

Programme
de mesure
de la performance
des services municipaux



Programme
de mesure
de la **performance**
des services municipaux

Publié par le
ministère des Affaires municipales et du Logement



Le présent document décrit les résultats du Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM) tirés des rapports d'information financière de 2009 et 2010. Il comprend également les résultats pour les mesures de l'efficacité pour 2009 et 2010 et ceux de la plupart des mesures de l'efficacité pour la période de 2006 à 2010. Si la formule à utiliser pour prendre une mesure a été redéfinie, les résultats sont indiqués pour les années utilisant la même définition.

Les résultats aberrants, y compris les résultats qui semblaient renfermer une erreur de calcul, ont été exclus afin de fournir des statistiques plus représentatives. On ne peut substituer le présent document à une opinion juridique ou professionnelle, et les personnes qui s'en servent sont responsables de l'utilisation ou de l'application qu'elles font des données qu'il contient.

Les mesures de la performance des services municipaux sont autorisées aux termes de la *Loi de 2001 sur les municipalités*. Tous les ans, le ministre des Affaires municipales et du Logement écrit aux municipalités pour leur communiquer les exigences officielles du Programme, y compris une liste de mesures de la performance. La lettre du ministre et la liste des mesures de la performance sont affichées sur le site Web du ministère, www.mah.gov.on.ca, sous le titre « Programme de mesure de la performance des services municipaux ».

Table des matières

Partie I : Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM)

Avant-propos.....	PMPSM 1
Programme	PMPSM 4
Comité consultatif.....	PMPSM 5
Publication des résultats par les municipalités	PMPSM 5
Avantages	PMPSM 5
Tableau 1 : Avantages du PMPSM	PMPSM 6
Meilleures pratiques	PMPSM 7
Mesurer l'efficience et l'efficacité.....	PMPSM 7
Tableau 2 : Comment différencier les mesures de l'efficience et de l'efficacité.....	PMPSM 8
À qui revient-il de déclarer une mesure?.....	PMPSM 9
Présentation des résultats.....	PMPSM 9
Comment trouver le groupe auquel appartient une municipalité	PMPSM 10
Tableau 3 : Groupes de municipalités utilisés dans le rapport sommaire de 2009 et 2010.....	PMPSM 10
Mesures de la performance effectuées sur une période d'un an	PMPSM 11
Tableau 4 : Liste de vérification aux fins de comparaison.....	PMPSM 12
Faire des comparaisons	PMPSM 13
Statistiques.....	PMPSM 14
Fourchette	PMPSM 14
Médiane	PMPSM 14
Évaluation des résultats	PMPSM 15
Nombre de municipalités déclarantes	PMPSM 15
Distribution des fréquences.....	PMPSM 15
Figure 1 : Exemple de la distribution des fréquences.....	PMPSM 16
Graphiques, tableaux et explications	PMPSM 17

Dépouillement des données brutes.....	PMPSM 17
Suivi des mesures de la performance	PMPSM 18
Examen des tendances année après année	PMPSM 18
Différence dans les statistiques d'ensemble de 2010 et des années précédentes	PMPSM 18
Facteurs influant sur les résultats d'une année à l'autre	PMPSM 19
Comparaison de la performance d'une municipalité aux statistiques sommaires	PMPSM 19
Mesures de l'efficience, mesures « globales »	PMPSM 20
Signification des résultats.....	PMPSM 20
Compromis entre l'efficience et l'efficacité	PMPSM 20
Établissement d'objectifs en matière de performance	PMPSM 21
En profondeur – Transmission des données à la province	PMPSM 22
Règles de contrôle	PMPSM 22
Contrôle de la qualité	PMPSM 23
En profondeur – Mesures de l'efficience.....	PMPSM 24
Mesures de l'efficience fondées sur les coûts de fonctionnement	PMPSM 24
Mesures de l'efficience fondées sur les coûts totaux	PMPSM 25
Déclaration des coûts du PMSPM en chiffres bruts	PMPSM 25
Exception : Soustraction des recettes reçues pour les services d'incendie fournis hors du territoire de la municipalité	PMPSM 26
Exception : Soustraction des recettes tirées de la vente de ressources relatives à l'élimination et au recyclage des déchets	PMPSM 26
En profondeur – Coûts indirects	PMPSM 28
Standardisation de la méthode d'affectation des coûts indirects	PMPSM 28
Tableau 5 : Méthodes d'affectation des dépenses de soutien aux programmes, 2010	PMPSM 30
Méthodes utilisées pour déclarer les coûts indirects	PMPSM 31
État de la déclaration des coûts indirects : Utilisation des lignes et des colonnes du tableau 40	PMPSM 32

Tableau 6 : État de la déclaration des coûts indirects au tableau 40, <i>Consolidated Statement of Operations,</i> <i>Expenses</i> , pour 2009 et 2010	PMPSM 34
En profondeur – Structure de fonctionnement des municipalités	PMPSM 36
Comtés	PMPSM 36
Municipalités régionales	PMPSM 36
Municipalités à palier unique dans le Sud de l’Ontario	PMPSM 37
Nord de l’Ontario	PMPSM 37
Gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et conseil d’administration de district des services sociaux (CADSS)	PMPSM 37
Rôles et responsabilités des municipalités	PMPSM 38
Régies locales	PMPSM 40
Regroupement des activités financières d’une régie locale.....	PMPSM 41
 Partie II : Sommaire des résultats pour 2009 et 2010	
Explication des tableaux des résultats et des graphiques	
Comment interpréter un tableau des résultats	DONNÉES 3
Comment interpréter un diagramme à barres	DONNÉES 4
Comment interpréter un graphique de distribution des fréquences.....	DONNÉES 5
 Administration générale	
Coûts liés à la gouvernance et à la gestion en pourcentage des coûts totaux de la municipalité	DONNÉES 6-12
 Protection	
Services d’incendie	DONNÉES 13-29
Coûts des services d’incendie par tranche de 1 000 \$ de l’évaluation foncière.....	DONNÉES 13
Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d’habitants.....	DONNÉES 18

Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans	DONNÉES 20
Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants	DONNÉES 22
Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans	DONNÉES 24
Nombre d'incendies de bâtiment résidentiel par millier d'habitants	DONNÉES 27
Services de police	DONNÉES 30-44
Coûts des services de police par habitant	DONNÉES 30
Taux de criminalité violente par millier d'habitants	DONNÉES 35
Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants	DONNÉES 37
Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du <i>Code criminel</i> , à l'exclusion des délits de la route)	DONNÉES 39
Taux de criminalité chez les jeunes par millier de jeunes	DONNÉES 42

Transports

Routes	DONNÉES 45-55
Coûts liés aux routes revêtues par kilomètre de voie	DONNÉES 45
Coûts liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie	DONNÉES 48
Pourcentage de kilomètres de voie revêtue dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant	DONNÉES 53
Ponts et ponceaux	DONNÉES 56-62
Coûts liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie	DONNÉES 56
Pourcentage des ponts et des ponceaux dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant	DONNÉES 60
Routes – Opérations hivernales	DONNÉES 63-70
Coûts liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver	DONNÉES 63
Pourcentage des interventions hivernales qui atteignent ou dépassent les normes locales d'entretien des routes	DONNÉES 68

Transport en commun traditionnel	DONNÉES 71-77
Coûts des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier	DONNÉES 71
Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par personne, par an, dans l'aire de service	DONNÉES 74

Environnement

Eaux usées	DONNÉES 78-98
Coûts de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout.....	DONNÉES 78
Coûts de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre	DONNÉES 83
Coûts de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré)...	DONNÉES 88
Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an	DONNÉES 93
Estimation du pourcentage d'eaux usées qui n'a pas été traité	DONNÉES 96

Eaux pluviales	DONNÉES 99-106
Coûts de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation	DONNÉES 99
Coûts de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation	DONNÉES 102

Eau potable.....	DONNÉES 107-125
Coûts du traitement de l'eau potable par mégalitre	DONNÉES 107
Coûts de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation.....	DONNÉES 111
Coûts du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre (système intégré).....	DONNÉES 115
Nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau donné par le médecin hygiéniste visait l'approvisionnement en eau de la municipalité	DONNÉES 120
Nombre de bris dans la conduite d'eau maîtresse par centaine de kilomètres de conduite de distribution d'eau, par an	DONNÉES 123

Déchets solides	DONNÉES 126-175
Coûts du ramassage des déchets par tonne.....	DONNÉES 126
Coûts du ramassage des déchets par ménage.....	DONNÉES 129
Coûts de l'élimination des déchets par tonne.....	DONNÉES 134
Coûts de l'élimination des déchets par ménage.....	DONNÉES 137
Coûts du réacheminement des déchets solides par tonne.....	DONNÉES 142
Coûts du réacheminement des déchets solides par ménage....	DONNÉES 145
Coûts moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne	DONNÉES 150
Coûts moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage	DONNÉES 153
Nombre de plaintes reçues concernant le ramassage des déchets et des articles recyclables par millier de ménages, par an	DONNÉES 159
Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.....	DONNÉES 163
Nombre de jours par an où une ordonnance de se conformer et de prendre des mesures correctives du ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines visait une installation de gestion des déchets solides, par installation.....	DONNÉES 166
Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage.....	DONNÉES 168
Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage (basé sur le nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle et ICI).....	DONNÉES 171

Parcs et loisirs	DONNÉES 176-218
Coûts des parcs par habitant	DONNÉES 176
Coûts des programmes de loisirs par habitant	DONNÉES 180
Coûts des installations de loisirs par habitant	DONNÉES 184
Coûts des programmes et des installations de loisirs par habitant (sous-total)	DONNÉES 188
Coûts des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total)	DONNÉES 192
Nombre total de kilomètres de sentier	DONNÉES 196
Nombre total de kilomètres de sentier par millier d'habitants	DONNÉES 198
Nombre d'hectares d'espaces ouverts municipaux	DONNÉES 201
Nombre total d'hectares d'espaces ouverts municipaux par millier d'habitants	DONNÉES 203
Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisirs par millier d'habitants	DONNÉES 206
Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales	DONNÉES 209
Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures municipales par millier d'habitants	DONNÉES 211
Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales	DONNÉES 214
Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales par millier d'habitants	DONNÉES 216
Services de bibliothèque	DONNÉES 219-236
Coûts des services de bibliothèque par habitant	DONNÉES 219
Coûts des services de bibliothèque par utilisation	DONNÉES 224
Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant	DONNÉES 229
Nombre d'utilisations électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques.	DONNÉES 232
Nombre d'utilisations non électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques	DONNÉES 234

Aménagement du territoire.....DONNÉES 237-250

Pourcentage de nouvelles unités résidentielles situées
dans des zones de peuplement DONNÉES 237

Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont
pas été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice. DONNÉES 240

Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont
pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année
de base 2000. DONNÉES 242

Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des
fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins au cours
de l'exercice DONNÉES 245

Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins
agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis
le 1^{er} janvier 2000..... DONNÉES 248

Partie III : Annexes

Mesures de la performance des services municipaux de
l'Ontario pour 2010..... ANNEXE 1

Municipalités par groupe ANNEXE 7

Liste des sites Web ANNEXE 23

Partie I : Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM)

Avant-propos

Nous avons le plaisir de vous présenter les résultats du Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM) pour 2009 et 2010, soit, respectivement, la dixième et la onzième année de déclaration depuis l'instauration de ce programme.

Le Programme de mesure de la performance des services municipaux : Sommaire des résultats pour 2009 et 2010 pose le contexte de l'évaluation des résultats du PMPSM par les responsables de l'administration des municipalités, les élus et les membres du public. Bon nombre de municipalités se réfèrent aux données du PMPSM lorsqu'elles discutent de leur budget, car les tendances qui s'en dégagent les renseignent tant sur les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs liés aux services que sur la corrélation entre les coûts de fonctionnement et les décisions en matière de services.

Le PMPSM est un système de mesure de la performance et de production de rapports qui favorise la transparence et la responsabilisation des administrations locales. Il constitue aussi un outil pour l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience des services municipaux.

Toutes les municipalités de l'Ontario sont tenues de publier les mesures du PMPSM pour les services qu'elles sont chargées d'assurer, et elles communiquent les résultats de ces mesures une fois par année au gouvernement provincial par l'entremise de leur Rapport d'information financière (RIF). Les municipalités portent par ailleurs les résultats du PMPSM à la connaissance du public, généralement en les affichant sur leur site Web.

Que trouve-t-on dans le présent rapport?

Le présent rapport contient les résultats des mesures de l'efficience et de l'efficacité de tous les secteurs de services concernés par le PMPSM. Afin de mettre les mesures de l'efficacité en contexte, les résultats fournis à leur égard couvrent la période de 2006 à 2010. Dans les quelques cas où la formule à utiliser pour prendre une mesure a été redéfinie, les résultats sont indiqués pour les années comparables. Compte tenu de l'instauration, dans le RIF de 2009,

de mesures de l'efficacité fondées sur les coûts totaux, les résultats de ces mesures sont présentés pour 2009 et 2010 seulement.

Nouvelles mesures du PMPSM

Les résultats des nouvelles mesures de l'efficacité des services de protection-incendie comme de celle des ponts et ponceaux, ajoutées au RIF en 2009, sont inclus dans le présent rapport.

En outre, le rapport inclut les résultats des nouvelles mesures de l'efficacité fondées sur les coûts totaux par unité, et ce en plus des résultats des mesures de l'efficacité préexistantes fondées sur les coûts de fonctionnement par unité. Les modifications apportées au RIF de 2009 rendent possible la collecte de données sur les coûts totaux, y compris la déclaration des immobilisations corporelles et de l'amortissement. L'ajout des mesures fondées sur les coûts totaux par unité devrait permettre de dresser un tableau plus complet des coûts liés à la prestation des services soumis à déclaration dans le cadre du PMPSM.

Les résultats des mesures de la performance sont indiqués par groupes de municipalités, qui ont été établis selon la situation géographique, le type de municipalité et le nombre d'habitants. Les municipalités peuvent comparer leurs propres résultats aux résultats globaux d'un groupe de municipalités semblable au leur.

L'évaluation des données brutes constitue le point de départ de chaque tableau et graphique figurant dans le présent rapport. Les éventuelles erreurs et les données aberrantes sont évaluées à l'égard de chaque mesure et supprimées, s'il y a lieu, en vue d'obtenir des résultats plus exacts. Les critères appliqués au dépouillement des données sont précisés mesure par mesure.

Les tableaux remplis par les municipalités aux fins du PMPSM (soit les tableaux 90 à 95 du RIF) entre 2001 et 2010 sont accessibles à partir de la page d'accueil du RIF (en anglais seulement), à l'adresse : au <http://csconramp.mah.gov.on.ca/fir/Welcome.htm>. Nous invitons les personnes intéressées à prendre connaissance des résultats du PMPSM sur le site Web de leur municipalité et à communiquer avec celle-ci pour tout autre renseignement au sujet de ces résultats.

Le rôle du PMPSM dans l'amélioration des services municipaux

Pour aider les municipalités à pousser leur analyse au-delà des résultats du PMPSM présentés dans ce rapport, des éléments plus détaillés sont mis à leur disposition par l'entremise du Système d'analyse de l'information et des données municipales (SAIDM).

Le SAIDM est un outil en ligne proposé sans frais aux municipalités par l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO). Le SAIDM permet aux municipalités de faire des comparaisons d'une année à l'autre des données qu'elles ont déclarées dans leur RIF et de leurs résultats au PMPSM, de même que de se comparer à toute autre municipalité. L'accès au SAIDM exige un mot de passe, que les municipalités peuvent demander à l'AMO en envoyant un courriel à cet effet à l'adresse MIDASadmin@amo.on.ca.

Le PMPSM alimente les discussions sur la prestation des services municipaux et incite les municipalités à se pencher sur les pratiques exemplaires, comme celles qu'on retrouve sur le site Web du Réseau d'échange des connaissances des municipalités de l'Ontario (RECMO). Le RECMO, qui est financé par le Ministère et administré par l'Association des municipalités de l'Ontario, intègre des pratiques exemplaires à certains secteurs de services du PMPSM, comme les routes, le transport en commun, l'eau, les eaux usées et la gestion des déchets. Le site Web du RECMO se trouve à l'adresse suivante : <http://www.omkn.ca>.

Le Ministère se sert du PMPSM pour généraliser la mesure de la performance des services des municipalités de l'Ontario, l'amélioration de la prestation de ces derniers et la prise de responsabilité à l'égard de leurs résultats. Le Ministère apprécie au plus haut point les efforts que fournissent les municipalités pour promouvoir une culture d'efficience et d'efficacité par l'entremise d'initiatives telles que l'initiative d'analyse comparative des services municipaux de l'Ontario (Ontario Municipal CAO's Benchmarking Initiative ou « OMBI ») mise sur pied par les directrices municipales et les directeurs municipaux de l'Ontario. Pour en savoir plus sur l'OMBI, visitez son site, www.ombi.ca (en anglais seulement).

Nous sommes toujours heureux d'entendre vos éventuels commentaires et suggestions.

Diane McArthur-Rodgers, directrice
Direction des relations intergouvernementales et
des partenariats
Ministère des Affaires municipales et du Logement
diane.mcarthur-rodgers@ontario.ca
416 585-4260

Programme

Les administrations municipales fournissent nombre des services qu'utilisent quotidiennement les Ontariennes et Ontariens, dont les services de police, d'eau potable, d'égouts, de collecte et d'élimination des déchets, d'entretien des routes, de transport en commun, ainsi que les parcs et installations de loisirs. Il incombe aux conseils municipaux d'établir des priorités quant à l'utilisation des impôts municipaux, et notamment de déterminer combien d'argent sera affecté à chaque service et quels niveaux de service seront possibles, compte tenu des sommes affectées. Les décisions prises doivent également tenir compte de la réglementation en vigueur et de la nécessité de limiter les risques.

Toutes les municipalités de l'Ontario sont déterminées à fournir d'excellents services à leurs contribuables et à utiliser au mieux les deniers publics. Mais comment les contribuables, les conseillers municipaux et les administrateurs municipaux peuvent-ils évaluer les services municipaux?

Une solution est de surveiller la performance d'une municipalité année après année. On peut aussi comparer les résultats d'une municipalité avec ceux d'autres municipalités semblables.

Les municipalités fournissent depuis longtemps des données statistiques et financières à la province une fois l'année civile terminée. Ces renseignements permettent de déterminer combien d'argent une municipalité a affecté à certains services, comme les services de protection contre les incendies et la collecte des déchets. Toutefois, ces données ne permettent pas d'établir l'efficience ou l'efficacité avec laquelle une municipalité offre des services, ou de déterminer les circonstances avec lesquelles elle doit composer.

Pour permettre aux administrateurs et aux conseillers municipaux, ainsi qu'aux résidents d'évaluer la prestation des services, le gouvernement de l'Ontario a créé en 2000 un nouveau programme novateur pour mesurer la performance des municipalités. Toutes les municipalités de l'Ontario fournissent de l'information sur l'efficience et l'efficacité de leurs services dans douze domaines clés en 2010 :

- Administration municipale
- Protection contre les incendies
- Services policiers
- Routes
- Transport en commun
- Eau potable
- Eaux usées (réseau séparatif)
- Gestion des eaux pluviales
- Gestion des déchets solides

- Parcs et installations de loisirs
- Services de bibliothèque
- Aménagement du territoire

On a sélectionné ces services parce qu'ils relèvent en grande partie des municipalités et représentent un fort pourcentage de leur budget. De plus, les municipalités recueillaient déjà la plupart des données requises pour déterminer la performance de ces services.

Comité consultatif

À la fin de la première année du Programme, le ministère des Affaires municipales a créé un comité consultatif pour orienter l'élaboration du PMPSM. Ce comité consultatif regroupe des représentantes et représentants d'associations municipales, comme l'Association of Municipalities of Ontario, l'Ontario Municipal Benchmarking Initiative (OMBI), le Réseau d'échange des connaissances des municipalités de l'Ontario (RECMO) et des membres du personnel d'un groupe de municipalités représentatives. Des groupes de travail spécialisés examinent chaque année toutes les mesures de la performance et formulent des recommandations détaillées afin de redéfinir et d'améliorer celles-ci et les instructions s'y rapportant.

Publication des résultats par les municipalités

Tous les ans, chaque municipalité fournit de l'information sur sa performance à la province et à ses résidents. De nombreuses municipalités affichent sur leur site Web de l'information sur leur performance. D'autres publient cette information dans les journaux, l'envoient par la poste ou l'ajoutent au relevé d'imposition foncière. On veut que les municipalités communiquent cette information à leurs contribuables afin d'alimenter les discussions entre les contribuables et leurs représentants élus à propos des priorités et des résultats locaux.

Avantages

Il est grandement avantageux de fournir au public de l'information sur la performance des municipalités. Cela permet non seulement d'accroître la reddition de comptes, mais aussi d'améliorer la prestation des services. En effet, ces renseignements devraient inciter les membres du public à s'informer des décisions que prend le conseil de leur municipalité et alimenter les discussions. En outre, les municipalités veulent savoir ce que font les autres municipalités et ainsi comparer officiellement leurs résultats avec les leurs et discuter des mécanismes qu'elles utilisent pour assurer la prestation de leurs services.

Tableau 1 : Avantages du Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM)

Programme de mesure de la performance des services municipaux

Le PMPSM :

- **Est un outil de gestion.**
 - o Les municipalités peuvent suivre leur performance d'une année à l'autre.
- **Favorise les comparaisons.**
 - o L'emploi de définitions et de formules standardisées favorise les comparaisons entre les municipalités.
- **Présente des renseignements équilibrés.**
 - o Le PMPSM présente des renseignements à la fois sur la qualité et les coûts de la plupart des services.
- **Est universel.**
 - o Toutes les municipalités de l'Ontario à qui il incombe d'offrir un service rendent compte de leur performance à l'égard de ce service.

Les mesures de la performance favorisent :

- **La reddition de comptes.**
 - o En fournissant aux contribuables de l'information sur sa performance, une municipalité améliore sa reddition de comptes.
- **La communication.**
 - o Les mesures de la performance encouragent la tenue de discussions entre les contribuables et le conseil municipal, et entre les municipalités.
- **L'établissement de priorités.**
 - o Les mesures de la performance peuvent aider le conseil à établir des priorités et à affecter l'argent des contribuables aux services.
- **La surveillance du budget de la municipalité.**
 - o Grâce aux mesures de la performance, une municipalité peut déterminer si elle a respecté les coûts budgétés et atteint les niveaux de service attendus.
- **La concentration des efforts.**
 - o En portant attention aux résultats, on en vient à examiner de plus près la prestation des services, l'efficacité avec laquelle les services sont offerts, ce qu'il en coûte pour les offrir et leur incidence sur la collectivité.
- **L'établissement d'objectifs.**
 - o On peut améliorer la performance simplement en fixant des objectifs clairs et mesurables.
- **L'adoption de meilleures pratiques.**
 - o Grâce aux mesures de la performance, il est possible de cerner de meilleures pratiques, comme celles qu'a examinées et désignées le Réseau d'échange des connaissances de l'Ontario.
- **La prestation de services améliorés.**
 - o L'amélioration des communications, l'établissement d'objectifs, les comparaisons, la concentration des efforts sur les services et l'accès à un répertoire des meilleures pratiques peuvent contribuer à une meilleure prestation de services.

Les mesures de la performance sont axées sur les résultats et peuvent aider un conseil municipal à déterminer dans quelle mesure ses décisions budgétaires ont contribué à la réalisation des buts de la municipalité. Le personnel de cette municipalité peut alors convertir ces buts en objectifs de performance. En examinant la performance d'une municipalité par rapport à ses buts, le conseil municipal peut déterminer s'il doit réaffecter les sommes consacrées à des services concurrents.

En mesurant régulièrement la performance d'un service de manière uniforme, on y porte une attention particulière, et c'est ce qui contribue initialement à son amélioration. Par amélioration, on entend la réduction des coûts de prestation d'un service, la modification des niveaux de service et la prestation améliorée d'un service.

Meilleures pratiques

Grâce aux mesures de la performance, il est aussi possible de cerner de meilleures pratiques municipales. Le Réseau d'échange des connaissances des municipalités de l'Ontario (RECMO), anciennement le Centre des meilleures pratiques municipales de l'Ontario, a créé une bibliothèque électronique virtuelle des meilleures pratiques municipales. Le RECMO utilise les résultats du Programme de mesure de la performance des services municipaux afin de déterminer les municipalités dont il effectuera un suivi détaillé. Le RECMO fait des recherches et désigne les meilleures pratiques, et les affiche sur son site Web : www.omkn.ca. On encourage les municipalités à examiner les pratiques qui y sont affichées et à déterminer lesquelles s'appliquent à leur situation. Cela permet ainsi aux municipalités d'échanger leurs expériences sur le plan opérationnel.

Mesurer l'efficacité et l'efficacé

Les mesures de la performance examinent deux aspects de la prestation d'un service – l'efficacité et l'efficacé.

Les mesures de l'efficacité d'un service présentent de l'information sur le coût de sa prestation. Par exemple, il est possible de mesurer les coûts de fonctionnement liés au traitement de l'eau potable. Depuis l'année de déclaration 2009, les mesures portent aussi sur les coûts totaux par unité. Ces mesures standards s'appliquent à toutes les municipalités, peu importe leur population.

Cependant, les mesures de l'efficacité ne disent pas tout. Les résidents d'une municipalité veulent aussi savoir quelle est la qualité d'un service. Les mesures de l'efficacé décrivent la performance d'un service par rapport à un objectif. Par exemple, pour l'eau

potable, les municipalités déclarent la mesure « Nombre pondéré de jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau d'un réseau municipal d'approvisionnement en eau émis par le médecin hygiéniste était en vigueur ». Ensemble, les mesures de l'efficience et de l'efficacité brossent un tableau plus complet des coûts de fonctionnement d'un service et des objectifs atteints, et ce, compte tenu des circonstances locales. De nombreuses municipalités donnent une brève description de ces circonstances dans le rapport qu'elles fournissent aux contribuables. Ces circonstances ont une incidence sur les résultats, et on devrait en tenir compte lorsque l'on compare les résultats des municipalités. Par exemple, la géographie et le microclimat ont une incidence sur l'efficience et l'efficacité de l'entretien des routes en hiver.

Tableau 2 : Comment différencier les mesures de l'efficience et de l'efficacité

Comment différencier les mesures de l'efficience et de l'efficacité

Mesures de l'efficience

- Ces mesures sont souvent décrites sous forme d'intrants/d'extrants.
- Les intrants sont en général exprimés en dollars.
- Ces mesures sont souvent exprimées sous forme de coût unitaire.
Coûts de fonctionnement pour les routes revêtues, par kilomètre de voie de circulation.
Coûts totaux liés aux routes revêtues, par kilomètre de voie de circulation.
Coûts de fonctionnement du réacheminement (recyclage) des déchets solides par tonne ou par ménage.
Coûts totaux du réacheminement (recyclage) des déchets solides par tonne ou par ménage.

Mesures de l'efficacité

- Ces mesures portent sur la qualité d'un service.
- Elles indiquent à quel point un but a été atteint.
- Elles sont souvent exprimées en pourcentage.
Pourcentage de kilomètres de voies revêtues dont l'état est satisfaisant ou très satisfaisant.
Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés.
- Elles sont aussi exprimées sous forme de taux à l'aide de 2 unités.
Nombre de crimes contre les biens par millier d'habitants.
Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par personne, par an, dans la zone desservie.

À qui revient-il de déclarer une mesure?

Selon le Programme de mesure de la performance des services municipaux, une municipalité déclare une mesure de la performance seulement si elle est responsable de ce service. Par exemple, si une municipalité régionale du Sud de l'Ontario est responsable de l'épuration des eaux usées, celle-ci est la seule à déclarer une mesure à cet égard. Les municipalités locales au sein de cette municipalité régionale ne la déclarent pas. Si une municipalité régionale et les municipalités locales qui la composent sont conjointement responsables de la prestation d'un service, comme l'entretien des routes en hiver, la municipalité régionale ainsi que les municipalités locales déclarent une mesure à cet égard.

Dans le Nord et le Sud de l'Ontario, les municipalités à palier unique sont responsables de tous les services municipaux offerts aux résidents, à l'exception des services sociaux et de santé offerts par les gestionnaires des services municipaux regroupés ou par les conseils d'administration de district des services sociaux. Qu'une municipalité à palier unique offre un service en sous-traitance, l'offre conjointement avec d'autres municipalités ou le fournisse elle-même, elle doit déclarer les mesures de la performance qui correspondent aux services qu'elle offre.

Présentation des résultats

Les municipalités sont tenues de communiquer annuellement leurs résultats à leurs contribuables. Cependant, certaines municipalités veulent disposer d'une analyse détaillée des résultats ne mettant pas en relief une municipalité en particulier. De nombreux facteurs locaux ont une incidence sur les résultats d'une municipalité, dont les caractéristiques démographiques, la géographie, la répartition urbaine/rurale et l'assiette de l'évaluation foncière. En regroupant les municipalités selon leur géographie, leur catégorie et leur population, il est possible de cerner des tendances. De plus, la fourchette et la médiane permettent aux municipalités de comparer leurs propres résultats avec ceux d'autres municipalités semblables.

Comment trouver le groupe auquel appartient une municipalité

Tableau 3 : Groupes de municipalités
utilisés dans le PMPSM : Sommaire des résultats
pour 2009 et 2010

Groupes de municipalités	Nombre de municipalités
Nord	
< 5 000	126
5 000 - 19 999	13
20 000 +	4
Sud	
Régions et anciennes régions Comtés	12 22
Palier unique :	
< 10 000	5
10 000 – 99 999	15
100 000 +	6
Palier inférieur :	
< 5 000	67
5 000 - 9 999	65
10 000 - 19 999	63
20 000 - 39 999	21
40 000 - 99 999	11
100 000 +	14
Toutes les municipalités	444

Pour évaluer les résultats, on a créé deux groupes principaux : le Nord de l'Ontario et le Sud de l'Ontario. Le Nord de l'Ontario se distingue du Sud de l'Ontario à de nombreux égards. Il s'agit d'une région en grande partie rurale, où les peuplements sont plus dispersés et où les coûts de prestation des services municipaux sont plus élevés que dans le Sud de l'Ontario.

Les municipalités du Nord de l'Ontario sont à palier unique, à l'exception du district de Muskoka.

Dans le *PMPSM : Sommaire des résultats pour 2009 et 2010*, les municipalités du Nord de l'Ontario sont réparties en trois groupes de population.

Dans le Sud de l'Ontario, il existe plusieurs formes d'administrations municipales : les municipalités à palier unique, de palier supérieur (régions et comtés) et de palier inférieur (ou municipalités locales). Pour en savoir davantage, consulter la section « En profondeur – Structure de fonctionnement des municipalités ».

Comme les municipalités de palier supérieur et à palier unique assument des responsabilités différentes de celles des municipalités locales, on a créé pour elles des groupes distincts. Le groupe « Régions et anciennes régions » comprend les municipalités à palier unique suivantes qui constituaient auparavant des administrations régionales : Toronto, Ottawa, Hamilton et Grand Sudbury.

Le district de Muskoka et la ville du Grand Sudbury sont situés dans le Nord de l'Ontario, mais le ministère les a traditionnellement

considérés comme étant dans le Sud de l'Ontario aux fins d'analyse financière. Il est à noter que le district de Muskoka est une administration régionale à deux paliers, bien qu'il porte le nom de district.

En outre, le comté d'Oxford fonctionne comme une municipalité régionale et a traditionnellement été analysé avec les municipalités régionales. Il fait donc partie du groupe « Régions et anciennes régions ».

Avec les résultats organisés selon la géographie, la catégorie de municipalité et la population, on peut immédiatement déterminer à quel groupe appartient une municipalité et comparer ses résultats à ceux de son groupe. La population signifie le nombre de personnes inscrit par chaque municipalité dans le tableau 2 du RIF.

L'annexe « Municipalités par groupe » dresse la liste des municipalités selon les groupes définis dans le présent rapport. Voir la page Annexe – 7.

Mesures de la performance effectuées sur une période d'un an

Les mesures de la performance sont fondées sur des données couvrant une période d'un an – l'année civile. On se sert de l'année civile parce qu'elle correspond à l'exercice financier des municipalités. Ainsi, le nombre de crimes contre les biens par millier d'habitants est calculé à partir du nombre réel de crimes contre les biens signalés durant la période visée. Quelques mesures de la performance font état de cette période d'un an (comme la mesure « Nombre de reflux par 100 km de canalisation principale d'égouts par année »), mais la plupart n'en font pas mention. On précise dans ce cas-ci le nombre de reflux par année afin que l'on sache qu'il s'agit d'une mesure annuelle et non mensuelle.

Il y a deux exceptions qui concernent les mesures d'aménagement visant la préservation des terres agricoles. Ces mesures portent sur les changements, en hectares, entre l'année visée et l'année de base (2000). Cette période plus longue permet de voir l'impact des changements dans l'utilisation des terres.

Tableau 4 : Liste de vérification aux fins de comparaison

Liste de vérification aux fins de comparaison	
Circonstances locales	Caractéristiques démographiques et physiques. ✓ Population et croissance démographique. ✓ Caractéristiques démographiques. ✓ Géographie : Nord/Sud. ✓ Répartition urbaine/rurale. ✓ Climat. Coûts de prestation des services sur le plan local. ✓ Salaires, coût du matériel, coût du transport, existence d'un marché concurrentiel de prestation des services. ✓ Dispositions des contrats. Autres circonstances. ✓ Voir les notes afférentes aux résultats du Programme de mesure de la performance des services municipaux qu'une municipalité communique à ses contribuables.
Décisions du conseil et budget	Décisions du conseil en matière de niveaux de service. ✓ Niveaux de service. ✓ Prestation d'un service dans l'ensemble ou une partie de la municipalité. Exemple : service d'égouts sanitaires fourni seulement dans les secteurs urbains. Décisions du conseil en matière de prestation des services. ✓ Services offerts à l'interne ou en sous-traitance, entente de services communs conclue avec d'autres municipalités, etc. Budget de la municipalité. ✓ Importance du budget. ✓ Assiette d'évaluation : résidentielle, agricole et commerciale/industrielle. Croissance de l'assiette.
Structure municipale	Les responsabilités des municipalités varient selon leur structure ✓ Les municipalités ont des responsabilités différentes selon leur structure administrative. De la même façon, les régions qui sont devenues des municipalités à palier unique assument davantage de responsabilités et font partie du groupe « Régions et anciennes régions ». Administration à deux paliers dans le Sud de l'Ontario et responsabilités partagées. ✓ Si deux paliers municipaux au sein d'un système à deux paliers dans le sud de la province sont conjointement responsables d'un service, celui-ci aura une incidence sur les coûts de fonctionnement et l'efficacité.

Liste de vérification aux fins de comparaison	
Zone desservie mesurée	Facteurs afférents à chaque service. ✓ Consulter la liste des facteurs pour chaque mesure. Âge de l'infrastructure. ✓ Une infrastructure vieillissante peut contribuer à une hausse des coûts de réparation et de réfection, et avoir une incidence sur les mesures de l'efficacité. Exemple : routes revêtues.
Questions afférentes à la déclaration de données	Rapport d'information financière. ✓ Colonnes et lignes utilisées pour les coûts indirects liés à l'administration générale. Exemples de lignes concernant l'administration générale : gouvernance, gestion administrative et soutien aux programmes. Les colonnes utilisées pour les coûts indirects sont : affectation des coûts de soutien aux programmes (<i>Allocation of Program Support</i>) et Rajustements interfonctionnels (<i>Interfunctional Adjustments</i>). ✓ Méthode d'affectation à d'autres services des coûts indirects liés à l'administration générale ou à d'autres services. ✓ Inclusion des coûts administratifs d'un service. Exemple : Les coûts administratifs du service des transports sont-ils inclus dans les coûts pour les routes revêtues? ✓ Le fait qu'une municipalité fait ou non des paiements de transfert entre ses services et les enregistre en tant que rajustements interfonctionnels dans le Rapport d'information financière. ✓ Erreurs dans l'information fournie, y compris les erreurs de calcul. Exemple : mégalitres d'eau. ✓ Données estimatives ou données mesurées avec précision. ✓ Déclaration de l'amortissement. ✓ Révision en 2009 des seuils de capitalisation déterminant quand une dépense est capitalisée ou passée en charges.
Statistiques sommaires	Nombre de municipalités déclarantes. ✓ S'il n'y a qu'un petit nombre de municipalités déclarantes, on ne peut guère utiliser les résultats aux fins de comparaison.

Faire des comparaisons

Les municipalités ont été placées dans des groupes créés en fonction de la géographie, du type de municipalité et de la population. Dans *PMPSM : Sommaire des résultats pour 2009 et 2010*, les groupes de municipalités sont déterminés selon la population indiquée par les municipalités au tableau 02 du Rapport d'information financière.

Ces groupes facilitent les comparaisons entre des municipalités semblables. Le *tableau 4, Liste de vérification aux fins de comparaison*, donne une liste plus détaillée des facteurs à

considérer pour déterminer avec quelles municipalités il convient de comparer les résultats d'une autre municipalité. La *liste de vérification aux fins de comparaison* compte six sections : circonstances locales, décisions du conseil et budget, structure municipale, zone desservie mesurée, questions afférentes à la déclaration de données et statistiques sommaires.

Les décisions en matière de niveaux de service sont cruciales; elles sont liées à la taille du budget d'une municipalité. En outre, le budget est tributaire de l'assiette d'évaluation dont on se sert pour percevoir les impôts fonciers. Il y a d'importantes différences entre les municipalités, selon la répartition de leurs biens-fonds résidentiels, agricoles, commerciaux et industriels.

Les pratiques de déclaration financière, dont le traitement des coûts indirects, ont aussi une grande incidence sur les résultats. Pour en savoir davantage, consulter la section « En profondeur – Coûts indirects. »

Statistiques

Pour toute la province et pour chaque groupe de municipalités, on a indiqué la médiane, la fourchette et le nombre de municipalités déclarantes. Ces statistiques permettent à une municipalité d'évaluer ses propres résultats par rapport à ceux des autres municipalités. La médiane pour l'année visée est présentée sous forme de graphique à barres. En outre, le présent document comprend des graphiques de distribution des fréquences, qui donnent une vue d'ensemble des résultats de toutes les municipalités. Pour que les résultats soient significatifs, les données fournies par les municipalités dont les résultats sont aberrants ou qui semblent avoir fait une erreur de calcul sont exclues lorsqu'on établit ces statistiques. Les mêmes critères sont appliqués à toutes les années incluses dans le rapport. Les années précédentes sont incluses seulement si la formule d'une mesure n'a pas changé.

Fourchette

La fourchette représente la gamme des données à partir de la valeur la plus faible ou minimale jusqu'à la valeur la plus élevée ou maximale.

Médiane

Tous savent ce qu'est une moyenne. La médiane est différente d'une moyenne en ce sens qu'elle représente la valeur intermédiaire d'un groupe et n'est pas influencée par les valeurs extrêmes de celui-ci.

Dans un ensemble de données allant de la valeur la plus faible à la valeur la plus élevée, la médiane est la valeur du milieu. La moitié des résultats se situeront en dessous de la médiane et l'autre moitié, au-dessus de celle-ci.

Évaluation des résultats

L'excellence des résultats varie d'une mesure de la performance à l'autre. Dans le cas des mesures de l'efficacité, les meilleurs résultats peuvent se situer au-dessus ou au-dessous de la médiane. Par exemple, dans le cas de la mesure « Nombre de crimes violents par millier d'habitants », un résultat inférieur à la médiane représente un meilleur résultat, tandis que dans le cas de la mesure « Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés », un résultat supérieur à la médiane représente un pourcentage plus élevé de déchets solides réacheminés.

Nombre de municipalités déclarantes

Le nombre de municipalités déclarantes varie d'une mesure de la performance à l'autre. Ce nombre correspond à celui des municipalités qui remplissent les conditions relatives à la mesure. Ces conditions visent à prévenir les résultats aberrants et les erreurs de calcul. Les conditions utilisées pour évaluer les données sont décrites dans le tableau des résultats de chaque mesure.

À titre d'exemple, les municipalités qui déclarent un total de 0 \$ comme somme de leurs dépenses de base sont exclues. Les dépenses de base sont définies comme étant les salaires, traitements et avantages sociaux; le matériel; les services contractuels; les loyers et dépenses financières; et enfin, les transferts externes.

Avant de comparer la médiane avec les résultats d'une municipalité, il importe de connaître le nombre de municipalités déclarantes. Lorsqu'il n'y a qu'un petit nombre de municipalités déclarantes, les statistiques sommaires sont moins fiables aux fins de comparaison.

Ainsi, lorsque le nombre de municipalités dans un groupe est faible, la médiane peut changer sensiblement si le nombre de municipalités déclarantes change d'une année à l'autre.

Distribution des fréquences

On indique chaque mesure de la performance dans un graphique de distribution des fréquences, et ce, afin de décrire la façon dont les résultats sont concentrés. Ainsi, les résultats sont classés par

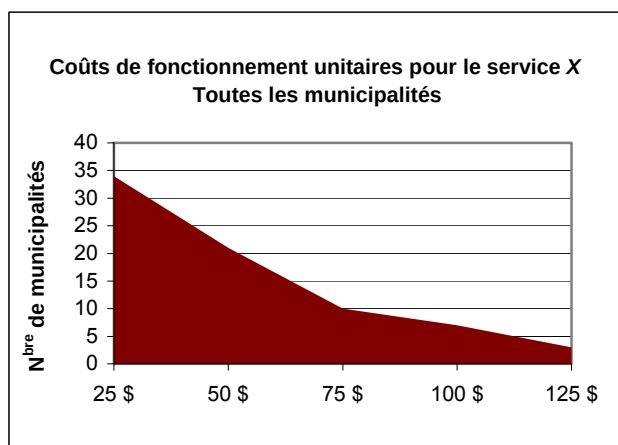
groupes et le nombre de résultats au sein de chaque groupe (fréquence) est compté.

Exemple : 75 municipalités ont déclaré une mesure d'efficacité pour un service avec des coûts unitaires allant de 2,04 \$ à 121,50 \$. On crée alors des intervalles égaux où sont regroupées toutes les données. Ensuite, on compte le nombre de résultats correspondant à chaque intervalle – voilà ce qu'est la distribution des fréquences.

Intervalles	Fréquences	Marques de graduation sur l'axe des X
0,00 \$ à 25,00 \$	34	25 \$
25,01 \$ à 50,00 \$	21	50 \$
50,01 \$ à 75,00 \$	10	75 \$
75,01 \$ à 100,00 \$	7	100 \$
100,01 \$ à 125,00 \$	3	125 \$

Le graphique de distribution des fréquences du tableau ci-dessus apparaît à la Figure 1.

Figure 1 : Exemple de la distribution des fréquences



Les marques de graduation représentant le nombre de municipalités déclarantes figurent sur l'axe des Y, tandis que les coûts unitaires figurent sur l'axe des X. Chaque marque de graduation représente la valeur la plus élevée de l'intervalle.

Si on consulte le graphique ci-dessus, on peut voir qu'environ 34 municipalités ont déclaré des coûts unitaires de 0,01 \$ à 25,00 \$ et qu'environ 20 municipalités ont déclaré des coûts unitaires de 25,01 \$ à 50,00 \$.

Il est à noter que la distribution des fréquences varie d'une mesure à l'autre, ces mesures étant fondées sur les données fournies par les municipalités. À titre de référence, une « distribution normale » a une forme symétrique ressemblant à une cloche.

Lorsqu'une municipalité déclare un résultat de zéro, comme c'est le cas pour quelques mesures de l'efficacité, la première marque de graduation sur l'axe des X est zéro. La mesure du nombre pondéré de jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau était en vigueur en est un exemple. Pour toutes les autres mesures, la première marque de graduation sur l'axe des X constitue la valeur la plus élevée du premier intervalle. Par exemple, si un intervalle s'étend de 0,00 \$ à 25,00 \$, c'est ce dernier chiffre qui représente l'intervalle sur l'axe des X. La deuxième valeur indiquée est 50,00 \$ et représente toutes les valeurs de l'intervalle, soit de 25,01 \$ à 50,00 \$.

Graphiques, tableaux et explications

Les résultats pour chaque mesure de la performance sont affichés sous forme de tableaux, de graphiques à barres et de graphiques de distribution des fréquences. Au début de la section où sont présentées les données, on explique comment interpréter les tableaux et graphiques. La partie II du présent rapport précise l'objectif de chaque mesure de la performance et décrit les facteurs ayant une incidence sur les résultats relevés pour cette mesure. Les municipalités elles-mêmes décrivent ces facteurs dans les notes accompagnant les tableaux de mesure de la performance du Rapport d'information financière.

ASTUCE :	Les mesures de la performance sont des fractions. Consulter la formule pour chaque mesure.

Dépouillement des données brutes

Avant de préparer le présent rapport sommaire, on a dépouillé les données brutes afin d'en dégager les erreurs. Le personnel a examiné autant le numérateur que le dénominateur. Si l'un ou l'autre est erroné, cela peut entraîner des résultats artificiellement bas ou élevés.

Si un résultat semblait inhabituel, le personnel vérifiait le tableau des notes pour y trouver une explication. Si rien n'expliquait l'« aberration », le résultat était exclu.

Suivi des mesures de la performance

Examen des tendances année après année

L'examen des tendances année après année est un outil d'analyse des plus utiles. En général, la performance d'une municipalité ne varie pas sensiblement d'une année à l'autre. Elle tend plutôt à changer graduellement, de manière positive ou négative. L'effet cumulatif d'une série de petits changements peut indiquer une tendance qu'il faudrait suivre de près.

La plupart des mesures d'efficacité sont fondées sur les mêmes formules et définitions pour 2006 et pour 2010. Les municipalités peuvent donc suivre leur propre performance année après année.

Dans le présent rapport, les résultats des mesures de l'efficience ne sont fournis que pour 2009 et 2010. En 2009, les municipalités ont commencé à déclarer leurs immobilisations corporelles et leur amortissement. Parallèlement, quantité de municipalités ont adopté de nouveaux seuils de capitalisation, ce qui limite les possibilités de comparaison avec les années antérieures.

De plus, les dettes non provisionnées ne font plus l'objet d'une déclaration distincte dans l'état de la déclaration des coûts indirects (*Consolidated Statement of Operations, Expenses*, tableau 40), mais sont comprises dans les autres catégories de dépenses, telles que les salaires, traitements et avantages sociaux.

Différence dans les statistiques d'ensemble entre 2009 et 2010 et les années précédentes

Pour chaque année sur laquelle porte le présent rapport, les statistiques sommaires ont été extraites de la base de données du ministère, le Système d'analyse et de recherche sur les municipalités (MARS). Cette base de données étant en ligne, il se peut que depuis, des municipalités additionnelles aient signalé des résultats pour des années antérieures ou que certaines municipalités aient révisé leur Rapport d'information financière soumis précédemment. Ces changements influent sur les statistiques sommaires.

Les conditions appliquées pour éliminer les valeurs aberrantes sont les mêmes pour chaque année présentée dans le *PSPSM : Sommaire des résultats pour 2009 et 2010*.

Facteurs influant sur les résultats d'une année à l'autre

- Changements dans la méthode d'affectation du soutien aux programmes. La catégorie « administration générale » du soutien aux programmes correspond aux dépenses liées aux services qui sont utilisés par tous les services de la municipalité. Ces dépenses représentent des coûts indirects qui doivent être affectés à d'autres fonctions.
- Changements dans la façon dont une municipalité définit un service donné. Par exemple, si une municipalité a traditionnellement inclus les dépenses liées aux opérations hivernales dans la ligne relative aux routes du tableau 40 (*Consolidated Statement of Operations: Expenses*), le fait de rapporter ces opérations séparément peut conduire à une déclaration plus précise et entraîner un changement dans les résultats de la mesure de l'efficacité.
- Un changement du nombre de municipalités déclarantes par rapport à l'année précédente modifiera la médiane du groupe de municipalités.
- Correction des erreurs dans les unités, p. ex. les kilomètres, au cours de l'année de déclaration, sans rajuster les résultats des années précédentes en conséquence.
- Changements des priorités municipales résultant d'un changement du montant inscrit au budget pour un secteur de services.
- Changement du niveau de service.
- Changement de prestataire de service
- Changement des coûts de main-d'œuvre.
- Les conditions climatiques hivernales ont des répercussions sur les opérations hivernales et sur l'entretien des routes revêtues et non revêtues.
- La pluviosité peut avoir des répercussions sur les mesures de gestion des eaux usées et des eaux pluviales.

Comparaison de la performance d'une municipalité aux statistiques sommaires

La médiane et la fourchette permettent à une municipalité de comparer ses résultats à ceux d'une municipalité du Nord ou du Sud de l'Ontario de taille semblable et du même type. La distribution des fréquences peut aider une municipalité à comparer ses **résultats à ceux de toutes les municipalités déclarantes.**

Mesures de l'efficience, mesures « globales »

Selon le Programme de mesure de la performance des services municipaux, les mesures de l'efficience se basent sur les coûts globaux des principaux services d'une municipalité : services d'incendie, transport en commun traditionnel, collecte des déchets, etc. Ces mesures permettent de déterminer le coût global d'un service par unité. Au fil des ans, il se peut que l'on cerne une tendance. Il faut faire d'autres recherches pour déterminer pourquoi les coûts par unité ont changé. En bref, grâce aux mesures de la performance, on peut cerner les domaines nécessitant une attention particulière.

Signification des résultats

Il ne suffit pas pour une municipalité de conclure sommairement qu'elle a obtenu un bon ou un mauvais résultat. Une municipalité doit déterminer pourquoi sa performance est supérieure ou inférieure à ses attentes. Elle doit faire les recherches nécessaires, peu importe si elle a obtenu un résultat positif ou négatif.

Bien entendu, une municipalité veut savoir si sa performance est inférieure à ses attentes pour pouvoir trouver les moyens d'améliorer ses résultats. Mais elle devrait aussi vouloir savoir si sa performance est supérieure à ses attentes pour pouvoir répéter cette bonne performance et cerner les pratiques qu'elle pourrait mettre en œuvre ailleurs.

Compromis entre l'efficience et l'efficacité

Les tendances en matière de dépenses doivent être examinées en parallèle avec les résultats en matière d'efficacité. S'il y a eu diminution progressive des coûts par unité, quelle en a été l'incidence sur l'efficacité?

En évaluant autant l'efficience que l'efficacité d'un service, on peut mettre en relief les compromis entre les coûts d'un service et sa qualité. Il y a plusieurs façons d'équilibrer coût et qualité :

- Accroître l'efficacité en dépensant plus - coût unitaire plus élevé.
- Accroître l'efficacité tout en maintenant le coût unitaire au même niveau ou en le réduisant.
- Maintenir l'efficacité au même niveau tout en réduisant le coût unitaire.
- Accroître l'efficience en abaissant les normes d'efficacité ou les niveaux de service afin de réduire le coût unitaire.

Il est probable que la plupart des municipalités accordent leur préférence à la deuxième option et considèrent la dernière option

comme la moins souhaitable, mais toutes ces options représentent pour une municipalité un moyen d'équilibrer coût et qualité.

Établissement d'objectifs en matière de performance

Les municipalités peuvent se fixer des objectifs en matière d'efficience et d'efficacité. Ce n'est toutefois pas parce qu'une municipalité se donne de tels objectifs qu'elle va toujours les atteindre. Cela veut simplement dire qu'elle a mis en place un processus d'établissement d'objectifs et de surveillance. En mesurant la performance d'un service, on y porte une attention particulière, ce qui peut mener à des améliorations. Autrement dit, lorsqu'on mesure la performance d'un service, on en assure la gestion.

Puisque les circonstances locales ont une incidence sur les objectifs, ces derniers devraient être réalistes. Pour établir des objectifs pour le prochain exercice, les municipalités devraient tenir compte de leurs plans stratégiques à long terme, des fonds dont elles disposent, des priorités du conseil en matière de politiques, de la demande et des circonstances locales.

EN PROFONDEUR

Transmission des données à la province

Les données utilisées dans le cadre du Programme de mesure de la performance des services municipaux sont recueillies par le biais du Rapport d'information financière (RIF) que les municipalités soumettent à la province chaque année. Le Rapport d'information financière comporte des tableaux distincts pour l'efficacité (tableau 92) et l'efficacités (tableau 91). Un tableau spécial pour les notes (tableau 93) permet aux municipalités de qualifier leurs données et de décrire les circonstances locales pouvant avoir une incidence sur l'efficacité et l'efficacités. Le RIF comporte aussi une section sur la prestation de services intersectoriels (tableau 95), qui précise le palier de gouvernement responsable d'un service et décrit les ententes contractuelles ou de services communs conclues entre les municipalités. On recueille également pour le RIF d'autres renseignements, comme la longueur du réseau routier municipal en kilomètres, grâce auxquels il est possible de vérifier les données du numérateur et du dénominateur (tableau 94). On fournit aux municipalités des instructions détaillées sur la façon de remplir ces tableaux.

Règles de contrôle

Les règles de contrôle sont des formules de vérification des données saisies, qui sont intégrées au Rapport d'information financière. Ces règles ont été créées précisément pour les mesures de l'efficacité et de l'efficacités. Un message d'erreur apparaît s'il y a saisie d'une donnée aberrante ou omission d'une information importante. Les règles de contrôle permettent à une municipalité de corriger elle-même une entrée avant que le RIF soit soumis à la province et de contribuer à la précision du Rapport d'information financière.

Bien que les règles de contrôle fassent ressortir de nombreuses erreurs, elles ne peuvent pas toutes les signaler. Il se peut également qu'il y ait une raison légitime pour laquelle un résultat est plus grand ou plus faible que les résultats d'autres municipalités au sein d'un même groupe. Les notes que les municipalités peuvent fournir dans la section sur les mesures de la performance du Rapport d'information financière peuvent aider le personnel du ministère à déterminer si une donnée aberrante est légitime ou attribuable à une erreur de calcul.

Dans la *partie II, PMPSM : Sommaire des résultats pour 2009 et 2010*, chaque mesure fait l'objet de tableaux et de graphiques.

Chaque tableau comprend la liste des conditions qui ont été appliquées pour exclure les erreurs et les résultats aberrants. Les mêmes conditions sont appliquées aux données pour chaque année incluse dans le rapport. Les interrogations de la base de données ont été répétées pour toutes les années prises en compte dans le rapport.

Contrôle de la qualité

Avant de soumettre des données sur sa performance dans le Rapport d'information financière, une municipalité exécute diverses opérations de contrôle de leur qualité. Tout en tenant compte des facteurs figurant au tableau 4 du présent document, chaque municipalité compile ses données au moyen d'un certain nombre de mécanismes et de procédures qui permettent au personnel d'évaluer la qualité et la rigueur des données et de voir si toute l'information est fournie. Au fur et à mesure du déroulement de ces mécanismes et de l'évolution des normes et outils connexes de déclaration de la performance, il sera possible, grâce à la publication de rapports sommaires similaires au présent document, de tirer de nouvelles conclusions à propos de la performance des municipalités.

EN PROFONDEUR

Mesures de l'efficacité

Mesures de l'efficacité fondées sur les coûts de fonctionnement

Dans le cadre du Programme de mesure de la performance des services municipaux, les mesures de l'efficacité sont en général indiquées sous forme de coût unitaire.

Depuis le RIF de 2009, les municipalités déclarent leurs immobilisations corporelles dans l'énoncé de situation financière (*Consolidated Statement of Financial Position*) et leur amortissement dans l'énoncé des opérations (*Consolidated Statement of Operations : Expenses*), conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Ce changement permet de déterminer les coûts en immobilisations en fonction des mesures d'amortissement du PMPSM. À compter de l'année de déclaration 2009, le PMPSM présente pour chaque service mesuré un doublet de mesures de l'efficacité soit, d'une part, les coûts de fonctionnement par unité et, de l'autre, les coûts totaux par unité. Les coûts totaux par unité sont définis comme étant les coûts de fonctionnement, plus l'amortissement et les intérêts sur la dette à long terme, moins les montants reçus d'autres municipalités pour les immobilisations corporelles.

Les coûts de fonctionnement sont définis comme étant la somme des éléments suivants :

- ✓ salaires, traitements et avantages sociaux;
 - ✓ matériel;
 - ✓ services contractuels;
 - ✓ loyers et dépenses financières;
 - ✓ transferts externes (à des particuliers et à des organismes);
 - ✓ rajustements interfonctionnels (transferts entre différents services);
 - ✓ affectation des coûts de soutien aux programmes;
- moins :
- ✓ montants reçus d'autres municipalités.

Si une municipalité fournit des services contractuels à une autre municipalité, les montants reçus en paiement de ces services sont déduits du revenu de la municipalité. Le raisonnement ici est que les montants reçus correspondent aux coûts additionnels encourus pour fournir les services contractuels. Le chiffre obtenu après déduction des montants reçus d'autres municipalités représente les coûts des seuls services fournis aux résidents de la municipalité.

Comme le dénominateur correspond aux unités ayant trait à la seule municipalité déclarante, le numérateur et le dénominateur vont bien de pair.

Mesures de l'efficience fondées sur les coûts totaux

À compter du RIP de 2010, les coûts totaux s'entendent de ce qui suit :

La somme des éléments suivants :

- ✓ coûts de fonctionnement au sens du PMPSM;
- ✓ amortissement;
- ✓ intérêts sur la dette à long terme;

moins :

- ✓ montants reçus d'autres municipalités pour les immobilisations corporelles.

Vu l'instauration en 2010 d'une formule pour déduire des immobilisations corporelles les montants reçus des autres municipalités, les résultats des mesures des coûts totaux de 2010 ne sont pas comparables à ceux de 2009. Ainsi, les résultats des mesures des coûts totaux de 2009 ne sont pas inclus dans le présent rapport.

Déclaration des coûts du PMPSM en chiffres bruts

Dans le RIF, les coûts sont déclarés en chiffres bruts. Les dépenses et les recettes sont présentées dans deux tableaux distincts. Le PMPSM est lui aussi basé sur la notion de coûts bruts. Les recettes tirées des droits d'utilisation et les subventions octroyées par les gouvernements provincial et fédéral ne sont pas soustraites des coûts de fonctionnement. Les politiques sur les droits d'utilisation varient d'une municipalité à l'autre. Si une municipalité percevait de nombreux droits d'utilisation et que l'on soustrayait ces droits des données brutes, cette municipalité semblerait avoir des coûts unitaires moindres.

Les subventions provinciales comprennent les subventions octroyées pour des services particuliers et les subventions inconditionnelles qu'une municipalité peut utiliser comme elle l'entend pour respecter ses priorités. Les subventions varient d'une municipalité à l'autre, et les politiques régissant les subventions comme le financement des subventions changent au fil du temps. Par ailleurs, il est impossible de jumeler les subventions inconditionnelles à un service particulier. Les subventions ne sont donc pas soustraites des dépenses.

Tel qu'indiqué plus haut, seuls les montants reçus d'autres municipalités sont soustraits des coûts de fonctionnement. Aux fins des mesures des coûts totaux, sont uniquement déduits de ces coûts les montants reçus d'autres municipalités pour les immobilisations corporelles.

Exception : Soustraction des recettes reçues pour les services d'incendie fournis hors du territoire de la municipalité

Lorsqu'une municipalité fournit des services d'incendie hors de son territoire, à des conseils de bande, sur des territoires non érigés en municipalité ou des terres de la Couronne, les recettes reçues sont soustraites des coûts de fonctionnement.

Exception : Soustraction des « autres recettes », tirées de la vente de ressources relatives à l'élimination et au recyclage des déchets

Le groupe de travail municipal spécialisé, qui examine les mesures de la gestion des déchets solides, a noté l'importance, au sein du secteur municipal, des dispositions des contrats d'élimination et de réacheminement des déchets solides ayant trait à la vente de ressources. Parmi les possibilités de vente de ressources liées à l'élimination et au réacheminement des déchets, on trouve la production d'électricité, la collecte de gaz d'enfouissement ainsi que les crédits et redevances liés aux gaz d'enfouissement. En général, aux termes d'un contrat, les entrepreneurs conservent les recettes tirées de la vente de ressources liées à l'élimination et au réacheminement des déchets.

Par conséquent, les « autres recettes » sont soustraites des coûts de fonctionnement. Les « autres recettes » sont définies comme s'entendant strictement des recettes tirées de la vente de ressources, et elles sont déduites des coûts engagés pour l'élimination, le réacheminement et la gestion des déchets solides. Il est à noter que les redevances de déversement et les droits d'utilisation relatifs à la collecte des déchets ne sont pas soustraits des coûts bruts de fonctionnement puisque les droits d'utilisation ne sont pas soustraits des coûts de fonctionnement pour les autres services.

Les montants reçus d'autres municipalités et les montants reçus d'autres municipalités pour les immobilisations corporelles ne sont pas soustraits pour les mesures de gestion des déchets solides.

EN PROFONDEUR

Coûts indirects

Les coûts indirects sont des coûts engagés par de nombreux services municipaux, en général, au titre des ressources humaines, de la paie, de la salle du courrier, etc. La façon dont les coûts indirects sont affectés aux différents services qu'offre une municipalité peut avoir une incidence sur les résultats en matière d'efficience. Les coûts indirects peuvent être affectés à l'administration générale ou ils peuvent être intégrés aux coûts de chaque service.

Avant que les tableaux de mesure de la performance soient intégrés au Rapport d'information financière, aucune politique ne traitait des coûts indirects. Il revenait à chaque municipalité de décider si elle voulait les affecter à l'administration générale ou les intégrer aux coûts de chaque service. Si une municipalité décidait d'intégrer les coûts indirects aux coûts de chaque service, elle pouvait utiliser la méthode qu'elle choisissait.

Lorsque le PMPSM est entré en vigueur, il a fallu envisager la standardisation des rapports municipaux sur les coûts indirects pour améliorer la comparabilité des résultats du PMPSM.

Standardisation de la méthode d'affectation des coûts indirects

En effet, si une municipalité inscrit tous les coûts indirects aux lignes de la gestion centrale et du soutien de programmes, mais n'affecte pas les dépenses de soutien aux programmes, elle obtient des coûts de fonctionnement inférieurs par unité pour tous les autres services. Dans un autre exemple, la mesure de gouvernance et de gestion en tant que pourcentage des coûts de fonctionnement totaux des municipalités est sous-évaluée pour les municipalités qui affectent des dépenses de gouvernance et de gestion par rapport à celles qui n'affectent que des dépenses de soutien aux programmes.

Le ministère a reconnu la nécessité de standardiser la méthode d'affectation des coûts indirects pour qu'il soit possible de faire de véritables comparaisons sur le plan de l'efficience. Le ministère a examiné les méthodes d'affectation des coûts indirects ainsi que la manière de déclarer les coûts pour l'administration générale.

Le ministère était particulièrement intéressé par les travaux de l'initiative d'analyse comparative des services municipaux de l'Ontario (Ontario Municipal CAO's Benchmarking Initiative ou « OMBI »). L'OMBI proposait de répartir les coûts pour l'administration générale en trois catégories :

- gouvernance;
- gestion centrale;
- soutien des programmes.

Les coûts au titre du soutien des programmes s'entendent des coûts indirects qu'il y a lieu d'affecter à d'autres services, comme les coûts relatifs à la gestion de l'information, à la paie et à l'impression. Les coûts au titre de la gestion centrale s'entendent des coûts administratifs qu'il est moins facile d'affecter ailleurs, comme les coûts relatifs au soutien juridique, aux investissements et aux communications. L'OMBI recommande que les coûts engagés au titre de la gestion centrale ne soient pas affectés à d'autres services.

Les comparaisons sont plus faciles lorsque les municipalités déclarent leurs coûts indirects catégorisés comme ayant rapport au soutien des programmes sur la ligne réservée à ces derniers. La mesure relative à l'administration générale englobe les dépenses liées à la gouvernance et à la gestion centrale, et elle calcule ce que ces dépenses représentent en pourcentage du total des coûts municipaux. Si une municipalité déclare tous ses coûts indirects sur la ligne réservée à la gestion centrale, ses coûts de fonctionnement unitaires pour toutes les autres mesures, excepté l'administration générale, en sont diminués. Toutefois, vu que la mesure de l'administration générale est fondée sur la somme des coûts de gouvernance et de gestion centrale, les résultats des mesures de l'efficacité de l'administration générale seront plus élevés que ceux des municipalités qui déclarent leurs dépenses au titre du soutien des programmes sur la ligne réservée au soutien des programmes.

L'OMBI a aussi proposé que les grandes municipalités ayant une population d'au moins 100 000 habitants affectent les coûts indirects par une méthode fondée sur l'utilisation des différents services de soutien des programmes par les services municipaux. On appelle cette méthode tout simplement la « méthode OMBI ». Ces concepts ont été acceptés et sont appliqués pour remplir le tableau 40 (*Consolidated Statement of Operations : Expenses*) du RIF.

Les municipalités ayant une population inférieure à 100 000 habitants utilisent une méthode similaire, à savoir le pourcentage du total des dépenses : les coûts indirects sont affectés à chaque secteur de service en fonction du pourcentage des coûts municipaux globaux de ce dernier.

Tableau 5 : Méthodes d'affectation des dépenses de soutien aux programmes, 2010

Méthodes d'affectation des dépenses de soutien aux programmes, 2010			
	Nombre de municipalités de moins de 100 000 habitants	Nombre de municipalités de 100 000 habitants ou plus	
Pourcentage du total des dépenses	147	5	
Pourcentage modifié du total des dépenses	61	5	
Méthode de l'OMBI	3	20	
Méthode de l'OMBI modifiée	0	1	
Autre méthode	16	1	
Aucune	2	1	
TOTAL	229	33	262
Conditions : ■ Les municipalités ont affecté des dépenses de soutien aux programmes dans la colonne d'affectation des dépenses de soutien aux programmes. ■ Le montant de l'affectation était supérieur à 0 \$. REMARQUES : ■ Les municipalités doivent indiquer quelle méthode elles ont utilisée pour affecter leurs dépenses de soutien aux programmes aux fins du tableau 94 (<i>Performance Measurement: Questions</i>) du RIF. ■ Les municipalités de moins 100 000 habitants doivent obligatoirement affecter leurs coûts indirects en se fondant sur le pourcentage du total des dépenses pour chaque secteur de service prévu au tableau 40. ■ Les municipalités de 100 000 habitants ou plus doivent obligatoirement utiliser la méthode de l'OMBI pour affecter les dépenses de soutien aux programmes. Cette méthode répartit ces dépenses en 23 catégories et utilise différents éléments pour mesurer la consommation dans chaque catégorie. Les dépenses de soutien aux programmes sont affectées aux différents secteurs selon leur pourcentage de la consommation totale que représente chacune de ces catégories. ■ Les municipalités ayant indiqué « Autre méthode » ont été invitées à préciser quelle méthode elles ont utilisée. Elles ont répondu avoir basé leurs affectations sur les heures, les heures estimatives, le nombre d'employés, le nombre d'ETP, la charge de travail, les dépenses des services (en pourcentage du budget), une estimation du soutien administratif, les ménages, la méthode de l'OMBI modifiée, les dépenses réelles et les dépenses budgétées.. ■ Certaines des municipalités ayant indiqué « Autre méthode » ont réparti leurs dépenses de soutien aux programmes entre un nombre limité de catégories et basé leur affectation sur des éléments variés. Elles ont par exemple affecté les coûts liés aux ressources humaines selon le nombre d'employés ou le total des salaires de chaque service, les coûts liés à la technologie selon le nombre d'ordinateurs, les coûts liés aux bâtiments selon la superficie en pieds carrés et les coûts financiers d'une autre manière encore.			

Méthodes utilisées pour déclarer les coûts indirects

Nous avons constaté que les municipalités ont adopté une méthode mixte pour l'affectation des coûts indirects déclarés aux lignes relatives à l'administration générale du tableau 40 (*Consolidated Statement of Operations: Expenses*) du RIF.

Les coûts indirects qu'il s'agit d'affecter aux différents services d'une municipalité sont qualifiés de dépenses de soutien aux programmes. Ils englobent les salaires, traitements et avantages sociaux, le matériel, les services contractuels, les loyers et dépenses financières, et enfin, les rajustements interfonctionnels (transferts entre différents services). Ces coûts sont automatiquement totalisés et le montant ainsi obtenu est inscrit, sous forme de valeur négative, dans la colonne réservée à l'affectation des dépenses de soutien aux programmes (SLC 40 0260 13). Notez que les montants affectés aux fonctions municipales sont déclarés sous forme de valeurs positives.

La méthode d'affectation des dépenses de soutien aux programmes varie suivant la population d'une municipalité.

Les municipalités qui ont moins de 100 000 habitants sont tenus d'affecter leurs dépenses de soutien aux programmes à d'autres fonctions, selon la proportion du total des dépenses que représentent les dépenses de chacune des fonctions.

Les municipalités qui ont plus de 100 000 habitants doivent utiliser la méthode d'affectation de l'OBMI. Cette méthode répartit les dépenses de soutien aux programmes en 23 catégories et utilise des unités (éléments) précis pour mesurer la consommation dans chaque catégorie. Les dépenses de soutien aux programmes sont affectées aux différentes fonctions proportionnellement à leur consommation. À titre d'exemple, les dépenses au titre de l'impression et des graphismes sont mesurées selon le pourcentage d'impressions commandées par chaque service.

Le *Tableau 5 : Méthodes d'affectation des dépenses de soutien aux programmes, 2010* résume les méthodes auxquelles les municipalités ont recours pour affecter les dépenses de soutien aux programmes déclarées sur la ligne et dans la colonne afférentes. Malgré la variété de méthodes utilisées pour affecter les coûts indirects, la plupart des municipalités utilisent la méthode recommandée en fonction de leur taille.

État de la déclaration des coûts indirects : Utilisation des lignes et des colonnes du tableau 40 (*Consolidated Statement of Operations: Expenses*)

Le tableau 6, État de la déclaration des coûts indirects au tableau 40 (Consolidated Statement of Operations: Expenses) en 2009 et 2010 résume la façon dont les municipalités ont déclaré leurs coûts indirects.

En 2010, 89 des 360 municipalités étudiées n'ont fait aucune affectation de coûts indirects. Ces municipalités n'ont pas déclaré de dépenses à la ligne de l'administration générale réservée aux dépenses de soutien aux programmes pas plus qu'elles n'ont inscrit de montant dans la colonne prévue pour ces mêmes dépenses. De plus, ces municipalités n'ont pas utilisé la colonne relative aux rajustements interfonctionnels pour affecter des dépenses liées à l'administration générale. Notez toutefois que la colonne relative aux rajustements interfonctionnels est prévue uniquement pour la déclaration de transferts entre services.

Parmi les municipalités qui ont affecté des coûts indirects en 2010, 262 l'ont fait en se servant de la ligne relative aux dépenses de soutien aux programmes et de la colonne réservée à l'affectation de ces mêmes dépenses. Sur ces 262 municipalités, 161 se sont servi uniquement de la colonne réservée à l'affectation des dépenses de soutien au programme, conformément aux instructions données pour le RIF.

La déclaration de coûts indirects à l'aide de la ligne réservée aux dépenses de soutien aux programmes et de la colonne prévue pour l'affectation de ces mêmes dépenses présente plusieurs avantages :

- le montant à affecter est transparent et équivaut à la somme des dépenses correspondant aux salaires, traitements et avantages sociaux, au matériel, aux services contractuels, aux loyers et aux dépenses financières, ainsi qu'aux rajustements interfonctionnels déclarés à la ligne du soutien aux programmes;
- la colonne de l'affectation des dépenses de soutien aux programmes n'est utilisée que pour affecter des coûts indirects à ce soutien. Le soutien aux programmes représente les coûts indirects que l'OMBI a repérés comme étant des dépenses qu'il convient d'affecter à des fonctions municipales.

L'utilisation de la colonne relative aux rajustements interfonctionnels pour déclarer des coûts indirects manque de transparence :

- la colonne relative aux rajustements interfonctionnels est prévue uniquement pour la déclaration des transferts entre services;

- l'utilisation de la colonne des rajustements interfonctionnels aussi bien pour affecter des coûts indirects que pour déclarer des transferts entre services ôte toute transparence à la déclaration des coûts indirects, vu qu'il est dans ce cas impossible de cerner les coûts indirectes affectés à d'autres fonctions;
- la nature des dépenses déclarées dans la colonne relative aux rajustements interfonctionnels est inconnue;
- les municipalités doivent indiquer quelle méthode elles ont utilisée pour affecter les dépenses de soutien aux programmes déclarées à la ligne et dans la colonne prévues à cet effet. Toutefois, si elles utilisent la colonne des rajustements interfonctionnels, la méthode d'affectation choisie n'est pas repérée. On peut supposer dans pareil cas que les municipalités, y compris les plus grandes, utilisent une méthode d'affectation simple, fondée sur un ou deux éléments de coût seulement.

En 2010, 9 municipalités ont utilisé seulement la colonne des rajustements interfonctionnels pour affecter à d'autres fonctions les coûts relatifs à l'administration générale.

Toujours en 2010, 101 municipalités ont ventilé leurs coûts indirects entre la colonne de l'affectation des dépenses de soutien aux programmes et de celle des rajustements interfonctionnels.

En conclusion, l'affectation municipale des coûts indirects dans le RIF est loin d'être uniforme, ce qui nuit à la comparaison des résultats du PMPSM. L'affectation des coûts indirects a une incidence sur les résultats du PMPSM, car le numérateur pour les mesures de l'efficience, à savoir les coûts de fonctionnement, comprend les coûts indirects déclarés dans les colonnes de l'affectation des dépenses de soutien aux programmes et dans celle des rajustements interfonctionnels.

Pour que la déclaration soit la plus cohérente et transparente possible, les coûts indirects affectés à d'autres services doivent être déclarés sur une seule ligne d'administration générale, celle du soutien aux programmes. Le montant à affecter doit être déterminé par l'addition des cinq types de dépenses (voir plus haut). Cela permet de voir l'origine des coûts indirects.

Par souci de transparence, la colonne utilisée pour les rajustements interfonctionnels ne doit être utilisée qu'à cette fin et ne doit pas comprendre de coûts indirects.

La méthode d'affectation utilisée constitue aussi un facteur important pour faciliter la comparaison des résultats.

Tableau 6 : État de la déclaration des coûts indirects au tableau 40 (Consolidated Statement of Operations) pour 2009 et 2010

ÉTAT DE LA DÉCLARATION DES COÛTS INDIRECTS AU TABLEAU 40 POUR 2000 ET 2010		
	Nombre en	
	2010	2009
1.0 Municipalités n'ayant procédé à aucune affectation de coûts indirects	89	93
■ Ces municipalités n'ont pas utilisé les colonnes de l'affectation des dépenses de soutien aux programmes et des rajustements interfonctionnels pour affecter des coûts indirects. ■ Aucune de ces municipalités n'a déclaré de dépenses de soutien aux programmes à la ligne de l'administration générale (SLC 40 0260 13 = 0) ■ Aucune d'entre elles n'a utilisé la colonne des rajustements interfonctionnels pour affecter des coûts indirects. (SLC 40 0240 12 ≥ 0 et SLC 40 0250 12 ≥ 0. Notez qu'une valeur négative à la ligne de l'administration générale (gouvernance, gestion centrale, soutien aux programmes) signifie que les montants correspondants ont été affectés à d'autres fonctions.		
2.0 Municipalités ayant affecté des coûts indirects à l'administration générale		
2.0 Municipalités ayant déclaré des dépenses de soutien aux programmes dans la colonne relative à l'affectation de ces mêmes dépenses SLC 40 0260 13 < -1	262	270
2.1 Municipalités ayant uniquement utilisé la ligne et la colonne relatives à l'affectation des dépenses de soutien aux programmes pour l'affectation de coûts indirects. ■ Ces municipalités ont déclaré des dépenses à la ligne du soutien aux programmes dans la catégorie des dépenses d'administration générale et elles ont affecté ces dépenses à d'autres fonctions en se servant de la colonne relative à l'affectation des dépenses de soutien aux programmes. (SLC 40 0260 13 = 0), (SLC 40 0240 12 ≥ 0 et SLC 40 0250 12 ≥ 0, et SLC 40 0260 12 ≥ 0)	161	169
2.2 Municipalités ayant déclaré des dépenses de soutien aux programmes dans la colonne relative au soutien aux programmes et qui se sont aussi servi de la colonne des rajustements interfonctionnels à des fins d'affectation. (SLC 40 0260 13 < -1 and, (SLC 40 0240 12 < 0 ou SLC 40 0250 12 < 0 Ou SLC 40 0260 12 < 0.	101	101
3.0 Municipalités ayant affecté des coûts indirects en utilisant uniquement la colonne des rajustements interfonctionnels. ■ Ces municipalités ont déclaré des valeurs négatives dans la colonne des rajustements interfonctionnels à la ligne de la gouvernance ou à celle de la gestion centrale, voire aux deux. (SLC 40 0240 12 < 0 ou SLC 40 0250 12 < 0. ■ Ces municipalités n'ont pas déclaré de dépenses de soutien aux programmes. (SLC 40 0260 13 = 0 et SLC 40 0240 ≥ 0, et SLC 40 0250 13 ≥ 0)	9	7
TOTAL PARTIEL (2.0 + 3.0)	271	277
4.0 Type de dépenses d'administration générale affectées		
■ Municipalités ayant affecté des dépenses au soutien aux programmes ■ Municipalités ayant affecté des dépenses à la gestion centrale ■ Municipalités ayant affecté des dépenses à la gouvernance	262 81 17	270 77 15

REMARQUES :

- Les lignes d'administration générale du tableau 40 sont : gouvernance, gestion centrale et soutien aux programmes.
- Les coûts indirects qui doivent être affectés à d'autres services sont inscrits à la ligne de soutien aux programmes. Les coûts indirects qui ne peuvent être facilement affectés à d'autres services sont inscrits à la ligne de gestion centrale.
- Le montant à affecter est automatiquement déclaré en tant que valeur négative dans la colonne de l'affectation des dépenses de soutien aux programmes, à la ligne de soutien aux programmes (SLC 40 0260 13).
- Le montant de l'affectation à la colonne du soutien aux programmes est égal à la somme des dépenses relatives aux salaires/traitements/avantages sociaux, matériel, services contractuels, loyers et dépenses financières, et rajustements interfonctionnels, multipliée par - 1.
- Les coûts indirects affectés à d'autres fonctions sont déclarés en tant que valeurs positives dans la colonne utilisée. Ainsi, le total des colonnes relatives aux dépenses de soutien aux programmes égale zéro.
- Certaines municipalités utilisent aussi la colonne des rajustements interfonctionnels pour affecter les sommes d'une ou de plusieurs lignes relatives à l'administration générale.

EN PROFONDEUR

Structure de fonctionnement des municipalités

La *Loi de 2001 sur les municipalités* reconnaît trois types de municipalités : les municipalités de palier inférieur et les municipalités de palier supérieur au sein d'une structure municipale à deux paliers, et les municipalités à palier unique qui ne font pas partie d'une structure municipale à deux paliers.

Dans une structure à deux paliers, la municipalité de palier supérieur, soit un comté ou une municipalité régionale, offre certains services aux municipalités locales de son territoire. L'objectif de cette structure est d'assurer la prestation des services utilisés par la totalité ou la plupart des municipalités locales de façon plus efficiente et efficace.

Les administrations municipales à deux paliers n'existent que dans le Sud de l'Ontario. Toutes les municipalités du Nord de l'Ontario sont à palier unique.

Aux fins d'analyse, on intègre traditionnellement les résultats du district de Muskoka et de la ville du Grand Sudbury à ceux des régions et des anciennes régions du Sud de l'Ontario. Le district de Muskoka a une structure municipale similaire à celle d'une municipalité régionale, alors que la ville du Grand Sudbury a été formée à partir de l'ancienne région de Sudbury et de la ville de Sudbury. Dans le rapport sommaire, le Grand Sudbury et Muskoka font tous deux partie du groupe « Régions et anciennes régions ».

Comtés

Les comtés sont traditionnellement une fédération de municipalités de palier inférieur d'un même secteur géographique. Les cités ne faisaient pas partie de la structure des comtés à l'origine, mais certaines en font partie depuis les dernières années. Bien qu'il fasse partie des comtés, Oxford possède une structure municipale similaire à celle d'une municipalité régionale. Dans le rapport sommaire, le comté d'Oxford fait partie du groupe « Régions et anciennes régions ».

Municipalités régionales

Les municipalités régionales sont une autre forme de municipalité de palier supérieur, dont les responsabilités sont beaucoup plus grandes que celles des comtés. Actuellement, il existe douze municipalités régionales, qui ont été créées dans les années 1960 et 1970.

Municipalités à palier unique dans le Sud de l'Ontario

En 2010, il y avait 26 municipalités à palier unique dans le Sud de l'Ontario. Ces municipalités ne sont pas représentées au conseil d'un comté. Cependant, dans le passé, elles ont collaboré pour fournir certains services communs, comme les foyers pour personnes âgées, par l'intermédiaire de régions locales communes. Les pouvoirs des municipalités à palier unique varient pour des raisons historiques, selon l'année où elles ont été créées et la façon dont elles l'ont été.

En 2001, un certain nombre de municipalités à palier unique ont été établies à partir d'anciennes municipalités régionales : Toronto, Ottawa, Grand Sudbury, Hamilton, Haldimand et Norfolk. Dans le rapport sommaire, Haldimand et Norfolk sont groupées avec les municipalités à palier unique parce que leur population est inférieure à 100 000 habitants. Les autres se trouvent dans le groupe appelé « Régions et anciennes régions ».

Nord de l'Ontario

Le Nord de l'Ontario compte onze districts territoriaux qui constituent des secteurs administratifs, et non pas des municipalités. Une grande partie du Nord de l'Ontario est composée de territoires non érigés en municipalités. Le ministère du Développement du Nord et des Mines aide les habitants de ces territoires à établir des régions locales des services publics qui ont pour fonction d'assurer la prestation des services de base.

Gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et conseil d'administration de district des services sociaux (CADSS)

La gestion des services municipaux regroupés a été instaurée en 1997 pour assurer la planification et l'administration régionales de certains services sociaux et de santé, peu importe s'il existe une structure municipale à un ou deux paliers. La gestion des services municipaux regroupés est assurée par les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) dans le Sud de l'Ontario et dans la ville du Grand Sudbury dans le Nord. Dans toutes les autres régions du Nord, la gestion des services municipaux regroupés est assurée par les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS).

Les GSMR dans le Sud de l'Ontario sont responsables de la prestation des services d'aide sociale, de garde d'enfants, de logement social, d'ambulance terrestre et de santé publique.

Dans le Sud de l'Ontario, on a établi 36 zones de service en 1997. Dans chacune de ces zones, une municipalité a été désignée comme GSMR. Toutes les administrations régionales (dont certaines sont devenues depuis des municipalités à palier unique) et de nombreux comtés ont été désignés à ce titre. Les municipalités à palier unique s'entendent avec la municipalité de palier supérieur de leur région quant à la désignation des GSMR. Dans certains cas, une municipalité autre que le GSMR a été désignée à titre d'agent de prestation des services d'ambulance terrestre.

Dans le Nord de l'Ontario, la ville du Grand Sudbury a été désignée comme GSMR, et dix conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) ont été créés pour servir le reste du Nord de l'Ontario. Les CADSS ont pour tâche de servir autant les municipalités que les territoires non constitués en municipalités. Les CADSS doivent, au minimum, gérer la prestation des services d'aide sociale, de garde d'enfants et de logement social. Ils peuvent aussi assurer la prestation des services d'ambulance terrestre et de santé publique.

Depuis 1998, les municipalités du Nord de l'Ontario et les territoires non constitués en municipalités peuvent former une régie régionale des services publics (RRSP), en vertu de la *Loi sur les régies locales des services publics du Nord*, afin de réduire le nombre d'organismes à but unique. Au minimum, les RRSP doivent offrir des services dans six domaines de base : aide sociale, garde d'enfants, logement social, ambulance terrestre, santé publique et foyers pour les personnes âgées. Les collectivités du Nord de l'Ontario peuvent structurer des RRSP qui ont la possibilité d'offrir d'autres services, dont les services policiers, la gestion des déchets, le développement économique, la gestion des aéroports, des routes et des ponts, la protection civile, l'aménagement du territoire et l'application de certaines parties de la *Loi sur les infractions provinciales*. Pour l'instant, aucune RRSP n'a été créée.

Rôles et responsabilités des municipalités

La *Loi de 2001 sur les municipalités* donne aux municipalités le pouvoir d'offrir tout service ou toute chose qui, de l'avis de la municipalité, est nécessaire, ou encore qui pourrait être désirable aux yeux du public.

Toutes les municipalités de l'Ontario peuvent également adopter des règlements municipaux sur les points suivants :

- structure de la gouvernance;
- responsabilité et transparence;
- gestion financière;

- biens publics;
- bien-être socioéconomique et environnemental de la municipalité;
- santé, sécurité et bien-être des habitants;
- protection des habitants et de leurs biens, y compris la protection des consommateurs.

De plus, les municipalités à palier unique ont un pouvoir élargi quant à l'adoption de règlements municipaux dans les domaines suivants :

- animaux;
- constructions, y compris les clôtures et les panneaux et les enseignes;
- délivrance de permis aux entreprises.

Dans le cas d'une structure d'administration municipale à deux paliers, la *Loi de 2001 sur les municipalités* dresse une liste des domaines de compétence et confie le pouvoir exclusivement à la municipalité de palier supérieur ou à la municipalité de palier inférieur. Ces domaines de compétence sont les suivants :

- voies publiques, y compris le stationnement et la circulation sur les voies publiques;
- réseaux de transport autres que les voies publiques;
- gestion des déchets;
- services publics;
- culture, parcs, loisirs et patrimoine;
- drainage et lutte contre les inondations, à l'exception des égouts pluviaux;
- constructions, dont les clôtures, les panneaux et les enseignes;
- stationnement, à l'exception des voies publiques;
- animaux;
- services de développement économique;
- délivrance de permis aux entreprises.

Ainsi, les municipalités locales sont souvent responsables de la collecte des déchets, tandis que les municipalités de palier supérieur sont chargées de l'élimination des déchets, de même que des questions élargies de gestion des déchets.

Certaines des responsabilités précisées dans la *Loi de 2001 sur les municipalités* peuvent être transférées d'un palier à un autre au moyen d'un vote à « triple majorité ». Les membres du conseil de la municipalité de palier supérieur et la majorité des membres des conseils des municipalités de palier inférieur doivent voter pour le transfert. En outre, les électeurs des municipalités de palier inférieur qui appuient le transfert doivent représenter une majorité d'électeurs du comté ou de la région.

D'autres lois donnent aussi des pouvoirs et des responsabilités aux municipalités, dont la *Loi sur l'aménagement du territoire* et la *Loi sur le code du bâtiment*, la *Loi sur la prévention et la protection contre l'incendie*, la *Loi sur les services policiers*, la *Loi sur le programme Ontario au travail* et la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*.

Régies locales

De nombreuses régies locales participent à la prestation des services locaux, dont les bureaux de santé, les régies de transport en commun, les sociétés d'aide à l'enfance et les conseils d'aménagement. Des mesures législatives administrées par différents ministères autorisent la création de régies locales. Par exemple, la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, administrée par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, prévoit la création de conseils de santé, tandis que la *Loi sur les bibliothèques publiques*, administrée par le ministère des Affaires civiques, régit les conseils de bibliothèques publiques.

Bien que les municipalités aient une grande souplesse à l'égard de la création, de la modification et de la dissolution des régies locales, certaines régies locales, comme les commissions de services policiers, sont obligatoires.

La *Loi de 2001 sur les municipalités* permet aux municipalités, conjointement ou seules, de créer des régies locales. Une municipalité peut donner à une régie locale le contrôle et la gestion des services et activités qui, selon elle, sont appropriés, en lui déléguant ses pouvoirs et devoirs. Les régies locales comprennent, entre autres, les commissions de services publics, les régies du stationnement et les régies de gestion des parcs.

Regroupement des activités financières d'une régie locale

Si une régie locale ne dessert qu'une seule municipalité, ses opérations financières sont entièrement intégrées à celles que la municipalité déclare dans le Rapport d'information financière. Si une ou plusieurs municipalités créent une régie locale commune, chaque municipalité inscrit les opérations financières de la régie locale dans son rapport, sur une base proportionnelle.

Partie II : Sommaire des résultats pour 2009 et 2010

Comment interpréter un tableau des résultats

Description
textuelle des
mesures.

Fourchette :
renvoie aux
données minimales
et maximales de
chaque groupe.

Médiane : la valeur
intermédiaire d'un
groupe. Elle est moins
influencée par des
valeurs excentriques
que la moyenne.

Les formules de
calcul des coûts de
fonctionnement et des
coûts totaux des
routes revêtues ont
été modifiées en
2010; les résultats de
2009 ne sont donc
pas comparables et
ne sont pas indiqués.

Les municipalités sont
regroupées selon leur
type, leur population et
leur appartenance au
Nord ou au Sud.

Pour chaque groupe,
les résultats liés à la
mesure **coûts de
fonctionnement par
unité** et à la nouvelle
mesure **coûts totaux
par unité** sont
indiqués.

**Nombre de
municipalités
déclarantes :** le
nombre de déclarations
après élimination des
observations aberrantes
et des erreurs de calcul.

Où trouver la mesure
dans le **Rapport
d'information
financière** avec le
numéro de référence
SLC (tableau, ligne,
colonne) à 8 chiffres.

RÉSULTATS

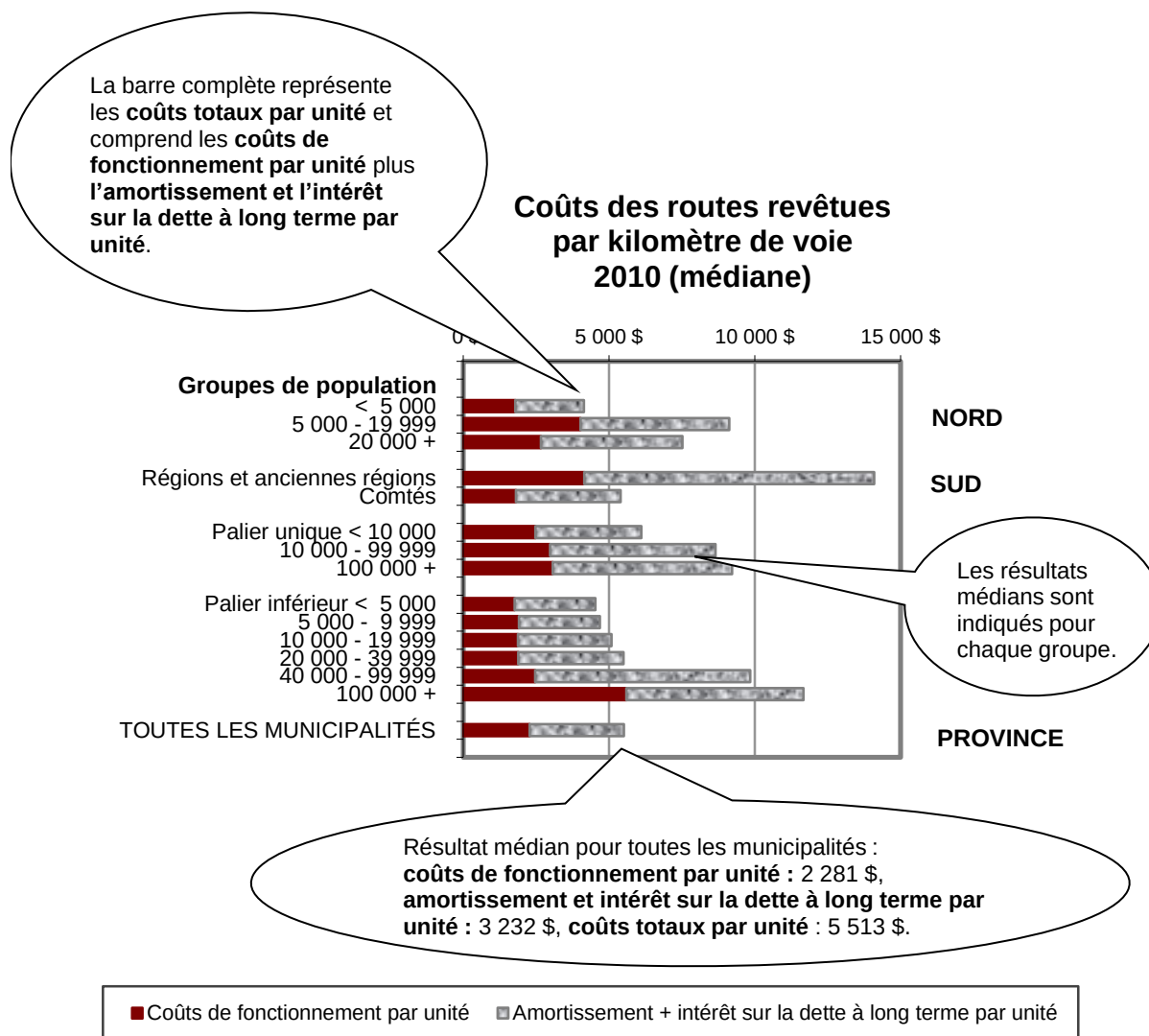
Coûts de fonctionnement liés aux routes revêtues par km de voie.
Coûts totaux liés aux routes revêtues par km de voie.

			2010	
Population		N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$
NORD				
< 5 000	Coûts de fonctionnement	60	131 à 39 553	1 789
	Coûts totaux	60	229 à 43 565	4 142
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	10	2 242 à 16 593	4 026
	Coûts totaux	10	2 847 à 20 281	9 128
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	1 698 à 5 317	2 669
	Coûts totaux	4	4 949 à 11 876	7 521
SUD				
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	11	1 201 à 27 961	4 156
	Coûts totaux	11	5 171 à 36 638	14 099
Comtés	Coûts de fonctionnement	19	79 à 10 712	1 812
	Coûts totaux	19	2 300 à 4 926	5 401
Palier unique				
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	1 517 à 11 207	2 480
	Coûts totaux	4	4 747 à 22 109	6 111
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	12	910 à 7 782	2 982
	Coûts totaux	12	1 421 à 21 500	8 656
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	829 à 6 682	3 073
	Coûts totaux	6	3 536 à 11 913	9 224
Palier inférieur				
< 5 000	Coûts de fonctionnement	48	194 à 11 661	1 767
	Coûts totaux	48	901 à 14 825	4 535
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	52	169 à 18 423	1 915
	Coûts totaux	52	-2 068 à 38 841	4 689
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	47	193 à 19 559	1 881
	Coûts totaux	47	149 à 24 560	5 088
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	19	361 à 14 010	1 891
	Coûts totaux	19	-1 321 à 27 315	5 501
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	924 à 13 086	2 471
	Coûts totaux	10	3 764 à 19 405	9 846
100 000 +	Coûts de fonctionnement	13	405 à 20 476	5 599
	Coûts totaux	13	405 à 26 553	11 673
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	315	79 à 39 553	2 281
	Coûts totaux	315	-2 068 à 43 565	5 513
N ^{bre} de municipa- lités déclarantes	Coûts de fonctionnement			315
	Coûts totaux			315

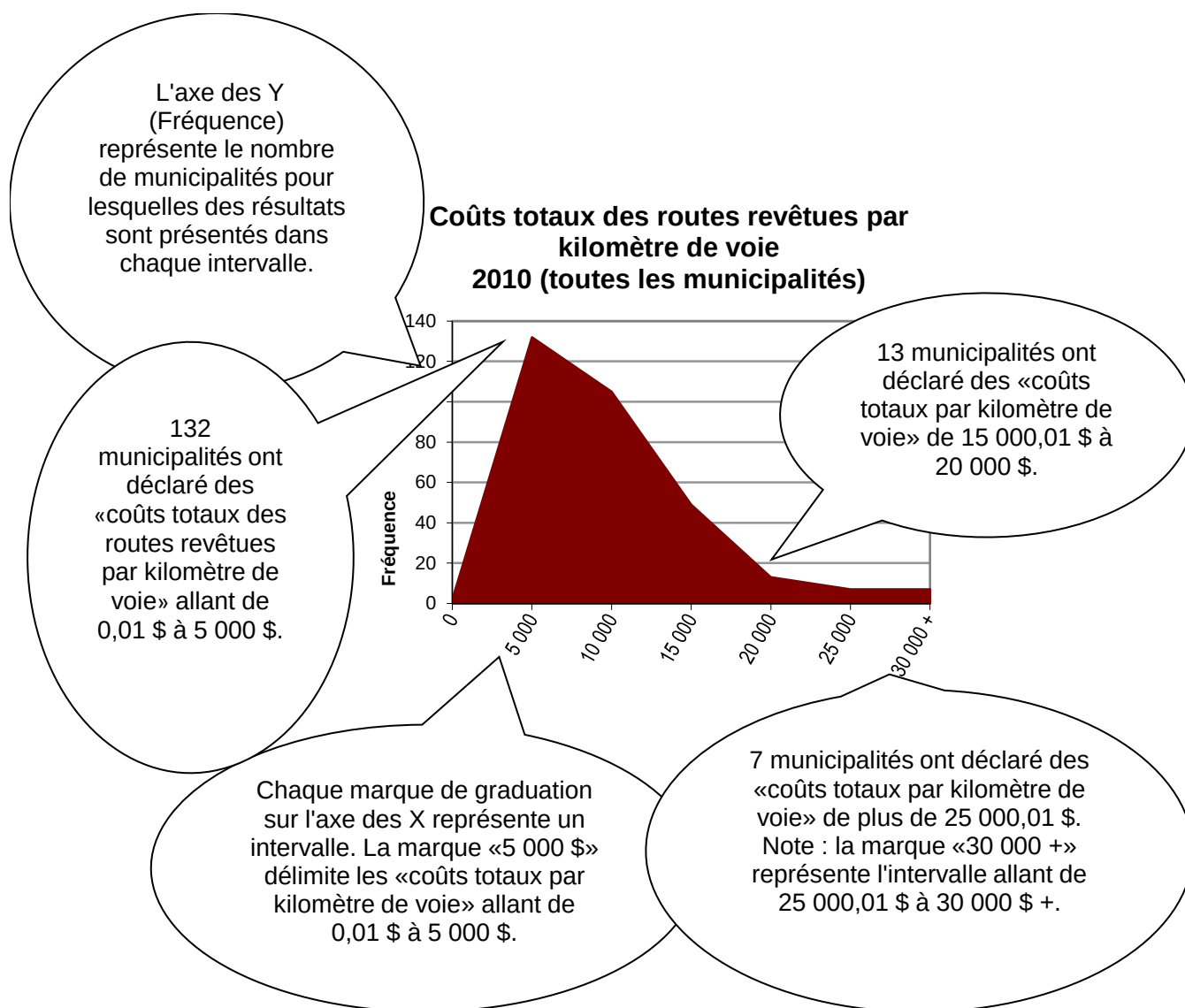
Référence RIF : SLC 91 1204 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).
SLC 91 1204 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

Comment interpréter un diagramme à barres



Comment interpréter un graphique de distribution des fréquences

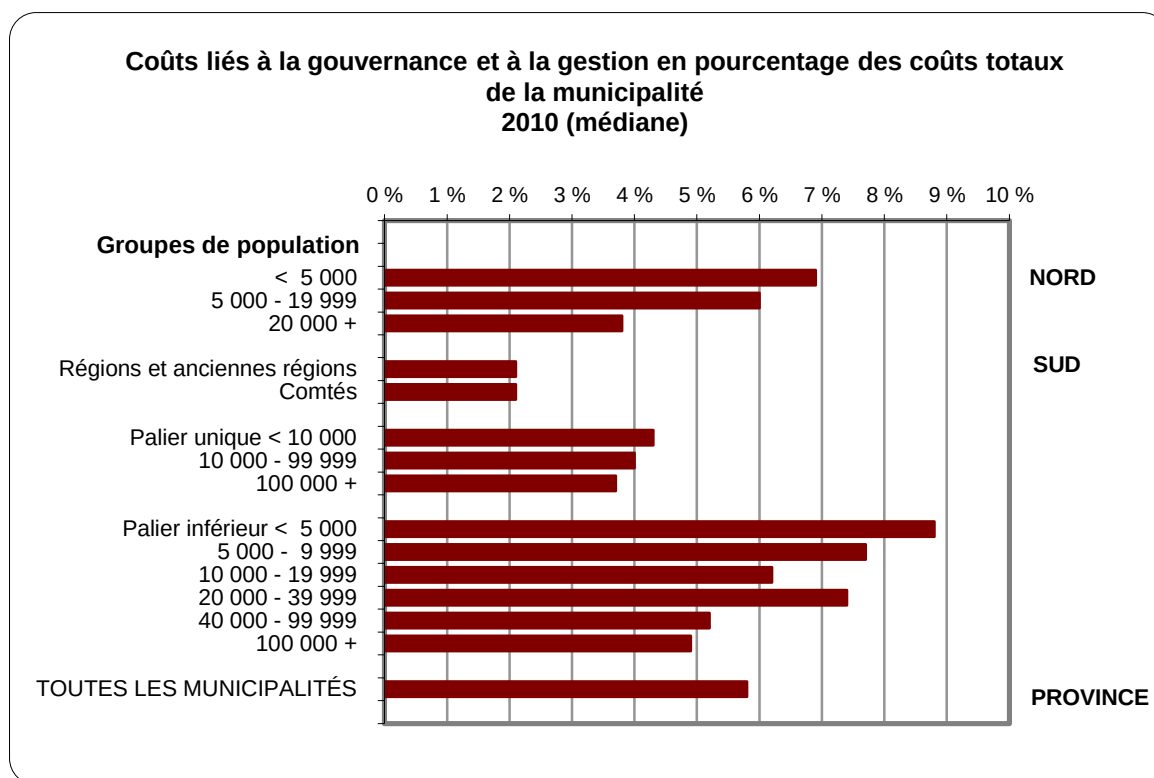


Administration générale : Efficience

Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité.

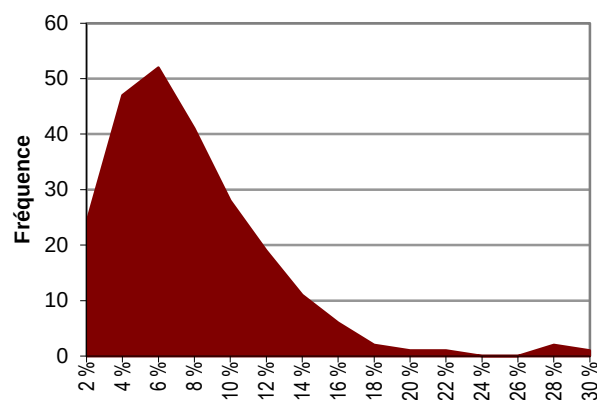
Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts totaux de la municipalité.

$$\frac{\text{Coûts liés à la gouvernance et à la gestion}}{\text{Coûts de fonctionnement totaux de la municipalité (ou coûts totaux de la municipalité)}} \times 100$$



Le diagramme à barres n'indique que les résultats de la mesure des coûts totaux. Les résultats de cette mesure sont généralement inférieurs à ceux de la mesure des coûts de fonctionnement parce que le dénominateur de la mesure des coûts totaux (coûts totaux de la municipalité) est relativement plus élevé que celui de la mesure des coûts de fonctionnement (coûts de fonctionnement totaux de la municipalité).

**Coûts totaux liés à la gouvernance et à la gestion
en pourcentage des coûts totaux
de la municipalité
2010 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS

Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité.

Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts totaux de la municipalité.

				2010	2009
Population		N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	43	1,7 % à 30,9 %	8,0 %	8,8 %
	Coûts totaux	43	1,4 % à 26,7 %	6,9 %	
5 000 - 19 999	Coûts de fonctionnement	7	2,6 % à 9,0 %	6,5 %	4,5 %
	Coûts totaux	7	2,3 % à 8,2 %	6,0 %	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	3,2 % à 4,7 %	4,0 %	3,7 %
	Coûts totaux	4	3,1 % à 4,6 %	3,8 %	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	8	1,7 % à 3,9 %	1,9 %	2,6 %
	Coûts totaux	8	1,5 % à 3,7 %	2,1 %	
Comtés	Coûts de fonctionnement	17	0,4 % à 8,7 %	2,3 %	2,0 %
	Coûts totaux	17	0,5 % à 7,4 %	2,1 %	
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	3,7 % à 8,0 %	5,0 %	4,7 %
	Coûts totaux	4	3,6 % à 7,4 %	4,3 %	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	9	0,7 % à 7,3 %	4,0 %	2,4 %
	Coûts totaux	9	0,6 % à 6,3 %	4,0 %	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	4	3,6 % à 5,1 %	4,0 %	4,0 %
	Coûts totaux	4	3,4 % à 4,7 %	3,7 %	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	31	1,5 % à 33,8 %	9,6 %	7,5 %
	Coûts totaux	31	1,1 % à 30,0 %	8,8 %	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	28	1,8 % à 16,8 %	8,9 %	8,6 %
	Coûts totaux	28	1,7 % à 13,6 %	7,7 %	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	41	1,0 % à 19,4 %	7,5 %	8,3 %
	Coûts totaux	41	0,7 % à 15,4 %	6,2 %	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	17	1,8 % à 17,9 %	8,2 %	6,7 %
	Coûts totaux	17	1,4 % à 14,7 %	7,4 %	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	1,5 % à 11,7 %	7,4 %	7,0 %
	Coûts totaux	10	1,1 % à 9,9 %	5,2 %	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	12	3,0 % à 13,2 %	5,4 %	6,4 %
	Coûts totaux	12	2,7 % à 27,2 %	4,9 %	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	235	0,4 % à 33,8 %	7,0 %	6,8 %
	Coûts totaux	235	0,5 % à 30,0 %	5,8 %	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			235	235
	Coûts totaux			235	235

Référence RIF :

SLC 91 0206 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 0206 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

CRITÈRES

Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité
Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts totaux de la municipalité.

NOTES

Les résultats de la mesure des coûts totaux de l'administration générale, exprimés en pourcentage, sont généralement inférieurs à ceux de la mesure des coûts de fonctionnement.

Pour toutes les autres mesures d'efficacité, les unités du dénominateur sont identiques pour les mesures des coûts de fonctionnement et des coûts totaux. Toutefois, pour les mesures de l'administration générale, les dénominateurs diffèrent. Le dénominateur « coûts totaux de la municipalité » peut dépasser le dénominateur « coûts de fonctionnement totaux de la municipalité ». Cela tend à produire un résultat en pourcentage inférieur pour la mesure des coûts totaux de l'administration générale.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères relatifs à la déclaration des paiements à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM)

- SLC 40 0250 04 $\geq$ SLC 42 5210 01
 - Les paiements à la SEFM (SLC 42 5210 01) doivent être comptabilisés au tableau 40 à titre de services contractuels, à la ligne réservée à la gestion centrale (SLC 40 0250 04).
 - Si les dépenses relatives à la SEFM sont déclarées à la ligne du soutien aux programmes (ligne 0260), les coûts sont sous-évalués parce que les paiements à la SEFM sont inclus dans le montant à indiquer à SLC 40 0260 13, qui est exprimé par une valeur négative.

Critères relatifs à la déclaration des frais généraux et des rajustements interfonctionnels (transferts entre services)

La municipalité est exclue si :

- SLC 40 0260 13 = 0 \$. Cela indique qu'aucune dépense n'est inscrite à la ligne du soutien aux programmes pour les salaires, traitements et avantages sociaux, le matériel, les services contractuels, les rajustements interfonctionnels et les transferts externes.
- Note : la ligne 0260 sert exclusivement à consigner les frais généraux à affecter à d'autres secteurs.
- Des montants négatifs sont inscrits pour la gouvernance ou la gestion à la colonne des allocations de soutien aux programmes. SLC 40 0240 13 $<$ 0 ou SLC 30 0250 13 $<$ 0.
- Des valeurs négatives indiquent que les montants sont affectés à d'autres fonctions. Seul le soutien aux programmes à SLC 40 0260 13 devrait être négatif. Les valeurs de la colonne 13 dans toutes les autres rangées devraient être positives, indiquant que du soutien aux programmes a été affecté à ces services.
 - Note : le soutien aux programmes peut être affecté à la fois à la gouvernance et à la gestion; dans ce cas, les montants de la colonne 13 sont positifs.

Suite à la page suivante.

Référence RIF : SLC 91 0206 35 et SLC 91 0206 45.

CRITÈRES (suite)

Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité
Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts totaux de la municipalité.

Autres critères relatifs à la déclaration des frais généraux et des rajustements interfonctionnels (transferts entre services)

- La municipalité est exclue si le numérateur à SLC 91 0206 30 est nul ou négatif. Cela peut se produire si :
 - 0 \$ est inscrit aux lignes 0240 et 0250 pour les dépenses liées aux coûts de fonctionnement.
 - Des valeurs négatives sont inscrites à SLC 40 0240 13 (ligne de la gouvernance) à la colonne 13 (allocations de soutien aux programmes).
 - Des valeurs négatives sont inscrites à SLC 40 0250 13 (ligne de la gestion) à la colonne 13 (allocations de soutien aux programmes).
 - Des valeurs négatives sont inscrites à SLC 40 0240 12 (ligne de la gouvernance) à la colonne 12 (rajustements interfonctionnels).
 - Des valeurs négatives sont inscrites à SLC 40 0250 12 (ligne de la gestion) à la colonne 12 (rajustements interfonctionnels).
 - La municipalité est exclue si le montant du soutien aux programmes à affecter à SLC 40 0260 13 correspond au montant de la gestion à SLC 40 0250 13 multiplié par -1.
 - $SLC\ 40\ 0260\ 13 = (SLC\ 40\ 0250\ 13 * -1)$
- Cela se produit si la municipalité n'a pas affecté de soutien aux programmes à d'autres services.

Référence RIF : SLC 91 0206 35 et SLC 91 0206 45.

Administration générale : Efficience

Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité.

Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts totaux de la municipalité.

Objectif

Administration municipale efficiente.

Notes

Comme la mesure de l'administration générale est exprimée en pourcentage, la proportion des coûts de fonctionnement totaux des municipalités affectés à l'administration générale est mesurée au lieu du coût par unité.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La déclaration des frais généraux au tableau 40 du RIF.
 - Si des frais généraux sont déclarés au moyen d'une valeur négative à la ligne de la gestion centrale dans la colonne des rajustements interfonctionnels ou des allocations de soutien aux programmes, les mesures sont sous-évaluées. Des critères sont utilisés pour exclure ces résultats.
 - Aux fins du présent sommaire des résultats, la municipalité est exclue si les frais généraux de gouvernance déclarés à SLC 40 0250 13 sont des montants négatifs ou que les frais généraux liés à la gestion centrale déclarés à SLC 40 0250 13 sont des montants négatifs.
 - Certaines municipalités déclarent des valeurs négatives pour la gouvernance et la gestion centrale dans la colonne des rajustements interfonctionnels ou la colonne des allocations de soutien aux programmes si elles prévoient affecter ces montants à d'autres fonctions. Toutefois, cette pratique n'est pas recommandée. Dans la partie I, voir la section « En profondeur – Coûts indirects ».
- La méthode d'allocation de soutien aux programmes (frais généraux).
- Le fait que la municipalité consigne des rajustements interfonctionnels (transferts entre services) au tableau 40 sous forme de valeurs négatives pour la gouvernance à SLC 40 0240 12 ou la gestion centrale à SLC 40 0250 12.
 - La municipalité peut entrer une valeur négative si elle affecte ces dépenses à d'autres lignes du tableau 40. Les valeurs négatives font diminuer le numérateur, ce qui fait aussi diminuer la mesure.

- La proportion de conseillers à temps plein ou à temps partiel.
- La responsabilité pour l'application de la *Loi sur les infractions provinciales*.
- L'inclusion des montants déductibles aux fins de l'impôt dans la gestion centrale.
- La centralisation par rapport à la décentralisation des services administratifs.
- Le fait d'inclure l'administration des secteurs fonctionnels dans la gestion centrale ou les secteurs fonctionnels.
- L'affectation d'une partie des salaires du personnel aux secteurs fonctionnels lorsque les employés s'acquittent de fonctions administratives et exécutives.

**Résultats de
la mesure
des coûts
totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

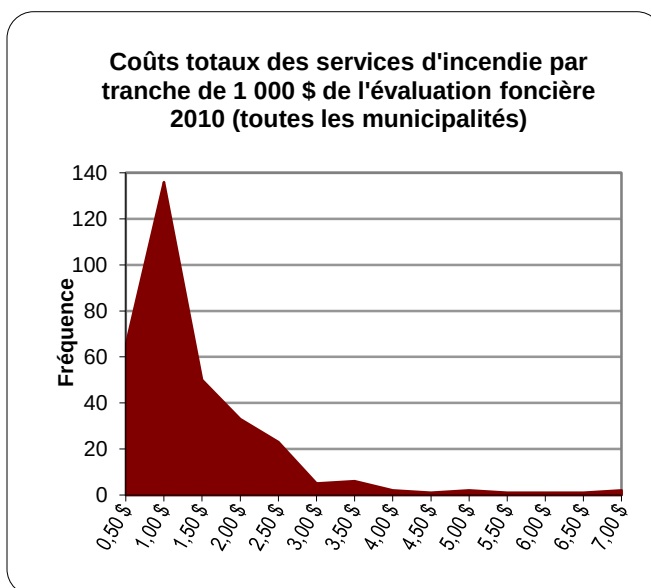
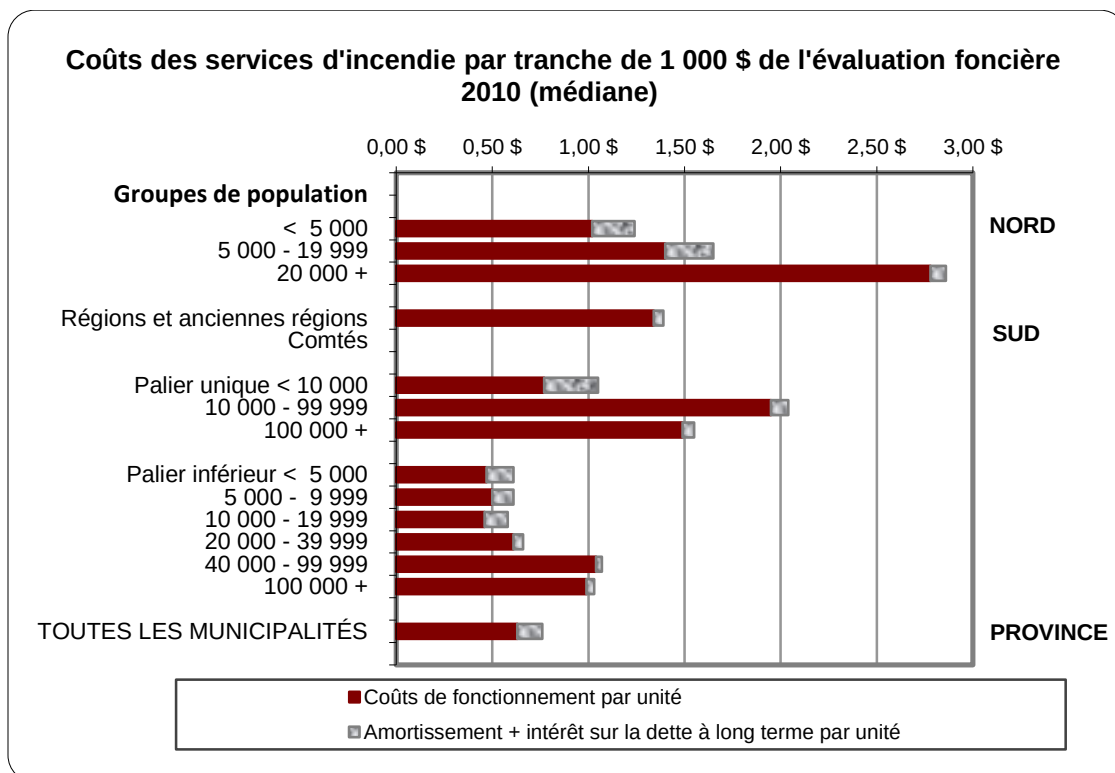
- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Services d'incendie : Efficience

Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière.

Coûts totaux des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière.

$$\frac{\text{Coûts des services d'incendie}}{\text{Évaluation foncière totale / 1 000}}$$



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière.			
		Coûts totaux des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière.			
				2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	83	0,05 à 6,51	1,02	0,95
	Coûts totaux	83	0,06 à 6,73	1,24	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	0,75 à 6,63	1,40	1,55
	Coûts totaux	11	0,94 à 6,82	1,65	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	2,24 à 3,62	2,78	2,84
	Coûts totaux	4	2,37 à 3,70	2,86	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	4	1,01 à 1,76	1,34	1,39
	Coûts totaux	4	1,03 à 1,88	1,39	
Comtés	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	0,29 à 1,71	0,77	0,86
	Coûts totaux	4	0,39 à 1,87	1,05	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	13	0,52 à 3,33	1,95	1,88
	Coûts totaux	13	0,65 à 3,43	2,04	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	1,38 à 2,35	1,49	1,59
	Coûts totaux	6	1,46 à 2,40	1,55	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	53	0,00* à 4,37	0,47	0,48
	Coûts totaux	53	0,05 à 4,52	0,61	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	54	0,16 à 2,34	0,50	0,50
	Coûts totaux	54	0,21 à 2,42	0,61	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	52	0,21 à 1,97	0,46	0,48
	Coûts totaux	52	0,28 à 2,35	0,58	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	20	0,40 à 2,22	0,61	0,59
	Coûts totaux	20	0,49 à 2,31	0,66	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	0,56 à 2,16	1,04	1,16
	Coûts totaux	10	0,62 à 2,25	1,07	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	14	0,64 à 1,94	0,99	1,04
	Coûts totaux	14	0,64 à 1,99	1,03	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	328	0,00* à 6,63	0,63	0,65
	Coûts totaux	328	0,05 à 6,82	0,76	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			328	341
	Coûts totaux			328	

Référence RIF :

SLC 91 1103 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 1103 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

NOTES

*La valeur « 0,00 » désigne un petit chiffre arrondi à 0,00.

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière.

Coûts totaux des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière.

Le nombre de municipalités déclarantes dépend des critères suivants.

Critères

- La municipalité n'est pas de palier supérieur.
- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- La municipalité est exclue si le dénominateur n'équivaut pas à l'évaluation foncière totale à SLC 90 9902 01 divisée par 1 000 \$. (Le dénominateur est une valeur automatique pouvant être remplacée afin que les municipalités de palier supérieur qui ne font pas de déclaration puissent le supprimer.)

NOTES

La formule de la mesure des coûts totaux par unité a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Les services d'incendie relèvent des municipalités à palier unique et de palier inférieur.

Les municipalités déclarantes appartenant au groupe « régions et anciennes régions » sont des municipalités à palier unique considérées auparavant comme des régions.

Statistiques additionnelles pour les municipalités répondant aux critères énoncés ci-dessus en 2010 :

- 306 municipalités ont déclaré un amortissement.
- 205 des 213 municipalités qui ont déclaré des services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 91 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.

Référence RIF :

SLC 91 1103 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 1103 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Services d'incendie : Efficience

Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière.

Coûts totaux des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière.

Objectif

Services d'incendie efficaces.

Notes

Les services d'incendie relèvent des municipalités à palier unique et des municipalités locales dans une structure à deux paliers.

Le dénominateur est fondé sur l'évaluation de la valeur marchande et il varie d'une municipalité à l'autre. L'évaluation foncière totale d'une municipalité tient compte des valeurs régionales, de la répartition des immeubles résidentiels, commerciaux et industriels ainsi que des caractéristiques urbaines ou rurales de la municipalité. Si l'évaluation totale est faible, la mesure du rendement peut sembler excessivement élevée, mais si l'évaluation totale est élevée, le résultat peut sembler faible.

La mesure de l'efficience est négative si les coûts de fonctionnement utilisés au numérateur sont inférieurs aux recettes reçues d'autres municipalités pour les services d'incendie.

Une municipalité a indiqué qu'elle se fixait comme objectif d'offrir des services d'incendie municipaux efficaces et de se conformer à la *Loi sur la prévention et la protection contre l'incendie*.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- L'évaluation foncière totale.
- La composition du corps de pompiers : employés salariés, volontaires ou les deux.
- La répartition du personnel à temps plein et/ou à temps partiel.
- Les grilles salariales.
- La répartition urbaine/rurale.
- L'emplacement géographique de la municipalité.
- La répartition des immeubles résidentiels, commerciaux et industriels.
- La forme urbaine.
- La densité.
- La taille de la municipalité et du secteur de service.

- Les dispositions en matière de services communs, y compris les accords d'entraide avec les municipalités avoisinantes.
- Les feux de bâtiments et de végétation.
- Le coût élevé des services d'appel. Le nombre de rappels au travail. L'âge du matériel et des véhicules.
- Les décisions prises par le conseil municipal à l'égard des délais d'intervention et des autres services peuvent avoir une incidence sur le nombre de sapeurs-pompiers, le nombre de casernes et les niveaux d'équipement.
- Le fait d'inclure la coordination des opérations d'urgence et du centre des opérations d'urgence dans le budget des services d'incendie.
- Les services d'incendie offrent une vaste gamme de services, y compris la prévention et l'extinction des incendies, l'application du Code de prévention des incendies, la sensibilisation du public, les services de premier répondant, les services d'intervention immédiate en cas d'incident mettant en cause des matières dangereuses, le dégagement des victimes (véhicule), les opérations de sauvetage (plongée, nautique) et les services d'entraide aux autres municipalités. Certaines municipalités offrent des services spécialisés, comme des services de secours routiers ou de sauvetage en eaux glacées.
- Le fait d'inclure l'entretien des bornes-fontaines dans les services d'incendie ou les services d'eau.
- La prestation de services d'intervention d'urgence dans les aéroports.

**Résultats de
la mesure
des coûts
totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

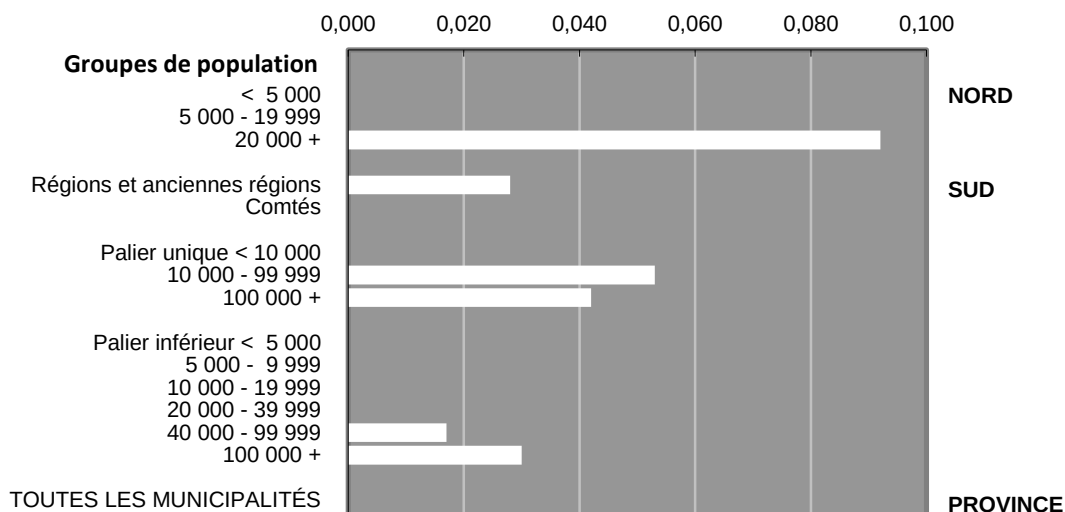
Services d'incendie : Efficacité

Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants.

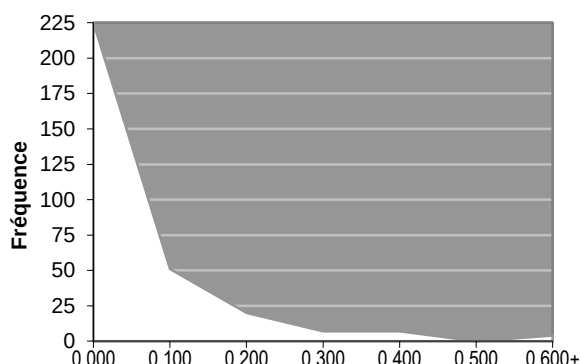
Nombre total de blessures subies par des habitants
liées à un incendie résidentiel

Population / 1 000

Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants 2010 (médiane)



Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants.		
			2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane
NORD				
< 5 000	80	0,000 à 12,547	0,000	0,000
5 000 – 19 999	10	0,000 à 0,373	0,000	0,000
20 000 +	4	0,074 à 0,116	0,092	0,053
SUD				
Régions et anciennes régions	4	0,020 à 0,078	0,028	0,044
Comtés				
Palier unique				
< 10 000	4	0,000 à 0,114	0,000	0,000
10 000 – 99 999	13	0,000 à 0,246	0,053	0,080
100 000 +	6	0,028 à 0,087	0,042	0,042
Palier inférieur				
< 5 000	49	0,000 à 0,519	0,000	0,000
5 000 – 9 999	52	0,000 à 0,155	0,000	0,000
10 000 – 19 999	50	0,000 à 0,305	0,000	0,000
20 000 – 39 999	19	0,000 à 0,140	0,000	0,000
40 000 – 99 999	9	0,000 à 0,219	0,017	0,046
100 000 +	14	0,000 à 0,118	0,030	0,016
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	314	0,000 à 12,547	0,000	0,000
N^{bre} de municipalités déclarantes			314	308

Référence RIF : SLC 92 1151 07

Critères :

- La municipalité n'est pas de palier supérieur.
- Le nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel est inférieur à 500. Ce critère sert à déceler les erreurs d'entrée de données.

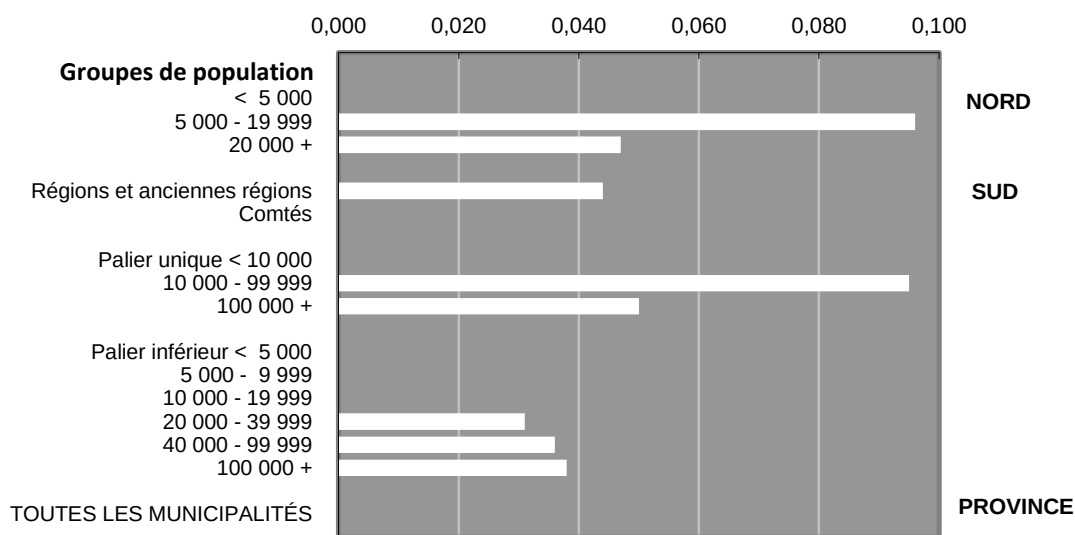
Services d'incendie : Efficacité

Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans.

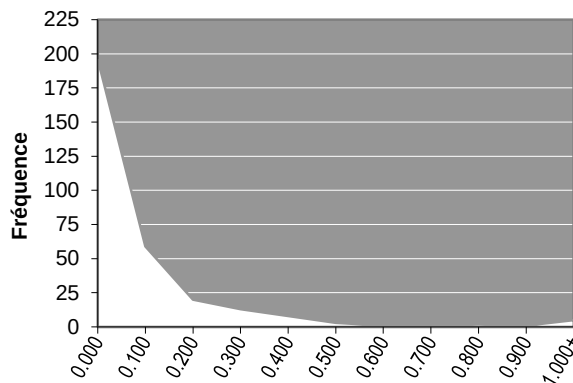
Nombre total de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel en (2006 + 2007 + 2008 + 2009 + 2010) / 5

Population / 1 000

Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans 2010 (médiane)



Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans.		
			2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane
NORD				
< 5 000	78	0,000 à 1,193	0,000	0,000
5 000 – 19 999	10	0,000 à 0,375	0,096	0,139
20 000 +	4	0,037 à 0,092	0,047	0,119
SUD				
Régions et anciennes régions	4	0,028 à 0,083	0,044	0,048
Comtés				
Palier unique				
< 10 000	4	0,000 à 0,114	0,000	0,000
10 000 – 99 999	13	0,047 à 0,249	0,095	0,105
100 000 +	6	0,018 à 0,244	0,050	0,044
Palier inférieur				
< 5 000	49	0,000 à 4,762	0,000	0,000
5 000 – 9 999	52	0,000 à 0,382	0,000	0,000
10 000 – 19 999	49	0,000 à 0,933	0,000	0,000
20 000 – 39 999	19	0,017 à 0,230	0,031	0,000
40 000 – 99 999	8	0,017 à 0,119	0,036	0,061
100 000 +	13	0,003 à 0,078	0,038	0,034
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	309	0,000 à 4,762	0,000	0,000
N^{bre} de municipalités déclarantes			309	307

Référence RIF : SLC 92 1152 07

Critères :

- La municipalité n'est pas de palier supérieur.

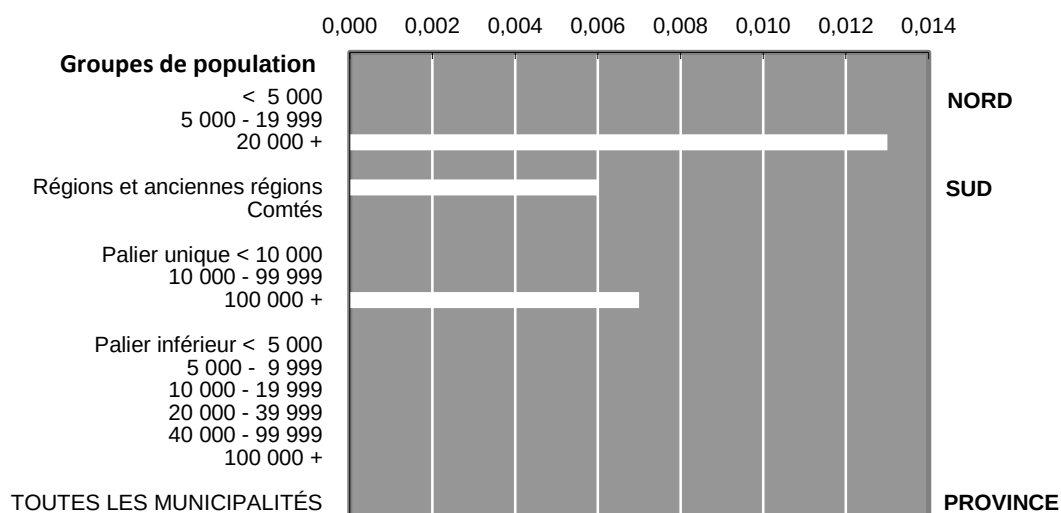
Services d'incendie : Efficacité

Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants.

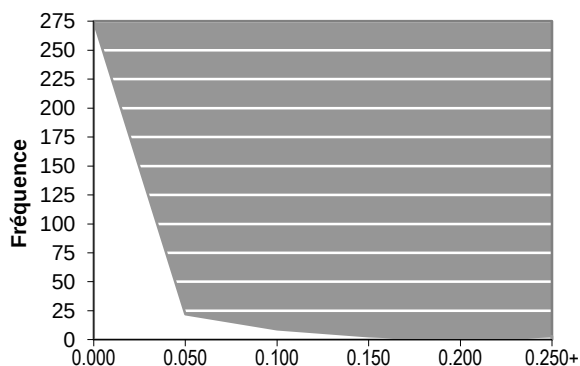
Nombre total de décès d'habitants liés à un incendie
résidentiel

Population / 1 000

Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants 2010 (médiane)



Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants.		
			2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane
NORD				
< 5 000	81	0,000 à 0,631	0,000	0,000
5 000 – 19 999	10	0,000 à 0,090	0,000	0,000
20 000 +	4	0,000 à 0,023	0,013	0,000
SUD				
Régions et anciennes régions	4	0,002 à 0,008	0,006	0,007
Comtés				
Palier unique				
< 10 000	4	0,000 à 0,213	0,000	0,000
10 000 – 99 999	13	0,000 à 0,052	0,000	0,000
100 000 +	6	0,000 à 0,037	0,007	0,000
Palier inférieur				
< 5 000	49	0,000 à 0,220	0,000	0,000
5 000 – 9 999	51	0,000 à 0,111	0,000	0,000
10 000 – 19 999	49	0,000 à 0,095	0,000	0,000
20 000 – 39 999	19	0,000 à 0,047	0,000	0,000
40 000 – 99 999	9	0,000 à 0,043	0,000	0,000
100 000 +	13	0,000 à 0,023	0,000	0,000
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	312	0,000 à 0,631	0,000	0,000
N^{bre} de municipalités déclarantes			312	308

Référence RIF : SLC 92 1155 07

Critères :

- La municipalité n'est pas de palier supérieur.

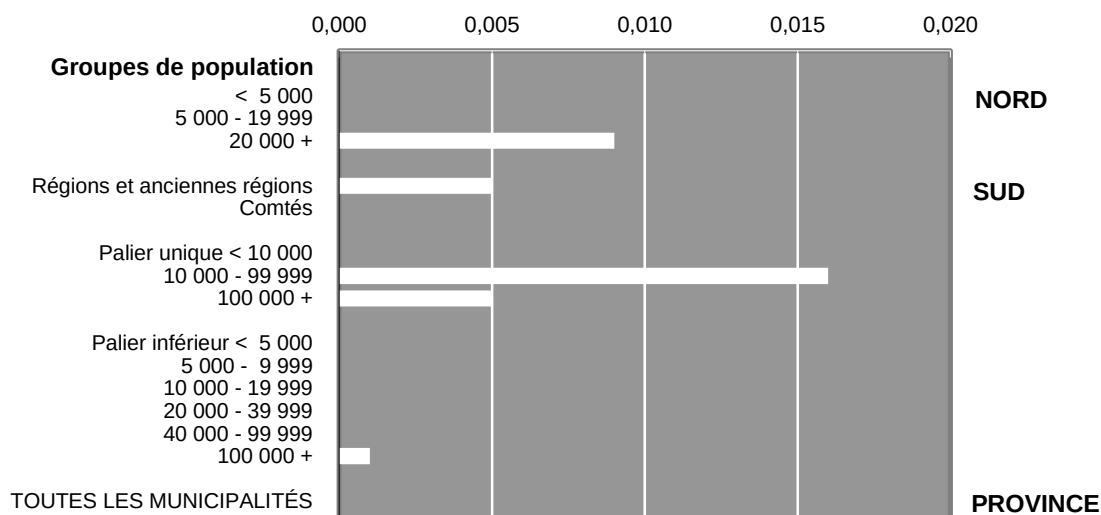
Services d'incendie : Efficacité

Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans.

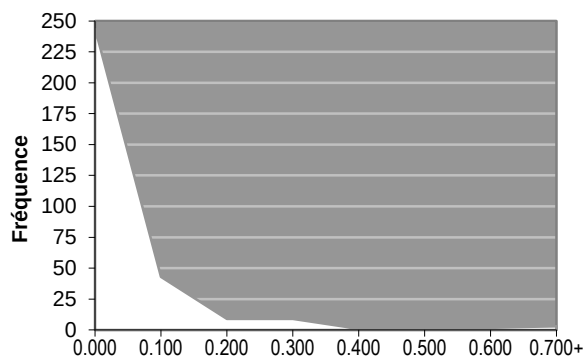
Nombre total de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel en (2006 + 2007 + 2008 + 2009 + 2010) / 5

Population / 1 000

Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans 2010 (médiane)



Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans.		
			2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane
NORD				
< 5 000	80	0,000 à 0,635	0,000	0,000
5 000 – 19 999	10	0,000 à 0,788	0,000	0,000
20 000 +	4	0,000 à 0,023	0,009	0,015
SUD				
Régions et anciennes régions	4	0,004 à 0,008	0,005	0,006
Comtés				
Palier unique				
< 10 000	4	0,000 à 0,213	0,000	0,000
10 000 – 99 999	13	0,000 à 0,052	0,016	0,000
100 000 +	6	0,000 à 0,171	0,005	0,007
Palier inférieur				
< 5 000	49	0,000 à 0,942	0,000	0,000
5 000 – 9 999	51	0,000 à 0,277	0,000	0,000
10 000 – 19 999	50	0,000 à 0,246	0,000	0,000
20 000 – 39 999	19	0,000 à 0,050	0,000	0,000
40 000 – 99 999	8	0,000 à 0,052	0,000	0,000
100 000 +	14	0,000 à 0,016	0,001	0,004
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	312	0,000 à 0,942	0,000	0,000
N^{bre} de municipalités déclarantes			312	307

Référence RIF : SLC 92 1156 07

Critères :

- La municipalité n'est pas de palier supérieur.

Services d'incendie : Efficacité

Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants.

Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans.

Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants.

Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans.

Objectifs

Minimiser le nombre de blessures et de décès d'habitants liés aux incendies résidentiels.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Les caractéristiques uniques de chaque incendie de bâtiment résidentiel.
- Les caractéristiques rurales/urbaines de la municipalité.
- La distance moyenne entre les propriétés rurales/urbaines et le poste d'incendie le plus près.
- Les délais d'intervention liés aux caractéristiques rurales/urbaines.
- La composition du corps de pompiers : salariés, volontaires ou les deux.
- La forme bâtie, p. ex., maisons individuelles ou en rangée, immeubles de moins de six logements, tours à logements.
- La densité de la population.
- La présence ou l'absence d'avertisseurs de fumée dans les logements.
- Les décisions concernant le niveau de service prises par les conseils locaux à l'égard du délai d'intervention et des autres services peuvent influencer sur le nombre de pompiers engagés, le nombre de postes et les niveaux de matériel.
- Les dispositions en matière de services communs, y compris les accords d'entraide avec les municipalités avoisinantes.
- Le nombre d'incendies de bâtiment résidentiel.

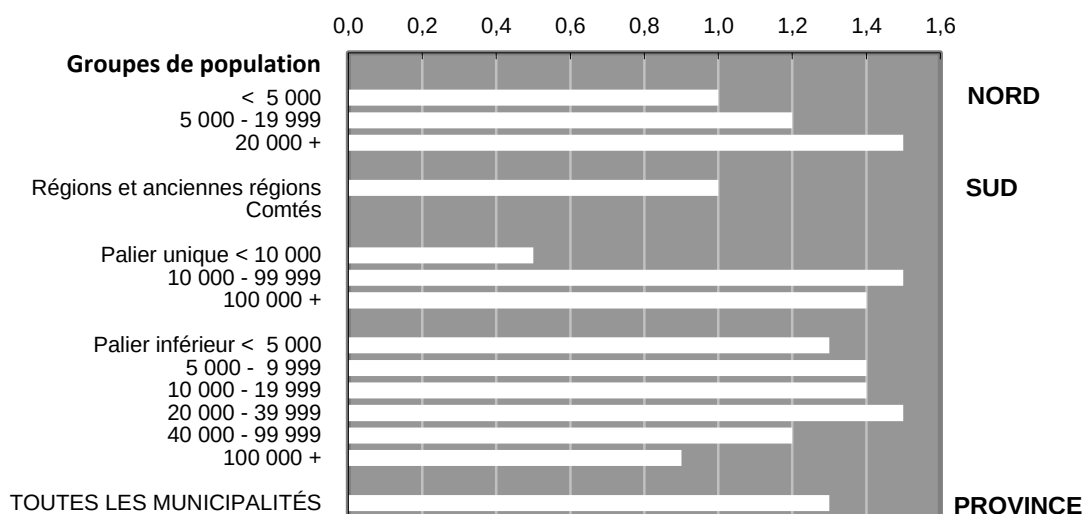
Services d'incendie : Efficacité

Nombre d'incendies de bâtiment résidentiel par millier d'habitants.

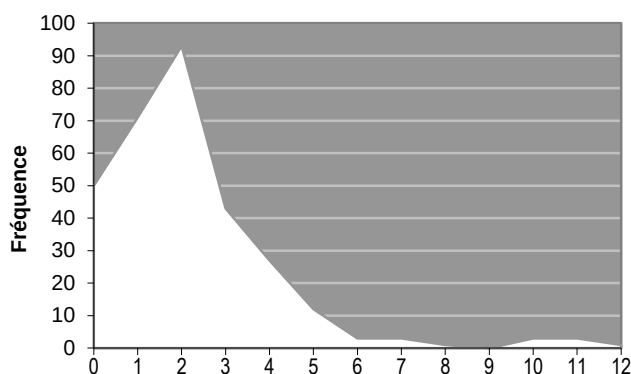
Nombre total d'incendies de bâtiment
résidentiel

Population / 1 000

Nombre d'incendies de bâtiment résidentiel par millier d'habitants 2010 (médiane)



Nombre d'incendies de bâtiment résidentiel par millier d'habitants 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS				
Nombre d'incendies de bâtiment résidentiel par millier d'habitants				
			2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane
NORD				
< 5 000	76	0,0 à 10,9	1,0	1,0
5 000 – 19 999	10	0,5 à 4,0	1,2	2,4
20 000 +	4	0,9 à 2,1	1,5	1,6
SUD				
Régions et anciennes régions	4	1,0 à 1,2	1,0	1,2
Comtés				
Palier unique				
< 10 000	4	0,3 à 3,2	0,5	0,3
10 000 – 99 999	13	0,9 à 2,6	1,5	1,7
100 000 +	6	1,1 à 1,9	1,4	1,2
Palier inférieur				
< 5 000	49	0,0 à 11,4	1,3	1,3
5 000 – 9 999	52	0,0 à 9,4	1,4	1,8
10 000 – 19 999	50	0,0 à 10,2	1,4	1,9
20 000 – 39 999	19	0,4 à 3,8	1,5	1,1
40 000 – 99 999	9	0,6 à 3,2	1,2	1,0
100 000 +	14	0,6 à 2,8	0,9	1,1
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	310	0,0 à 11,4	1,3	1,4
N^{bre} de municipalités déclarantes			310	308

Référence RIF : SLC 92 1160 07

Critères :

- La municipalité n'est pas de palier supérieur.
- La mesure est inférieure ou égale à 100. Ce critère sert à déceler les erreurs d'entrée de données.

Services d'incendie : Efficacité

Nombre d'incendies de bâtiment résidentiel par millier d'habitants.

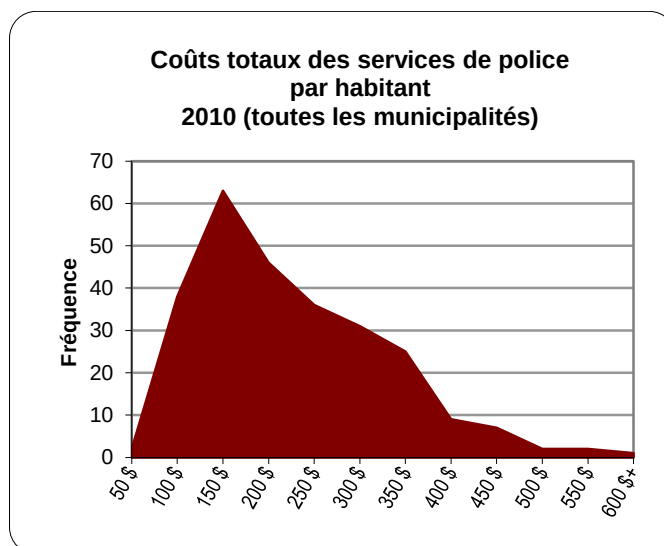
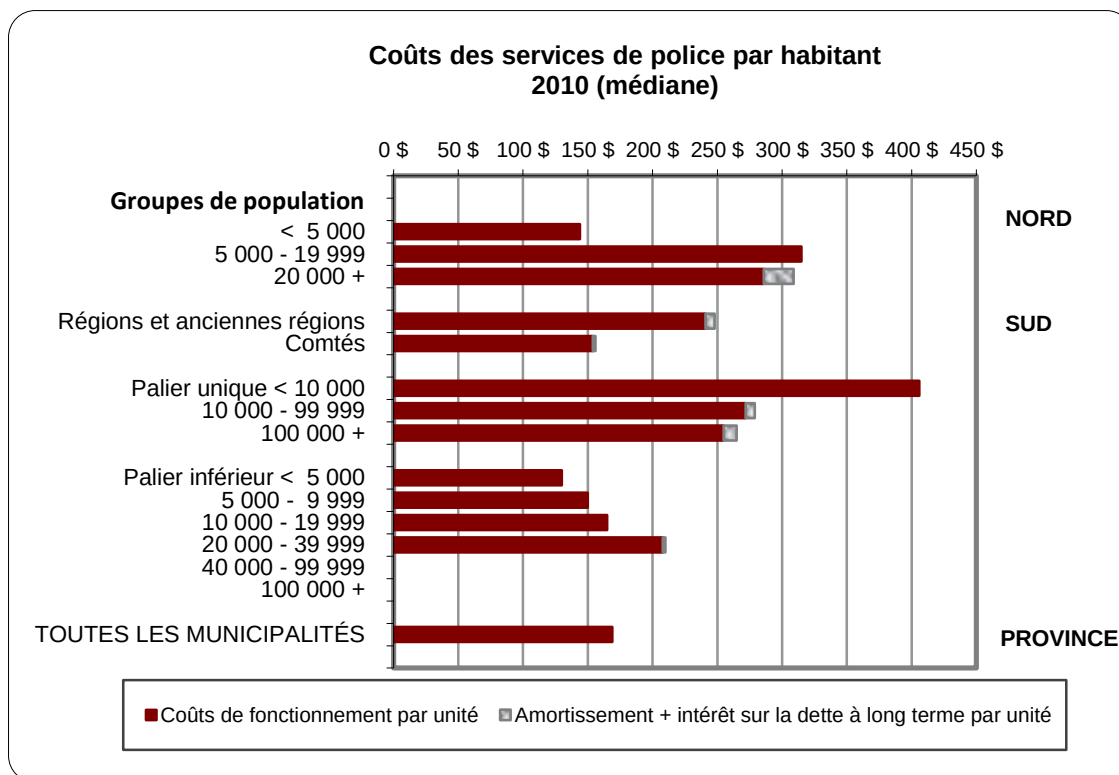
Objectif	Minimiser le nombre d'incendies de bâtiment résidentiel.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ La répartition urbaine/rurale. ■ L'emplacement géographique de la municipalité. ■ La répartition des immeubles résidentiels, commerciaux et industriels. ■ La forme bâtie, p. ex., maisons individuelles ou en rangée, immeubles de moins de six logements, tours à logements. ■ La densité. ■ La taille de la municipalité et du secteur de service. ■ La composition du corps de pompiers : salariés, volontaires ou les deux. ■ Les décisions prises par le conseil municipal à l'égard des délais d'intervention et des autres services peuvent avoir une incidence sur le nombre de sapeurs-pompiers, le nombre de casernes et les niveaux d'équipement.

Services de police : Efficience

Coûts de fonctionnement des services de police par habitant.

Coûts totaux des services de police par habitant.

Coûts des services de police
Population totale



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des services de police par habitant. Coûts totaux des services de police par habitant.			
				2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	83	31 à 539	144	141
	Coûts totaux	83	31 à 539	144	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	181 à 539	315	302
	Coûts totaux	11	181 à 541	315	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	271 à 327	286	287
	Coûts totaux	4	278 à 333	309	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	11	145 à 359	241	223
	Coûts totaux	11	145 à 382	248	
Comtés	Coûts de fonctionnement	2	154 à 187	154	150
	Coûts totaux	2	156 à 187	156	
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	203 à 597	406	343
	Coûts totaux	4	203 à 621	406	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	13	172 à 470	272	239
	Coûts totaux	13	174 à 475	279	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	244 à 409	255	241
	Coûts totaux	6	252 à 424	265	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	43	59 à 321	130	132
	Coûts totaux	43	59 à 327	130	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	41	74 à 434	150	152
	Coûts totaux	41	74 à 450	150	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	31	97 à 327	165	152
	Coûts totaux	31	97 à 331	165	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	13	116 à 352	208	203
	Coûts totaux	13	116 à 378	210	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
100 000 +	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	262	31 à 597	169	161
	Coûts totaux	262	31 à 621	169	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			262	276
	Coûts totaux			262	

Référence RIF : SLC 91 1204 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 1204 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des services de police par habitant.

Coûts totaux des services de police par habitant.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La municipalité est de palier inférieur et la responsabilité des services de police est déclarée comme relevant du palier supérieur.
- Les coûts de fonctionnement sont inférieurs ou égaux à 5. Dans ces cas, la responsabilité des services de police est déclarée comme partagée, relevant du palier supérieur ou, dans un cas, sans objet.
- La municipalité est de palier supérieur et la responsabilité des services de police est déclarée « sans objet ».
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

NOTES

La formule de la mesure des coûts totaux par unité a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Statistiques additionnelles pour les municipalités répondant aux critères énoncés ci-dessus en 2010 :

- 69 ont déclaré un amortissement.
- 61 des 243 qui ont déclaré des services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 29 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.

Référence RIF :

SLC 91 1204 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 1204 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Services de police : Efficience

Coûts de fonctionnement des services de police par habitant.

Coûts totaux des services de police par habitant.

Objectif

Services policiers efficaces.

Notes

Une seule mesure de l'efficience des services policiers est calculée pour chaque municipalité, même si ces services sont fournis par deux ou plusieurs forces policières (les secteurs de certaines municipalités fusionnées, qui étaient des municipalités distinctes avant la fusion, avaient conclu des contrats distincts).

S'il incombe à un comté ou à une région de fournir des services policiers, les résultats des municipalités locales sont exclus. En effet, les coûts résiduels déclarés par une municipalité locale sont automatiquement calculés sous forme de mesure de l'efficience, qu'une municipalité soit responsable d'un service ou non.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La zone desservie et la population.
- Les méthodes servant à dénombrer la population.
- L'afflux des véhicules et des habitants des régions environnantes (p. ex. les migrants journaliers, les touristes).
- Les ratios entreprises/résidences.
- La densité de la population.
- Les attentes du public concernant le service et les décisions du conseil concernant le niveau de service.
- Les priorités politiques et les initiatives de police particulières ciblées. Exemples : les initiatives ciblant les drogues, la prostitution, le vol de marchandises ou la conduite avec facultés affaiblies.
- L'éventail des services, tels que les services de patrouille, d'enquêtes, de relations avec la collectivité, de prévention des crimes et de sécurité au tribunal, ainsi que les services spécialisés (intervention tactique et expertise judiciaire).
- Le fait d'inclure ou non les SMU et les services d'incendie dans les services de répartition.
- Les ententes concernant les services policiers communs.
- Les coûts liés aux installations, à l'entretien et au parc automobile.
- Les coûts de main-d'œuvre.
- La répartition urbaine/rurale.

- Le nombre et la proximité d'installations à haut risque (maisons de transition, établissements correctionnels et établissements de santé mentale) et à faible risque (bases militaires, principaux corridors hydroélectriques et attractions touristiques).
- La composition de la force policière (p. ex. personnel en uniforme et police civile).
- Les considérations géographiques (p. ex. le fait de devoir patrouiller un plan d'eau d'importance).
- Les événements spéciaux ponctuels, comme l'arrivée d'un haut dignitaire.
- Les événements rares (désastres naturels ou causés par l'homme).
- Un nombre plus élevé de crimes plus complexes (p. ex. homicides) qui nécessitent des ressources supplémentaires.
- Un indice de violence criminelle plus élevé.
- Les passages frontaliers vers les États-Unis.
- La prestation de services policiers contractuels dans un aéroport ou un casino. Remarque : seules les recettes perçues pour des services fournis à d'autres municipalités et les recettes perçues pour des services fournis à l'extérieur des limites municipales sont soustraites des coûts de fonctionnement. Les municipalités qui fournissent des services aux aéroports ou aux casinos ont des coûts de fonctionnement par habitant plus élevés.
- La modification des conventions collectives existantes et les nouvelles conventions qui comprennent des remboursements peuvent faire gonfler les coûts de fonctionnement de l'année visée.
- Les cycles économiques locaux.

**Résultats de
la mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

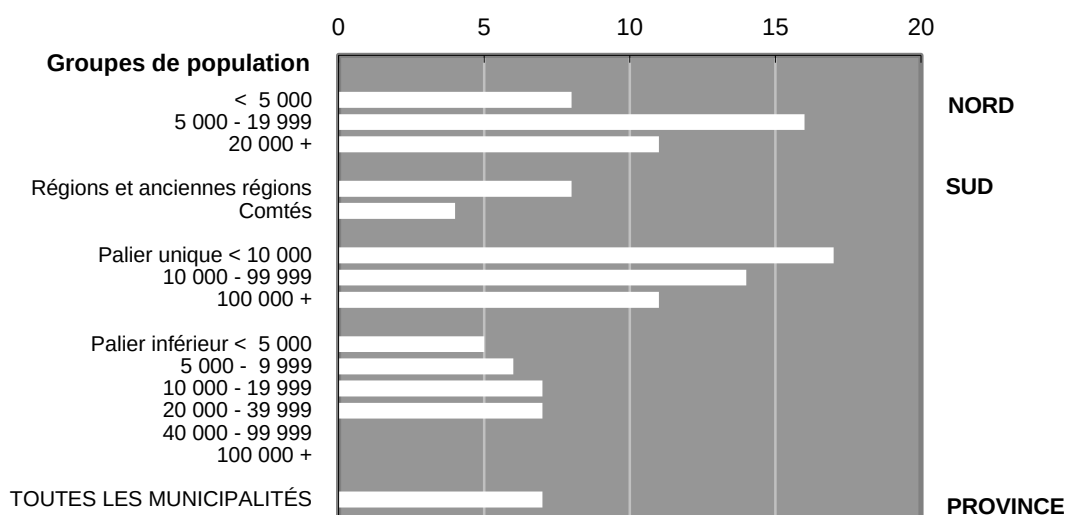
Services de police : Efficacité

Taux de criminalité violente par millier d'habitants.

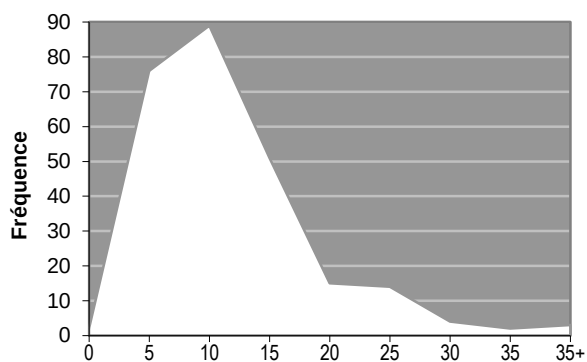
Nombre total de crimes violents, y compris ceux
perpétrés par des jeunes

Population / 1 000

Taux de criminalité violente par millier d'habitants 2010 (médiane)



Taux de criminalité violente par millier d'habitants 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Taux de criminalité violente par millier d'habitants.					
		2010	2009	2008	2007	2006	
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	70	0 à 35	8	8	9	8	8
5 000 – 19 999	10	5 à 63	16	18	18	18	16
20 000 +	4	10 à 19	11	11	11	13	13
SUD							
Régions et anciennes régions	10	5 à 14	8	6	6	6	6
Comtés	2	4 à 7	4	4	5	4	5
Palier unique							
< 10 000	4	7 à 29	17	18	9	20	14
10 000 – 99 999	13	7 à 118	14	12	13	11	11
100 000 +	6	9 à 15	11	11	8	8	9
Palier inférieur							
< 5 000	49	0 à 24	5	6	6	5	6
5 000 – 9 999	44	3 à 25	6	7	5	5	6
10 000 – 19 999	31	0 à 24	7	7	7	7	7
20 000 – 39 999	13	3 à 21	7	6	6	7	6
40 000 – 99 999				3	15	15	14
100 000 +							
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	256	0 à 118	7	8	8	7	8
N^{bre} de municipalités déclarantes			256	247	279	278	285

Référence RIF : SLC 92 1258 07

Critères :

- Le taux de criminalité basé sur les autres infractions relevant du *Code criminel*, à l'exception des délits de la route, est supérieur à zéro.
- La population au dénominateur égale la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01 divisée par 1 000.

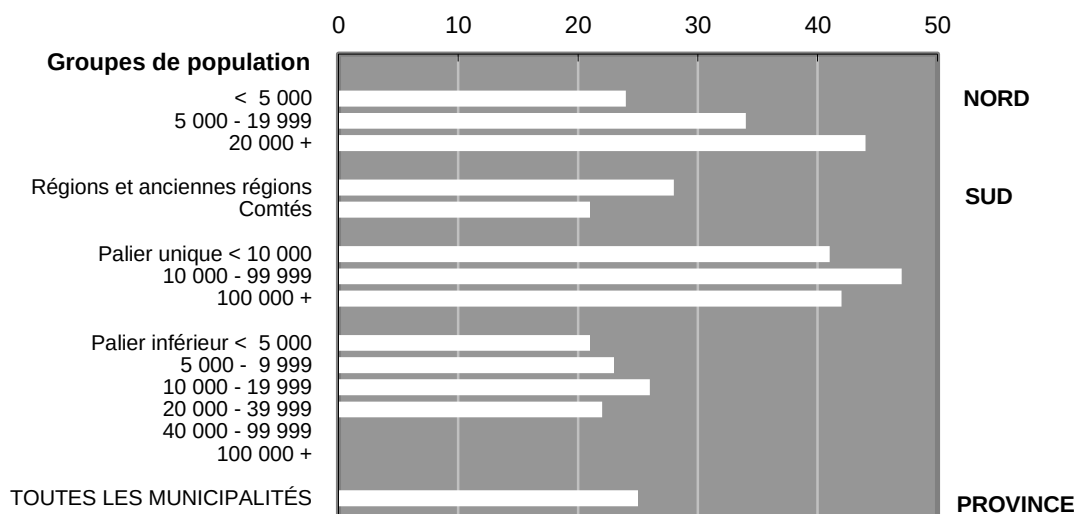
Services de police : Efficacité

Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants.

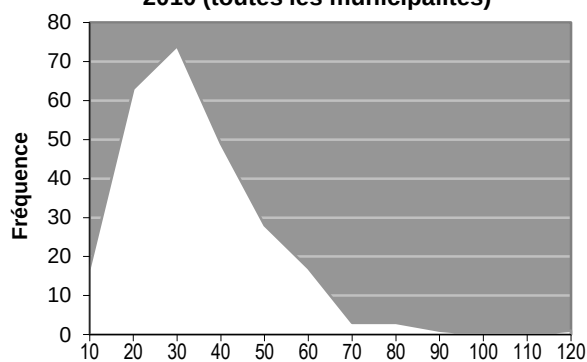
Nombre total de crimes contre les biens, y
compris ceux perpétrés par des jeunes

Population / 1 000

Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants 2010 (médiane)



Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants.					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	70	1 à 112	24	25	23	25	27
5 000 – 19 999	10	7 à 72	34	42	48	41	44
20 000 +	4	41 à 60	44	45	43	42	46
SUD							
Régions et anciennes régions	10	17 à 40	28	26	25	24	27
Comtés	2	21 à 28	21	23	21	21	22
Palier unique							
< 10 000	4	30 à 73	41	41	45	43	40
10 000 – 99 999	13	25 à 68	47	42	43	43	46
100 000 +	6	30 à 48	42	44	45	44	51
Palier inférieur							
< 5 000	49	8 à 79	21	24	24	23	24
5 000 – 9 999	44	10 à 58	23	25	25	24	26
10 000 – 19 999	31	2 à 68	26	28	27	30	34
20 000 – 39 999	13	15 à 54	22	21	21	21	26
40 000 – 99 999				9	37	45	44
100 000 +							
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	256	1 à 112	25	27	27	26	28
N^{bre} de municipalités déclarantes			256	247	279	277	286

Référence RIF : SLC 92 1259 07

Critères :

- Le taux de criminalité basé sur les autres infractions relevant du *Code criminel*, à l'exception des délits de la route, est supérieur à zéro.
- La population au dénominateur égale la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01 divisée par 1 000.

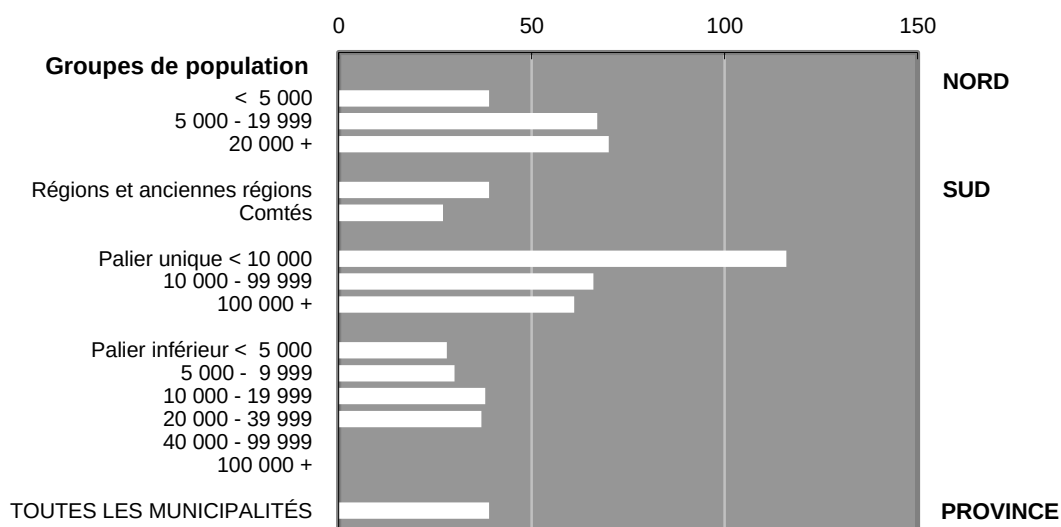
Services de police : Efficacité

Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du *Code criminel*, à l'exclusion des délits de la route).

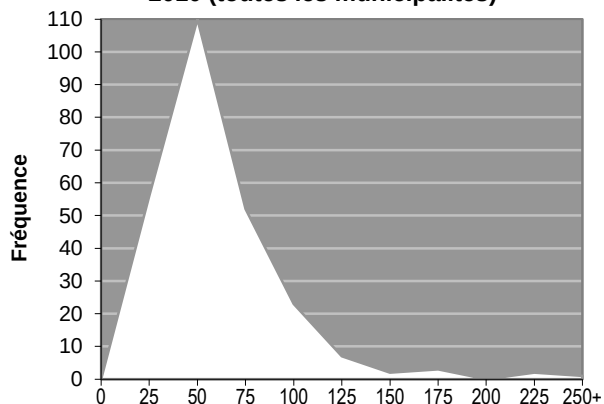
Nombre total de crimes violents, de crimes contre les biens et d'autres infractions au *Code criminel*, à l'exclusion des délits de la route

Population / 1 000

Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du *Code criminel*, à l'exclusion des délits de la route) 2010 (médiane)



Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du *Code criminel*, à l'exclusion des délits de la route) 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS			Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du <i>Code criminel</i> , à l'exclusion des délits de la route)				
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	70	9 à 282	39	40	39	39	46
5 000 – 19 999	10	19 à 204	67	77	92	99	110
20 000 +	4	61 à 95	70	68	72	79	75
SUD							
Régions et anciennes régions	10	25 à 59	39	40	47	47	49
Comtés	2	27 à 40	27	30	28	29	31
Palier unique							
< 10 000	4	39 à 162	116	120	96	73	80
10 000 – 99 999	13	46 à 217	66	68	77	88	90
100 000 +	6	49 à 73	61	67	71	73	76
Palier inférieur							
< 5 000	49	13 à 92	28	35	33	35	34
5 000 – 9 999	44	14 à 104	30	35	34	34	37
10 000 – 19 999	31	9 à 104	38	41	42	43	51
20 000 – 39 999	13	22 à 122	37	34	33	34	45
40 000 – 99 999				47	70	79	75
100 000 +							
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	256	9 à 282	39	42	40	43	47
N^{bre} de municipalités déclarantes			256	247	279	278	262

Référence RIF : SLC 92 1263 07

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le taux de criminalité basé sur les autres infractions relevant du *Code criminel*, à l'exception des délits de la route, est supérieur à zéro.
- La population au dénominateur égale la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01 divisée par 1 000.

Services de police : Efficacité

Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants.

Taux de criminalité violente par millier d'habitants.

Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du *Code criminel*, à l'exclusion des délits de la route).

Objectif Collectivités sécuritaires.

Notes Pour qu'une municipalité soit incluse dans le rapport sommaire, elle doit avoir déclaré un nombre total de crimes supérieur à zéro.

Le nombre total de crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres infractions au *Code criminel*, à l'exclusion de celles concernant la circulation. Il ne comprend pas les crimes liés aux drogues ou qui constituent une infraction aux lois fédérales.

**Facteurs
influant sur
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Les caractéristiques démographiques.
- La densité de la population.
- La mobilité de la population, par exemple les navetteurs et les touristes.
- La répartition urbaine/rurale.
- La répartition des immeubles commerciaux et résidentiels.
- Les cycles économiques locaux.
- Les programmes de prévention et de sensibilisation.
- La participation de la collectivité et les partenariats.
- Les priorités politiques ainsi que les initiatives particulières et ciblées en matière de maintien de l'ordre.
- L'écart dans l'interprétation des lignes directrices de Statistique Canada.

Voir l'analyse des facteurs qui influent sur les mesures de l'efficacité des services de police.

De plus, le taux de criminalité total varie en fonction de la déclaration du taux de criminalité lié aux autres infractions au *Code criminel*, à l'exclusion de celles qui ont trait à la circulation.

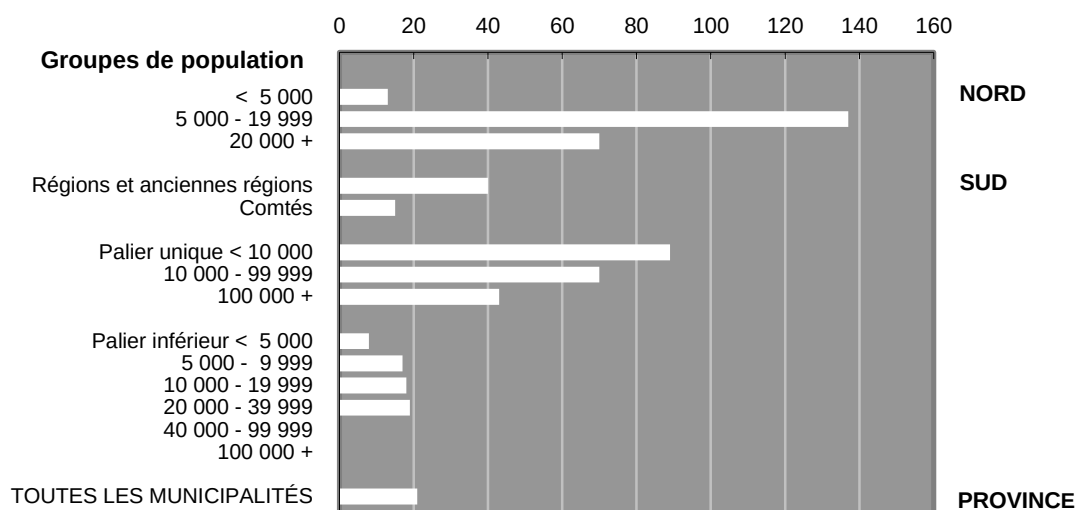
Services de police : Efficacité

Taux de criminalité chez les jeunes par millier de jeunes.

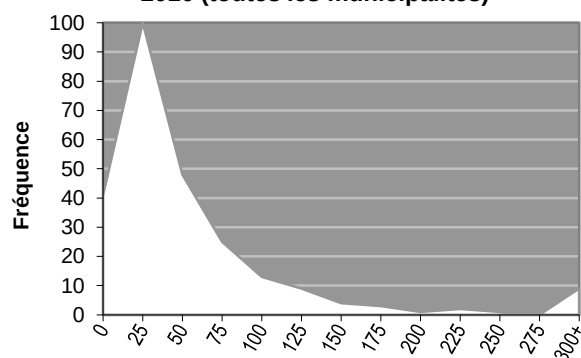
Nombre total de jeunes dont les dossiers ont été classés par
mise en accusation ou autrement

Population de jeunes / 1 000

Taux de criminalité chez les jeunes par millier de jeunes 2010 (médiane)



Taux de criminalité chez les jeunes par millier de jeunes 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Taux de criminalité chez les jeunes par millier de jeunes.					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	73	0 à 722	13	20	0	0	6
5 000 – 19 999	10	21 à 444	137	37	123	51	69
20 000 +	4	33 à 117	70	57	60	99	95
SUD							
Régions et anciennes régions	10	21 à 71	40	43	48	59	54
Comtés	2	15 à 17	15	16	7		6
Palier unique							
< 10 000	4	17 à 216	89	137	42	115	115
10 000 – 99 999	12	20 à 158	70	73	62	84	63
100 000 +	6	18 à 119	43	59	66	64	43
Palier inférieur							
< 5 000	47	0 à 286	8	11	2	0	7
5 000 – 9 999	45	0 à 134	17	19	5	8	13
10 000 – 19 999	31	0 à 281	18	23	10	14	28
20 000 – 39 999	12	4 à 178	19	24	14	23	43
40 000 – 99 999					38	32	51
100 000 +							
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	256	0 à 722	21	24	8	15	18
N^{bre} de municipalités déclarantes			256	250	277	217	280

Référence RIF : SLC 92 1265 07

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le taux de criminalité basé sur les autres infractions relevant du *Code criminel*, à l'exception des délits de la route, est supérieur à zéro.
- La population au dénominateur égale la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01 divisée par 1 000.

Services de police : Efficacité

Taux de criminalité chez les jeunes par millier de jeunes.

Objectif

Collectivités sécuritaires.

**Facteurs
influant sur
les résultats**

Le taux de criminalité chez les jeunes varie selon les facteurs suivants :

- La disponibilité des données.
- Les caractéristiques démographiques.
- La densité de la population.
- La répartition urbaine/rurale.
- La répartition des immeubles commerciaux et résidentiels.
- Les cycles économiques locaux.
- Les programmes préventifs et de sensibilisation.
- La participation de la collectivité et les partenariats.
- Les priorités politiques ainsi que les initiatives particulières et ciblées en matière de maintien de l'ordre.
- L'écart dans l'interprétation des lignes directrices de Statistique Canada.
- *La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* avec des ententes à l'amiable.

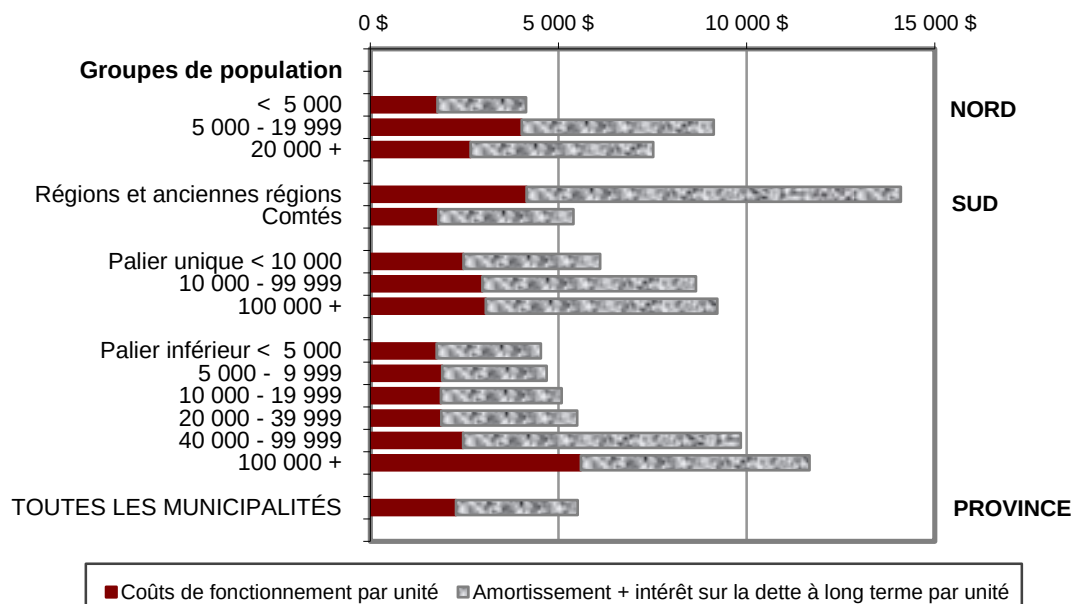
Routes revêtues : Efficience

Coûts de fonctionnement liés aux routes revêtues par kilomètre de voie.

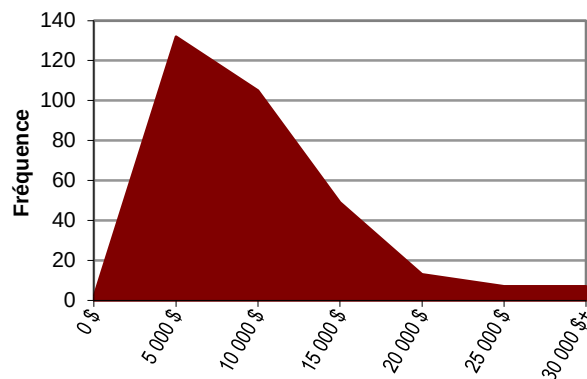
Coûts totaux liés aux routes revêtues par kilomètre de voie.

$$\frac{\text{Coûts des routes revêtues}}{\text{Nombre total de kilomètres de voie revêtue}}$$

**Coûts liés aux routes revêtues par kilomètre de voie
2010 (médiane)**



**Coûts totaux liés aux routes revêtues
par kilomètre de voie
2010 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement liés aux routes revêtues par kilomètre de voie. Coûts totaux liés aux routes revêtues par kilomètre de voie.		
				2010
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	
NORD				
< 5 000	Coûts de fonctionnement	60	131 à 39 553	1 789
	Coûts totaux	60	229 à 43 565	4 142
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	10	2 242 à 16 593	4 026
	Coûts totaux	10	2 847 à 20 281	9 128
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	1 698 à 5 317	2 669
	Coûts totaux	4	4 949 à 11 876	7 521
SUD				
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	11	1 201 à 27 961	4 156
	Coûts totaux	11	5 171 à 36 638	14 099
Comtés	Coûts de fonctionnement	19	79 à 10 712	1 812
	Coûts totaux	19	2 300 à 14 926	5 401
Palier unique				
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	1 517 à 11 207	2 480
	Coûts totaux	4	4 747 à 22 109	6 111
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	12	910 à 7 782	2 982
	Coûts totaux	12	1 421 à 21 500	8 656
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	829 à 6 682	3 073
	Coûts totaux	6	3 536 à 11 913	9 224
Palier inférieur				
< 5 000	Coûts de fonctionnement	48	194 à 11 661	1 767
	Coûts totaux	48	901 à 14 825	4 535
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	52	169 à 18 423	1 915
	Coûts totaux	52	-2 068 à 38 841	4 689
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	47	193 à 19 559	1 881
	Coûts totaux	47	149 à 24 560	5 088
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	19	361 à 14 010	1 891
	Coûts totaux	19	-1 321 à 27 315	5 501
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	924 à 13 086	2 471
	Coûts totaux	10	3 764 à 19 405	9 846
100 000 +	Coûts de fonctionnement	13	405 à 20 476	5 599
	Coûts totaux	13	405 à 26 553	11 673
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	315	79 à 39 553	2 281
	Coûts totaux	315	-2 068 à 43 565	5 513
N ^{bre} de municipa- lités déclarantes	Coûts de fonctionnement	315		
	Coûts totaux	315		

Référence RIF :

SLC 91 2111 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2111 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement liés aux routes revêtues par kilomètre de voie.

Coûts totaux liés aux routes revêtues par kilomètre de voie.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- Les dépenses de base (la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et des frais administratifs financiers) sont nulles et les transferts externes sont inférieurs ou égaux à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Le nombre total de kilomètres de voie revêtue au dénominateur dépasse le nombre de kilomètres de voie du réseau routier de la municipalité à SLC 94 2202 02, si cette ligne est remplie.
- Les coûts de fonctionnement sont nuls, mais les coûts totaux ne le sont pas. Ce critère sert à exclure les municipalités qui ne déclarent que de l'intérêt sur la dette à long terme ou un amortissement.

NOTES

La formule des coûts de fonctionnement a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant des services publics pour les réparations liées aux interruptions. De plus, la formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

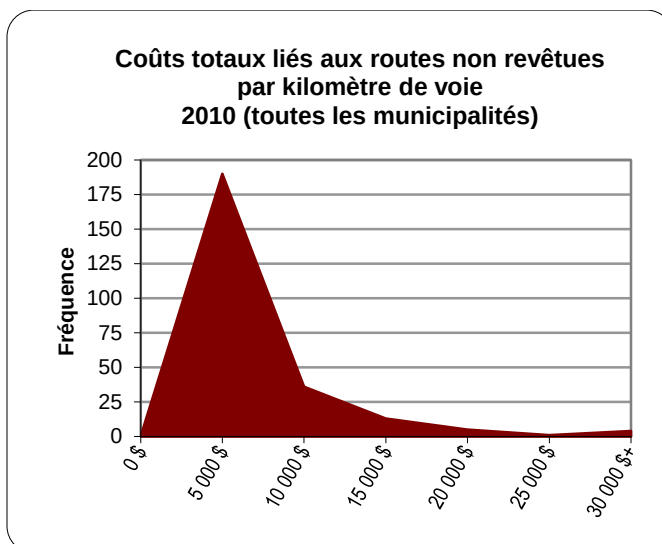
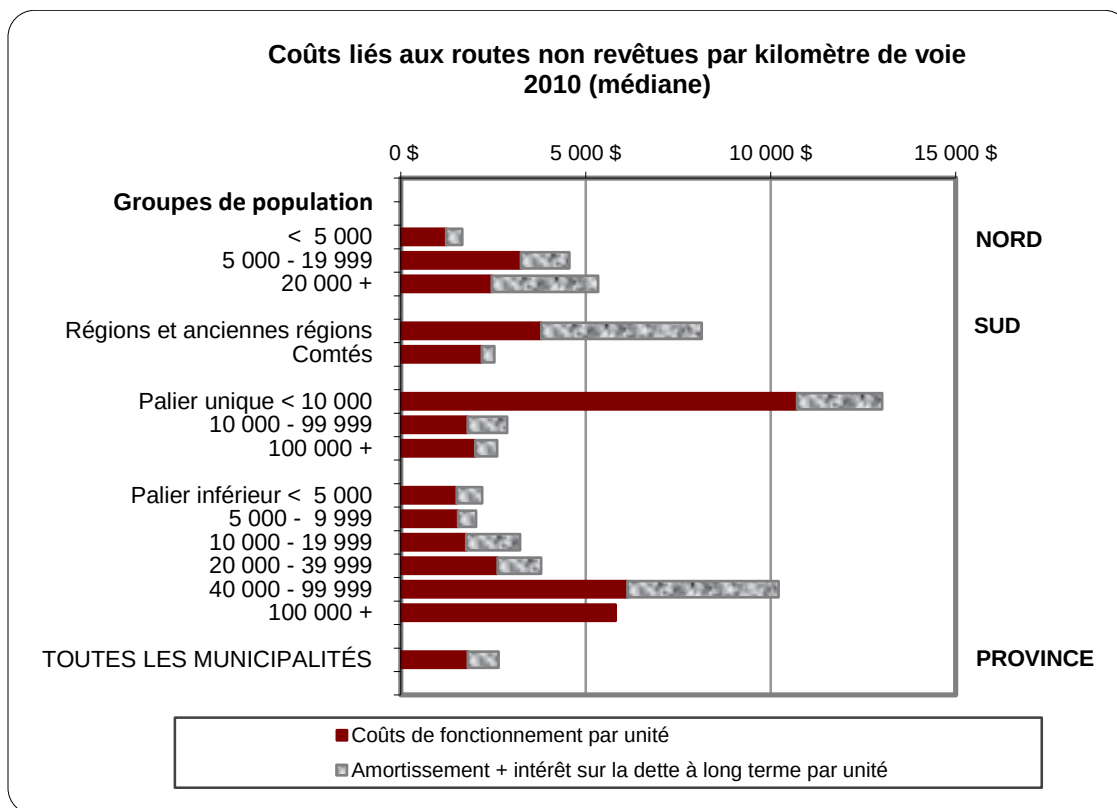
- 220 des 229 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 105 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 16 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 2111 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2111 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Coûts de fonctionnement liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie.
Coûts totaux liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie.

$$\frac{\text{Coûts des routes non revêtues}}{\text{Nombre total de kilomètres de voie revêtue}}$$



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie. Coûts totaux liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie.			
				2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes		Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	60	36 à 12 489	1 232	1 582
	Coûts totaux	60	36 à 15 634	1 666	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	9	1 538 à 7 212	3 253	2 606
	Coûts totaux	9	1 972 à 22 527	4 562	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	1 938 à 6 208	2 464	4 714
	Coûts totaux	4	4 232 à 6 659	5 339	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	4	1 881 à 19 896	3 804	6.540
	Coûts totaux	4	3 804 à 26 408	8 139	
Comtés	Coûts de fonctionnement	6	781 à 8 949	2 196	2 647
	Coûts totaux	6	1 715 à 32 498	2 534	
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	1	10 719	10 719	
	Coûts totaux	1	13 017	13 017	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	4	1 617 à 7 246	1 814	2 108
	Coûts totaux	4	1 639 à 11 141	2 880	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	5	416 à 13 689	2 019	1 950
	Coûts totaux	5	1 548 à 13 689	2 609	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	46	59 à 4 226	1 516	1 518
	Coûts totaux	46	59 à 11 068	2 204	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	40	430 à 5 045	1 555	1 423
	Coûts totaux	40	722 à 7 927	2 039	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	43	242 à 34 523	1 774	1 881
	Coûts totaux	43	278 à 40 322	3 229	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	14	1 006 à 18 901	2 623	3 378
	Coûts totaux	14	1 246 à 19 962	3 798	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	8	1 859 à 30 955	6 133	6 649
	Coûts totaux	8	5 218 à 31 591	10 217	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	5	2 544 à 13 420	5 813	4 871
	Coûts totaux	5	2 544 à 13 420	5 813	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	249	36 à 34 523	1 816	1 886
	Coûts totaux	249	36 à 40 322	2 648	
N ^{bre} de municipa- lités déclarantes	Coûts de fonctionnement			249	238
	Coûts totaux			249	

Référence RIF :

SLC 91 2110 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2110 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

NOTES

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie.

Coûts totaux liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- La municipalité est exclue si le nombre total de kilomètres de route revêtue au dénominateur dépasse le nombre de kilomètres de voie du réseau routier de la municipalité à SLC 94 2202 02, si cette ligne est remplie.
- La municipalité est exclue si les coûts de fonctionnement à SLC 91 2110 30 sont inférieurs ou égaux à zéro. Ce critère sert à exclure les municipalités qui ne déclarent que de l'intérêt sur la dette à long terme ou un amortissement.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 119 des 141 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 22 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 43 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 2110 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2110 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Routes revêtues et non revêtues : Efficience

Coûts de fonctionnement liés aux routes revêtues par kilomètre de voie.

Coûts totaux liés aux routes revêtues par kilomètre de voie.

Coûts de fonctionnement liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie.

Coûts totaux liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie.

Objectif

Entretien efficace des routes revêtues et non revêtues.

Certaines régions ont indiqué que leurs objectifs en matière d'entretien des routes étaient les suivants :

- Éliminer les dangers qui menacent la circulation routière.
- Protéger l'investissement réalisé à l'égard du revêtement routier.
- Offrir une surface de roulement sûre et uniforme.
- Permettre aux véhicules de s'arrêter en toute sécurité en cas d'urgence.
- Empêcher l'accumulation d'eau sur la portion fréquentée des routes afin de prévenir les défauts de surface et à en réduire le nombre.
- Fournir des soutiens latéraux à la fondation et à la surface de la route.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Les pratiques en matière d'information financière, notamment lorsque la municipalité tient des comptes distincts pour les routes revêtues et les routes non revêtues.
- L'inclusion des frais généraux dans les coûts liés aux routes, p. ex. les coûts liés à la supervision, au soutien technique, à l'entretien des bâtiments et des stocks, à la formation, aux services publics.
- Les résultats varient selon la déclaration des rajustements interfonctionnels. Des valeurs négatives pour ces rajustements réduisent les coûts de fonctionnement et influent sur les résultats. Une valeur négative pour ces rajustements à l'égard des routes revêtues au tableau 40 représente un transfert pour des services fournis à une autre fonction. La valeur doit donc être compensée par des valeurs positives pour les autres fonctions liées aux routes ou connexes.
- La taille de la municipalité.
- Le nombre de kilomètres de voie de circulation.
- La précision des estimations du nombre de kilomètres de voie.
- L'incidence de la largeur des voies sur la surface entretenue.
- La proportion des types de route (p. ex. grandes artères, routes locales ou rues résidentielles).
- Le débit de circulation et la catégorie d'utilisateurs.
- La proportion de camions lourds dans la circulation.

- Le climat, y compris la fréquence et la sévérité des périodes de gel, de dégel et de pluie.
- La répartition urbaine/rurale.
- La densité des logements, les plans d'aménagement, la forme urbaine.
- L'âge et l'état du réseau routier.
- L'âge du matériel.
- Les décisions prises par le conseil municipal en matière de niveaux de service, y compris les normes sur le revêtement et les normes d'entretien.
- Le fait que la fondation des vieilles routes rurales a été stabilisée (les hivers rudes peuvent causer la détérioration des vieilles routes rurales si leur fondation n'est pas stabilisée).
- La présence d'un programme proactif d'entretien préventif.
- L'ajout de trottoirs, de voies piétonnières et d'allées.
- Les dépenses engagées à la suite d'une catastrophe naturelle.
- Les projets de route spéciaux peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre.
- Le fait de déclarer la collecte des feuilles comme une dépense liée aux routes ou aux déchets solides.
- La variation du coût de l'essence, de la main-d'œuvre et des contrats pour les activités d'entretien de la route.

**Résultats de la
mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. Cela détermine si un amortissement est déclaré.

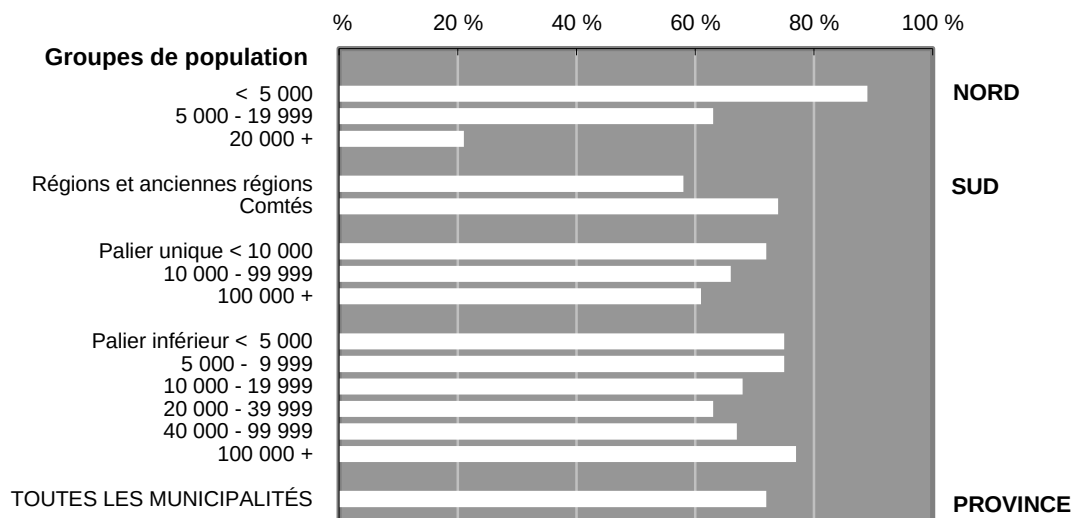
État des routes : Efficacité

Pourcentage de kilomètres de voie revêtue dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant.

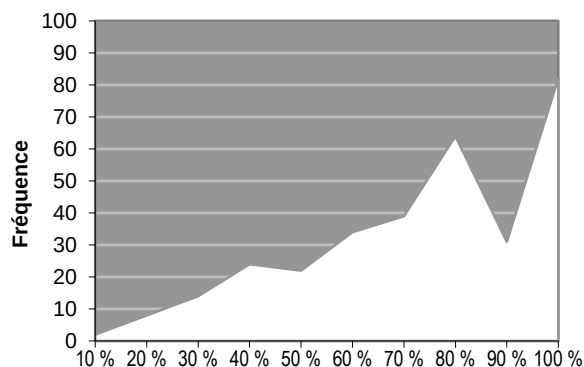
Nombre de kilomètres de voie revêtue dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant

Nombre total de kilomètres de voie revêtue

Pourcentage de kilomètres de voie revêtue dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant 2010 (médiane)



Pourcentage de kilomètres de voie revêtue dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS			Pourcentage de kilomètres de voie revêtue dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant.				
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD							
< 5 000	72	10 % à 100 %	89 %	85 %	80 %	91 %	80 %
5 000 – 19 999	9	27 % à 100 %	63 %	63 %	69 %	70 %	68 %
20 000 +	4	20 % à 46 %	21 %	20 %	14 %	14 %	29 %
SUD							
Régions et anciennes régions	11	45 % à 85 %	58 %	69 %	64 %	67 %	62 %
Comtés	19	38 % à 96 %	74 %	69 %	67 %	67 %	67 %
Palier unique							
< 10 000	4	69 % à 85 %	72 %	75 %	71 %	65 %	71 %
10 000 – 99 999	12	37 % à 100 %	66 %	68 %	65 %	68 %	64 %
100 000 +	6	26 % à 75 %	61 %	64 %	56 %	58 %	59 %
Palier inférieur							
< 5 000	44	4 % à 100 %	75 %	78 %	76 %	85 %	82 %
5 000 – 9 999	51	19 % à 100 %	75 %	75 %	70 %	70 %	67 %
10 000 – 19 999	48	17 % à 100 %	68 %	70 %	70 %	68 %	70 %
20 000 – 39 999	17	37 % à 100 %	63 %	63 %	66 %	66 %	65 %
40 000 – 99 999	10	36 % à 87 %	67 %	69 %	65 %	71 %	69 %
100 000 +	13	32 % à 100 %	77 %	73 %	74 %	72 %	70 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	320	4 % à 100 %	72 %	72 %	71 %	71 %	70 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			320	309	347	335	344

Référence RIF : SLC 92 2152 07

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- La mesure est supérieure à 0. La mesure est inférieure ou égale à 100 %.
- La municipalité est exclue si le nombre total de kilomètres de voie revêtue au dénominateur dépasse le nombre de kilomètres de voie du réseau routier de la municipalité à SLC 94 2202 02, si cette ligne est remplie.

État des routes : Efficacité

Pourcentage de kilomètres de voie revêtue dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant.

Objectif	Disposer d'un système routier dont la chaussée répond aux objectifs de la municipalité.
Remarques	Le ministère recommande aux municipalités d'évaluer l'état des chaussées en utilisant l'une des deux méthodes suivantes : ■ L'indice de l'état de la chaussée (PCI). ■ Le Système de gestion des infrastructures routières (RIMS) du ministère des Transports.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Les décisions municipales en matière de budget et de niveau de service. ■ L'analyse d'une partie ou de l'ensemble des kilomètres de voie. ■ La méthode d'analyse des kilomètres de voies de circulation (inspection visuelle, estimation ou utilisation d'un système officiel fondé sur l'indice de l'état de la chaussée ou le RIMS). ■ Les normes relatives aux services locaux. ■ La fréquence du classement de l'inventaire des routes. ■ Les types de route : artère, voie collectrice ou route locale. La valeur de l'indice de l'état de la chaussée peut être moindre pour que les voies collectrices et les routes locales soient considérées satisfaisantes. Par conséquent, l'indice de l'état des routes pourrait être plus élevé si une municipalité a principalement des routes locales.

Ponts et ponceaux : Efficience

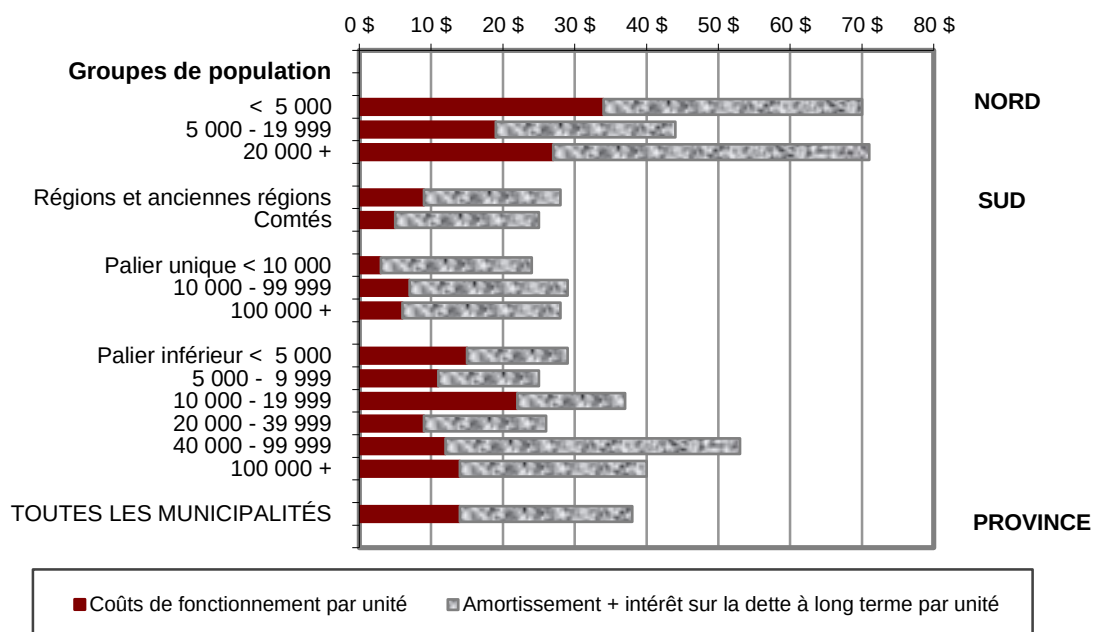
Coûts de fonctionnement liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie.

Coûts totaux liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie.

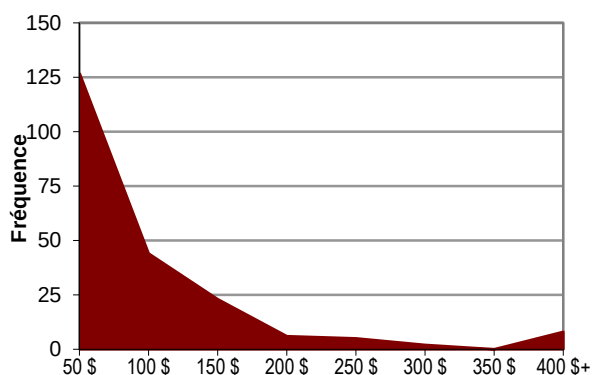
Coûts des ponts et des ponceaux

Nombre total de mètres carrés de superficie
des ponts et des ponceaux

Coûts liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie 2010 (médiane)



Coûts totaux liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie.			
		Coûts totaux liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie.			
				2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	38	0,02 à 4 410	34	31
	Coûts totaux	38	0,11 à 4 828	70	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	6	2 à 569	19	15
	Coûts totaux	6	8 à 647	44	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	6 à 134	27	17
	Coûts totaux	4	57 à 217	71	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	12	2 à 74	9	6
	Coûts totaux	12	17 à 116	28	
Comtés	Coûts de fonctionnement	15	1 à 76	5	8
	Coûts totaux	15	4 à 89	25	
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	2 à 72	3	2
	Coûts totaux	4	14 à 114	24	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	11	1 à 143	7	10
	Coûts totaux	11	8 à 221	29	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	3 à 62	6	4
	Coûts totaux	6	18 à 105	28	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	19	0,07 à 355	15	14
	Coûts totaux	19	9 à 381	29	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	29	1 à 183	11	10
	Coûts totaux	29	1 à 242	26	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	37	0,05 à 387	22	24
	Coûts totaux	37	2 à 1 022	39	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	15	0,12 à 72	17	22
	Coûts totaux	15	0,41 à 101	50	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	8	0,24 à 170	12	9
	Coûts totaux	8	16 à 297	38	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	11	1 à 21	5	12
	Coûts totaux	11	3 à 72	31	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS					
	Coûts de fonctionnement	215	0,02 à 4 410	13	14
	Coûts totaux	215	0,11 à 4 828	38	
N^{bre} de municipalités déclarantes				215	185
				215	

Référence RIF :

SLC 91 2130 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2130 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie.

Coûts totaux liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- La municipalité est exclue si les coûts de fonctionnement à SLC 91 2110 30 sont inférieurs à 30. Ce critère sert à exclure les municipalités qui ne déclarent que de l'intérêt sur la dette à long terme ou un amortissement.
- La municipalité est exclue si le nombre de mètres carrés de superficie au dénominateur est inférieur ou égal à 10 mètres carrés.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 120 des 129 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 19 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 24 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 2130 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2130 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Ponts et ponceaux : Efficience

Coûts de fonctionnement liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie.
Coûts totaux liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie.

Objectif

Entretien efficient des ponts et des ponceaux.

- Éliminer les dangers pour la circulation véhiculaire.
- Protéger l'investissement dans la surface routière.
- Maintenir une surface de roulement sûre et uniforme.
- Empêcher l'accumulation d'eau sur la portion fréquentée des routes afin de prévenir les défauts de surface et à en réduire le nombre.
- Fournir des soutiens latéraux à la fondation et à la surface de la route.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Les pratiques de déclaration financière, y compris le maintien par la municipalité de comptes distincts pour les routes revêtues et non revêtues.
- Le fait que les frais généraux sont inclus dans les coûts liés aux routes, p. ex. les coûts liés à la supervision, au soutien technique, à l'entretien des bâtiments et du stock, à la formation, aux services publics.
- Les décisions du conseil local en matière de niveau de service, y compris les normes relatives au revêtement et à l'entretien.
- L'adoption d'un programme d'entretien préventif proactif.
- De très faibles valeurs au dénominateur augmentent la valeur de la mesure; une valeur très élevée au dénominateur diminue la valeur de la mesure.

Résultats de la mesure des coûts totaux

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

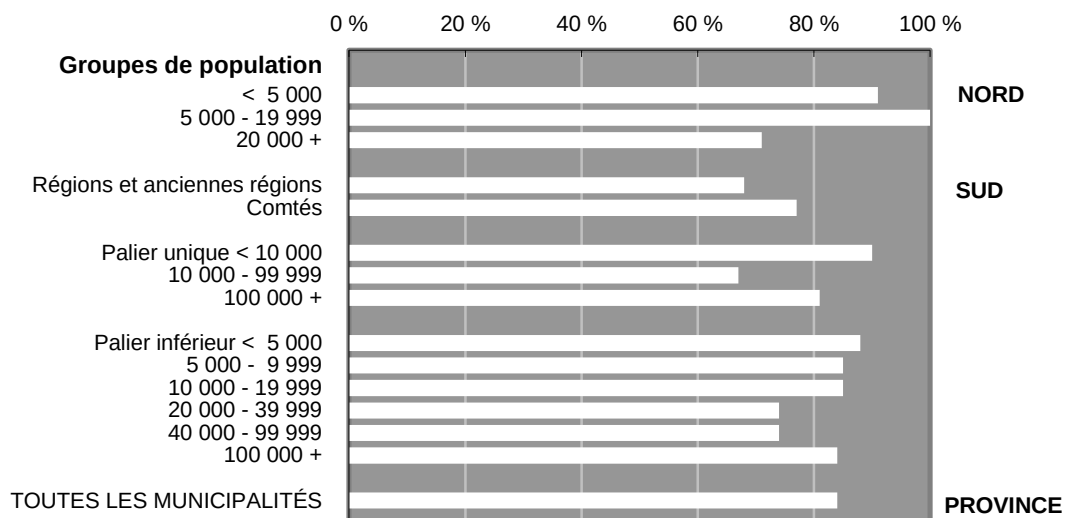
- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. Cela détermine si un amortissement est déclaré.

État des ponts et des ponceaux : Efficacité

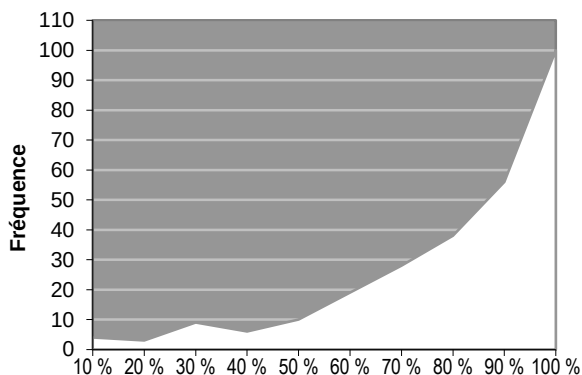
Pourcentage des ponts et des ponceaux dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant.

$$\frac{\text{Nombre de ponts et de ponceaux dont l'état des principaux éléments est considéré satisfaisant ou très satisfaisant et ne nécessitent que l'entretien}}{\text{Nombre total de ponts et de ponceaux}} \times 100$$

Pourcentage des ponts et des ponceaux dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant 2010 (médiane)



Pourcentage des ponts et des ponceaux dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Pourcentage des ponts et des ponceaux dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant.		
			2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %
NORD				
< 5 000	56	25 % à 100 %	91 %	100 %
5 000 – 19 999	9	2 % à 100 %	100 %	95 %
20 000 +	4	68 % à 84 %	71 %	68 %
SUD				
Régions et anciennes régions	11	25 % à 94 %	68 %	77 %
Comtés	19	29 % à 100 %	77 %	82 %
Palier unique				
< 10 000	3	86 % à 100 %	90 %	100 %
10 000 – 99 999	12	17 % à 100 %	67 %	74 %
100 000 +	6	7 % à 95 %	81 %	45 %
Palier inférieur				
< 5 000	28	2 % à 100 %	88 %	95 %
5 000 – 9 999	43	9 % à 100 %	85 %	91 %
10 000 – 19 999	44	15 % à 100 %	85 %	84 %
20 000 – 39 999	17	23 % à 100 %	74 %	85 %
40 000 – 99 999	9	40 % à 100 %	74 %	65 %
100 000 +	12	38 % à 100 %	84 %	90 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	273	2 % à 100 %	84 %	88 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			273	245

Référence RIF : SLC 92 2165 07

Critères :

- Le numérateur (nombre de ponts et de ponceaux dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant) est supérieur à zéro.
- La mesure est inférieure ou égale à 100 %.

État des ponts et des ponceaux : Efficacité

Pourcentage des ponts et des ponceaux dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant.

Objectif

Ponts et ponceaux sûrs et bien entretenus.

Notes

- Éliminer les dangers pour la circulation véhiculaire.
- Protéger l'investissement dans la surface routière.

**Facteurs
influant sur
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Les décisions du conseil concernant les investissements en immobilisations et les niveaux de service.
- L'âge des ponts et des ponceaux.
- La méthode utilisée pour évaluer l'état des ponts et des ponceaux.

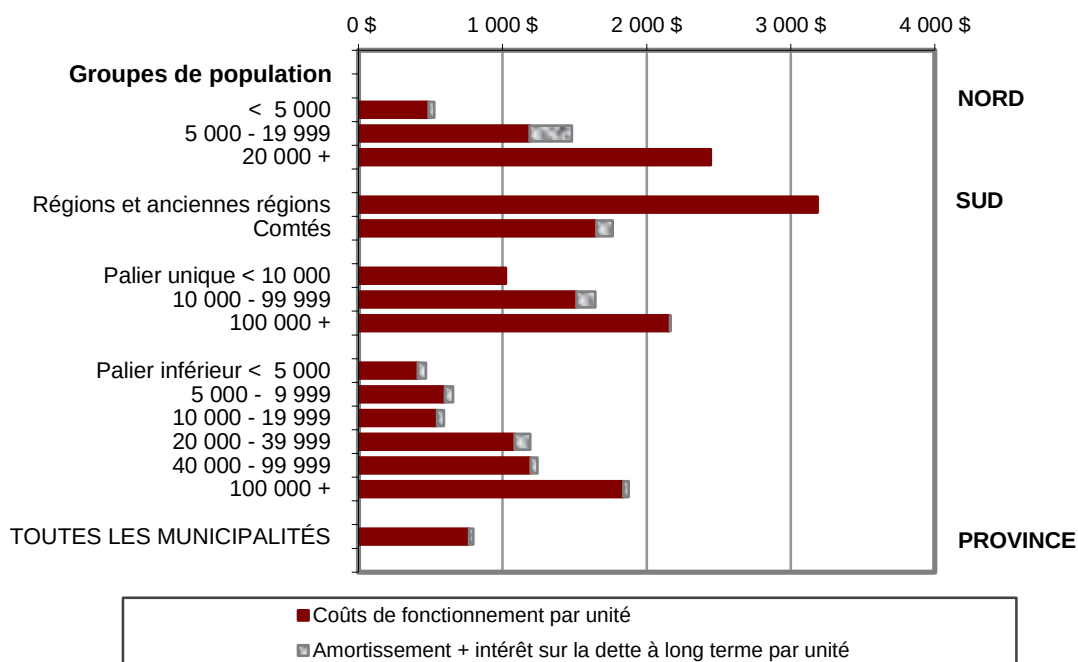
Routes — Opérations hivernales : Efficience

Coûts de fonctionnement liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie.

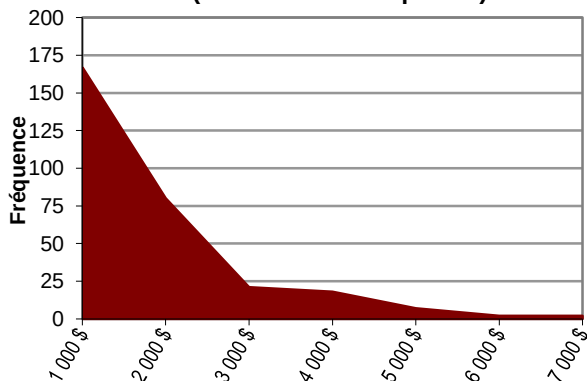
Coûts totaux liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie.

Coûts de l'entretien hivernal des routes
Nombre total de kilomètres de voie entretenus en hiver

Coûts liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver 2010 (médiane)



Coûts totaux liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS Coûts de fonctionnement liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver. Coûts totaux liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver.					
				2010	2009
Population		N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	65	58 à 6 901	487	585
	Coûts totaux	65	58 à 6 901	526	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	10	173 à 3 581	1 188	2 095
	Coûts totaux	10	173 à 3 822	1 481	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	1 948 à 4 487	2 445	2 555
	Coûts totaux	4	1 949 à 4 684	2 445	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	12	1 228 à 5 491	3 186	3 599
	Coûts totaux	12	1 261 à 5 461	3 186	
Comtés	Coûts de fonctionnement	15	929 à 3 134	1 651	1 599
	Coûts totaux	15	929 à 3 438	1 764	
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	805 à 2 946	1 023	1 058
	Coûts totaux	4	805 à 3 103	1 023	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	11	958 à 3 358	1 513	1 862
	Coûts totaux	11	1 003 à 3 409	1 644	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	5	808 à 3 411	2 162	2 655
	Coûts totaux	5	808 à 3 411	2 165	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	45	131 à 2 523	412	436
	Coûts totaux	45	137 à 2 817	468	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	51	39 à 3 600	600	738
	Coûts totaux	51	39 à 3 856	647	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	40	78 à 2 371	546	658
	Coûts totaux	40	78 à 2 758	654	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	17	408 à 3 373	1 084	1 308
	Coûts totaux	17	408 à 3 373	1 131	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	9	846 à 3 031	1 195	1 558
	Coûts totaux	9	884 à 3 243	1 231	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	9	1 187 à 7 784	1 839	2 126
	Coûts totaux	9	1 392 à 7 786	2 139	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	297	39 à 7 784	768	863
	Coûts totaux	297	39 à 7 786	797	
N^{bre} de municipalités déclarantes				297	
				297	

Référence RIF :

SLC 91 2205 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2205 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver.

Coûts totaux liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- La municipalité est exclue si le nombre total de kilomètres de voie revêtue au dénominateur dépasse le nombre de kilomètres de voie du réseau routier de la municipalité à SLC 94 2202 02, si cette ligne est remplie.
- La municipalité est exclue si la mesure des coûts de fonctionnement à SLC 91 2205 35 est inférieure ou égale à zéro.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 97 des 179 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 12 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 159 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 2205 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2205 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Routes — Opérations hivernales : Efficience

Coûts de fonctionnement liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie.

Coûts totaux liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie.

Objectif

Entretien hivernal des routes efficient.

Notes

Les municipalités doivent s'assurer que le nombre de kilomètres de voie entretenus l'hiver déclaré au dénominateur n'est pas supérieur au nombre de kilomètres de voie entretenus l'hiver dans la municipalité (tel qu'il est déclaré au tableau 94).

Certaines municipalités ont traditionnellement intégré les données sur les opérations hivernales aux données sur les routes qu'elles transmettent à la province. Il peut alors être plus difficile de déterminer les coûts des opérations hivernales utilisés dans les mesures de la performance. Dans certains cas, ces coûts peuvent être sous-estimés, particulièrement lorsqu'une municipalité ne fournit que les coûts afférents au matériel.

La mesure de l'efficience en matière d'opérations hivernales ne comprend pas le déneigement des trottoirs, des terrains de stationnement et des voies d'accès dans les propriétés des personnes âgées et handicapées lorsque de tels services sont offerts par la municipalité.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Les pratiques en matière d'information financière, notamment si les charges administratives sont incluses et si les frais d'exploitation hivernale sont déclarés distinctement de ceux des routes.
- Les précipitations de neige moyennes et la fréquence et la sévérité des tempêtes hivernales.
- Le nombre de cycles de dégel et de gel.
- Le nombre réel d'interventions hivernales par rapport au nombre prévu au budget.
- Le nombre et la superficie des secteurs où la poudrierie basse est habituelle.
- Le type de route (p. ex. grande artère ou route auxiliaire).
- La répartition urbaine/rurale.
- Le nombre de bâtiments.
- La densité.
- Le débit de la circulation.

- La taille de la municipalité et de la zone desservie.
- Les décisions en matière de niveaux de service prises par le conseil municipal, p. ex. priorité de dégagement des routes, seuil d'intervention en cas de tempête hivernale, condition de dégagement.
- Le nombre de zones où l'on ne peut utiliser un chasse-neige latéral.
- Le matériel utilisé – volume et prix.
- Les capacités d'intervention l'hiver.
- L'âge de l'infrastructure.
- L'âge du matériel et des véhicules.
- Le coût des contrats.
- Le coût des services d'appel.
- Les frais de carburant.
- Le coût des assurances.
- Les conditions du marché concurrentiel.

**Résultats de la
mesure des
coûts totaux**

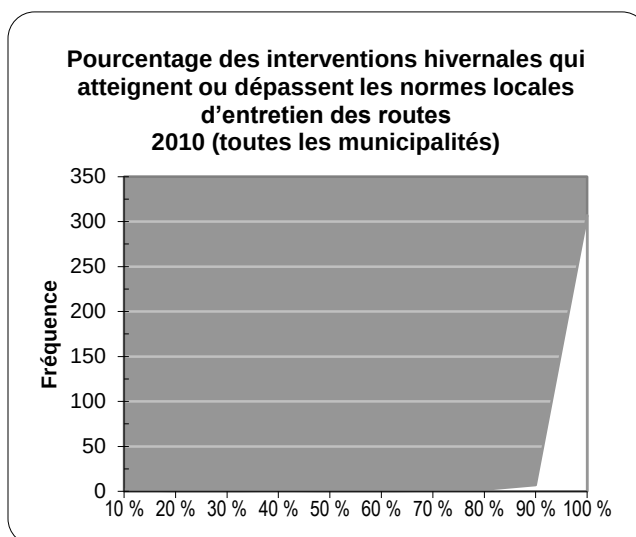
Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. Cela détermine si un amortissement est déclaré.

Routes — Opérations hivernales : Efficacité

Pourcentage des interventions hivernales qui atteignent ou dépassent les normes locales d'entretien des routes.

$$\frac{\text{Nombre d'interventions hivernales qui atteignent ou dépassent les normes municipales d'entretien des routes}}{\text{Nombre total d'interventions hivernales}}$$



RÉSULTATS		Pourcentage des interventions hivernales qui atteignent ou dépassent les normes locales d'entretien des routes					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD							
< 5 000	68	2 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5 000 – 19 999	10	88 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 +	4	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SUD							
Régions et anciennes régions	11	99 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Comtés	19	98 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Palier unique			100 % 100 % 98 %	100 %	100 %	100 %	100 %
< 10 000	4	100 %					
10 000 – 99 999	13	80 % à 100 %					
100 000 +	6	95 % à 100 %					
Palier inférieur			100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
< 5 000	43	86 % à 100 %					
5 000 – 9 999	50	33 % à 100 %					
10 000 – 19 999	48	3 % à 100 %					
20 000 – 39 999	19	100 %					
40 000 – 99 999	10	100 %					
100 000 +	13	100 %					
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	318	2 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
N ^{bre} de municipalités déclarantes			318	314	356	352	345

Référence RIF : SLC 92 2251 07

Critères :

- Le résultat ne dépasse pas 100 %.
- Le nombre d'interventions hivernales à SLC 92 2251 06 est supérieur à zéro.

NOTES :

- Le diagramme à barres n'est pas montré parce que tous les groupes sauf un ont des résultats médians de 100 %.

Routes — Opérations hivernales : Efficacité

Pourcentage des interventions hivernales qui atteignent ou dépassent les normes locales d'entretien des routes.

Objectif

Assurer des interventions appropriées en cas de tempête hivernale.

**Facteurs
influant sur
les résultats**

Les facteurs qui influent sur les réalisations en matière d'efficience, dont les pratiques en matière d'information financière, le climat, le type de route, le débit de la circulation, les modèles d'aménagement, l'état du matériel et les décisions locales en matière de niveaux de service, ont aussi une incidence sur les résultats liés à l'efficacité.

Afin de déclarer cette mesure avec exactitude, les municipalités doivent définir les interventions hivernales et les normes relatives aux opérations hivernales.

Les excellents résultats obtenus relativement à cette mesure indiquent que la plupart des municipalités ont répondu aux normes en matière de niveaux de service établies par leur propre conseil – normes qui doivent, au minimum, être conformes aux normes minimales en matière de niveaux de service établies par la Province. Puisque les niveaux de service peuvent varier sensiblement d'une municipalité à l'autre, il faut tenir compte des normes municipales avant de faire des comparaisons.

La médiane pour la province et pour tous les groupes de municipalités est de 100 %. Toutefois, il faut examiner la fourchette de chaque groupe de municipalités car certaines municipalités n'ont pas un résultat de 100 %.

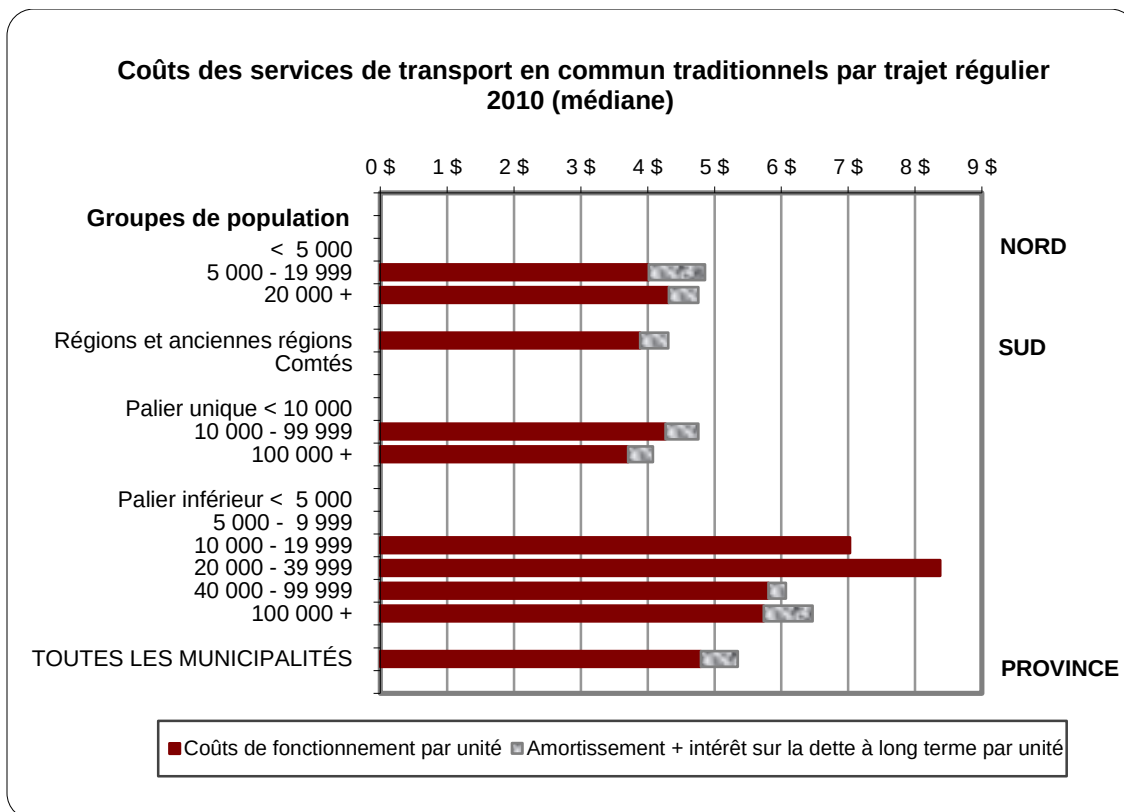
Transport en commun traditionnel : Efficience

Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier.

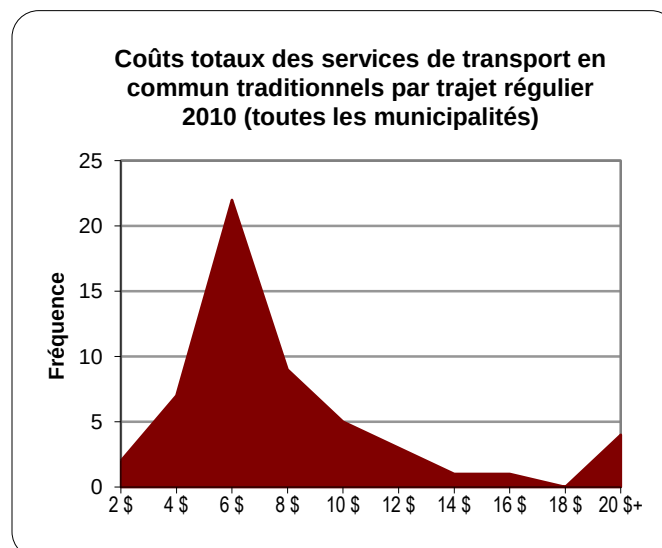
Coûts totaux des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier.

Coûts du transport en commun traditionnel

Nombre total de trajets réguliers en transport en commun traditionnel dans la zone de services



Note : La seule municipalité de palier inférieur déclarante du groupe de population des moins de 5 000 est exclue parce que le résultat est à l'extérieur de la portée du diagramme à barres.



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier.			
		Coûts totaux des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier.			
				2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	3	1,68 à 4,41	4,02	4,58
	Coûts totaux	3	1,68 à 5,09	4,86	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	2,74 à 5,00	4,32	4,53
	Coûts totaux	4	3,15 à 5,69	4,76	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	7	2,88 à 7,28	3,89	4,37
	Coûts totaux	7	4,08 à 8,71	4,31	
Comtés	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
Palier unique	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
< 10 000	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	2,80 à 12,30	4,27	4,93
	Coûts totaux	10	3,17 à 13,86	4,76	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	2,50 à 6,61	3,71	4,04
	Coûts totaux	6	2,94 à 6,64	4,08	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	1	68,10	68,10	9,16
	Coûts totaux	1	72,77	72,77	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	7	1,95 à 14,78	7,03	3,98
	Coûts totaux	7	1,95 à 14,91	7,03	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	8	3,43 à 270,88	8,38	9,00
	Coûts totaux	8	3,98 à 270,88	8,64	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	3	5,60 à 16,72	5,81	6,47
	Coûts totaux	3	6,20 à 18,57	6,54	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	5	2,60 à 7,98	5,74	6,35
	Coûts totaux	5	3,13 à 9,17	6,48	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	54	1,68 à 270,88	4,80	5,12
	Coûts totaux	54	1,68 à 270,88	5,35	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			54	
	Coûts totaux			54	

Référence RIF :

SLC 91 2303 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2303 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier.
Coûts totaux des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 43 des 51 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 17 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 8 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 2303 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2303 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

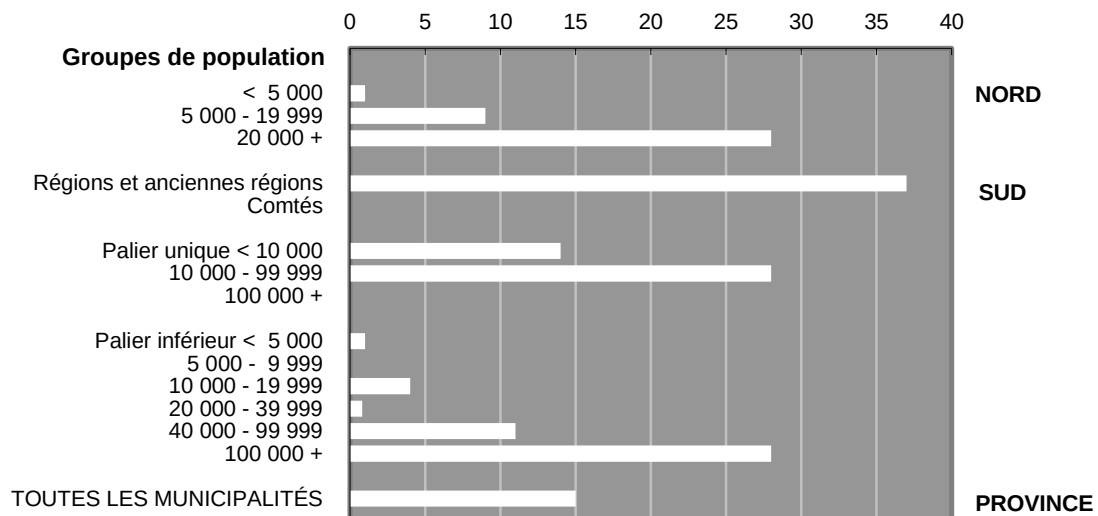
Achalandage du transport en commun traditionnel : Efficacité

Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par personne, par an, dans l'aire de service.

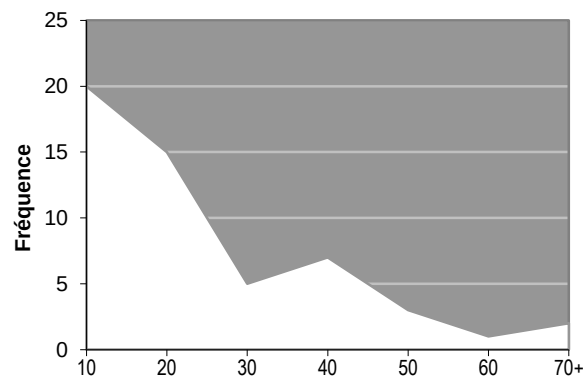
Nombre total de déplacements réguliers en transport en commun traditionnel dans l'aire de service

Population de l'aire de service

**Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel
par personne, par an, dans l'aire de service
2010 (médiane)**



**Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par personne, par an, dans l'aire de service
2010 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS		Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par personne, par an, dans l'aire de service.					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD							
< 5 000	1	1	1				
5 000 – 19 999	3	8 à 12	9	9	10	9	0,2
20 000 +	4	23 à 40	28	27	26	24	9
SUD							
Régions et anciennes régions	7	16 à 172	37	31	33	32	33
Comtés							
Palier unique							
< 10 000							
10 000 – 99 999	10	2 à 40	14	11	13	12	9
100 000 +	6	4 à 59	28	30	30	29	27
Palier inférieur							
< 5 000	1	1	1	12	0,9	0,07	14
5 000 – 9 999				2			
10 000 – 19 999	6	2 à 20	4	4	4	4	4
20 000 – 39 999	7	0,2 à 15	0,8	0,8	2	1	1
40 000 – 99 999	3	2 à 18	11	11	10	9	7
100 000 +	5	12 à 42	28	25	27	26	25
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	53	0,2 à 172	15	13	15	14	15
N^{bre} de municipalités déclarantes			53	54	53	54	52

Référence RIF : SLC 92 2351 07

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le nombre total de déplacements réguliers en transport en commun traditionnel dans l'aire de service à SLC 92 2351 05 (numérateur) est supérieur à 0.

Notes :

- Une valeur médiane faible pour la mesure peut indiquer un petit nombre de municipalités déclarantes ou un petit nombre de déplacements par comparaison à la population de l'aire de service.
- Dans le Sud, au sein du groupe de municipalités de palier inférieur de moins de 5 000 habitants, la mesure a été déclarée par une municipalité en 2006, en 2008 et en 2009 et par deux en 2007 et en 2008.
- Dans le Sud, au sein du groupe de municipalités de palier inférieur de 5 000 à 9 999 habitants, la mesure a été déclarée par une municipalité en 2009.
- Dans le Sud, au sein du groupe de municipalités de palier inférieur de 20 000 à 39 999 habitants, la mesure a été déclarée par 5 à 8 municipalités de 2006 à 2009.

Achalandage du transport en commun traditionnel : Efficience et efficacité

Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier.

Coûts totaux des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier.

Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par personne, par an, dans l'aire de service.

Objectifs

Efficience : Services efficaces de transport en commun traditionnel.

Efficacité : Utilisation maximale du transport en commun.

Notes

Les déplacements réguliers comprennent tous les types de déplacement exigeant la perception de titres de transport, notamment les tarifs réguliers, les tarifs réduits, les déplacements gratuits, les abonnements et les billets. Les titres de correspondance ne comptent pas comme des déplacements.

Le nombre de municipalités qui ont déclaré la mesure doit être pris en compte. Le fait qu'un groupe de population compte un petit nombre de municipalités déclarantes a une incidence sur les résultats.

Toronto est comprise dans les « Régions et anciennes régions ».

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le nombre de clients.
- L'estimation ou le compte du nombre de clients.
- L'importance des investissements dans le transport en commun.
- Les niveaux de service : parcours, heures de fonctionnement, fréquence du service.
- La forme urbaine.
- La densité.
- Les modèles d'aménagement.
- La densité de la population.
- La croissance de la population et de l'emploi.
- L'âge des véhicules.
- La distribution de la demande (périodes de pointe).
- Les frais de carburant.
- Le niveau salarial.
- Le coût des assurances.
- Le type de véhicule (p. ex. autobus à plancher surbaissé, trains légers sur rail, métro).

- La méthode d'affectation des frais généraux déclarés aux lignes portant sur l'administration générale. Note : la méthode diffère pour les municipalités de plus de 100 000 habitants.

Les niveaux de service ont une incidence sur les résultats. Par exemple, le fait d'offrir des services dans un secteur limité ou d'avoir peu de parcours a une incidence sur les coûts et le nombre de clients. Les heures de fonctionnement et la décision d'offrir des services le dimanche et les jours fériés ont aussi une incidence sur les résultats.

La forme urbaine a un effet sur les itinéraires et le nombre de clients. L'existence de plusieurs centres-villes tend à disperser les déplacements et les services, ce qui peut réduire le nombre de clients.

Les véhicules vieillissants peuvent augmenter les coûts de fonctionnement.

Résultats de la mesure des coûts totaux

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. Cela détermine si un amortissement est déclaré.

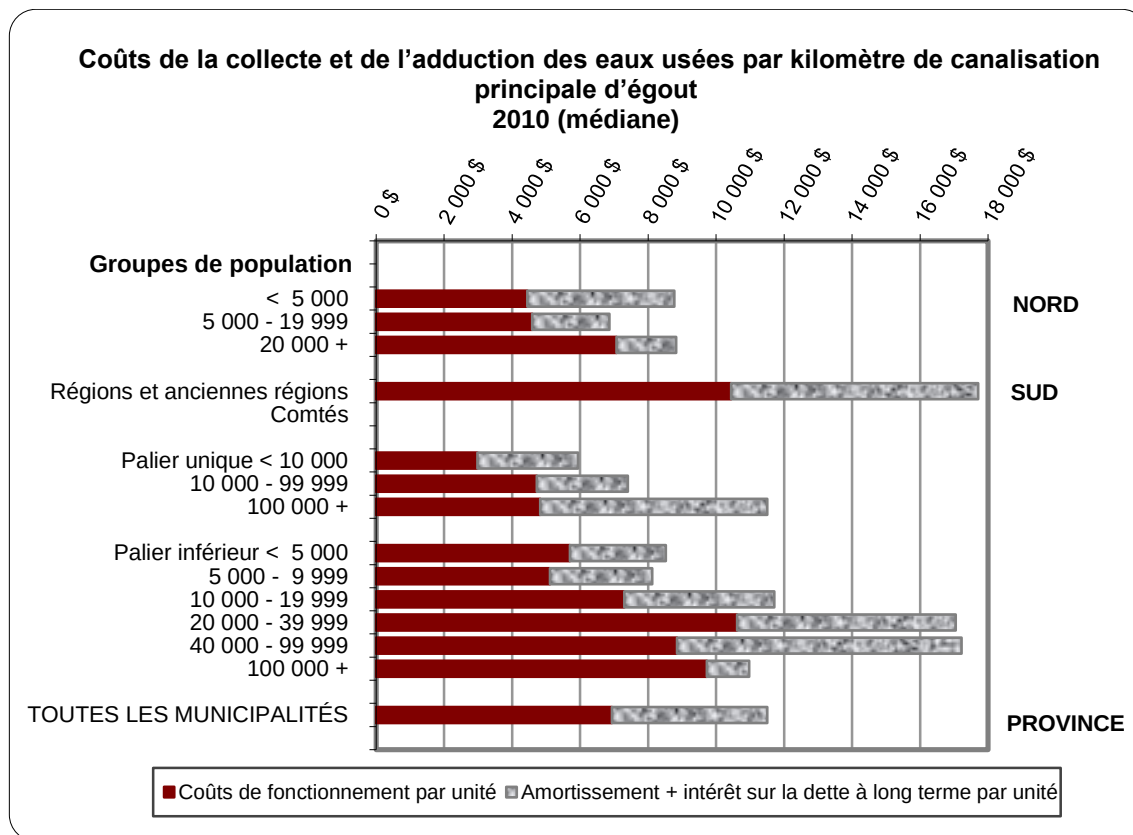
Collecte des eaux usées : Efficience

Coûts de fonctionnement de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout.

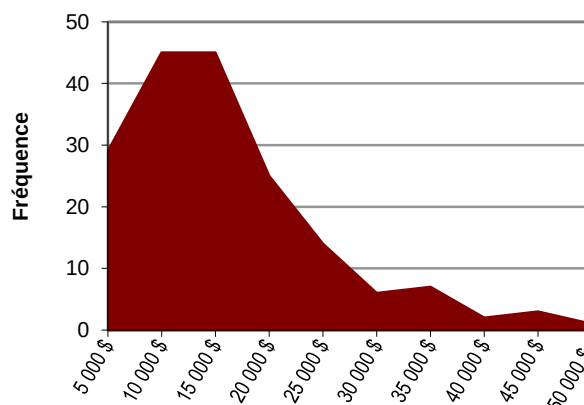
Coûts totaux de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout.

Coûts de la collecte et de l'adduction des eaux usées

Nombre total de kilomètres de canalisation principale d'égout



Coûts totaux de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout. Coûts totaux de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout.			
				2010	2009
Population		N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	23	405 à 24 113	4 452	3 510
	Coûts totaux	23	405 à 41 111	8 774	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	10	1 055 à 16 755	4 596	10 113
	Coûts totaux	10	2 577 à 25 658	6 865	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	6 430 à 15 054	7 075	9 555
	Coûts totaux	4	7 250 à 17 989	8 828	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	12	3 122 à 56 398	10 448	8 507
	Coûts totaux	12	5 057 à 195 277	17 712	
Comtés	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	1 871 à 8 381	2 985	5 839
	Coûts totaux	4	4 641 à 10 993	5 943	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	12	2 097 à 11 322	4 731	4 906
	Coûts totaux	12	3 556 à 16 604	7 407	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	3 151 à 12 816	4 831	5 159
	Coûts totaux	6	7 598 à 16 188	11 508	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	13	1 274 à 26 982	5 706	4 482
	Coûts totaux	13	3 985 à 31 509	8 524	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	32	276 à 23 736	5 119	5 634
	Coûts totaux	32	687 à 34 057	8 124	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	33	1 031 à 27 302	7 305	7 515
	Coûts totaux	33	3 463 à 31 135	11 715	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	17	1 983 à 37 212	10 623	7 400
	Coûts totaux	17	6 787 à 44 061	17 051	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	5	5 922 à 31 349	8 886	7 212
	Coûts totaux	5	11 162 à 32 672	17 223	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	4 054 à 34 855	9 733	9 276
	Coûts totaux	6	4 223 à 37 227	10 976	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	177	276 à 56 398	6 941	6 475
	Coûts totaux	177	405 à 195 277	11 508	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			177	166
	Coûts totaux			177	166

Référence RIF :

SLC 91 3111 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3111 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout.

Coûts totaux de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Les coûts de fonctionnement de la collecte et de l'adduction des eaux usées sont inférieurs ou égaux à 2 \$.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 129 des 139 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 74 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 14 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 3111 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3111 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Collecte des eaux usées : Efficience

Coûts de fonctionnement de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout.

Coûts totaux de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout.

Objectif

Services municipaux d'eaux usées efficaces.

Notes

Pour ce qui est des mesures de l'efficience liées aux eaux usées, les municipalités ont déclaré des coûts pour un réseau sanitaire séparatif ou un réseau d'égout mixte (sanitaire et pluvial).

En 2006, la méthode de calcul du dénominateur a été modifiée et ne tient plus compte des raccords. La comparaison avec les exercices précédents n'est donc pas possible.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La présence de réseaux d'égouts sanitaire et pluvial distincts ou d'un réseau mixte.
- Les coûts de la collecte, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées sont consignés distinctement ou estimés.
- L'âge, l'état et la taille du réseau de collecte des eaux usées.
- Le type de canalisation principale (p. ex. canalisation gravitaire ou sous faible pression).
- Le nombre et la taille des stations de pompage.
- Les variations de débit.
- L'entretien général, les inspections et la surveillance du débit.
- La fréquence des activités de nettoyage, de rinçage et d'élimination des obstructions.
- L'ampleur des infiltrations d'eau dans les égouts.
- La population et la densité de la zone desservie.
- La répartition urbaine/rurale (p. ex. si les secteurs ruraux sont desservis).
- Le niveau des précipitations et la sévérité des orages.
- Les usagers industriels.
- La répartition des responsabilités pour la collecte des eaux usées entre les municipalités locales et la municipalité régionale. Par exemple, la municipalité locale peut être chargée de la collecte des eaux usées de la limite de la rue jusqu'à la canalisation principale. La municipalité régionale peut être responsable du transport des eaux usées de la municipalité aux usines d'épuration.

Résultats de la mesure des coûts totaux

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. Cela détermine si un amortissement est déclaré.

Épuration et évacuation des eaux usées : Efficience

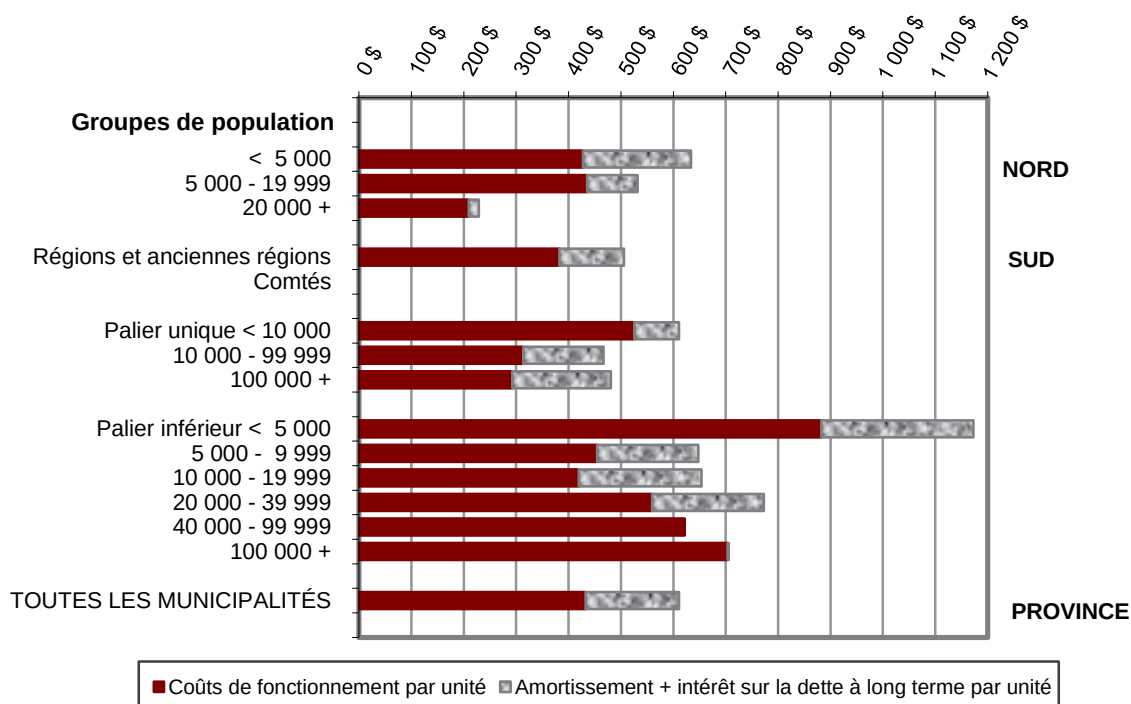
Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre.

Coûts totaux de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre.

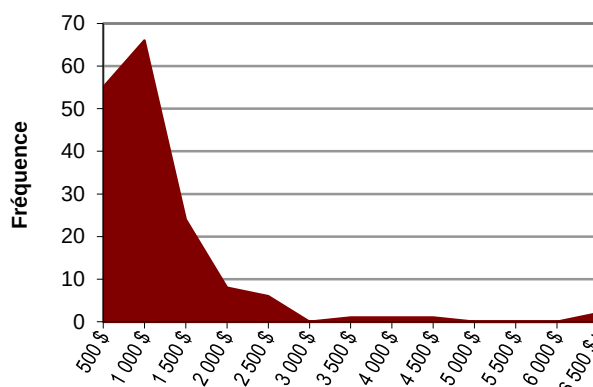
Coûts de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées

Nombre total de mégalitres d'eaux usées épurés

Coûts de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre 2010 (médiane)



Coûts totaux de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre. Coûts totaux de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre.			
				2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	24	0,2 à 25 523	428	372
	Coûts totaux	24	0,2 à 66 812	634	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	9	271 à 644	436	293
	Coûts totaux	9	286 à 801	532	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	125 à 353	210	206
	Coûts totaux	4	137 à 514	229	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	12	154 à 973	383	303
	Coûts totaux	12	197 à 1 954	506	
Comtés	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	3	411 à 657	526	412
	Coûts totaux	3	593 à 768	611	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	13	135 à 776	314	297
	Coûts totaux	13	137 à 791	467	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	155 à 567	293	274
	Coûts totaux	6	378 à 1 003	481	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	17	21 à 2 292	883	814
	Coûts totaux	17	63 à 3 287	1 173	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	30	106 à 1 908	455	445
	Coûts totaux	30	112 à 2 231	648	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	29	118 à 3 088	420	383
	Coûts totaux	29	128 à 4 076	654	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	12	314 à 901	560	481
	Coûts totaux	12	317 à 1 796	773	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	2	622 à 710	622	570
	Coûts totaux	2	622 à 710	622	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	3	704 à 783	704	708
	Coûts totaux	3	704 à 783	706	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS					
	Coûts de fonctionnement	164	0,2 à 25 523	433	412
	Coûts totaux	164	0,2 à 66 812	611	
N^{bre} de municipalités déclarantes					
				164	139
				164	

Référence RIF :

SLC 91 3112 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3112 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre.
Coûts totaux de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- La municipalité est exclue si :
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Les coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées au numérateur à SLC 91 3112 30 sont inférieurs à 2 \$.
- Le nombre de mégalitres d'eaux usées traités à SLC 91 3112 35 dépasse 1,25 fois la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01.
- Le nombre de mégalitres d'eaux usées traités à SLC 91 3112 11 est inférieur ou égal à 5,0.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 122 des 140 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 69 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 26 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 3112 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3112 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Épuration et évacuation des eaux usées : Efficience

Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre.

Coûts totaux de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre.

Objectifs

Services municipaux d'eaux usées efficients.

Notes

Pour ce qui est des mesures de l'efficience liées aux eaux usées, les municipalités ont déclaré des coûts pour un réseau sanitaire séparatif ou un réseau d'égout mixte (sanitaire et pluvial).

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La présence de réseaux d'égouts sanitaire et pluvial distincts ou d'un réseau mixte.
- Les coûts de la collecte, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées sont consignés distinctement ou estimés.
- La population et la densité de la zone desservie. La taille géographique de la zone desservie.
- La répartition urbaine/rurale (p. ex. si les services de collecte et d'épuration sont fournis aux secteurs ruraux).
- Le niveau des précipitations et la sévérité des orages.
- L'ampleur des infiltrations d'eau dans les égouts.
- Le nombre, la taille et la capacité des usines d'épuration municipales.
- Le fait que les usines reçoivent ou non à la fois les eaux usées et l'eau de pluie.
- Le type d'épuration (épuration primaire, secondaire ou tertiaire, ou lagune).
- Les niveaux d'épuration.
- La destination des effluents de la station (lac ou rivière).
- La méthode d'élimination des boues d'épuration (enfouissement, incinération ou épandage).
- L'augmentation du coût d'évacuation des biosolides.
- Hausse du coût de l'unité d'électricité par kilowattheure.
- Hausse des frais d'assurance liés à la réévaluation des coûts de remplacement.
- Le volume et l'intensité des eaux usées industrielles.
- L'analyse des eaux usées.
- Les exigences afférentes au certificat d'approbation accordé par le ministère de l'Environnement pour chaque usine. Les critères varient d'une usine à l'autre, selon la fragilité écologique des eaux réceptrices.

- Les erreurs dans le calcul du nombre de mégalitres. Le fait que la municipalité utilise ou non les mètres cubes dans sa déclaration.

**Résultats de
la mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Collecte, épuration et évacuation des eaux usées (système intégré) : Efficience

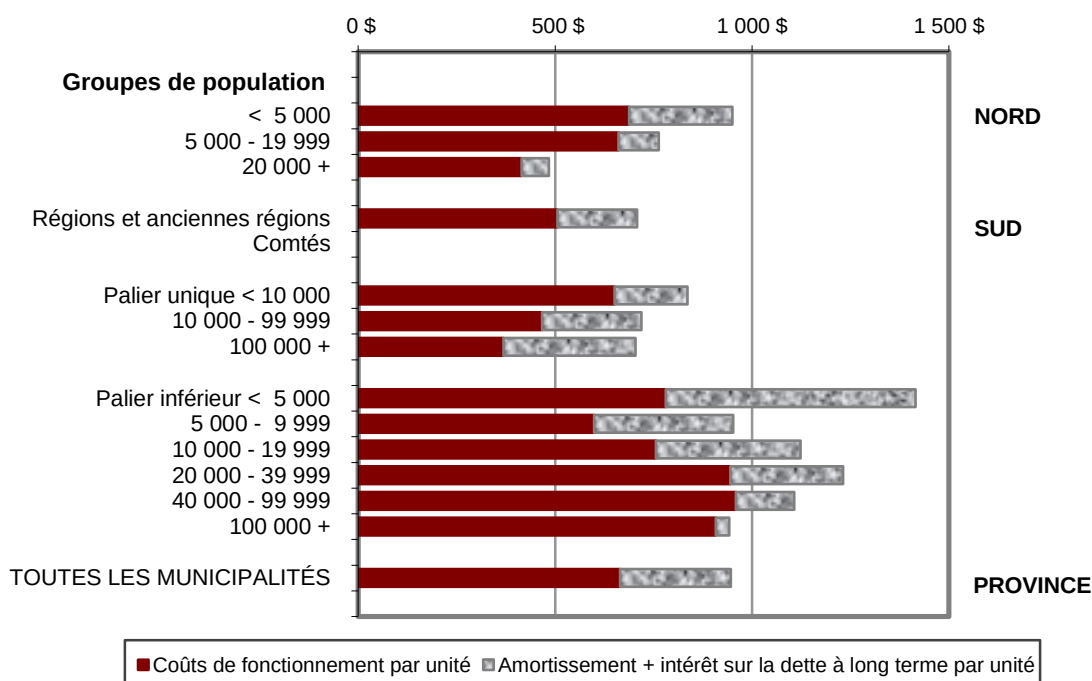
Coûts de fonctionnement de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré).

Coûts totaux de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré).

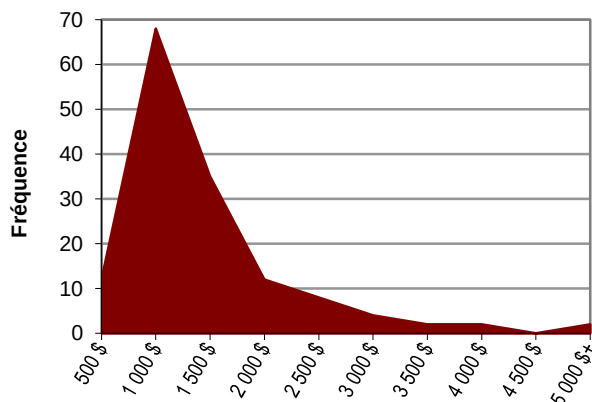
Coûts de la collecte, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées

Nombre total de mégalitres d'eaux usées traités

Coûts de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par million de litres (système intégré) 2010 (médiane)



Coûts totaux de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par million de litres (système intégré) 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS Coûts de fonctionnement de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitres (système intégré). Coûts totaux de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitres (système intégré).					
				2010	2009
Population		N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	19	38 à 2 643	688	466
	Coûts totaux	19	90 à 7 042	950	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	9	486 à 858	661	558
	Coûts totaux	9	695 à 1 198	763	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	360 à 518	415	391
	Coûts totaux	4	399 à 714	484	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	12	325 à 1 725	506	435
	Coûts totaux	12	515 à 3 307	708	
Comtés	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	3	449 à 772	651	575
	Coûts totaux	3	716 à 946	836	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	13	234 à 926	467	420
	Coûts totaux	13	274 à 1 023	719	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	343 à 925	369	414
	Coûts totaux	6	486 à 1 362	704	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	10	162 à 2 522	781	660
	Coûts totaux	10	243 à 3 969	1 415	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	28	152 à 1 706	599	585
	Coûts totaux	28	200 à 2 830	952	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	24	237 à 3 860	756	616
	Coûts totaux	24	255 à 5 054	1 123	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	12	485 à 1 849	945	719
	Coûts totaux	12	752 à 2 373	1 231	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	2	959 à 980	959	727
	Coûts totaux	2	1 107 à 1 177	1 107	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	3	878 à 913	908	784
	Coûts totaux	3	878 à 1 019	942	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	145	38 à 3 860	665	558
	Coûts totaux	145	90 à 7 042	946	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			145	128
	Coûts totaux			145	

Référence RIF :

SLC 91 3113 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3113 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré).

Coûts totaux de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré).

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Le nombre de mégalitres dépasse 1,25 fois la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01.
- Le nombre de mégalitres est inférieur ou égal à 5,0.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 129 des 133 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 84 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 5 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 3113 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3113 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

**Collecte, adduction, épuration et évacuation des eaux usées (système intégré) :
Efficience**

Coûts de fonctionnement de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré).

Coûts totaux de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré).

Objectif

Services municipaux d'eaux usées efficaces.

Notes

Pour ce qui est des mesures de l'efficience liées aux eaux usées, les municipalités ont déclaré des coûts pour un réseau sanitaire séparatif ou un réseau d'égout mixte (sanitaire et pluvial).

Si la municipalité a un réseau intégré d'égouts, la mesure intégrée de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation est calculée automatiquement.

**Facteurs
influant sur
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La présence de réseaux d'égouts sanitaire et pluvial distincts ou d'un réseau mixte.
- Les coûts de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées sont consignés distinctement ou estimés.
- La population et la densité de la zone desservie. La taille géographique de la zone desservie.
- La répartition urbaine/rurale (p. ex. si les services de collecte, d'adduction et d'épuration sont fournis aux secteurs ruraux).
- Le niveau des précipitations et la sévérité des orages.
- L'ampleur des infiltrations d'eau dans les égouts.
- La répartition des responsabilités pour la collecte et l'adduction des eaux usées entre les municipalités locales et la municipalité régionale. Par exemple, la municipalité locale peut être chargée de la collecte des eaux usées de la limite de la rue jusqu'à la canalisation principale. La municipalité régionale peut être responsable du transport des eaux usées de la municipalité aux usines d'épuration.
- Les erreurs dans le calcul du nombre de mégalitres.

Les facteurs suivants ont aussi une incidence sur la collecte et l'adduction des eaux usées :

- L'âge, l'état et la taille du réseau de collecte et d'adduction des eaux usées.
- Le type de canalisation principale (p. ex. canalisation gravitaire ou sous faible pression).

- Les variations de débit.
- L'entretien général, les inspections et la surveillance du débit.
- Le nombre et la taille des stations de pompage.

Les facteurs suivants ont une incidence sur l'épuration et l'évacuation :

- Le nombre, la taille et l'importance des stations municipales d'épuration.
- Les usines reçoivent ou non des eaux usées et des eaux pluviales.
- Le volume et l'intensité des eaux usées industrielles.
- Le type d'épuration (épuration primaire, secondaire ou tertiaire, ou lagune).
- Les niveaux d'épuration.
- L'analyse des eaux usées.
- La destination des effluents de la station (lac ou rivière).
- La méthode d'élimination des boues d'épuration (enfouissement, incinération ou épandage).
- L'augmentation du coût d'évacuation des biosolides.
- Les exigences afférentes au certificat d'approbation.
- Les exigences liées au certificat d'approbation accordé par le ministère de l'Environnement pour chaque usine. Les critères varient d'une usine à l'autre, selon la fragilité écologique des eaux réceptrices.

Résultats de la mesure des coûts totaux

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

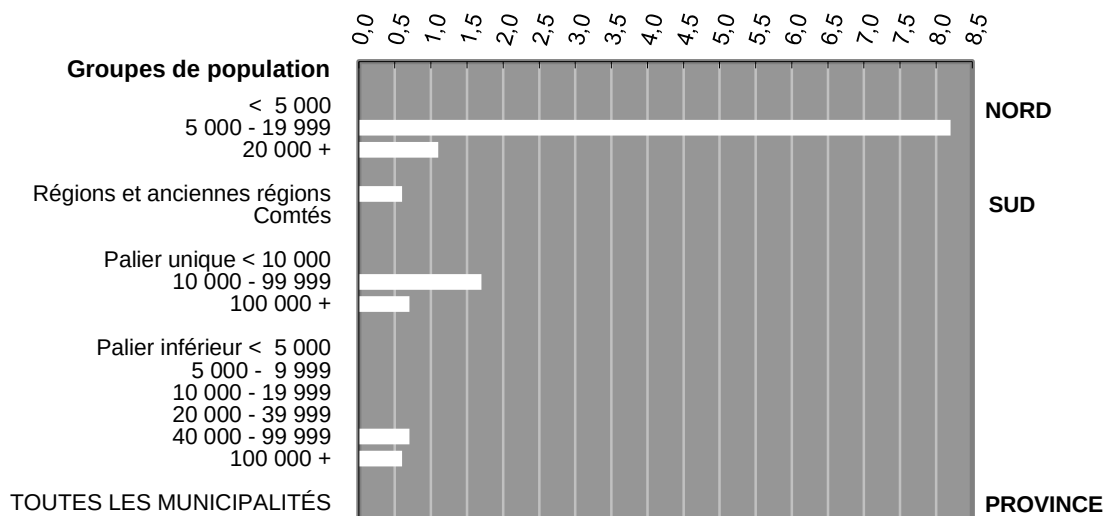
Reflux de la canalisation principale d'égout : Efficacité

Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an.

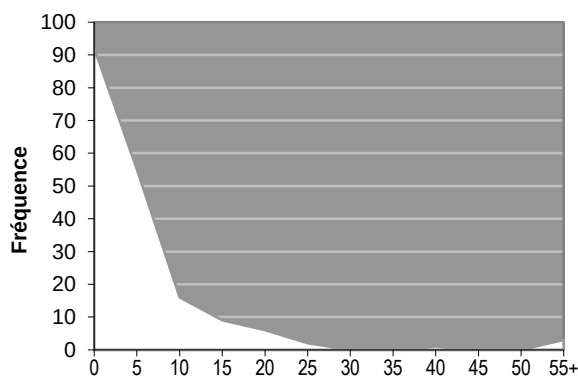
Nombre total de reflux de la canalisation des eaux usées

Kilomètres de canalisation principale d'égout / 100

Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an 2010 (médiane)



Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an.					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	27	0,0 à 14,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5 000 – 19 999	10	0,8 à 36,6	8,2	12,3	16,7	13,5	5,5
20 000 +	4	0,39 à 18,1	1,1	2,9	1,4	3,0	6,3
SUD							
Régions et anciennes régions	9	0,0 à 4,0	0,6	1,3	1,2	2,0	1,9
Comtés							
Palier unique							
< 10 000	4	0,0 à 6,0	0,0	0,0	0,0	9,1	3,3
10 000 – 99 999	12	0,0 à 11,1	1,7	1,6	1,6	2,6	2,7
100 000 +	6	0,0 à 8,3	0,7	0,9	1,7	1,0	1,0
Palier inférieur							
< 5 000	15	0,0 à 75,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5 000 – 9 999	35	0,0 à 54,8	0,0	2,0	1,3	2,1	1,0
10 000 – 19 999	35	0,0 à 16,4	0,0	1,1	0,6	3,3	3,7
20 000 – 39 999	16	0,0 à 112,6	0,0	0,0	1,3	0,0	7,3
40 000 – 99 999	5	0,0 à 5,6	0,7	1,1	0,7	0,7	0,6
100 000 +	6	0,4 à 6,2	0,6	2,5	1,6	2,1	1,6
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	184	0,0 à 112,6	0,0	1,0	1,3	2,2	2,1
N^{bre} de municipalités déclarantes			184	173	191	189	188

Référence RIF : SLC 92 3154 07

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Aucun critère.

Reflux de la canalisation principale d'égout : Efficacité

Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an.

Objectif

Les pratiques municipales de gestion des eaux usées protègent l'environnement et la santé.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

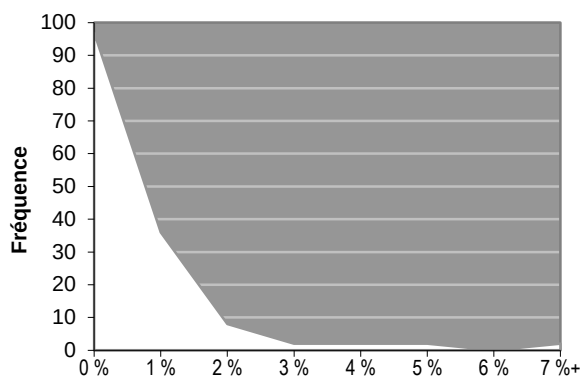
- La présence de réseaux d'égouts sanitaire et pluvial distincts ou d'un réseau mixte.
- La population et la densité de la zone desservie.
- La longueur en kilomètres du réseau d'égouts.
- La mesure dans laquelle l'eau s'écoule ou s'infiltré dans les égouts.
- Le nombre et la sévérité des orages.
- Les conditions de givre sévères.
- Le niveau des précipitations.
- L'âge, l'état et les matériaux du réseau de collecte.
- Les raccords illégaux.
- Les descentes pluviales raccordées directement aux réseaux mixtes.
- L'activité près ou au-dessus de la canalisation principale.
- La définition du reflux de canalisation principale d'égout et la méthode de calcul du nombre de reflux.

Eaux usées non traitées : Efficacité

Estimation du pourcentage d'eaux usées qui n'a pas été traité.

$$\frac{\text{Estimation du nombre de mégalitres d'eaux usées non traités}}{\text{Nombre total de mégalitres d'eaux usées traités + nombre estimatif de mégalitres d'eaux usées non traités}} \times 100$$

**Estimation du pourcentage d'eaux usées qui n'a pas été traité
2010 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS		Estimation du pourcentage d'eaux usées qui n'a pas été traité.					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD							
< 5 000	16	0,000 % à 16,874 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
5 000 – 19 999	10	0,000 % à 1,156 %	0,009 %	0,000 %	0,195 %	0,000 %	0,230 %
20 000 +	4	0,000 % à 0,088 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
SUD							
Régions et anciennes régions	11	0,000 % à 4,034 %	0,242 %	0,023 %	0,067 %	0,015 %	0,080 %
Comtés							
Palier unique							
< 10 000	4	0,000 % à 0,166 %	0,000 %	0,021 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
10 000 – 99 999	13	0,000 % à 2,068 %	0,000 %	0,020 %	0,046 %	0,000 %	0,017 %
100 000 +	5	0,000 % à 1,148 %	0,067 %	0,040 %	0,002 %	0,000 %	0,238 %
Palier inférieur							
< 5 000	17	0,000 % à 4,610 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
5 000 – 9 999	30	0,000 % à 0,495 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
10 000 – 19 999	27	0,000 % à 1,819 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
20 000 – 39 999	10	0,000 % à 6,926 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
40 000 – 99 999	1	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
100 000 +	1	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	149	0,000 % à 16,874 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			149	125	161	160	165

Référence RIF : SLC 92 3155 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- La mesure est inférieure ou égale à 100 %.
- Le dénominateur « nombre total de mégalitres d'eaux usées traités + nombre estimatif de mégalitres d'eaux usées non traités » est inférieur à 1,25 fois la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01.
- Si le nombre estimatif de mégalitres d'eaux usées non traités au numérateur de la mesure à SLC 92 2155 05 égale zéro, le dénominateur « nombre total de mégalitres d'eaux usées traités + nombre estimatif de mégalitres d'eaux usées non traités » ne peut pas être supérieur au nombre de mégalitres d'eaux usées traités au dénominateur de la mesure d'efficacité relative à l'épuration et à l'évacuation des eaux usées.
Si SLC 92 3155 05 = 0, alors SLC 92 3155 06 n'est pas > SLC 91 3112 31 + 1.
- Si le nombre estimatif de mégalitres d'eaux usées non traités au numérateur de la mesure à SLC 92 2155 05 égale zéro, le dénominateur « nombre total de mégalitres d'eaux usées traités + nombre estimatif de mégalitres d'eaux usées non traités » ne peut pas être inférieur au nombre de mégalitres d'eaux usées traités déclaré au dénominateur de la mesure d'efficacité relative à l'épuration et à l'évacuation des eaux usées.
Si SLC 92 3155 05 = 0, alors SLC 92 3155 06 n'est pas < SLC 91 3112 31.

Notes :

Aucun diagramme à barres n'est montré parce que les valeurs médianes de 2010 pour tous les groupes sauf trois égalent 0 %.

Eaux usées non traitées : Efficacité

Estimation du pourcentage d'eaux usées qui n'a pas été traité.

Objectif

Les pratiques municipales de gestion des eaux usées protègent l'environnement et la santé humaine.

Notes relatives aux calculs

Certaines municipalités ont eu de la difficulté à calculer le nombre de mégalitres d'eaux usées qui n'ont pas été traités. Un mégalitre est égal à un million de litres ou à 1 000 mètres cubes.

Le dénominateur de la mesure de l'efficacité est le nombre de mégalitres d'eaux usées traités plus le nombre estimatif de mégalitres d'eaux usées non traités. Aux fins de vérification, on a comparé le dénominateur, après déduction du nombre estimatif de mégalitres d'eaux usées non traités exprimé au numérateur, au nombre de mégalitres d'eaux usées traités déclaré au titre de l'efficience.

Dans le graphique de la fréquence, le premier pourcentage est 0 %, le deuxième, 1 % et ainsi de suite. Bien que les marques de graduation représentent en général un intervalle, on a sélectionné zéro (0 %) comme première marque de graduation parce que la plupart des municipalités ont déclaré 0 % d'eaux usées non traitées.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La présence de réseaux d'égouts sanitaire et pluvial distincts ou d'un réseau mixte. Par exemple, dans une municipalité dotée de réseaux d'égouts combinés, les dérivations aux installations sont plus fréquentes, surtout aux périodes de forte pluviosité.
- La population et la densité de la zone desservie.
- L'ampleur des écoulements et des infiltrations d'eau dans les égouts.
- Les raccords illégaux.
- Les descentes pluviales raccordées directement aux réseaux mixtes.
- Le niveau des précipitations.
- Le nombre et la sévérité des orages.
- La capacité de la station d'épuration.
- Les erreurs dans le calcul des mégalitres.

Gestion des eaux pluviales en milieu urbain : Efficience

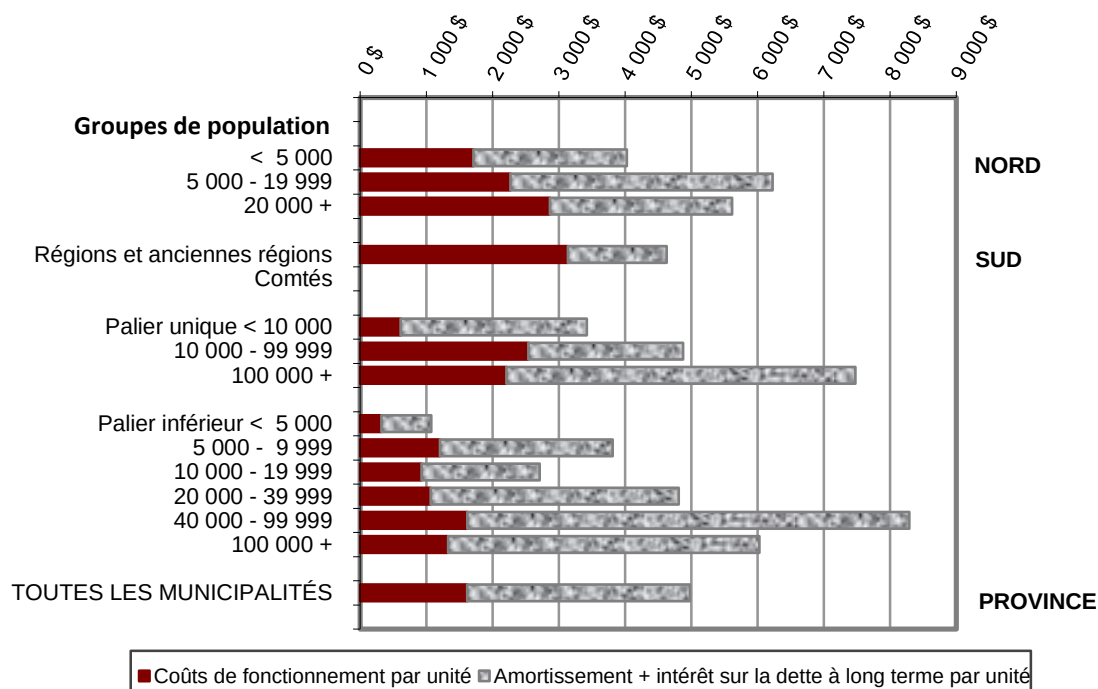
Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.

Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.

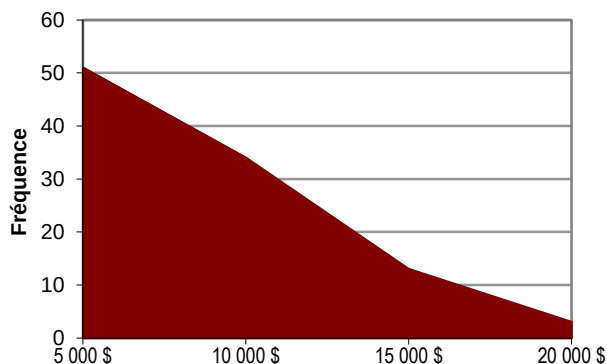
Coûts de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain

Nombre total de kilomètres de canalisation d'évacuation en milieu urbain plus (0,005 km multiplié par le nombre de bouches d'égout)

**Coûts de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation
2010 (médiane)**



**Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation
2010 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation. Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.			
				2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	8	116 à 3 188	1 711	1 670
	Coûts totaux	8	1 869 à 19 838	4 026	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	5	45 à 7 357	2 270	3 360
	Coûts totaux	5	435 à 16 941	6 226	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	2 169 à 5 702	2 866	1 672
	Coûts totaux	4	4 545 à 15 949	5 615	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	6	1 435 à 4 801	3 137	2 960
	Coûts totaux	6	2 955 à 8 538	4 627	
Comtés	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	2	612 à 2 293	612	532
	Coûts totaux	2	3 422 à 4 300	3 422	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	11	444 à 8 051	2 540	2 115
	Coûts totaux	11	1 509 à 14 580	4 875	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	1 809 à 3 947	2 209	2 311
	Coûts totaux	6	6 143 à 13 039	7 476	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	3	315 à 1 074	322	603
	Coûts totaux	3	315 à 2 340	1 074	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	10	270 à 3 812	1 206	974
	Coûts totaux	10	286 à 6 207	3 812	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	14	181 à 4 557	928	864
	Coûts totaux	14	590 à 10 058	2 710	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	12	49 à 4 686	1 066	801
	Coûts totaux	12	74 à 13 233	4 809	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	7	793 à 2 921	1 619	1 257
	Coûts totaux	7	5 882 à 11 681	8 290	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	13	652 à 5 678	1 329	1 235
	Coûts totaux	13	2 536 à 12 055	6 027	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	101	45 à 8 051	1 617	1 509
	Coûts totaux	101	74 à 19 838	4 978	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			101	94
	Coûts totaux			101	

Référence RIF :

SLC 91 3209 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3209 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.

Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 66 des 74 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 21 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 12 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 3209 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3209 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Gestion des eaux pluviales en milieu rural : Efficience

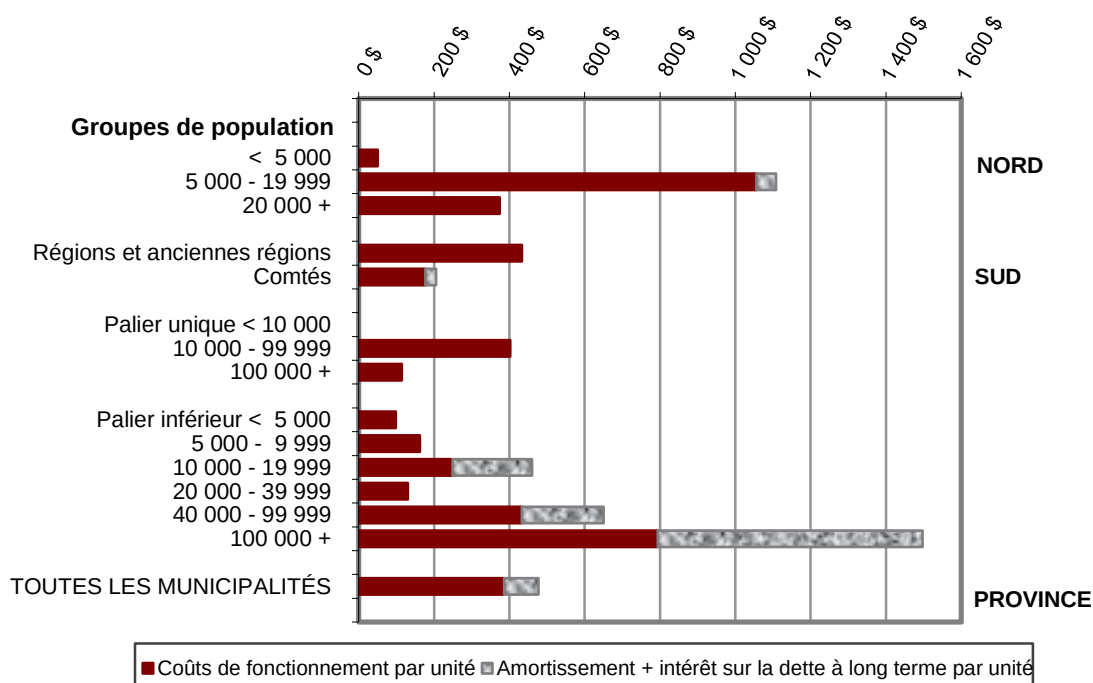
Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.

Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.

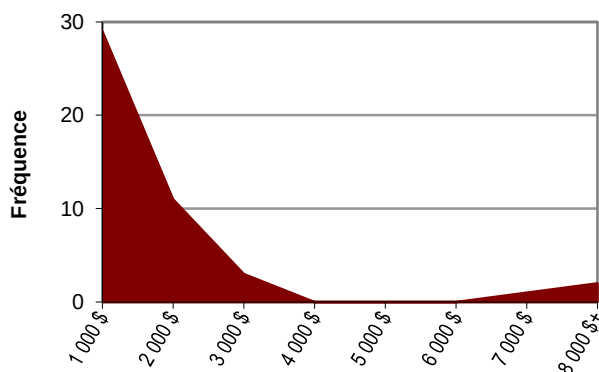
Coûts de la gestion des eaux pluviales en milieu rural

Nombre total de kilomètres de canalisation d'évacuation en milieu rural plus (0,005 km multiplié par le nombre de bouches d'égout)

**Coûts de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation
2010 (médiane)**



**Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation
2010 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation. Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.					
				2010	2009
Population		N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	2	50 à 165	50	32
	Coûts totaux	2	50 à 527	50	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	4	45 à 22 532	1 056	182
	Coûts totaux	4	434 à 22 532	1 108	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	1	374	374	537
	Coûts totaux	1	374	374	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	4	386 à 4 872	433	390
	Coûts totaux	4	386 à 6 405	433	
Comtés	Coûts de fonctionnement	2	177 à 293	177	
	Coûts totaux	2	205 à 301	205	
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	5	211 à 1 558	402	136
	Coûts totaux	5	211 à 1 558	402	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	2	114 à 1 138	114	99
	Coûts totaux	2	114 à 1 138	114	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	3	65 à 168	98	90
	Coûts totaux	3	65 à 212	98	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	2	162 à 303	162	561
	Coûts totaux	2	162 à 1 928	162	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	5	119 à 928	249	914
	Coûts totaux	5	119 à 2 731	460	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	3	4 à 1 757	130	357
	Coûts totaux	3	4 à 1 739	130	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	7	35 à 2 744	433	406
	Coûts totaux	7	35 à 2 805	650	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	172 à 5 776	794	1 012
	Coûts totaux	6	794 à 17 791	1 497	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	46	4 à 22 532	386	442
	Coûts totaux	46	4 à 22 532	477	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			46	39
	Coûts totaux			46	

Référence RIF :

SLC 91 3210 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3210 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.

Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure à 20 \$. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 15 des 36 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 2 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 27 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 3210 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3210 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Gestion des eaux pluviales en milieu urbain et rural : Efficience

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.

Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.

Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.

Objectif	Gestion efficiente des eaux pluviales en milieux urbain et rural.
Notes	Seules les municipalités dotées de réseaux d'égouts pluviaux distincts ont déclaré cette mesure. Un petit nombre de municipalités ont déclaré les mesures de gestion des eaux pluviales. De nombreuses municipalités ont déclaré ne pas avoir de comptes distincts pour la gestion des eaux pluviales en milieu urbain et celle en milieu rural. Elles ont donc estimé les coûts. Les mesures de gestion des eaux pluviales en milieu urbain et rural peuvent comprendre les coûts de fonctionnement déclarés dans le Rapport d'information financière à la ligne réservée aux routes.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Le fait de consigner les coûts du réseau de drainage urbain distinctement de ceux du réseau de drainage rural ou de les estimer. ■ La répartition urbaine/rurale. ■ La superficie de la zone desservie. ■ La répartition de l'infrastructure : égouts pluviaux fermés (réseau urbain), raccords pour les eaux pluviales, bouches d'égout, canalisation à écoulement libre, fossés de drainage, ponceaux, digues, terres humides. ■ La forme urbaine (gestion urbaine des eaux pluviales), à savoir de nombreuses petites régions urbaines ou une grande région urbaine compacte. ■ Les normes locales relatives au niveau de service (p. ex. fréquence du nettoyage ou de l'inspection). ■ La disponibilité des données concernant le nombre de kilomètres de canalisation d'évacuation en milieux urbain et rural ainsi que le nombre de raccords et de bouches d'égout. ■ La variation des coûts liés au matériel et aux services contractuels.

Résultats de la mesure des coûts totaux

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

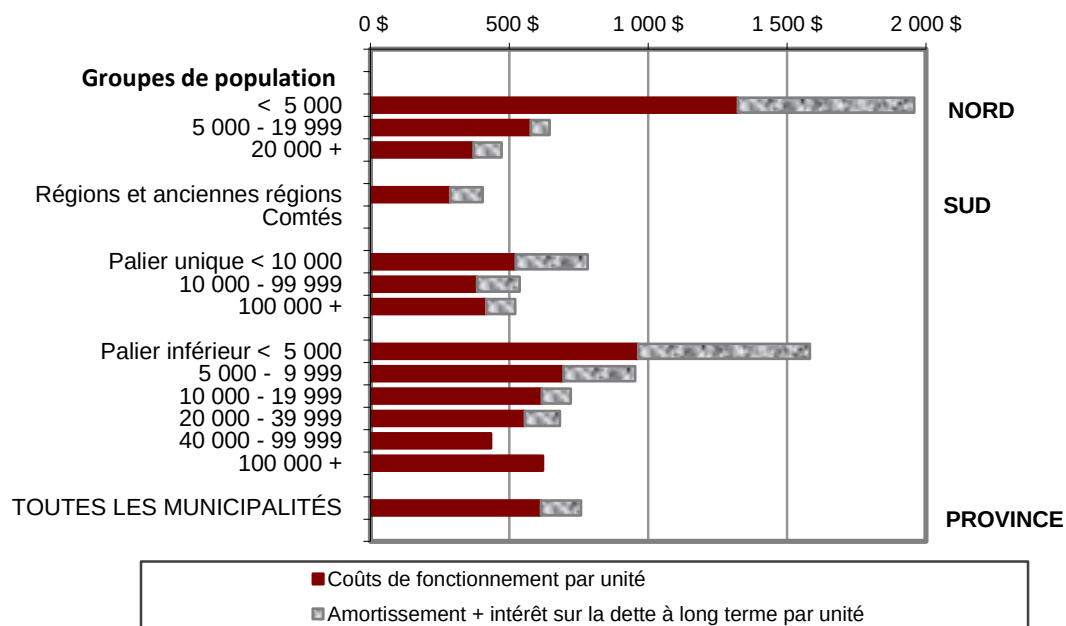
Traitement de l'eau potable : Efficience

Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable par mégalitre.

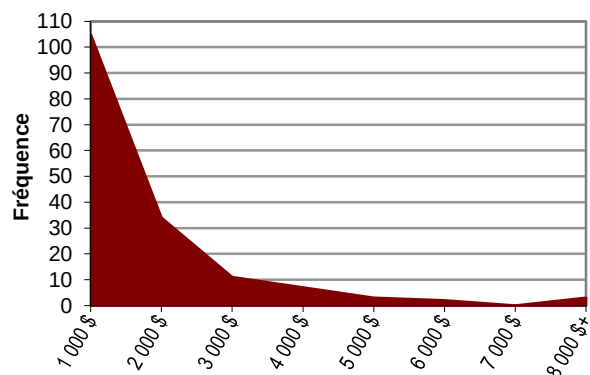
Coûts totaux du traitement de l'eau potable par mégalitre.

$$\frac{\text{Coûts du traitement de l'eau potable}}{\text{Nombre total de mégalitres d'eau potable traités}}$$

Coûts du traitement de l'eau potable par mégalitre 2010 (médiane)



Coûts totaux du traitement de l'eau potable par mégalitre 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable par mégalitre. Coûts totaux du traitement de l'eau potable par mégalitre.			
				2010	2009
Population		N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	23	162 à 10 950	1 323	1 158
	Coûts totaux	23	189 à 10 950	1 958	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	10	266 à 1 198	577	537
	Coûts totaux	10	334 à 2 013	645	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	323 à 444	371	292
	Coûts totaux	4	461 à 667	472	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	12	157 à 745	287	307
	Coûts totaux	12	-115 à 1 610	404	
Comtés	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	3	476 à 637	523	475
	Coûts totaux	3	615 à 850	782	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	12	145 à 704	384	473
	Coûts totaux	12	179 à 1 081	537	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	5	124 à 485	417	166
	Coûts totaux	5	164 à 641	521	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	17	-17 à 4 079	964	1 776
	Coûts totaux	17	32 à 7 911	1 582	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	30	-271 à 16 952	695	751
	Coûts totaux	30	-63 à 16 958	953	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	29	145 à 2 629	617	757
	Coûts totaux	29	194 à 4 110	721	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	15	174 à 1 815	556	520
	Coûts totaux	15	233 à 2 013	682	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	2	434 à 620	434	396
	Coûts totaux	2	434 à 620	434	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	3	614 à 691	621	625
	Coûts totaux	3	614 à 691	621	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	165	-271 à 16 952	614	625
	Coûts totaux	165	-115 à 16 958	758	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			165	134
	Coûts totaux			165	

Référence RIF :

SLC 91 3311 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3311 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable par mégalitre.

Coûts totaux du traitement de l'eau potable par mégalitre.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- Le nombre total de mégalitres d'eau potable traités au dénominateur est supérieur à 1,25 fois la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01.
- Au plus cinq mégalitres sont déclarés au dénominateur.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure à 20 \$. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- Le nombre total de mégalitres d'eau potable traités au dénominateur de la mesure égale le nombre total de mégalitres d'eau potable traités au dénominateur de la mesure concernant le réseau intégré à SLC 91 3313 31 si cette mesure est indiquée.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 123 des 139 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 82 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 23 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 3311 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3311 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Traitement de l'eau potable : Efficience

Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable par mégalitre.

Objectif

Traitement efficace de l'eau potable.

**Facteurs
influent sur
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le fait de consigner les coûts de traitement séparément de ceux de la distribution ou de les estimer.
- Les répercussions sur le budget des nouvelles normes provinciales en matière de qualité et d'échantillonnage de l'eau.
- Les normes de service locales.
- L'utilisation (résidentielle par rapport à industrielle).
- La source d'eau brute (un lac par rapport à des puits).
- La qualité de l'eau brute.
- Le type de traitement.
- Le nombre et la capacité des stations de traitement de l'eau.
- Le nombre de puits privés.
- L'âge et l'état des stations d'épuration.
- La distance entre la source d'eau brute et les stations d'épuration.
- La zone desservie et les niveaux de consommation.
- Les conditions concurrentielles du marché.
- Le nombre de résidences desservies.
- Le type d'utilisation non résidentielle (p. ex. commerciale, industrielle, institutionnelle ou municipale).

**Résultats de
la mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. Cela détermine si un amortissement est déclaré.

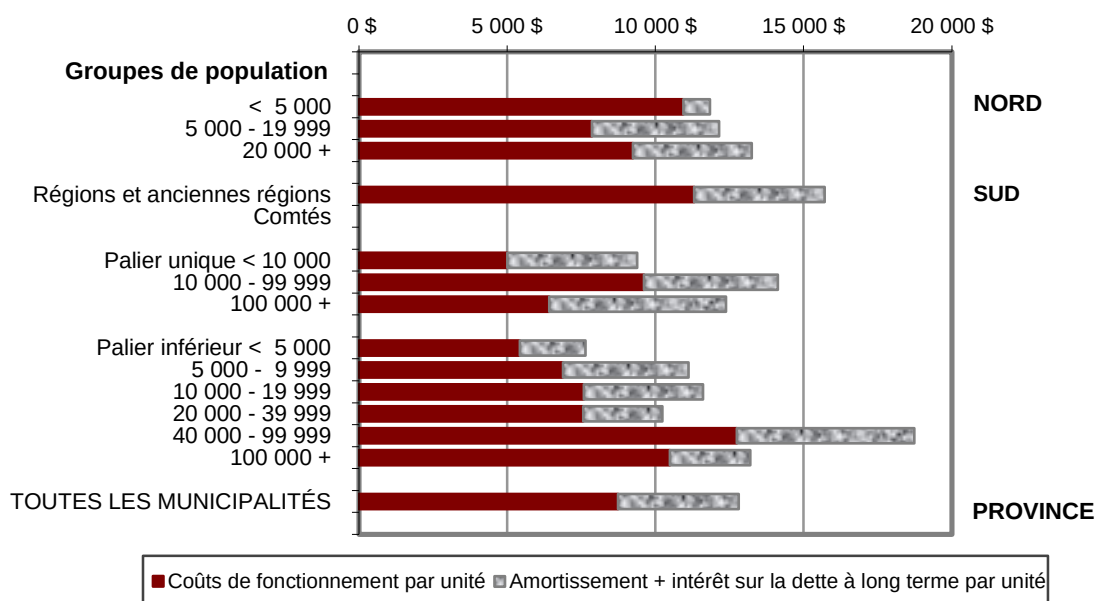
Distribution de l'eau potable : Efficience

Coûts de fonctionnement de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation.

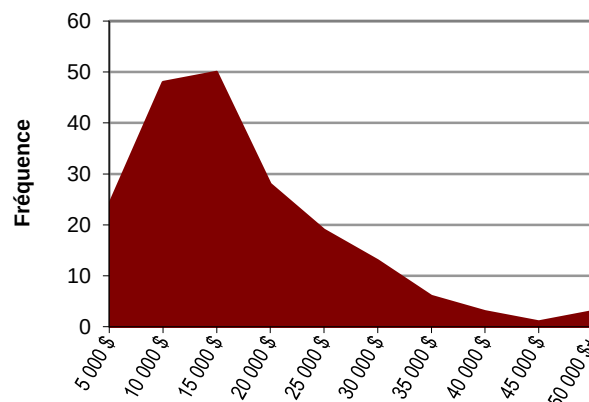
Coûts totaux de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation.

$$\frac{\text{Coûts de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable}}{\text{Nombre total de kilomètres de canalisation de distribution}}$$

**Coûts de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable
par kilomètre de canalisation
2010 (médiane)**



**Coûts totaux de la distribution ou de l'adduction de
l'eau potable par kilomètre de canalisation
2010 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation. Coûts totaux de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation.			
				2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	25	53 à 28 576	10 949	7 345
	Coûts totaux	25	53 à 31 213	11 843	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	8	1 967 à 10 677	7 865	8 687
	Coûts totaux	8	2 887 à 18 661	12 152	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	5 856 à 19 332	9 248	9 183
	Coûts totaux	4	7 184 à 23 251	13 253	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	12	5 404 à 52 163	11 312	10 643
	Coûts totaux	12	7 714 à 126 988	15 712	
Comtés	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	3 223 à 13 147	5 011	6 014
	Coûts totaux	4	8 015 à 16 897	9 389	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	13	4 566 à 14 891	9 620	9 577
	Coûts totaux	13	7 521 à 21 344	14 134	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	5	2 867 à 9 719	6 425	7 665
	Coûts totaux	5	4 702 à 17 743	12 385	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	22	718 à 46 988	5 433	5 204
	Coûts totaux	22	1 325 à 71 407	7 645	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	35	651 à 57 359	6 890	7 036
	Coûts totaux	35	920 à 78 991	11 121	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	39	170 à 26 225	7 591	8 045
	Coûts totaux	39	-1 457 à 37 882	11 609	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	16	3 291 à 30 869	7 571	7 147
	Coûts totaux	16	4 232 à 34 751	10 238	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	5	7 137 à 30 169	12 752	10 473
	Coûts totaux	5	13 157 à 34 610	18 737	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	7	6 484 à 35 830	10 494	11 625
	Coûts totaux	7	7 633 à 37 205	13 204	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	195	53 à 57 359	8 744	9 084
	Coûts totaux	195	-1 457 à 126 988	12 813	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			195	161
	Coûts totaux			195	

Référence RIF :

SLC 91 3312 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3312 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation.

Coûts totaux de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- Deux kilomètres de canalisation de distribution d'eau ou moins sont déclarés au dénominateur.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure à 0. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 144 des 156 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 92 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 19 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 3312 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3312 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Distribution/adduction de l'eau potable : Efficience

Coûts de fonctionnement de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation.

Coûts totaux de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation.

Objectif

Distribution efficace de l'eau potable.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le fait de consigner les coûts de distribution de l'eau séparément de ceux de l'épuration ou de les estimer.
- La densité et la taille de la zone desservie. Par exemple, les frais de fonctionnement d'un réseau d'alimentation en eau compact situé dans une zone de population dense sont en général moins élevés que ceux d'un ensemble de réseaux desservant des zones à population moins dense.
- Les modèles de peuplement et la forme urbaine.
- Les niveaux de consommation.
- Le nombre de raccords.
- Le nombre de stations de pompage et d'installations de stockage d'eau ainsi que leur capacité.
- L'âge, la taille et l'emplacement du réseau d'alimentation en eau dans la municipalité.
- La longueur des canalisations en kilomètres.
- L'âge et l'état du réseau de distribution d'eau.
- Les normes en matière de niveau de service et de rendement.
Exemple : fréquence de l'entretien des canalisations principales.

Il est possible que les coûts unitaires des petites municipalités qui n'ont que quelques kilomètres de canalisations soient plus élevés.

Résultats de la mesure des coûts totaux

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Traitement et distribution/adduction de l'eau potable (système intégré) : Efficience

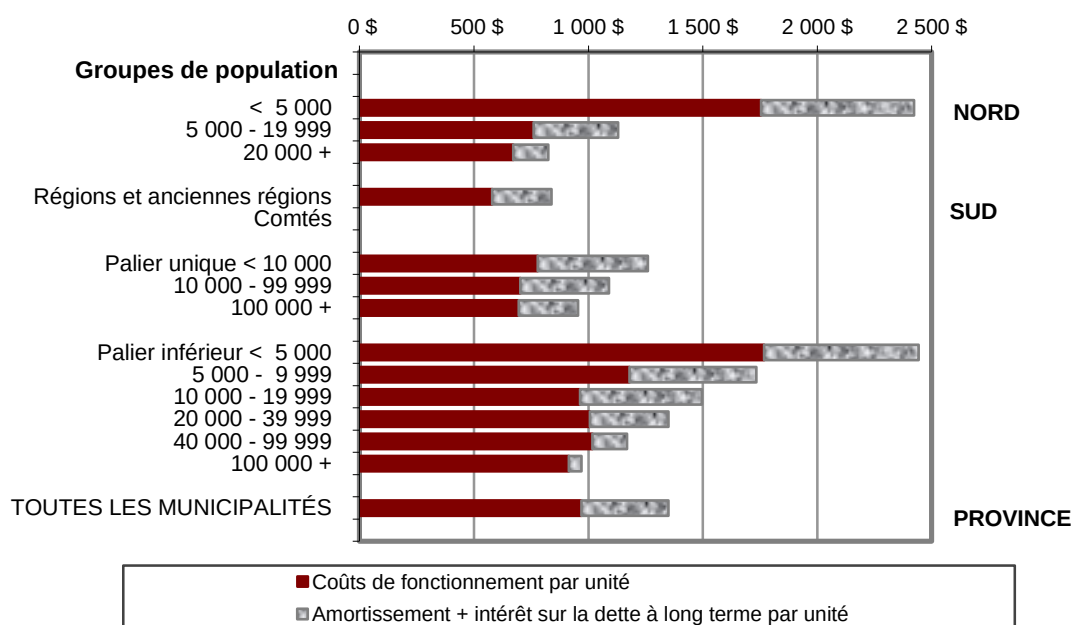
Coûts de fonctionnement du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre.

Coûts totaux du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre.

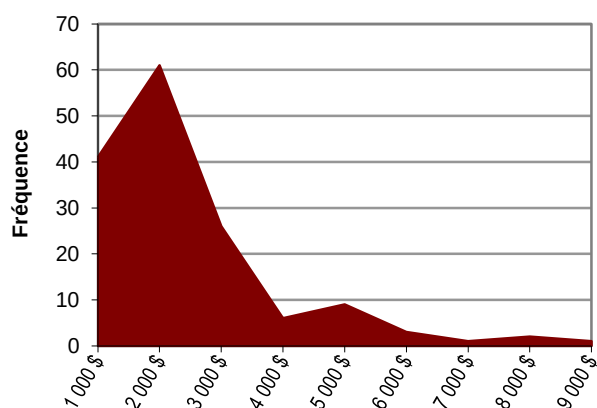
Coûts du traitement et de la distribution ou de l'adduction de
l'eau potable

Nombre total de mégalitres d'eau potable traités

Coûts du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre (système intégré) 2010 (médiane)



Coûts totaux du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre (système intégré) 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS Coûts de fonctionnement du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre (système intégré). Coûts totaux du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre (système intégré).					
				2010	2009
Population		N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	21	525 à 3 730	1 755	1 321
	Coûts totaux	21	722 à 6 771	2 423	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	8	513 à 1 555	761	810
	Coûts totaux	8	657 à 2 616	1 130	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	592 à 914	672	660
	Coûts totaux	4	787 à 1 369	825	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	12	382 à 1 314	580	665
	Coûts totaux	12	139 à 2 799	839	
Comtés	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	3	777 à 912	779	697
	Coûts totaux	3	1 026 à 1 343	1 260	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	12	332 à 1 593	703	717
	Coûts totaux	12	413 à 2 513	1 090	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	5	388 à 759	696	523
	Coûts totaux	5	628 à 1 163	955	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	15	730 à 5 527	1 768	1 248
	Coûts totaux	15	1 118 à 8 979	2 443	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	24	-27 à 3 362	1 180	1 109
	Coûts totaux	24	276 à 4 290	1 734	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	28	343 à 3 507	964	1 089
	Coûts totaux	28	643 à 5 976	1 496	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	13	636 à 2 150	1 007	1 025
	Coûts totaux	13	812 à 2 498	1 350	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	2	1 018 à 1 050	1 018	907
	Coûts totaux	2	1 169 à 1 252	1 169	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	3	838 à 970	915	884
	Coûts totaux	3	909 à 1 032	970	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	150	-27 à 5 527	970	954
	Coûts totaux	150	139 à 8 979	1 350	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			150	119
	Coûts totaux			150	

Référence RIF :

SLC 91 3313 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3313 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre.
Coûts totaux du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- Le nombre total de mégalitres d'eau potable traités au dénominateur de la mesure est supérieur à 1,25 fois la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01.
- Cinq mégalitres ou moins sont déclarés au dénominateur.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- Le nombre total de mégalitres d'eau potable traités au dénominateur de la mesure pour le système intégré à SLC 91 3313 31 diffère du nombre total de mégalitres d'eau potable traités au dénominateur de la mesure pour le traitement de l'eau à SLC 91 3311 31, si les deux mesures sont déclarées.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 136 des 137 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 95 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 3 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 3313 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3313 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Traitement et distribution/adduction de l'eau potable : Efficience

Coûts de fonctionnement du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre.

Coûts totaux du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre.

Objectif

Traitement et distribution efficaces de l'eau potable.

Seules les municipalités à palier unique ou les municipalités qui sont entièrement responsables du traitement et de la distribution de l'eau potable ont déclaré cette mesure. Les municipalités qui ne distinguent pas les dépenses liées au traitement de l'eau de celles liées à sa distribution avaient la possibilité de déclarer la mesure intégrée seulement.

Facteurs influant sur les résultats

Les résultats relatifs au traitement varient selon ce qui suit :

- Le fait de déclarer les coûts de traitement séparément des coûts de distribution de l'eau ou de les estimer.
- Les répercussions sur le budget des nouvelles normes provinciales en matière de qualité et d'échantillonnage de l'eau.
- Les normes locales en matière de service.
- L'utilisation (résidentielle par rapport à industrielle).
- La source d'eau brute (lac par rapport aux puits).
- La qualité de l'eau brute.
- Le type de traitement.
- Le nombre et la capacité des stations de traitement de l'eau.
- Le nombre de puits privés.
- L'âge et l'état des stations d'épuration.
- La distance que l'eau brute doit parcourir pour parvenir aux stations d'épuration.
- La zone desservie et les niveaux de consommation.
- Les conditions concurrentielles du marché.
- Le nombre de résidences desservies.
- Le type d'utilisation non résidentielle (p. ex. commerciale, industrielle, institutionnelle ou municipale).

Les résultats relatifs à la distribution varient selon ce qui suit :

- Le fait de déclarer les coûts de traitement séparément des coûts de distribution de l'eau ou de les estimer.
- La densité et la taille de la zone desservie. Par exemple, les frais de fonctionnement d'un réseau d'alimentation en eau compact situé dans une zone où la population est dense sont généralement moins élevés comparativement à ceux d'un ensemble de réseaux desservant des zones à population moins dense.
- Les modèles de peuplement et la forme urbaine.
- Les niveaux de consommation.
- Le nombre de raccords.
- Le nombre et la capacité des stations de pompage et des installations de stockage d'eau.
- L'âge, la taille et l'emplacement du réseau d'alimentation en eau dans la municipalité.
- La longueur des canalisations en kilomètres.
- L'âge et l'état du réseau de distribution d'eau.
- Les normes en matière de niveau de service et de rendement.
Exemple : Fréquence de l'entretien des conduites principales.

Résultats de la mesure des coûts totaux

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

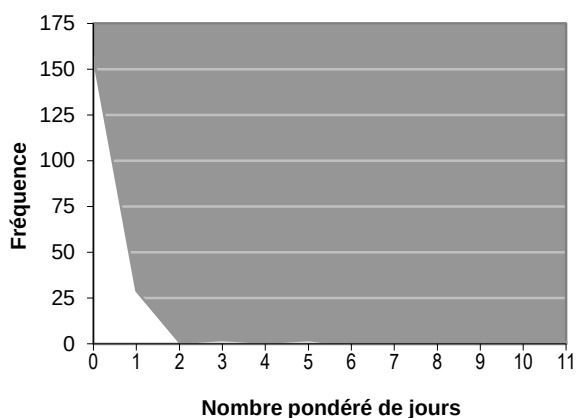
Avis de faire bouillir l'eau : Efficacité

Nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau donné par le médecin hygiéniste visait l'approvisionnement en eau de la municipalité.

(Nombre de jours où un avis de faire bouillir l'eau était en vigueur multiplié par le nombre de raccords touchés)

Nombre total de raccords dans la zone desservie

Nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau donné par le médecin hygiéniste visait l'approvisionnement en eau de la municipalité 2008 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS			Nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau donné par le médecin hygiéniste visait l'approvisionnement en eau de la municipalité.				
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	28	0,0000 à 3,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
5 000 – 19 999	10	0,0000 à 0,5867	0,0000	0,0055	0,0000	0,0000	0,0000
20 000 +	4	0,0000 à 5,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
SUD							
Régions et anciennes régions	7	0,0000 à 0,0617	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Comtés						0,0282	3,2891
Palier unique							
< 10 000	4	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
10 000 – 99 999	13	0,0000 à 0,1449	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
100 000 +	6	0,0000 à 0,0457	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Palier inférieur							
< 5 000	23	0,0000 à 0,1131	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
5 000 – 9 999	36	0,0000 à 11,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
10 000 – 19 999	37	0,0000 à 0,3752	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
20 000 – 39 999	17	0,0000 à 3,5341	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
40 000 – 99 999	5	0,0000 à 0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
100 000 +	3	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	193	0,0000 à 11,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
N^{bre} de municipalités déclarantes			193	183	195	205	212

Référence RIF : SLC 92 3355 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

La municipalité est exclue si :

- Le nombre pondéré de jours à SLC 92 3355 07 est supérieur à 365.

NOTES :

- La médiane ne figure pas dans un diagramme parce que la médiane de tous les groupes en 2010 est zéro.

Avis de faire bouillir l'eau : Efficacité

Nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau donné par le médecin hygiéniste visait l'approvisionnement en eau de la municipalité.

Objectif

L'eau est salubre et répond aux besoins locaux.

Notes

Cette mesure représente le nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau applicable à l'approvisionnement en eau de la municipalité est en vigueur. Ce nombre de jours est pondéré par le nombre de raccords touchés. Par exemple, si un avis de faire bouillir l'eau est en vigueur pendant 20 jours et touche 50 % des ménages, le nombre pondéré de jours est 10.

Dans le graphique de la fréquence, la première marque de graduation est 0. Bien que les marques de graduation représentent en général un intervalle, la première marque de graduation est 0 parce qu'il n'y a eu, pour la plupart des municipalités, aucun jour pondéré où un avis de faire bouillir l'eau a été en vigueur. Il est important de distinguer ce groupe des municipalités où il y a eu plus d'un jour pondéré pendant lequel un avis de faire bouillir l'eau a été en vigueur.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La source et la qualité d'eau potable (lac par rapport aux puits).
- Le nombre de sources alimentant le réseau d'eau potable.
- Les normes provinciales en matière de qualité et d'échantillonnage de l'eau potable.
- Les normes locales.
- Le type de traitement de l'eau.
- La capacité de décontaminer, de traiter et d'acheminer une eau potable salubre.
- L'analyse et le contrôle de la qualité de l'eau brute et de l'eau traitée dans les usines d'approvisionnement en eau et le réseau de distribution.
- L'élargissement du programme de curage et de nettoyage du réseau d'alimentation en eau de la municipalité.
- L'état des conduites principales.
- L'achat d'eau potable d'une autre municipalité.

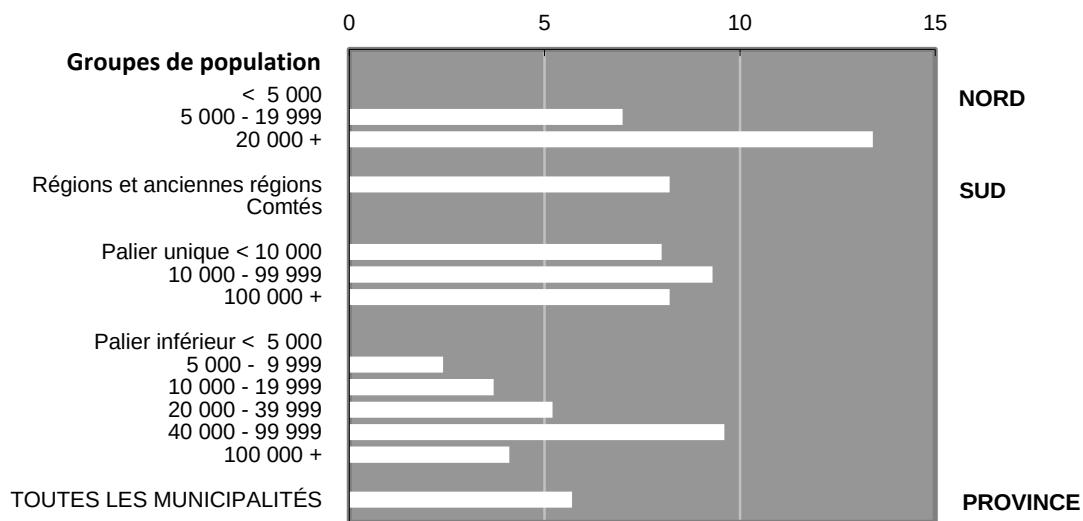
Une municipalité qui achète de l'eau traitée d'une autre municipalité est assujettie aux avis de faire bouillir l'eau imposée à la municipalité auprès de laquelle elle s'approvisionne.

Bris de conduite principale d'eau : Efficacité

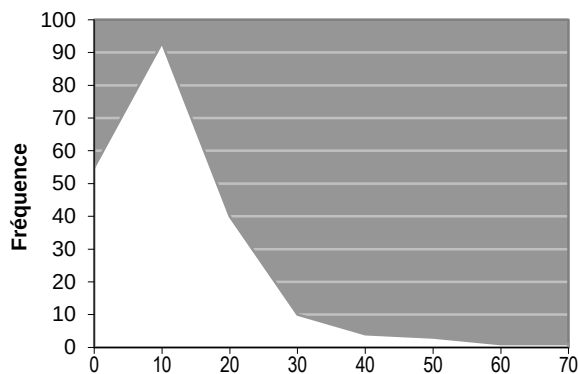
Nombre de bris dans la conduite d'eau maîtresse par centaine de kilomètres de conduite de distribution d'eau, par an.

$$\frac{\text{Nombre de bris de conduite principale par an}}{\text{Nombre total de kilomètres de conduite de distribution ou d'adduction d'eau} / 100}$$

Nombre de bris dans la conduite d'eau maîtresse par centaine de kilomètres de conduite de distribution d'eau, par an 2010 (médiane)



Nombre de bris dans la conduite d'eau maîtresse par centaine de kilomètres de conduite de distribution d'eau, par an 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS			Nombre de bris dans la conduite d'eau maîtresse par centaine de kilomètres de conduite de distribution d'eau, par an.				
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	30	0,0 à 50,0	0,0	0,0	5,9	0,0	0,0
5 000 – 19 999	10	2,8 à 66,3	7,0	7,6	11,3	14,8	11,1
20 000 +	4	8,8 à 24,8	13,4	18,3	12,9	13,1	9,2
SUD							
Régions et anciennes régions	10	1,0 à 21,6	8,2	6,6	6,7	9,1	5,6
Comtés							
Palier unique							
< 10 000	4	6,5 à 15,6	8,0	9,4	4,8	12,0	15,6
10 000 – 99 999	13	3,3 à 15,3	9,3	9,9	11,1	11,5	10,0
100 000 +	6	6,1 à 20,5	8,2	7,3	7,9	10,9	8,8
Palier inférieur							
< 5 000	25	0,0 à 37,5	0,0	0,0	0,5	1,0	0,0
5 000 – 9 999	37	0,0 à 55,6	2,4	6,5	5,0	5,9	2,4
10 000 – 19 999	39	0,0 à 41,7	3,7	5,1	3,5	6,3	4,2
20 000 – 39 999	17	0,0 à 40,8	5,2	6,1	5,0	5,3	4,6
40 000 – 99 999	5	2,0 à 17,7	9,6	4,7	7,4	7,0	6,0
100 000 +	7	2,7 à 12,2	4,1	9,9	10,1	11,0	7,6
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	207	0,0 à 66,3	5,7	6,1	5,9	6,8	5,8
N^{bre} de municipalités déclarantes			207	192	221	219	215

Référence RIF : SLC 92 3356 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le nombre total de kilomètres de conduite de distribution ou d'adduction d'eau divisé par 100 au dénominateur de la mesure doit être inférieur ou égal au nombre total de kilomètres de conduite de distribution ou d'adduction d'eau au dénominateur de la mesure d'efficacité concernant la distribution de l'eau potable à SLC 91 3312 31, divisé par 100.
- La mesure est inférieure à 100.

Bris de conduite principale d'eau : Efficacité

Nombre de bris dans la conduite d'eau maîtresse par centaine de kilomètres de conduite de distribution d'eau, par an.

Objectif

Améliorer la fiabilité du système.

Notes

Dans le graphique de la fréquence, la première marque de graduation est 0. La deuxième marque de graduation est 5 et représente un intervalle de 1 à 5 bris. Bien que les marques de graduation représentent en général un intervalle, la première marque de graduation est 0 parce que la plupart des municipalités n'ont déclaré aucun bris.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

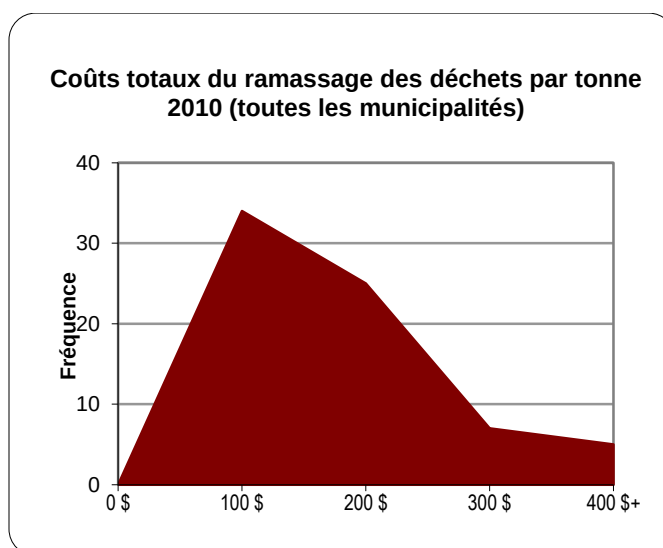
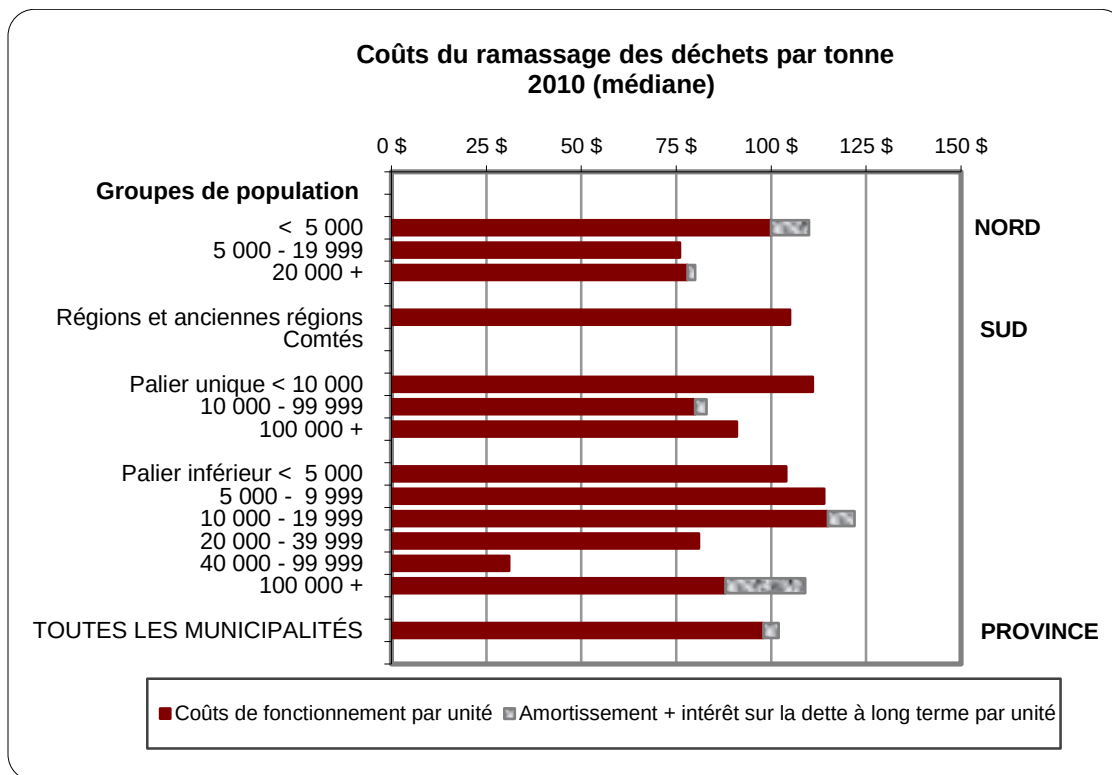
- L'âge des conduites principales et des raccords.
- Le matériau des conduites (p. ex. fonte ductile, fonte grise, béton ou PVC).
- Les programmes d'entretien et de réparation des conduites, comme la protection cathodique des conduites d'eaux ferreuses pour prévenir les bris et les fuites causés par la corrosion.
- L'utilisation de revêtement de ciment dans les conduites principales.
- La profondeur des conduites principales d'eau.
- Les conditions du sol.
- L'amplitude et les variations de la pression.
- Les pannes d'électricité.
- La sévérité des conditions hivernales et la profondeur du gel.
- La température de l'eau.
- Le rythme de corrosion (peut être accéléré par d'autres services publics coimplantés).
- Les bris dus aux travaux de construction.
- Les normes et les lois nouvelles ou révisées.

Collecte des déchets : Efficience

Coûts de fonctionnement du ramassage des déchets par tonne.

Coûts totaux du ramassage des déchets par tonne.

Coûts de la collecte des déchets
 Nombre total de tonnes ramassées pour toutes
 les catégories de propriétés



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement du ramassage des déchets par tonne. Coûts totaux du ramassage des déchets par tonne.			
				2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	6	13 à 154	100	93
	Coûts totaux	6	14 à 154	110	107
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	2	76 à 180	76	26
	Coûts totaux	2	76 à 301	76	26
20 000 +	Coûts de fonctionnement	3	33 à 166	78	59
	Coûts totaux	3	33 à 169	80	62
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	10	75 à 264	105	100
	Coûts totaux	10	78 à 264	105	107
Comtés	Coûts de fonctionnement				145
	Coûts totaux				145
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	1	111	111	
	Coûts totaux	1	111	111	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	44 à 347	80	67
	Coûts totaux	10	44 à 347	83	80
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	34 à 108	91	64
	Coûts totaux	6	37 à 108	91	64
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	4	87 à 227	104	104
	Coûts totaux	4	87 à 227	104	104
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	12	43 à 335	114	109
	Coûts totaux	12	43 à 335	114	109
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	7	66 à 216	115	82
	Coûts totaux	7	67 à 217	122	82
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	3	13 à 678	81	90
	Coûts totaux	3	13 à 709	81	90
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	3	23 à 37	31	41
	Coûts totaux	3	23 à 37	31	41
100 000 +	Coûts de fonctionnement	4	24 à 171	88	84
	Coûts totaux	4	24 à 171	109	103
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	71	13 à 678	98	90
	Coûts totaux	71	13 à 709	102	96
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			71	62
	Coûts totaux			71	62

Référence RIF :

SLC 91 3404 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de tonnes).

SLC 91 3404 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de tonnes).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement du ramassage des déchets par tonne.

Coûts totaux du ramassage des déchets par tonne.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- L'unité sélectionnée au dénominateur à SLC 91 3404 55 est « par tonne ».
- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- La municipalité est exclue si les dépenses liées au matériel ou aux services contractuels sont négatives.

NOTES

Les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles ne sont pas déduites des dépenses dans le calcul des coûts totaux. Par conséquent, les mesures fondées sur les coûts totaux par ménage pour 2009 sont comparables aux résultats de 2010 et sont comprises dans le tableau.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 22 des 67 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 2 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 47 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.
- 3 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unité déclarée et sont exclues du tableau.

Référence RIF :

SLC 91 3404 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de tonnes).

SLC 91 3404 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de tonnes).

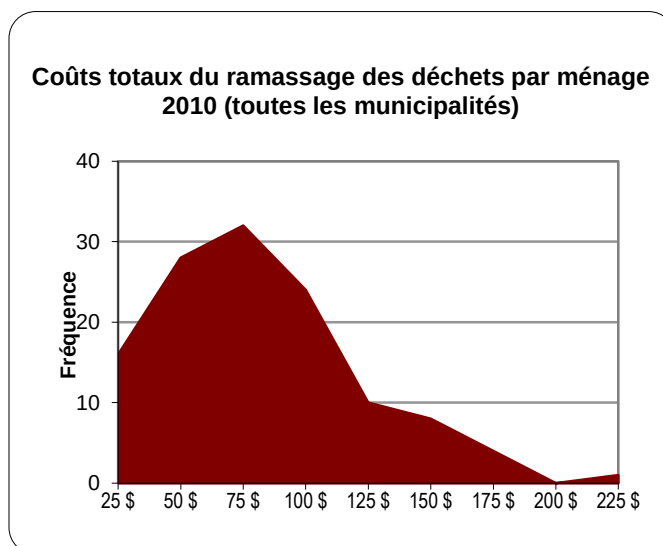
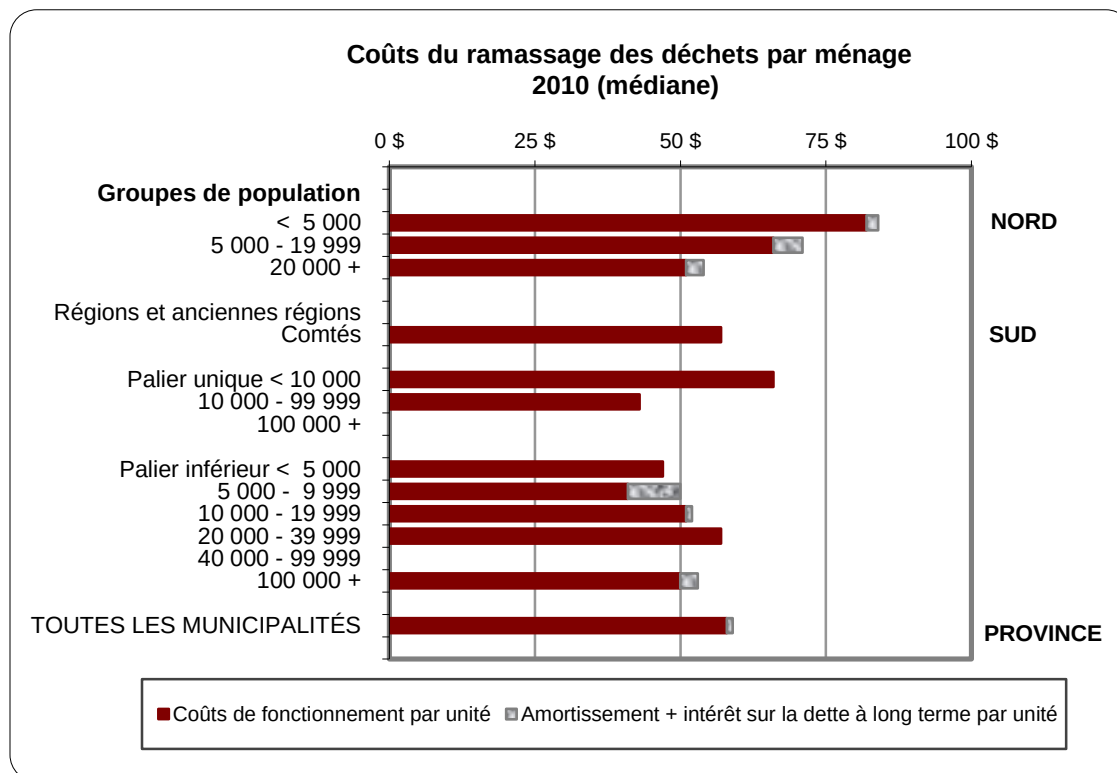
Collecte des déchets : Efficience

Coûts de fonctionnement du ramassage des déchets par ménage.

Coûts totaux du ramassage des déchets par ménage.

Coûts de la collecte des déchets

Nombre total de ménages



RÉSULTATS					
Coûts de fonctionnement du ramassage des déchets par ménage. Coûts totaux du ramassage des déchets par ménage.					
				2010	2009
Population		N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	30	5 à 169	82	78
	Coûts totaux	30	5 à 169	84	80
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	8	40 à 198	66	58
	Coûts totaux	8	40 à 216	71	58
20 000 +	Coûts de fonctionnement	1	51	51	55
	Coûts totaux	1	54	54	57
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
Comtés	Coûts de fonctionnement	2	57 à 87	57	51
	Coûts totaux	2	57 à 88	57	51
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	3	48 à 96	66	44
	Coûts totaux	3	50 à 96	66	46
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	2	43 à 137	43	40
	Coûts totaux	2	43 à 137	43	40
100 000 +	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	25	9 à 163	47	46
	Coûts totaux	25	9 à 167	47	46
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	24	1 à 141	41	49
	Coûts totaux	24	1 à 141	50	49
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	18	21 à 145	51	50
	Coûts totaux	18	27 à 145	52	50
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	9	19 à 141	57	52
	Coûts totaux	9	19 à 141	57	52
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
100 000 +	Coûts de fonctionnement	1	50	50	52
	Coûts totaux	1	53	53	57
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	123	1 à 198	58	55
	Coûts totaux	123	1 à 216	59	56
N^{bre} de municipa- lités déclarantes	Coûts de fonctionnement			123	101
	Coûts totaux			123	101

Référence RIF :

SLC 91 3404 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de ménages).

SLC 91 3404 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de ménages).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement du ramassage des déchets par ménage.

Coûts totaux du ramassage des déchets par ménage.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- L'unité sélectionnée au dénominateur à SLC 91 3404 55 est « par ménage ».
- Le nombre total de ménages au dénominateur à SLC 91 3404 31 est supérieur ou égal au nombre de ménages à SLC 02 0040 01. Note : tous les ménages de la municipalité sont déclarés, de même que ceux desservis dans les municipalités avoisinantes.
- La municipalité est exclue si elle déclare des valeurs négatives au tableau 40 à l'égard du matériel ou des services contractuels.
- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- La municipalité est exclue si le numérateur « coûts de fonctionnement » à SLC 91 3404 30 est inférieur à 200 \$.

NOTES

Les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles ne sont pas déduites des dépenses dans le calcul des coûts totaux. Par conséquent, les mesures fondées sur les coûts totaux par ménage pour 2009 sont comparables aux résultats de 2010 et sont comprises dans le tableau.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 20 des 108 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 5 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 99 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.
- 3 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unité déclarée et sont exclues du tableau.

Référence RIF :

SLC 91 3404 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de ménages).

SLC 91 3404 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de ménages).

Déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement du ramassage des déchets par tonne ou par ménage.

Objectif

Services efficaces de collecte des déchets.

Notes

Si la municipalité utilise le nombre de ménages pour les mesures concernant les déchets solides, elle déclare le nombre total de ménages et non le nombre de ménages servis. Si elle fournit le service de collecte à un nombre de ménages relativement faible, la mesure d'efficience peut sembler basse parce que les coûts de fonctionnement sont divisés par le nombre total de ménages.

Si le nombre de tonnes sert de dénominateur, le fait que le nombre de tonnes soit pondéré ou estimé a une incidence sur le résultat.

Note : la « tonne » est la tonne métrique (2 204,6 livres ou 1 000 kilogrammes). Le nombre de tonnes utilisé comme dénominateur au titre de l'efficience représente le nombre de tonnes pour toutes les catégories de propriétés.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La répartition rurale/urbaine.
- Le niveau des services de collecte des déchets, y compris le pourcentage de résidents desservis, les clients industriels, commerciaux et institutionnels, la fréquence de la collecte.
- La répartition des déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels.
- La forme urbaine : la distance entre les points de collecte et la quantité de déchets ramassés à chaque point.
- La distance de transport jusqu'aux sites d'enfouissement et aux centres de transfert.
- Les services de collecte spéciaux (p. ex. collecte sur appel des déchets volumineux et des produits blancs).
- La limite quant au nombre de sacs ou de conteneurs.
L'interdiction de recueillir les feuilles ou les déchets de jardin et les produits recyclables mêlés aux déchets ordinaires.
- La présence de forces du marché concurrentielles.
- L'utilisation d'entrepreneurs privés.
- Le taux général de réacheminement.
- Les coûts de carburant.
- Si la municipalité déclare cette mesure en tonnes, alors que son contrat de collecte des déchets est établi selon le nombre de ménages, les coûts de fonctionnement par tonne peuvent varier de façon substantielle en fonction du volume total de déchets ramassés.

Si le nombre de tonnes est utilisé, les facteurs suivants s'appliquent aussi :

- La présence de balances sur les sites d'enfouissement et dans les centres de transfert des déchets solides.
- Le fait qu'il s'agit d'un nombre de tonnes estimatif ou pondéré.
- L'utilisation des principes généralement reconnus par l'organisme Corporations Supporting Recycling pour mesurer le flux des déchets.

Si le nombre de ménages est utilisé, les facteurs suivants s'appliquent aussi :

- Si certains ménages ne reçoivent pas de services de collecte des déchets, le coût par ménage de la municipalité peut être sous-évalué par comparaison au nombre de ménages qui reçoivent réellement ce service.

**Résultats de la
mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Élimination des déchets : Efficience

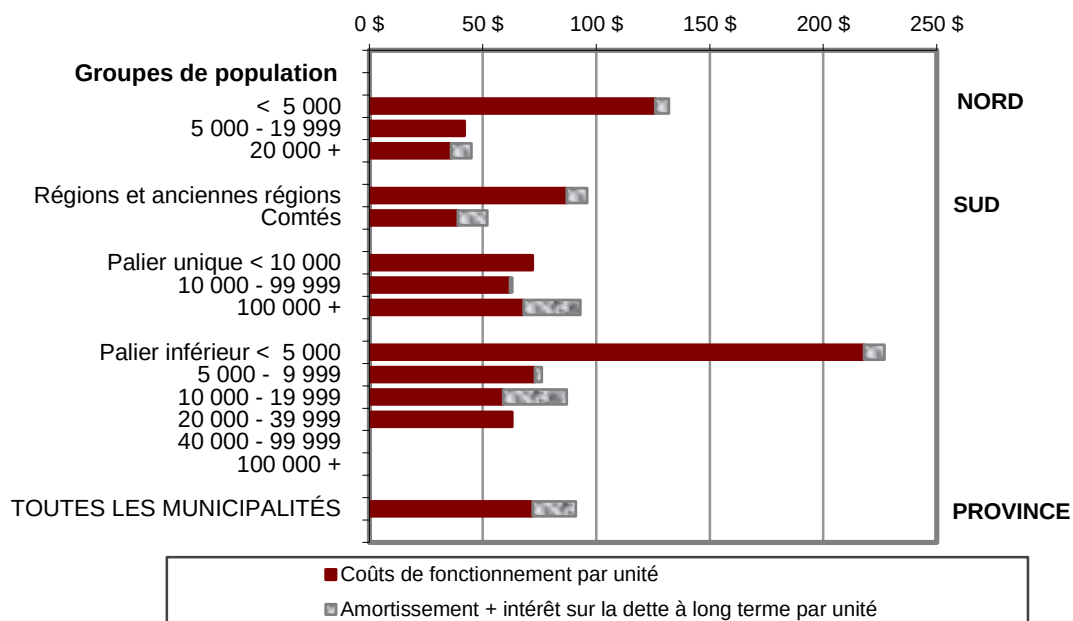
Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par tonne.

Coûts totaux de l'élimination des déchets par tonne.

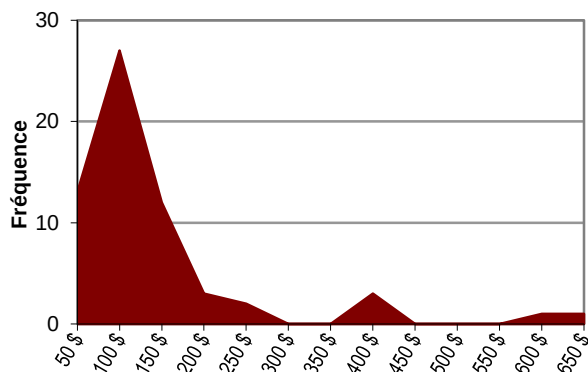
Coûts de l'élimination des déchets

Nombre total de tonnes éliminées pour toutes les catégories de propriétés

Coûts de l'élimination des déchets par tonne 2010 (médiane)



Coûts totaux de l'élimination des déchets par tonne 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par tonne. Coûts totaux de l'élimination des déchets par tonne.			
				2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	6	25 à 630	126	52
	Coûts totaux	6	27 à 630	132	55
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	2	42 à 71	42	13
	Coûts totaux	2	42 à 73	42	13
20 000 +	Coûts de fonctionnement	3	29 à 90	36	39
	Coûts totaux	3	33 à 91	45	47
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	9	39 à 142	87	87
	Coûts totaux	9	39 à 183	96	105
Comtés	Coûts de fonctionnement	2	39 à 52	39	67
	Coûts totaux	2	52 à 70	52	81
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	1	72	72	
	Coûts totaux	1	72	72	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	9	22 à 140	62	92
	Coûts totaux	9	29 à 145	63	101
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	19 à 103	68	67
	Coûts totaux	6	21 à 157	93	100
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	5	60 à 576	218	62
	Coûts totaux	5	60 à 576	227	62
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	11	43 à 369	73	78
	Coûts totaux	11	43 à 369	76	78
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	5	43 à 91	59	45
	Coûts totaux	5	43 à 91	87	65
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	3	7 à 104	63	62
	Coûts totaux	3	9 à 104	63	62
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
100 000 +	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	62	7 à 630	72	85
	Coûts totaux	62	9 à 630	91	97
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			62	55
	Coûts totaux			62	55

Référence RIF :

SLC 91 3504 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de tonnes).

SLC 91 3504 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de tonnes).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par tonne.

Coûts totaux de l'élimination des déchets par tonne.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- L'unité sélectionnée au dénominateur à SLC 91 3504 55 est « par tonne ».

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- La mesure fondée sur les coûts de fonctionnement est inférieure ou égale à 1.
- Des valeurs négatives sont déclarées au tableau 40 à l'égard du matériel ou des services contractuels.
- Les autres recettes à SLC 91 3504 16 égalent les recettes provenant d'autres municipalités à SLC 12 0850 03 ou les frais exigés des usagers et les frais de service à SLC 12 0850 04. Note : les autres recettes pour l'élimination des déchets par tonne sont définies de façon étroite : ce sont les recettes provenant de la vente de ressources liées à l'élimination des déchets.

NOTES

Les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles ne sont pas déduites des dépenses dans le calcul des coûts totaux. Par conséquent, les mesures fondées sur les coûts totaux par tonne pour 2009 sont comparables aux résultats de 2010 et sont comprises dans le tableau.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 39 des 56 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 11 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 20 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.
- 1 municipalité n'a pas indiqué le type d'unité du dénominateur et est exclue du tableau.

Référence RIF :

SLC 91 3504 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de tonnes).

SLC 91 3504 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de tonnes).

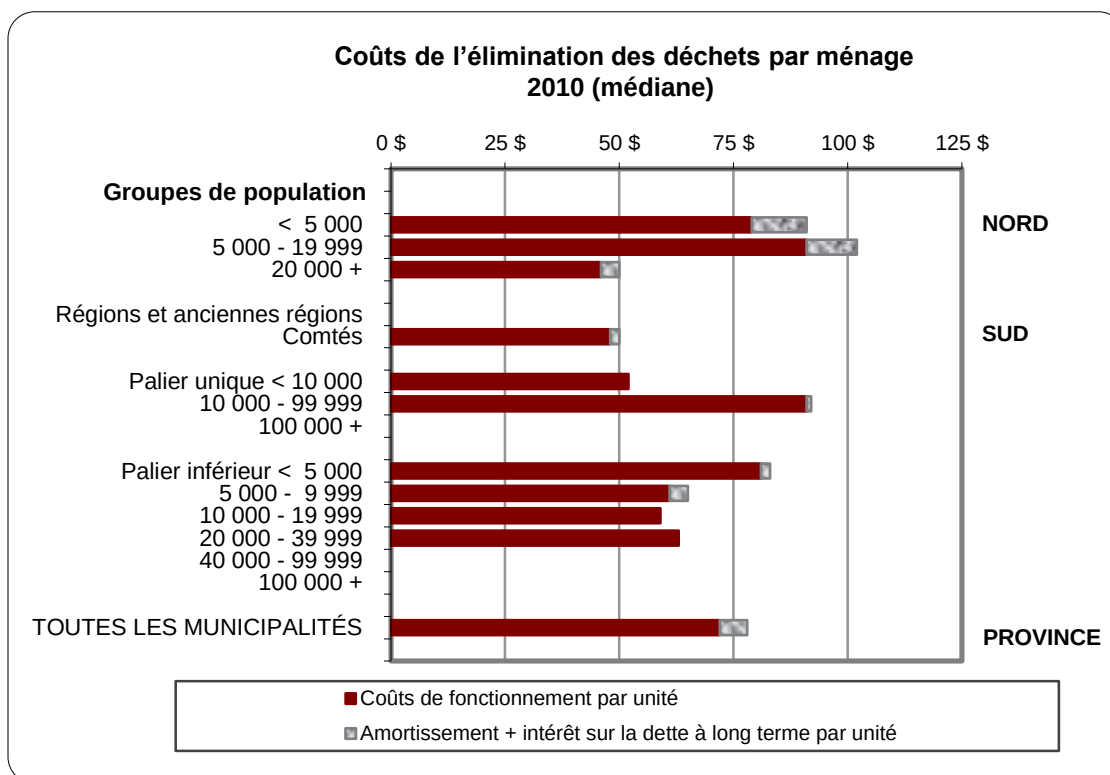
Élimination des déchets : Efficience

Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par ménage.

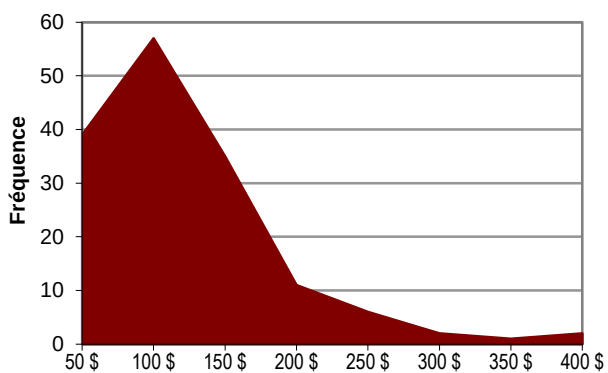
Coûts totaux de l'élimination des déchets par ménage.

Coûts de l'élimination des déchets

Nombre total de ménages



**Coûts totaux de l'élimination des déchets par ménage
2010 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par ménage. Coûts totaux de l'élimination des déchets par ménage.			
				2010	2009
Population		N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	58	31 à 370	79	78
	Coûts totaux	58	31 à 386	91	81
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	8	29 à 138	91	69
	Coûts totaux	8	29 à 146	102	107
20 000 +	Coûts de fonctionnement	1	46	46	50
	Coûts totaux	1	50	50	55
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
Comtés	Coûts de fonctionnement	4	1 à 121	48	84
	Coûts totaux	4	1 à 129	50	91
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	2	52 à 131	52	47
	Coûts totaux	2	52 à 149	52	47
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	1	91	91	98
	Coûts totaux	1	92	92	98
100 000 +	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	33	22 à 287	81	106
	Coûts totaux	33	22 à 287	83	106
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	24	2 à 191	61	68
	Coûts totaux	24	2 à 192	65	70
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	16	1 à 178	59	78
	Coûts totaux	16	1 à 178	59	81
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	6	12 à 82	63	63
	Coûts totaux	6	12 à 82	63	63
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
100 000 +	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	153	1 à 370	72	80
	Coûts totaux	153	1 à 386	78	82
N^{bre} de municipa- lités déclarantes	Coûts de fonctionnement			153	137
	Coûts totaux			153	137

Référence RIF :

SLC 91 3504 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de ménages).

SLC 91 3504 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de ménages).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par ménage.

Coûts totaux de l'élimination des déchets par ménage.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- L'unité sélectionnée au dénominateur à SLC 91 3504 55 est « par ménage ».
- Le nombre total de ménages au dénominateur à SLC 91 3504 31 est supérieur ou égal au nombre de ménages à SLC 02 0040 01. Note : tous les ménages de la municipalité sont déclarés, de même que ceux desservis dans les municipalités avoisinantes.
- La municipalité est exclue si elle déclare des valeurs négatives au tableau 40 à l'égard du matériel ou des services contractuels. Note : seuls les transferts entre services peuvent être négatifs et doivent être déclarés dans la colonne des rajustements interfonctionnels au tableau 40 du Rapport d'information financière.
- La municipalité est exclue si les autres recettes à SLC 91 3504 21 égalent les recettes provenant d'autres municipalités à SLC 12 0850 03 ou les frais exigés des usagers et les frais de service à SLC 12 0850 04.
- Les coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets au numérateur sont supérieurs à 200 \$.
- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.

NOTES

Les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles ne sont pas déduites des dépenses dans le calcul des coûts totaux. Par conséquent, les mesures fondées sur les coûts totaux par ménage pour 2009 sont comparables aux résultats de 2010 et sont comprises dans le tableau.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 74 des 123 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 14 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 68 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.
- 1 municipalité n'a pas indiqué le type d'unité déclarée au dénominateur et est exclue du tableau.

Référence RIF :

SLC 91 3504 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de ménages).

SLC 91 3504 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de ménages).

Élimination des déchets : Efficience

Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par tonne ou par ménage.

Coûts totaux de l'élimination des déchets par tonne ou par ménage.

Objectif

Services efficaces d'élimination des déchets.

Notes

Si le nombre de tonnes sert de dénominateur, le fait d'utiliser un nombre de tonnes estimatif ou pondéré a une incidence sur le résultat. Note : la « tonne » est la tonne métrique (2 204,6 livres ou 1 000 kilogrammes). Le nombre de tonnes utilisé comme dénominateur au titre de l'efficience représente le nombre de tonnes pour toutes les catégories de propriétés.

La mesure est négative si les « autres revenus » de la formule de calcul des coûts de fonctionnement sont supérieurs à la somme des dépenses. La mesure peut également être négative si les rajustements interfonctionnels (transferts entre services) ou l'allocation de soutien aux programmes (frais généraux) sont supérieurs à la somme des autres dépenses.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La répartition rurale/urbaine.
- La répartition des déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels.
- La méthode d'élimination : enfouissement, incinération, compostage, exportation, etc.
- Le nombre de sites d'enfouissement.
- Les heures d'exploitation des sites d'enfouissement.
- La constatation rétroactive des coûts de fermeture et de post-fermeture des sites d'enfouissement.
- Les coûts de l'entretien perpétuel des sites d'enfouissement.
- Les programmes de recyclage et le taux général de réacheminement.
- La présence de forces du marché concurrentielles.
- L'utilisation d'entrepreneurs privés.

Si le nombre de tonnes est utilisé, les facteurs suivants s'appliquent aussi :

- La présence de balances sur les sites d'enfouissement et dans les centres de transfert des déchets solides.
- Le fait qu'il s'agit d'un nombre de tonnes estimatif ou pondéré.
- L'utilisation des principes généralement reconnus par l'organisme Corporations Supporting Recycling pour mesurer le flux des déchets.

**Résultats de la
mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

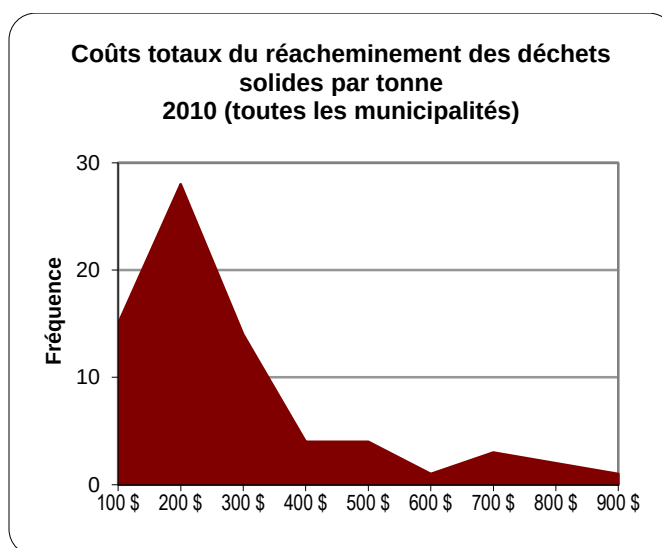
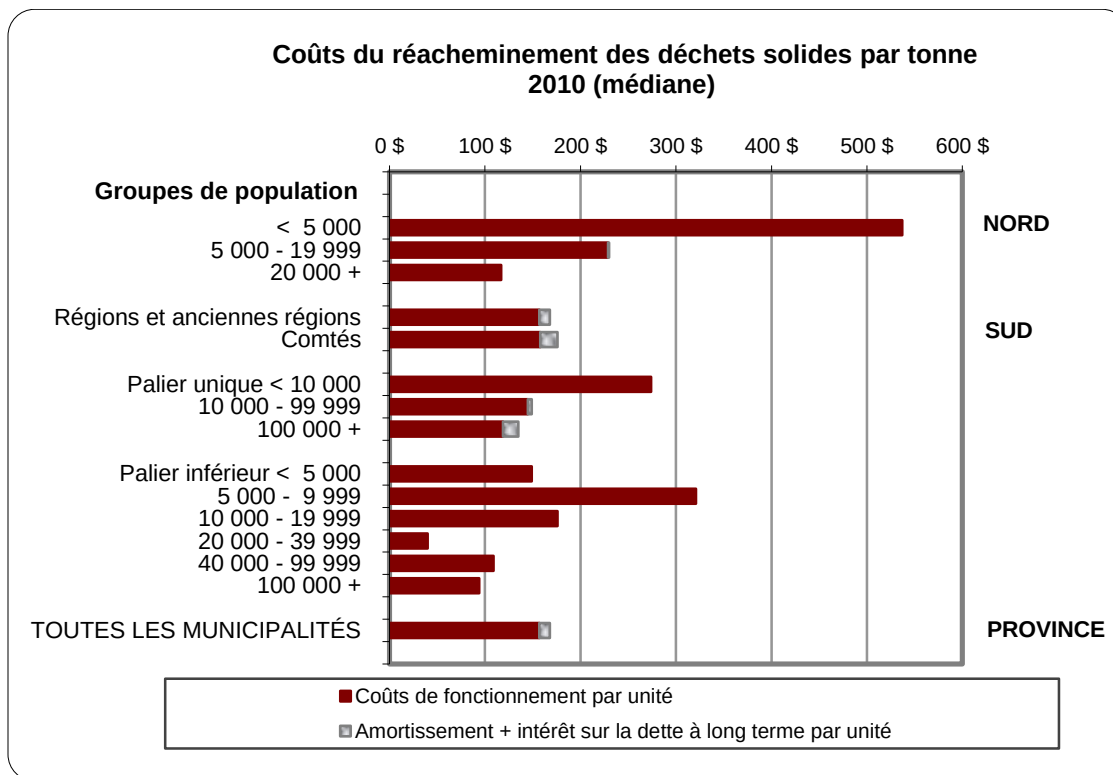
Réacheminement des déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne.

Coûts totaux du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne.

Coûts du réacheminement des déchets solides

Nombre total de tonnes de déchets solides réacheminées
pour toutes les catégories de propriétés



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne. Coûts totaux du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne.			
				2010	2009
Population		N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	5	43 à 798	537	591
	Coûts totaux	5	43 à 537	537	591
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	1	229	229	234
	Coûts totaux	1	230	230	250
20 000 +	Coûts de fonctionnement	3	88 à 227	117	144
	Coûts totaux	3	88 à 231	117	154
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	11	89 à 216	157	174
	Coûts totaux	11	93 à 231	168	176
Comtés	Coûts de fonctionnement	1	158	158	165
	Coûts totaux	1	176	176	187
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	1	274	274	
	Coûts totaux	1	274	274	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	47 à 397	145	176
	Coûts totaux	10	47 à 397	149	176
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	98 à 449	119	129
	Coûts totaux	6	99 à 450	135	129
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	6	20 à 628	149	272
	Coûts totaux	6	20 à 628	149	284
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	13	78 à 837	321	231
	Coûts totaux	13	97 à 857	321	231
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	6	85 à 292	176	169
	Coûts totaux	6	107 à 292	176	169
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	3	22 à 148	40	147
	Coûts totaux	3	22 à 148	40	147
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	3	85 à 118	109	84
	Coûts totaux	3	85 à 118	109	84
100 000 +	Coûts de fonctionnement	3	82 à 107	94	85
	Coûts totaux	3	82 à 107	94	85
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	72	20 à 837	157	169
	Coûts totaux	72	20 à 857	168	176
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			72	58
	Coûts totaux			72	

Référence RIF :

SLC 91 3606 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de tonnes).

SLC 91 3606 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de tonnes).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne.

Coûts totaux du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- L'unité sélectionnée au dénominateur à SLC 91 3606 55 est « par tonne ».
- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.

NOTES

Les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles ne sont pas déduites des dépenses dans le calcul des coûts totaux. Par conséquent, les mesures fondées sur les coûts totaux par tonne pour 2009 sont comparables aux résultats de 2010 et sont comprises dans le tableau.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 23 des 67 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 8 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 46 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.
- 6 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unité déclarée et sont exclues du tableau.

Référence RIF :

SLC 91 3606 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de tonnes).

SLC 91 3606 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de tonnes).

Réacheminement des déchets solides : Efficience

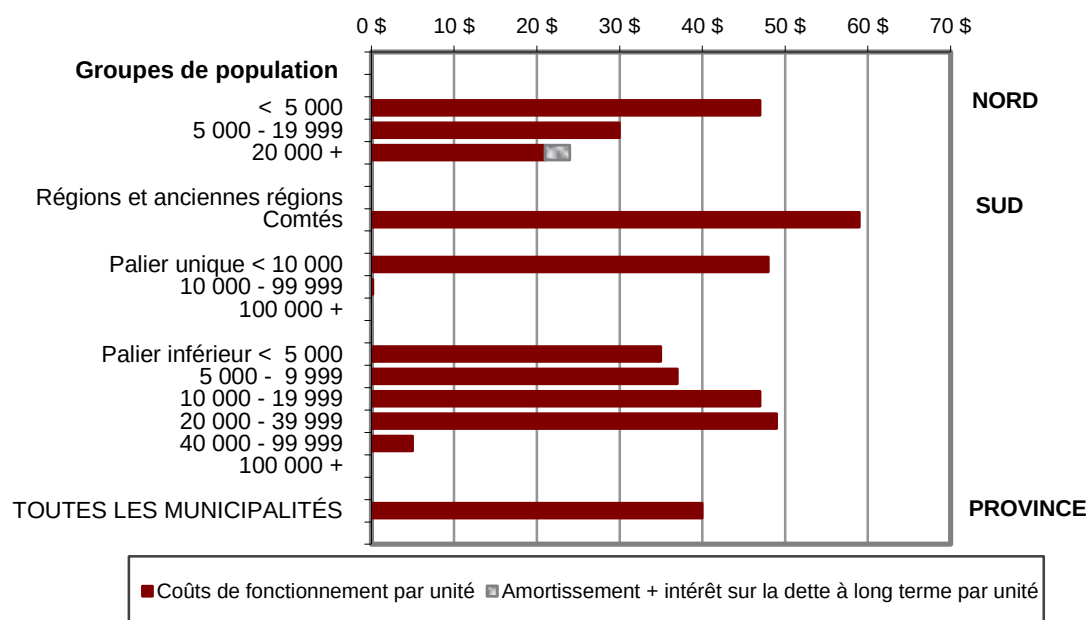
Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides (recyclage) par ménage.

Coûts totaux du réacheminement des déchets solides (recyclage) par ménage.

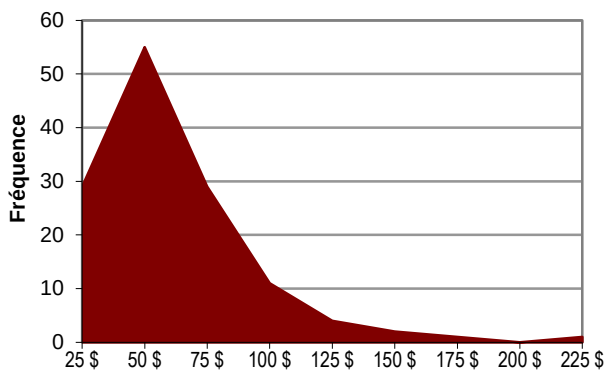
Coûts du réacheminement des déchets
solides

Nombre total de ménages

Coûts du réacheminement des déchets solides par ménage 2010 (médiane)



Coûts totaux du réacheminement des déchets solides par ménage 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides par ménage. Coûts totaux du réacheminement des déchets solides par ménage.			
				2010	2009
Population		N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	38	1 à 217	47	30
	Coûts totaux	38	1 à 221	47	30
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	5	25 à 89	30	34
	Coûts totaux	5	27 à 108	30	35
20 000 +	Coûts de fonctionnement	1	21	21	22
	Coûts totaux	1	24	24	23
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
Comtés	Coûts de fonctionnement	6	4 à 79	59	67
	Coûts totaux	6	4 à 81	59	71
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	3	34 à 69	48	40
	Coûts totaux	3	33 à 69	48	61
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	2	0,20 à 64	0,20	59
	Coûts totaux	2	0,20 à 65	0,20	61
100 000 +	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	32	2 à 132	35	33
	Coûts totaux	32	2 à 132	35	33
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	26	7 à 95	37	44
	Coûts totaux	26	7 à 98	37	44
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	15	3 à 94	47	43
	Coûts totaux	15	3 à 94	47	43
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	3	21 à 54	49	63
	Coûts totaux	3	21 à 54	49	63
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	1	5	5	6
	Coûts totaux	1	5	5	6
100 000 +	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	132	0,20 à 217	40	36
	Coûts totaux	132	0,20 à 221	40	37
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			132	133
	Coûts totaux			132	133

Référence RIF :

SLC 91 3606 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de ménages).

SLC 91 3606 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de ménages).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides (recyclage) par ménage.

Coûts totaux du réacheminement des déchets solides (recyclage) par ménage.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- L'unité sélectionnée au dénominateur à SLC 91 3606 55 est « par ménage ».
- Le nombre total de ménages au dénominateur à SLC 91 3606 31 est supérieur ou égal au nombre de ménages à SLC 02 0040 01. Note : tous les ménages de la municipalité sont déclarés, de même que ceux desservis dans les municipalités avoisinantes.
- La municipalité est exclue si elle déclare des valeurs négatives au tableau 40 à l'égard du matériel ou des services contractuels. Note : seuls les transferts entre services peuvent être négatifs et doivent être déclarés dans la colonne des rajustements interfonctionnels au tableau 40 du Rapport d'information financière.
- La municipalité est exclue si les autres recettes à SLC 91 3606 21 égalent les recettes provenant d'autres municipalités à SLC 12 0860 03 ou les frais exigés des usagers et les frais de service à SLC 12 0860 04. La raison est que les autres recettes ne représentent que les recettes provenant de la vente de ressources liées aux activités de réacheminement pour cette mesure.
- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.

NOTES

Les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles ne sont pas déduites des dépenses dans le calcul des coûts totaux. Par conséquent, les mesures fondées sur les coûts totaux par ménage pour 2009 sont comparables aux résultats de 2010 et sont comprises dans le tableau.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 28 des 109 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 2 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 103 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.
- 6 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unité et sont exclues du tableau.

Référence RIF :

SLC 91 3604 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de ménages).

SLC 91 3604 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de ménages).

Réacheminement des déchets solides (recyclage) : Efficience

Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne ou par ménage.

Coûts totaux du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne ou par ménage.

Objectifs

Services efficaces de réacheminement des déchets solides.

Notes

Si le nombre de tonnes sert de dénominateur, le fait d'utiliser un nombre de tonnes estimatif ou pondéré a une incidence sur les résultats. Note : la « tonne » est la tonne métrique (2 204,6 livres ou 1 000 kilogrammes). Le nombre de tonnes utilisé comme dénominateur au titre de l'efficience représente le nombre de tonnes pour toutes les catégories de propriétés.

La mesure est négative si les « Autres revenus » de la formule de calcul des coûts de fonctionnement sont supérieurs à la somme des dépenses. La mesure peut également être négative si les rajustements interfonctionnels (transferts entre services) ou l'allocation de soutien aux programmes (frais généraux) sont supérieurs à la somme des autres dépenses.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La répartition rurale/urbaine.
- L'ampleur du programme de réacheminement et les matières réacheminées.
- La répartition des déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels réacheminés.
- Le taux de réacheminement des déchets solides, y compris le niveau de participation du public et des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels.
- Les types de matières traitées par les programmes de réacheminement (p. ex. papier, contenants, déchets biologiques, déchets de jardin, ferraille, pneus, déchets électroniques, produits blancs, etc.).
- Les services de collecte et la fréquence de la collecte.
- Les budgets de promotion et de sensibilisation.
- Le niveau de participation publique.
- La distance de transport vers une usine de traitement et les marchés.
- La présence de forces du marché concurrentielles.
- L'utilisation d'entrepreneurs privés.
- Les montants perçus pour les matières recyclables.

- Les coûts de carburant.

Si le nombre de tonnes est utilisé, les facteurs suivants s'appliquent aussi :

- La présence de balances sur les sites d'enfouissement et dans les centres de transfert des déchets solides.
- Le fait qu'il s'agit d'un nombre de tonnes estimatif ou pondéré.
- Les précipitations, qui augmentent le poids des matières recueillies.
- L'introduction d'un programme de consigne de la LCBO a réduit le poids des bacs bleus.
- L'utilisation des principes généralement reconnus par l'organisme Corporations Supporting Recycling pour mesurer le flux des déchets.

Résultats de la mesure des coûts totaux

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Gestion des déchets solides : Efficience

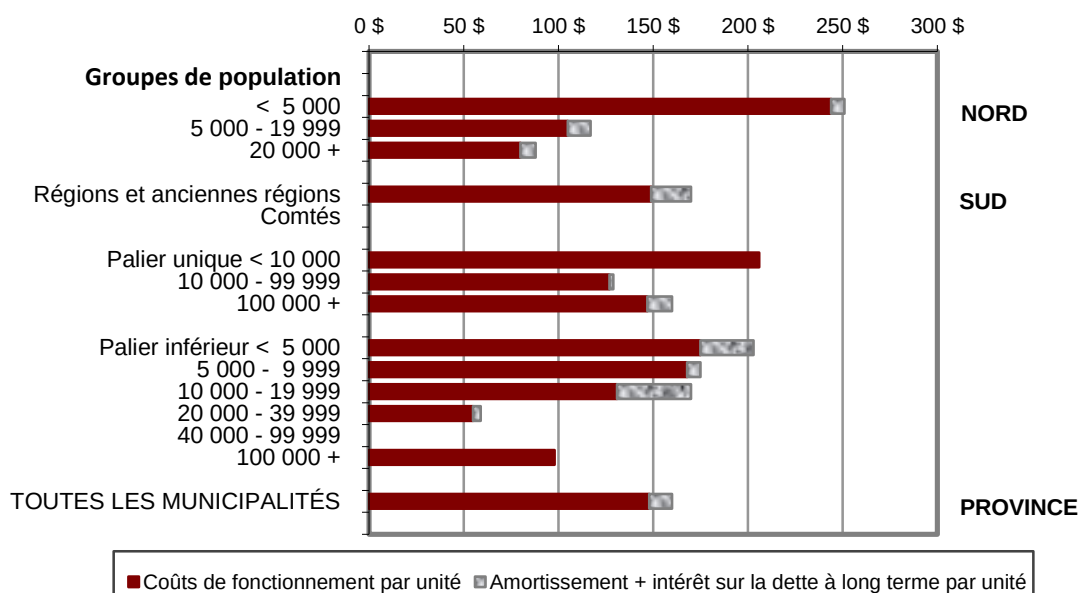
Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne.

Coûts totaux moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne.

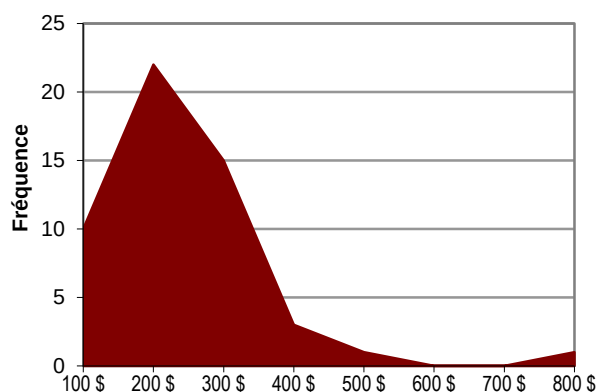
Coûts moyens de la gestion des déchets solides

Nombre total de tonnes de déchets solides éliminées et réacheminées pour toutes les catégories de propriétés

**Coûts moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne
2010 (médiane)**



**Coûts totaux moyens de la gestion des déchets solides par tonne
2010 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne (système intégré).			
		Coûts totaux moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne (système intégré).			
				2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement moyens	5	41 à 785	244	86
	Coûts totaux moyens	5	43 à 785	251	89
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement moyens	2	105 à 130	105	48
	Coûts totaux moyens	2	117 à 130	117	48
20 000 +	Coûts de fonctionnement moyens	3	73 à 144	80	72
	Coûts totaux moyens	3	77 à 146	88	79
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement moyens	9	90 à 221	149	172
	Coûts totaux moyens	9	92 à 249	170	180
Comtés	Coûts de fonctionnement moyens				237
	Coûts totaux moyens				250
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement moyens	1	206	206	
	Coûts totaux moyens	1	206	206	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement moyens	8	43 à 381	127	165
	Coûts totaux moyens	8	44 à 386	129	171
100 000 +	Coûts de fonctionnement moyens	6	61 à 220	147	201
	Coûts totaux moyens	6	62 à 266	160	224
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement moyens	2	175 à 400	175	244
	Coûts totaux moyens	2	203 à 400	203	278
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement moyens	8	123 à 498	168	146
	Coûts totaux moyens	8	147 à 498	175	173
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement moyens	5	116 à 381	131	126
	Coûts totaux moyens	5	121 à 383	170	126
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement moyens	1	55	55	77
	Coûts totaux moyens	1	59	59	82
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement moyens				
	Coûts totaux moyens				
100 000 +	Coûts de fonctionnement moyens	2	98 à 109	98	124
	Coûts totaux moyens	2	98 à 111	98	124
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement moyens	52	41 à 785	148	159
	Coûts totaux moyens	52	43 à 785	160	171
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement moyens			52	47
	Coûts totaux moyens			52	47

Référence RIF :

SLC 91 3607 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement moyens et le nombre de tonnes).

SLC 91 3607 45 (mesure fondée sur les coûts totaux moyens et le nombre de tonnes).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne.

Coûts totaux de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- L'unité sélectionnée au dénominateur à SLC 91 3607 55 est « par tonne ».

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- Des valeurs négatives sont déclarées au tableau 40 à l'égard du matériel ou des services contractuels. Note : seuls les transferts entre services peuvent être négatifs et doivent être déclarés dans la colonne des rajustements interfonctionnels au tableau 40 du Rapport d'information financière.
- Les autres recettes à SLC 91 3606 21 sont supérieures à zéro et égalent les recettes provenant d'autres municipalités à (SLC 12 0840 03 + SLC 40 0850 03 + SLC 12 0860 03).
- Les autres recettes à SLC 91 3606 21 sont supérieures à zéro et égalent les frais exigés des usagers à (SLC 12 0840 03 + SLC 40 0850 03 + SLC 12 0860 03).
- Le nombre total de tonnes éliminées et réacheminées pour toutes les catégories de propriété au dénominateur à SLC 91 3607 31 n'est pas égal au nombre total de tonnes éliminées et réacheminées pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure concernant le réacheminement des déchets solides résidentiels (fondée sur le nombre de tonnes combiné des résidences et du secteur ICI) à SLC 92 3656 06 si cette mesure est déclarée.

NOTES

Les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles ne sont pas déduites des dépenses dans le calcul des coûts totaux moyens. Par conséquent, les mesures fondées sur les coûts totaux moyens par tonne pour 2009 sont comparables aux résultats de 2010 et sont comprises dans le tableau.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 41 des 52 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 13 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 11 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.
- 4 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unité déclarée au dénominateur et sont exclues du tableau.

Référence RIF :

SLC 91 3607 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de tonnes).

SLC 91 3607 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de tonnes).

Gestion des déchets solides : Efficience

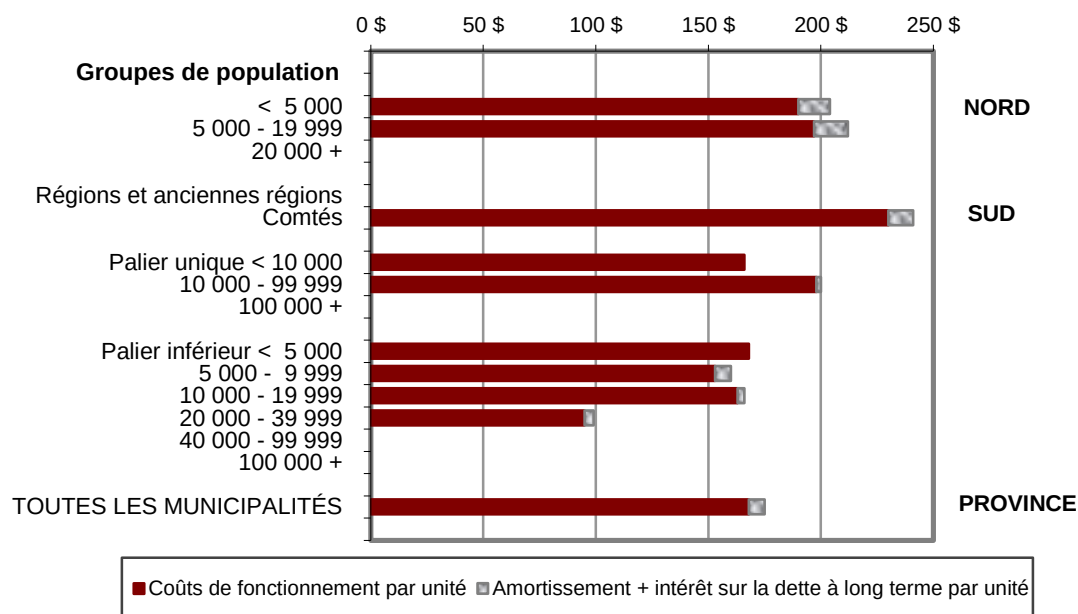
Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage.

Coûts totaux moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage.

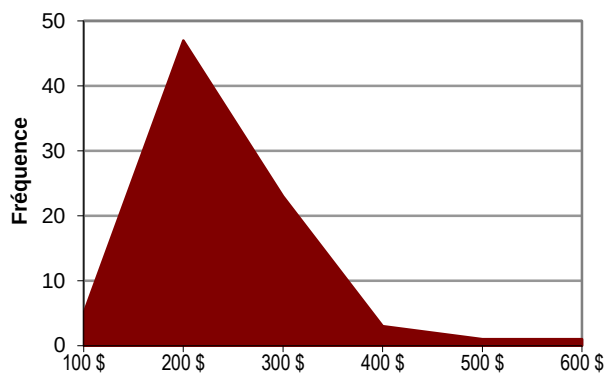
Coûts moyens de la gestion des déchets solides

Nombre total de ménages

**Coûts moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage
2010 (médiane)**



**Coûts totaux moyens de la gestion des déchets solides par ménage
2010 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage (système intégré). Coûts totaux moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage (système intégré).			
				2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement moyens	14	124 à 426	190	178
	Coûts totaux moyens	14	132 à 542	204	196
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement moyens	5	161 à 267	197	144
	Coûts totaux moyens	5	165 à 294	212	199
20 000 +	Coûts de fonctionnement moyens				127
	Coûts totaux moyens				135
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement moyens				
	Coûts totaux moyens				
Comtés	Coûts de fonctionnement moyens	2	230 à 287	230	236
	Coûts totaux moyens	2	241 à 298	241	246
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement moyens	2	166 à 248	166	263
	Coûts totaux moyens	2	166 à 269	166	281
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement moyens	1	198	198	197
	Coûts totaux moyens	1	200	200	199
100 000 +	Coûts de fonctionnement moyens				
	Coûts totaux moyens				
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement moyens	18	61 à 372	168	152
	Coûts totaux moyens	18	62 à 372	168	161
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement moyens	22	86 à 244	153	169
	Coûts totaux moyens	22	86 à 246	160	169
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement moyens	14	119 à 270	163	158
	Coûts totaux moyens	14	120 à 271	166	159
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement moyens	2	95 à 219	95	111
	Coûts totaux moyens	2	99 à 219	99	114
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement moyens				
	Coûts totaux moyens				
100 000 +	Coûts de fonctionnement moyens				
	Coûts totaux moyens				
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement moyens	80	61 à 426	168	168
	Coûts totaux moyens	80	62 à 542	175	174
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement moyens			80	65
	Coûts totaux moyens			80	65

Référence RIF :

SLC 91 3607 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement moyens et le nombre de tonnes).

SLC 91 3607 45 (mesure fondée sur les coûts totaux moyens et le nombre de tonnes).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage (système intégré).

Coûts totaux moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage (système intégré).

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- L'unité sélectionnée au dénominateur à SLC 91 3607 55 est « par ménage ».
- Le nombre total de ménages au dénominateur à SLC 91 3607 31 est supérieur ou égal au nombre de ménages à SLC 02 0040 01. Note : tous les ménages de la municipalité sont déclarés, de même que ceux desservis dans les municipalités avoisinantes.
- La municipalité est exclue si elle déclare des valeurs négatives au tableau 40 à l'égard du matériel ou des services contractuels. Note : seuls les transferts entre services peuvent être négatifs et doivent être déclarés dans la colonne des rajustements interfonctionnels au tableau 40 du Rapport d'information financière.
- La municipalité est exclue si les autres recettes à SLC 91 3607 21 égalent les recettes provenant d'autres municipalités à SLC 12 0860 03 ou les frais exigés des usagers et les frais de service à SLC 12 0860 04.
- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.

NOTES

Les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles ne sont pas déduites des dépenses dans le calcul des coûts totaux moyens. Par conséquent, les mesures fondées sur les coûts totaux moyens par ménage pour 2009 sont comparables aux résultats de 2010 et sont comprises dans le tableau.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 60 des 87 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 14 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 28 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.
- 4 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unité déclarée au dénominateur et sont exclues du tableau.

Référence RIF :

SLC 91 3607 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement moyens et le nombre de ménages).

SLC 91 3607 45 (mesure fondée sur les coûts totaux moyens et le nombre de ménages).

Gestion des déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage.

Coûts totaux moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage.

Objectif

Gestion efficiente des déchets solides.

Notes

Les facteurs qui influent sur la présente mesure comprennent tous ceux qui ont une incidence sur chacun de ses volets.

Si le nombre de tonnes sert de dénominateur, le fait d'utiliser un nombre de tonnes estimatif ou pondéré a une incidence sur les résultats. Note : la « tonne » est la tonne métrique (2 204,6 livres ou 1 000 kilogrammes). Le nombre de tonnes utilisé comme dénominateur au titre de l'efficience représente le nombre de tonnes pour toutes les catégories de propriétés.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La répartition rurale/urbaine.
- La répartition des déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels.
- La forme urbaine : la distance entre les points de collecte et la quantité de déchets ramassés à chaque point.
- La présence de forces du marché concurrentielles.
- L'utilisation d'entrepreneurs privés.

La collecte varie selon les facteurs suivants :

- Le niveau des services de collecte des déchets, y compris le pourcentage de résidents desservis, la collecte des déchets d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle, la fréquence de la collecte.
- La distance de transport vers les sites d'enfouissement et les centres de transfert.
- Les services de collecte spéciaux (p. ex. collecte sur appel des déchets volumineux et des produits blancs).
- La limite quant au nombre de sacs ou de conteneurs.
L'interdiction de recueillir les feuilles ou les déchets de jardin et les produits recyclables mêlés aux déchets ordinaires.
- Le taux général de réacheminement.
- Les coûts de carburant.

Les résultats liés à l'élimination varient selon ce qui suit :

- La méthode d'élimination (enfouissement, incinération, compostage, exportation, etc.).
- Le nombre de sites d'enfouissement.
- Les heures de fonctionnement des sites d'enfouissement.
- La constatation rétroactive des coûts de fermeture et de post-fermeture des sites d'enfouissement.
- Les coûts de l'entretien perpétuel des sites d'enfouissement.
- Les programmes de recyclage et le taux de réacheminement général.

Les résultats liés au réacheminement varient selon ce qui suit :

- L'ampleur du programme de réacheminement et les matières réacheminées.
- Le taux de réacheminement des déchets solides, y compris le niveau de participation du public et des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels.
- Les types de matières recyclées dans le cadre des programmes de réacheminement (p. ex. papier, contenants, déchets biologiques, déchets de jardin, ferraille, pneus, déchets électroniques, produits blancs, etc.)
- Les services de collecte et la fréquence de la collecte.
- Les budgets de promotion et de sensibilisation.
- Le niveau de participation publique.
- La distance de transport vers une usine de traitement et les marchés.
- Les montants perçus pour les matières recyclables.
- Les coûts de carburant.

Si le nombre de tonnes est utilisé, les facteurs suivants s'appliquent aussi :

- La présence de balances sur les sites d'enfouissement et dans les centres de transfert des déchets solides.
- Le fait qu'il s'agit d'un nombre de tonnes estimatif ou pondéré.
- Les précipitations, qui augmentent le poids des matières recueillies.
- L'introduction d'un programme de consigne de la LCBO a réduit le poids des bacs bleus.
- L'utilisation des principes généralement reconnus par l'organisme Corporations Supporting Recycling pour mesurer le flux des déchets.

**Résultats de
la mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

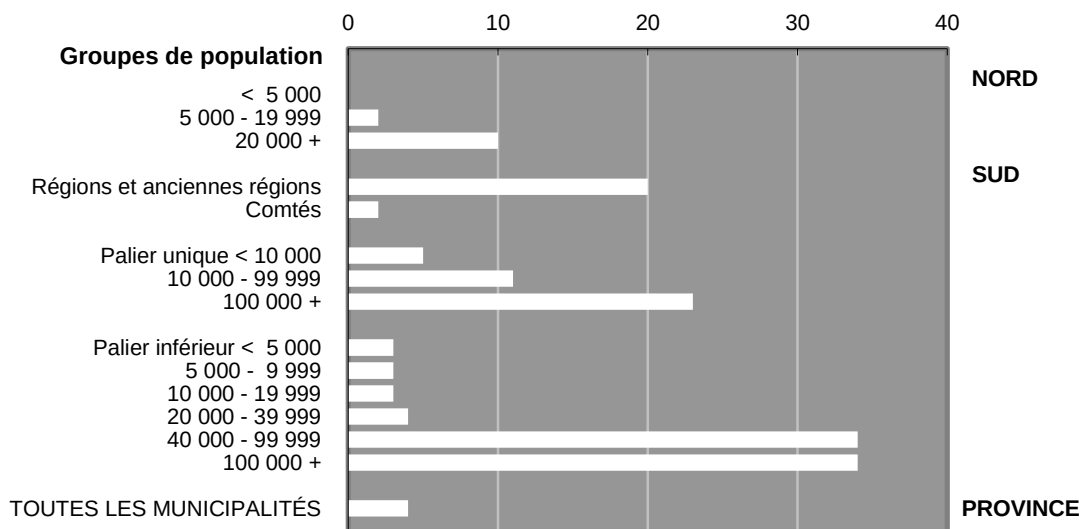
Gestion des déchets solides : Efficacité

Nombre de plaintes reçues concernant le ramassage des déchets et des articles recyclables par millier de ménages, par an.

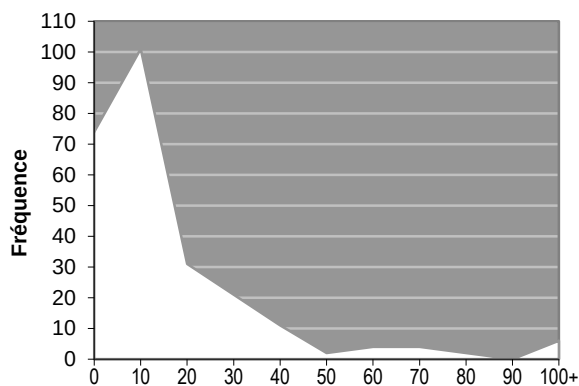
Nombre de plaintes reçues concernant la collecte des
déchets et des matières recyclables par an

Nombre total de ménages / 1 000

Nombre de plaintes reçues concernant le ramassage des déchets et des articles recyclables par millier de ménages, par an 2010 (médiane)



Nombre de plaintes reçues concernant le ramassage des déchets et des articles recyclables par millier de ménages, par an 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre de plaintes reçues concernant le ramassage des déchets et des articles recyclables par millier de ménages, par an.					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	69	0 à 38	0	1	0	0	0
5 000 – 19 999	10	0 à 262	2	4	2	4	6
20 000 +	4	6 à 26	10	10	13	13	13
SUD							
Régions et anciennes régions	11	0 à 122	20	13	28	26	31
Comtés	7	0 à 53	2	4	6	4	1
Palier unique							
< 10 000	4	3 à 16	5	8	8	10	6
10 000 – 99 999	13	3 à 159	11	9	14	19	20
100 000 +	5	1 à 44	23	23	21	21	15
Palier inférieur							
< 5 000	45	0 à 61	3	4	2	3	2
5 000 – 9 999	40	0 à 65	3	4	5	6	6
10 000 – 19 999	28	0 à 258	3	7	5	8	9
20 000 – 39 999	11	0 à 15	4	3	9	3	2
40 000 – 99 999	4	19 à 60	34	18	27	40	29
100 000 +	5	1 à 258	34	42	48	61	68
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	256	0 à 262	4	4	5	6	5
N^{bre} de municipalités déclarantes			256	240	271	278	276

Référence RIF : SLC 92 3452 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Aucun.

Gestion des déchets solides : Efficacité

Nombre de plaintes reçues concernant le ramassage des déchets et des articles recyclables par millier de ménages, par an.

Objectif	Prestation de services municipaux de gestion des déchets solides qui n'ont aucune incidence néfaste sur l'environnement.
Notes	Le caractère officiel des systèmes de suivi des municipalités et leurs définitions d'une plainte diffèrent. Les plaintes ne doivent pas comprendre les demandes de renseignements du public à l'égard d'un service ou les commentaires à l'égard des politiques municipales. Certaines municipalités ont donné des exemples de plaintes (collecte de déchets incomplète, déchets non recueillis, conteneurs sales, problèmes afférents aux bancs de neige). Selon une municipalité, une plainte nécessite une enquête du personnel municipal et un règlement. La mesure fait référence au nombre total de ménages dans la municipalité divisé par 1 000, et non seulement aux ménages recevant des services de collecte.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Le fait que les plaintes fassent l'objet d'un suivi officiel ou que le nombre en soit estimé. ■ Le fait que le système comprenne à la fois les plaintes adressées par téléphone et par écrit. ■ L'utilisation d'un logiciel pour le suivi des appels entrants. ■ Le fait que les plaintes soient considérées séparément des demandes de renseignements du public. ■ Le fait que la municipalité fournisse des services de collecte ou n'utilise qu'un dépôt de recyclage. ■ Un changement d'entrepreneur. ■ Un changement de méthode de collecte. ■ La responsabilité de la municipalité pour la collecte des déchets solides et pour le réacheminement à l'intérieur d'un système à deux paliers. Aux fins d'exhaustivité, les résultats du palier supérieur et ceux du palier inférieur doivent dans certains cas être combinés.

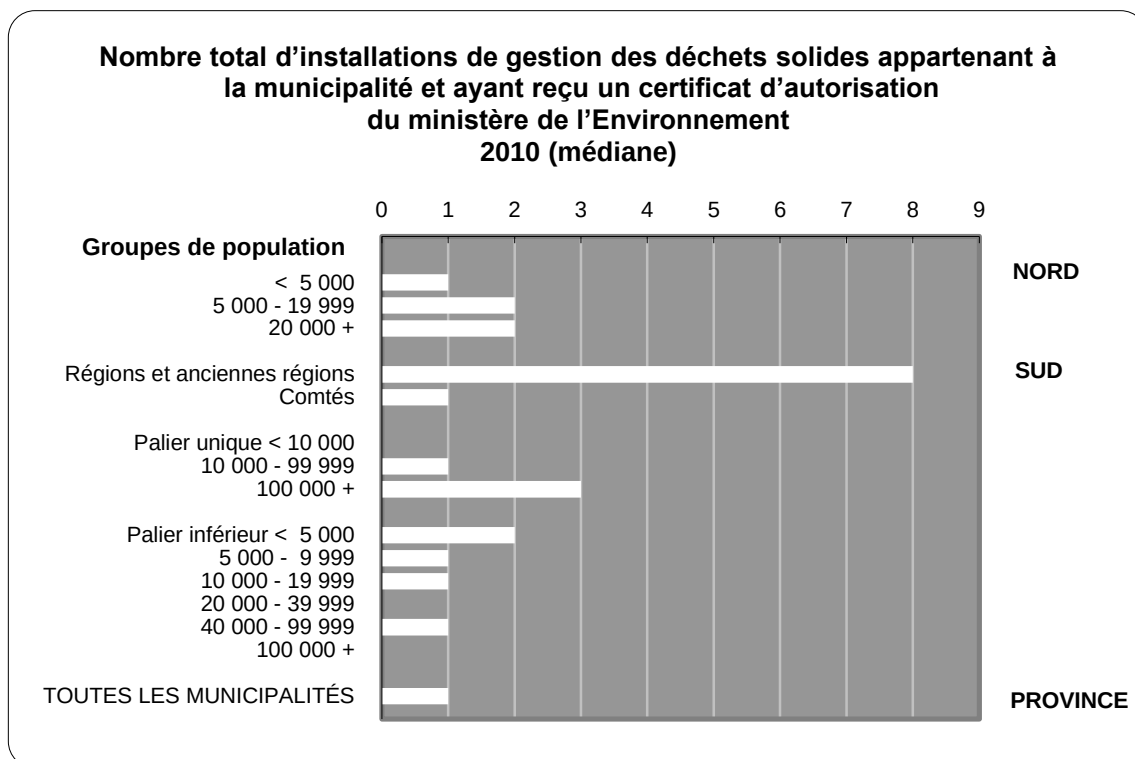
**Résultats de
la mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

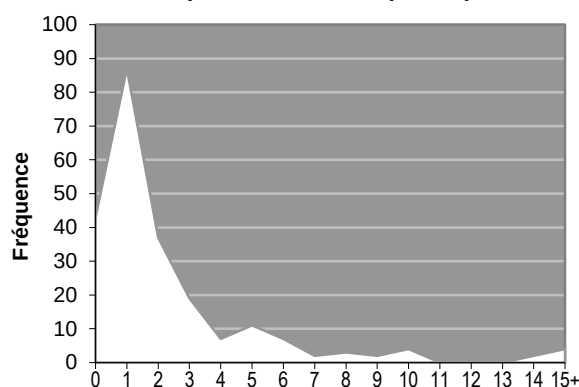
- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Gestion des déchets solides : Efficacité

Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.



Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	69	0 à 9	1	1	1	1	1
5 000 – 19 999	9	1 à 6	2	1	2	1	1
20 000 +	4	1 à 6	2	1	1	1	1
SUD							
Régions et anciennes régions	11	1 à 20	8	6	8	7	7
Comtés	8	0 à 20	1	6	4	6	4
Palier unique							
< 10 000	3	0 à 1	0	0	0	0	0
10 000 – 99 999	12	0 à 41	1	1	1	1	1
100 000 +	5	0 à 10	3	3	3	5	5
Palier inférieur							
< 5 000	36	0 à 9	2	1	2	2	2
5 000 – 9 999	35	0 à 7	1	1	2	2	2
10 000 – 19 999	29	0 à 10	1	2	2	2	2
20 000 – 39 999	5	0 à 3	0	0	2	0	0
40 000 – 99 999	1	1	1	0	0	0	0
100 000 +	1	0	0	0	0	0	0
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	228	0 à 41	1	1	1	1	1
N^{bre} de municipalités déclarantes			228	210	223	224	221

Référence RIF : SLC 92 3552 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

Aucun.

Objectif

Prestation de services municipaux de gestion des déchets solides qui n'ont aucune incidence sur l'environnement.

Notes

Cette mesure ne s'applique qu'aux installations de gestion des déchets solides dont la municipalité est propriétaire. La mesure englobe les sites d'enfouissement en milieu ouvert ou en milieu fermé.

La mesure est définie comme le nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'approbation du ministère de l'Environnement.

Cette mesure permet de mettre en contexte le nombre de jours par année pendant lesquels une ordonnance de se conformer rendue par le ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines était en vigueur ainsi que le nombre d'installations touchées.

RÉSULTATS

Nombre de jours par an où une ordonnance de se conformer et de prendre des mesures correctives du ministère de l'Environnement (MEO) à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines visait une installation de gestion des déchets solides, par installation.

Population	2010					
	Fourchette N ^{bre} de jours	1 à 30 jours N ^{bre} de mun.	31 à 100 jours N ^{bre} de mun.	101 à 200 jours N ^{bre} de mun.	201 à 365 jours N ^{bre} de mun.	1 à 365 jours N ^{bre} total de mun. déclarantes
NORD						
< 5 000	365				2	2
5 000 – 19 999	365				1	1
20 000 +						
SUD						
Régions et anciennes régions						
Comtés						
Palier unique						
< 10 000						
10 000 – 99 999						
100 000 +						
Palier inférieur						
< 5 000	1	1				1
5 000 – 9 999						
10 000 – 19 999	365				1	1
20 000 – 39 999						
40 000 – 99 999						
100 000 +						
TOTAL, 2010 Nombre de municipalités visées par une ordonnance de se conformer du MEO prévoyant des mesures correctives pendant l'exercice.	1 à 365	1	0	0	4	5
TOTAL, 2009	1 à 365	3	1	0	5	9
TOTAL, 2008	1 à 365	1	2	0	6	9
TOTAL, 2007	1 à 365	2	2	3	3	10
TOTAL, 2006	1 à 365	2	2	3	3	10
Référence RIF : SLC 92 3553 07 à SLC 92 3562 07						

La déclaration est facultative pour les municipalités où aucune ordonnance de se conformer n'est en vigueur.

Les résultats du tableau tiennent compte des critères énumérés ci-dessous.

Critères :

- La municipalité déclare qu'une ordonnance de se conformer et de prendre des mesures correctives du MEO à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines a visé au moins une installation au moins un jour.
- Chaque municipalité est comptée une seule fois. Si la municipalité a plusieurs installations faisant l'objet d'une ordonnance de se conformer, l'installation où l'ordonnance a été en vigueur pendant le plus grand nombre de jours est comptée.

Gestion des déchets solides : Efficacité

Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

Objectif	La prestation de services municipaux de gestion des déchets solides qui n'ont aucune incidence néfaste sur l'environnement.
Notes	Cette mesure ne s'applique qu'aux installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et pour lesquels le ministère de l'Environnement a délivré un certificat d'approbation et rendu une ordonnance de se conformer prévoyant des mesures correctives à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines.

Réacheminement des déchets solides : Efficacité

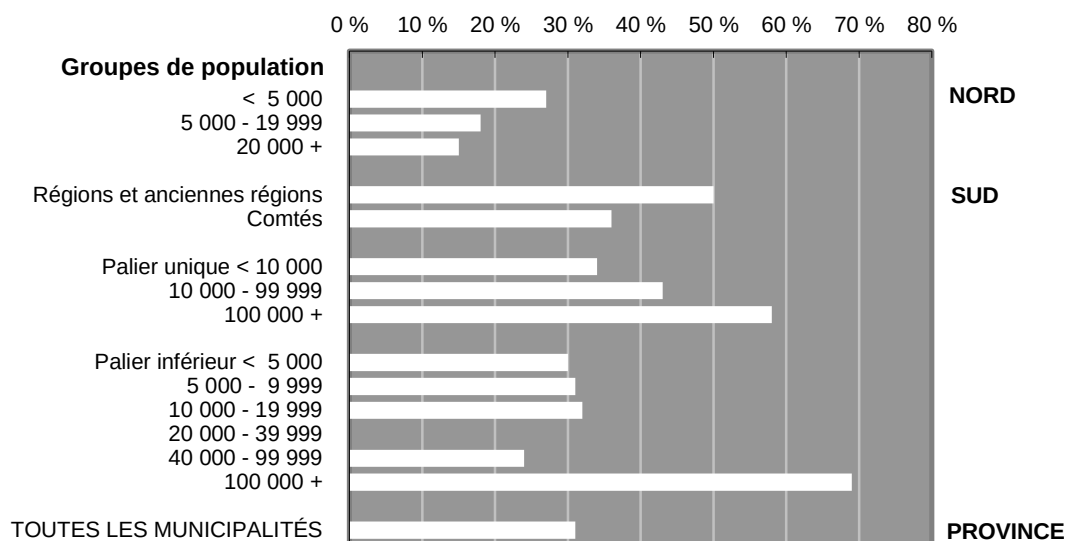
Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage.

Nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels réacheminés

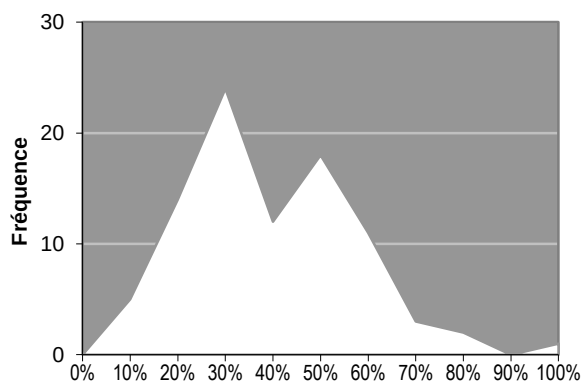
Nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels éliminés et réacheminés

X 100

Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage 2010 (médiane)



Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS			Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage.					
			2010	2009	2008	2007	2006	
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	
NORD								
< 5 000	20	1 % à 93 %	27 %	23 %	20 %	18 %	20 %	
5 000 – 19 999	7	15 % à 28 %	18 %	16 %	15 %	18 %	18 %	
20 000 +	1	15 %	15 %	7 %	12 %	8 %	8 %	
SUD								
Régions et anciennes régions	5	44 % à 61 %	50 %	51 %	43 %	43 %	45 %	
Comtés	4	31 % à 58 %	36 %	40 %	32 %	29 %	33 %	
Palier unique								
< 10 000	3	21 % à 55 %		34 %	31 %	38 %	32 %	58 %
10 000 – 99 999	5	24 % à 53 %		43 %	47 %	40 %	45 %	37 %
100 000 +	3	49 % à 58 %		58 %	56 %	46 %	45 %	44 %
Palier inférieur								
< 5 000	9	9 % à 56 %		30 %	30 %	23 %	27 %	28 %
5 000 – 9 999	19	13 % à 72 %		31 %	29 %	26 %	26 %	27 %
10 000 – 19 999	12	13 % à 59 %		32 %	27 %	34 %	30 %	26 %
20 000 – 39 999					42 %	64 %	41 %	31 %
40 000 – 99 999	1	24 %		24 %	48 %		33 %	33 %
100 000 +	1	69 %		69 %	67 %	67 %	56 %	32 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	90	1 % à 93 %	31 %	30 %	31 %	29 %	29 %	
N ^{bre} de municipalités déclarantes			90	91	91	91	89	

Référence RIF : SLC 92 3655 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères de base :

- La mesure est supérieure à 0.
- Le pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés est inférieur à 100 %.

Voir les critères additionnels ci-dessous.

CRITÈRES

Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés.

Critères additionnels

Les critères ci-dessous comparent le nombre de tonnes déclaré au numérateur et au dénominateur avec le nombre de tonnes déclaré au dénominateur de la mesure en matière d'efficacité.

Comparaison avec d'autres mesures d'efficacité

- Si les deux mesures d'efficacité sont déclarées, le nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels réacheminés au numérateur de cette mesure doit être inférieur au nombre total de tonnes de déchets solides réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au numérateur de la mesure fondée sur le nombre de tonnes combiné des résidences et du secteur ICI.
- (SLC 92 3655 05 < SLC 92 3656 05)
- Si les deux mesures d'efficacité en matière de réacheminement sont déclarées, le nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels éliminés et réacheminés au dénominateur de cette mesure doit être inférieur au nombre total de tonnes de déchets solides éliminés et réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure fondée sur le nombre de tonnes combiné des résidences et du secteur ICI. (SLC 92 3655 06 < SLC 92 3656 06)

Comparaison avec les mesures d'efficience

- Le nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels réacheminés au numérateur de cette mesure doit être inférieur au nombre total de tonnes réacheminées pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure d'efficience concernant le réacheminement, si cette mesure est déclarée et que l'unité est la tonne.
- (SLC 92 3655 05 < SLC 91 3606 31 si l'unité est la tonne.)
- Le nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels éliminés et réacheminés au dénominateur de cette mesure doit être inférieur au nombre total de tonnes éliminées et réacheminées pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure d'efficience dans le cas d'un système intégré de gestion des déchets solides, si cette mesure est déclarée et que l'unité est la tonne.
- (SLC 92 3655 06 < SLC 91 3607 31 si l'unité est la tonne.)

Référence RIF : SLC 92 3655 07

Réacheminement des déchets solides : Efficacité

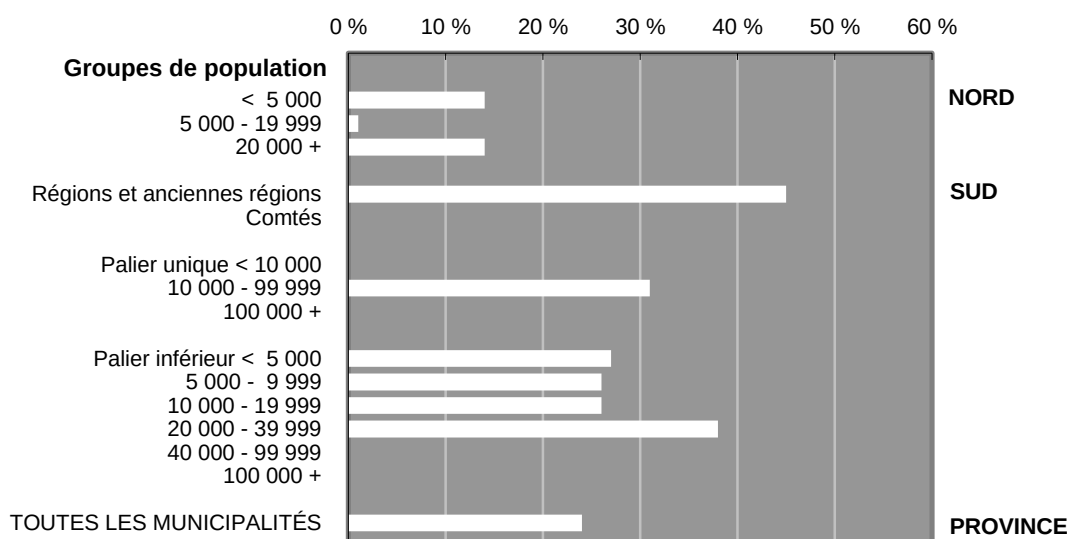
Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage (basé sur le nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle et ICI).

Nombre total de tonnes de déchets solides réacheminées pour toutes les catégories de propriétés

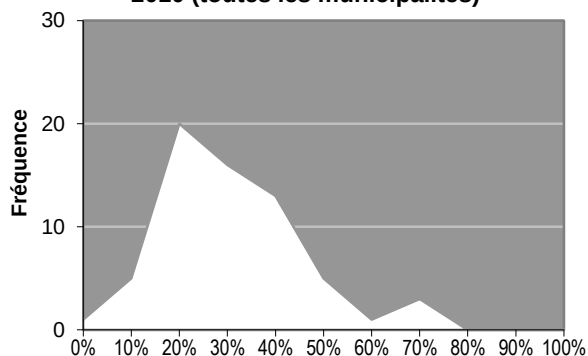
Nombre total de tonnes de déchets solides éliminées et réacheminées pour toutes les catégories de propriétés

X 100

Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage (basé sur le nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle et ICI) 2010 (médiane)



Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage (basé sur le nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle et ICI) 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage (basé sur le nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle et ICI).					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD							
< 5 000	16	0 % à 40 %	14 %	15 %	22 %	12 %	19 %
5 000 – 19 999	2	1 % à 20 %	1 %	20 %	14 %	3 %	19 %
20 000 +	1	14 %	14 %	13 %	12 %	9 %	8 %
SUD							
Régions et anciennes régions	1	45 %	45 %	40 %		38 %	35 %
Comtés							
Palier unique							
< 10 000							
10 000 – 99 999	4	16 % à 60 %	31 %	35 %	30 %	24 %	52 %
100 000 +				36 %			
Palier inférieur							
< 5 000	14	13 % à 48 %	27 %	19 %	30 %	26 %	25 %
5 000 – 9 999	14	10 % à 63 %	26 %	20 %	25 %	24 %	22 %
10 000 – 19 999	9	17 % à 49 %	26 %	25 %	28 %	25 %	27 %
20 000 – 39 999	3	18 % à 67 %	38 %	29 %	20 %	18 %	20 %
40 000 – 99 999					34 %	33 %	34 %
100 000 +							
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	64	0 % à 67 %	24 %	24 %	27 %	22 %	23 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			64	69	76	74	64

Référence RIF : SLC 92 3656 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères de base :

- La mesure est supérieure à 0.
- Le pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés est inférieur à 100 %.

Voir les critères additionnels ci-dessous.

CRITÈRES

Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage (basé sur le nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle et ICI).

Critères additionnels

Les critères ci-dessous comparent le nombre de tonnes déclaré au numérateur et au dénominateur avec le nombre de tonnes déclaré au dénominateur des mesures en matière d'efficacité.

Comparaison avec la mesure d'efficacité concernant le pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés

- Si les deux mesures d'efficacité concernant le réacheminement sont déclarées, le nombre total de tonnes de déchets solides réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au numérateur de cette mesure doit être supérieur au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels réacheminés au numérateur de la mesure fondée sur le réacheminement des déchets solides résidentiels.
- (SLC 92 3656 05 > SLC 92 3655 05)
- Si les deux mesures d'efficacité concernant le réacheminement sont déclarées, le nombre total de tonnes de déchets solides éliminés et réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de cette mesure doit être supérieur au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels éliminés et réacheminés au dénominateur de la mesure fondée sur le nombre de tonnes provenant des résidences.
- (SLC 92 3656 06 > SLC 92 3655 06)

Comparaison avec les mesures d'efficacité concernant le réacheminement des déchets solides et le système intégré de gestion des déchets solides

- Le nombre total de tonnes de déchets solides réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au numérateur de cette mesure doit être égal au nombre total de tonnes réacheminées pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure d'efficacité concernant le réacheminement, si cette mesure est déclarée et que l'unité est la tonne.
- (SLC 92 3656 05 = SLC 91 3606 31 si l'unité est la tonne.)
- Le nombre total de tonnes de déchets solides éliminés et réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de cette mesure doit être égal au nombre total de tonnes éliminées et réacheminées pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure d'efficacité concernant un système intégré de gestion des déchets solides, si cette mesure est déclarée et que l'unité est la tonne.
- (SLC 92 3656 06 = SLC 91 3607 31 si l'unité est la tonne.)

Référence RIF : SLC 92 3656 07.

Réacheminement des déchets solides : Efficacité

Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés.

Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés (basé sur le nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle et ICI).

Objectif

Réacheminement des déchets des sites d'enfouissement et des incinérateurs dans le cadre des programmes municipaux de réduction des déchets.

Notes

Les municipalités ne doivent remplir qu'une mesure d'efficacité quant au réacheminement des déchets solides. Si la municipalité consigne le nombre de tonnes de déchets résidentiels de façon distincte, elle doit déclarer la mesure « Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés ». Si elle ne consigne pas le nombre de tonnes de déchets solides résidentiels distinctement du nombre de tonnes d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle, elle doit déclarer la mesure « Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés (basé sur le nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle) ».

De nombreuses municipalités ont déclaré ces deux mesures avec les mêmes résultats pour les deux. Comme ces municipalités ne semblaient pas faire une distinction entre le nombre de tonnes de déchets résidentiels et le nombre de tonnes de déchets pour toutes les catégories de propriétés, on a établi un critère pour comparer le nombre de tonnes de déchets résidentiels au nombre de tonnes pour toutes les catégories de propriétés. Les municipalités dont les deux nombres de tonnes étaient identiques sont exclues.

Dans le cadre de l'analyse des résultats, le nombre de tonnes éliminées et réacheminées inscrit au dénominateur de chacune de ces mesures a été comparé au dénominateur de la mesure de l'efficacité (nombre total de tonnes éliminées et réacheminées pour toutes les catégories de propriétés).

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- L'utilisation des principes généralement reconnus par l'organisme Corporations Supporting Recycling pour établir le réacheminement des déchets solides.
- L'utilisation d'un suivi par catégorie des déchets réacheminés.
- La présence de balances sur les sites d'enfouissement et dans les centres de transfert des déchets.
- La disponibilité des données sur la quantité de déchets solides reçus par les installations privées de transfert des déchets.

- Le fait que le nombre de tonnes de déchets résidentiels éliminés et réacheminés soit estimatif ou pondéré. (Certaines municipalités pèsent les déchets réacheminés, mais estiment la quantité de déchets éliminés).
- La méthode de collecte (dépôts, collecte des matières recyclables, etc.).
- Le pourcentage de la population bénéficiant d'un service de collecte.
- La fréquence de la collecte.
- L'ampleur des activités de promotion.
- Les types de matières recyclées dans le cadre des programmes de réacheminement (p. ex. papier, contenants, déchets biologiques, déchets de jardin, ferraille, pneus, déchets électroniques, produits blancs, etc.).
- L'augmentation des matières plastiques a une grande incidence sur le volume, mais une faible incidence sur le poids.
- La combinaison de logements résidentiels unifamiliaux et multifamiliaux. En général, les appartements ont un taux de réacheminement inférieur à celui des maisons.).

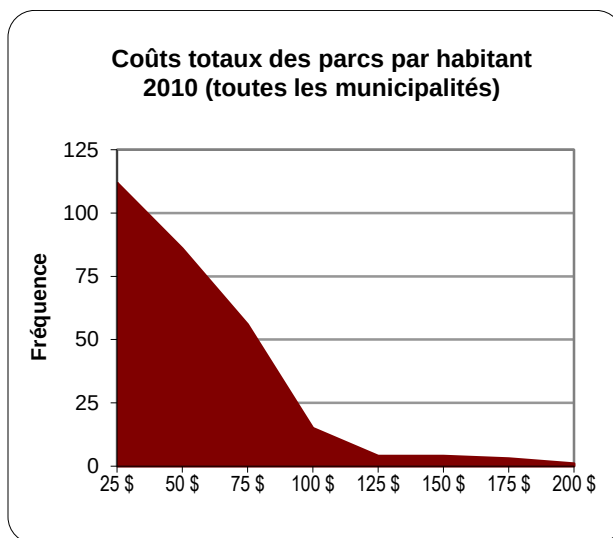
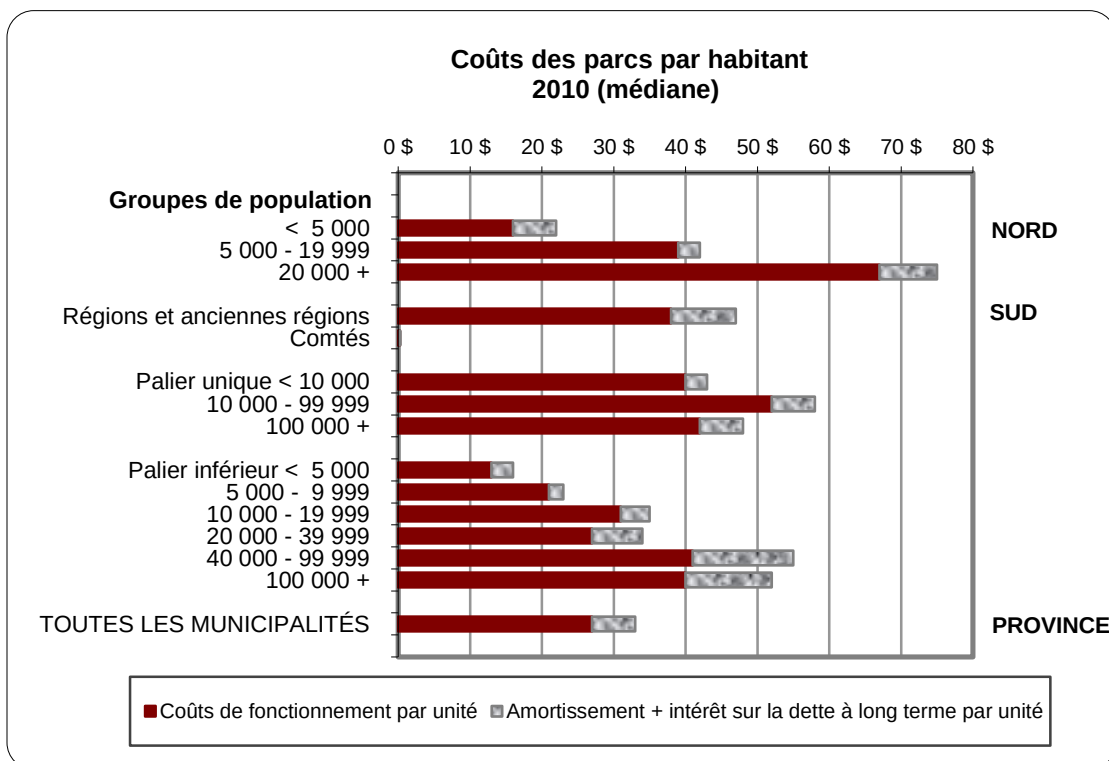
Parcs : Efficience

Coûts de fonctionnement des parcs par habitant.

Coûts totaux des parcs par habitant.

Coûts des parcs

Population totale



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des parcs par habitant. Coûts totaux des parcs par habitant.			
				2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	60	0,59 à 184	16	18
	Coûts totaux	60	2 à 184	22	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	10	0,06 à 83	39	47
	Coûts totaux	10	15 à 99	42	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	26 à 95	67	52
	Coûts totaux	4	29 à 110	75	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	5	2 à 62	38	41
	Coûts totaux	5	2 à 75	47	
Comtés	Coûts de fonctionnement	3	0,17 à 3	0,26	0,22
	Coûts totaux	3	0,19 à 3	0,29	
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	36 à 68	40	34
	Coûts totaux	4	38 à 76	43	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	13	17 à 74	52	34
	Coûts totaux	13	17 à 77	58	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	25 à 76	42	34
	Coûts totaux	6	33 à 82	48	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	36	1 à 109	13	16
	Coûts totaux	36	2 à 168	16	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	48	0,25 à 114	21	18
	Coûts totaux	48	0,25 à 165	23	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	48	3 à 108	31	34
	Coûts totaux	48	3 à 168	35	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	20	14 à 118	27	24
	Coûts totaux	20	20 à 125	34	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	22 à 85	41	44
	Coûts totaux	10	27 à 111	55	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	14	26 à 80	40	44
	Coûts totaux	14	27 à 127	52	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	281	0,06 à 184	27	28
	Coûts totaux	281	0,19 à 184	33	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			281	257
	Coûts totaux			281	7

Référence RIF :

SLC 91 7103 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7103 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des parcs par habitant.

Coûts totaux des parcs par habitant.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 146 des 165 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 35 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 63 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 7103 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7103 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Parcs : Efficience

Coûts de fonctionnement des parcs par habitant.

Coûts totaux des parcs par habitant.

Objectif	Exploitation efficiente des parcs.
Notes	Cette mesure est calculée automatiquement à partir des dépenses déclarées au tableau 40 du RIF. Les parcs sont définis comme des espaces ouverts généralement accessibles au public en tout temps. Les parcs comprennent : les lotissements, les jardins floraux, les aménagements et les zones horticoles, les aires naturelles, les parcs et les mini-parcs, les terrains de jeux, les places publiques, les planchodromes, les patinoires extérieures et les terrains de sport.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ Le nombre et le type des espaces ouverts. ▪ Le nettoyage après les tempêtes.
Résultats de la mesure des coûts totaux	Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles. ▪ La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats. ▪ La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

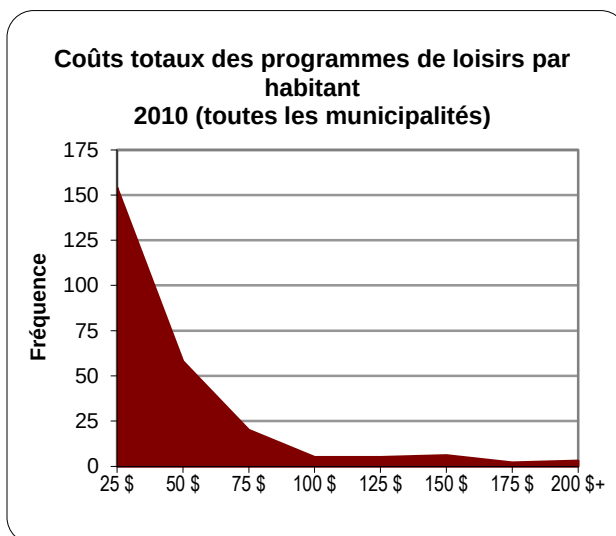
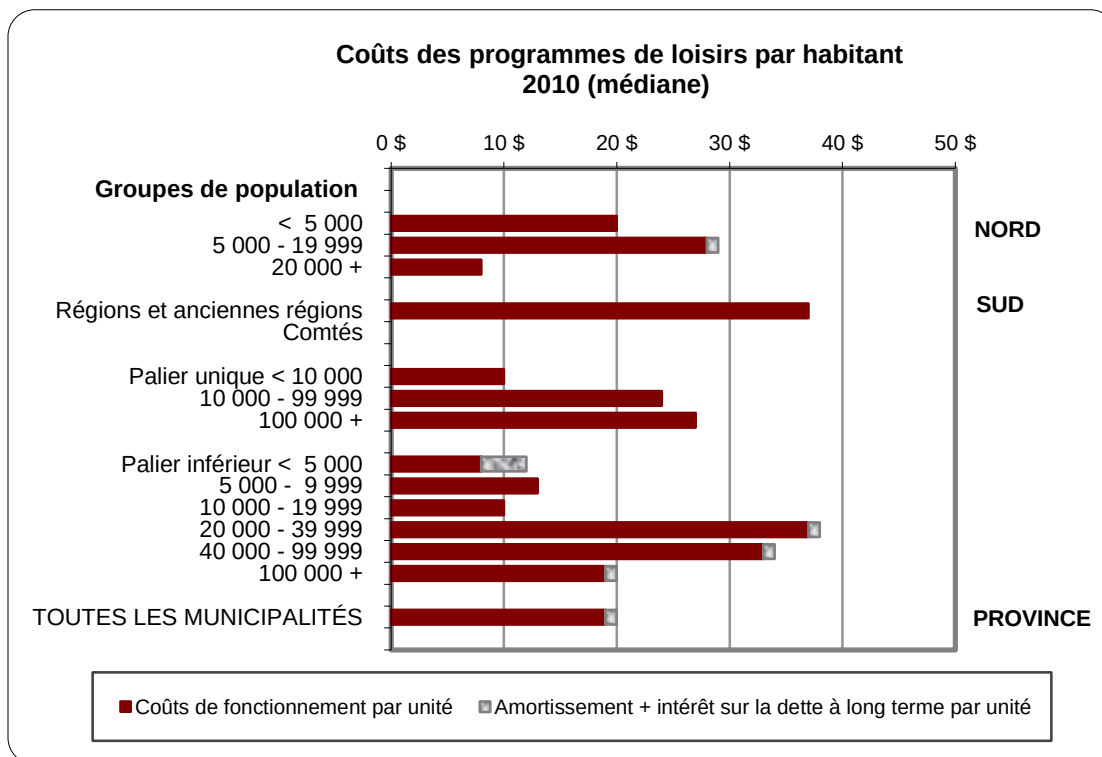
Programmes de loisirs : Efficience

Coûts de fonctionnement des programmes de loisirs par habitant.

Coûts totaux des programmes de loisirs par habitant.

Coûts des programmes de loisirs

Population totale



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des programmes de loisirs par habitant. Coûts totaux des programmes de loisirs par habitant.			
				2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	57	1 à 224	20	18
	Coûts totaux	57	1 à 267	20	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	3 à 156	28	45
	Coûts totaux	11	3 à 156	29	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	1 à 33	8	18
	Coûts totaux	4	1 à 33	8	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	4	26 à 134	37	75
	Coûts totaux	4	26 à 136	37	
Comtés	Coûts de fonctionnement				
	Coûts totaux				
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	3	7 à 87	10	8
	Coûts totaux	3	7 à 87	10	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	14	3 à 45	24	19
	Coûts totaux	14	3 à 45	24	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	5	22 à 58	27	24
	Coûts totaux	5	22 à 58	27	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	32	0,71 à 106	8	9
	Coûts totaux	32	0,71 à 106	8	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	38	0,13 à 128	8	14
	Coûts totaux	38	0,13 à 128	12	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	42	0,21 à 148	13	18
	Coûts totaux	42	0,21 à 148	13	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	19	1 à 34	10	9
	Coûts totaux	19	1 à 64	10	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	9 à 69	37	29
	Coûts totaux	10	9 à 69	38	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	14	6 à 64	33	33
	Coûts totaux	14	6 à 64	34	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	253	0,13 à 224	19	19
	Coûts totaux	253	0,13 à 267	20	
N^{bre} de municipalités déclarantes				253	234
				253	

Référence RIF :

SLC 91 7203 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7203 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des programmes de loisirs par habitant.

Coûts totaux des programmes de loisirs par habitant.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à 1. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- Le matériel ou les services contractuels étaient des valeurs négatives au tableau 40.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 45 des 112 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 8 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 190 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 7203 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7203 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Programmes de loisirs : Efficience

Coûts de fonctionnement des programmes de loisirs par habitant.

Coûts totaux des programmes de loisirs par habitant.

Objectif	Prestation efficiente des programmes de loisirs.
Notes	Cette mesure est calculée automatiquement à partir des dépenses déclarées au tableau 40 du RIF. Un programme de loisirs s'entend d'une forme d'activité qui se déroule dans une installation ou un espace dont la municipalité est propriétaire ou locataire. Les programmes de loisirs comprennent à la fois les programmes avec inscription ou à participation libre.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Le nombre et le type des programmes. ■ La participation bénévole à la prestation des programmes.
Résultats de la mesure des coûts totaux	Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles. ■ La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats. ■ La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

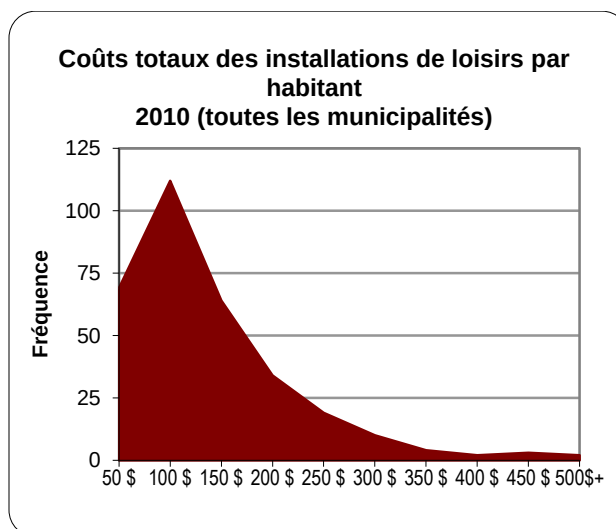
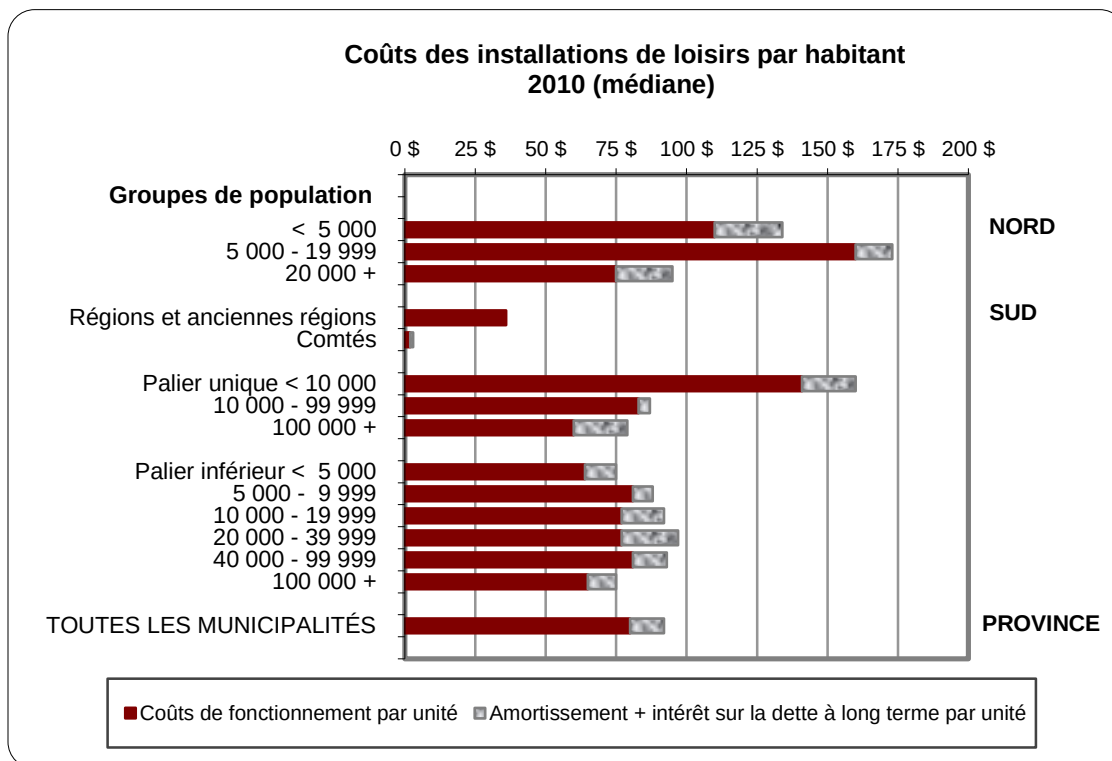
Installations de loisirs : Efficience

Coûts de fonctionnement des installations de loisirs par habitant.

Coûts totaux des installations de loisirs par habitant.

Coûts des installations de loisirs

Population totale



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des installations de loisirs par habitant. Coûts totaux des installations de loisirs par habitant.			
				2010	2009
Population		N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	79	0,19 à 8 295	110	92
	Coûts totaux	79	0,19 à 10 244	134	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	68 à 254	160	146
	Coûts totaux	11	68 à 262	173	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	49 à 97	75	75
	Coûts totaux	4	62 à 104	95	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	4	15 à 85	36	37
	Coûts totaux	4	23 à 93	36	
Comtés	Coûts de fonctionnement	1	2	2	2
	Coûts totaux	1	3	3	
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	104 à 270	141	117
	Coûts totaux	4	113 à 415	160	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	13	30 à 110	83	67
	Coûts totaux	13	42 à 160	87	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	36 à 73	60	60
	Coûts totaux	6	52 à 123	79	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	50	0,62 à 270	64	54
	Coûts totaux	50	0,62 à 352	75	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	51	4 à 240	81	73
	Coûts totaux	51	9 à 303	88	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	52	4 à 171	77	72
	Coûts totaux	52	4 à 221	92	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	20	35 à 192	77	78
	Coûts totaux	20	36 à 252	97	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	44 à 99	81	78
	Coûts totaux	10	51 à 154	93	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	14	50 à 119	65	61
	Coûts totaux	14	50 à 174	75	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	319	0,19 à 8 265	80	73
	Coûts totaux	319	0,19 à 10 244	92	
N^{bre} de municipa- lités déclarantes				319	296
				319	

Référence RIF :

SLC 91 7306 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7306 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des programmes de loisirs par habitant.

Coûts totaux des programmes de loisirs par habitant.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à 1 \$. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- Le matériel ou les services contractuels sont des valeurs négatives au tableau 40.

NOTES

La population et les coûts influent sur les résultats.

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 200 des 214 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 105 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 26 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 7306 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7306 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Objectif	Exploitation efficiente des installations de loisirs.
Notes	Cette mesure est calculée automatiquement à partir des dépenses déclarées au tableau 40 du RIF. Les installations de loisirs sont les structures construites ou fermées utilisées pour les loisirs communautaires. Cette définition couvre les installations intérieures et les espaces extérieurs. Les espaces de loisirs extérieurs nécessitent habituellement une forme de fonction opérationnelle (mécanique, électrique) et de contrôle d'accès (comme les entrées).
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ Le nombre d'habitants déclaré par la municipalité; le nombre d'habitants selon les saisons. ▪ Le nombre et le type des installations de loisir. ▪ L'âge des installations. ▪ La participation bénévole. ▪ Les installations desservent une population régionale et locale.

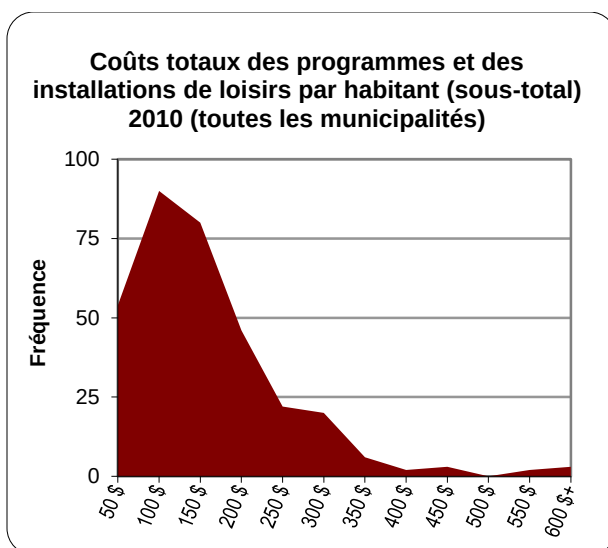
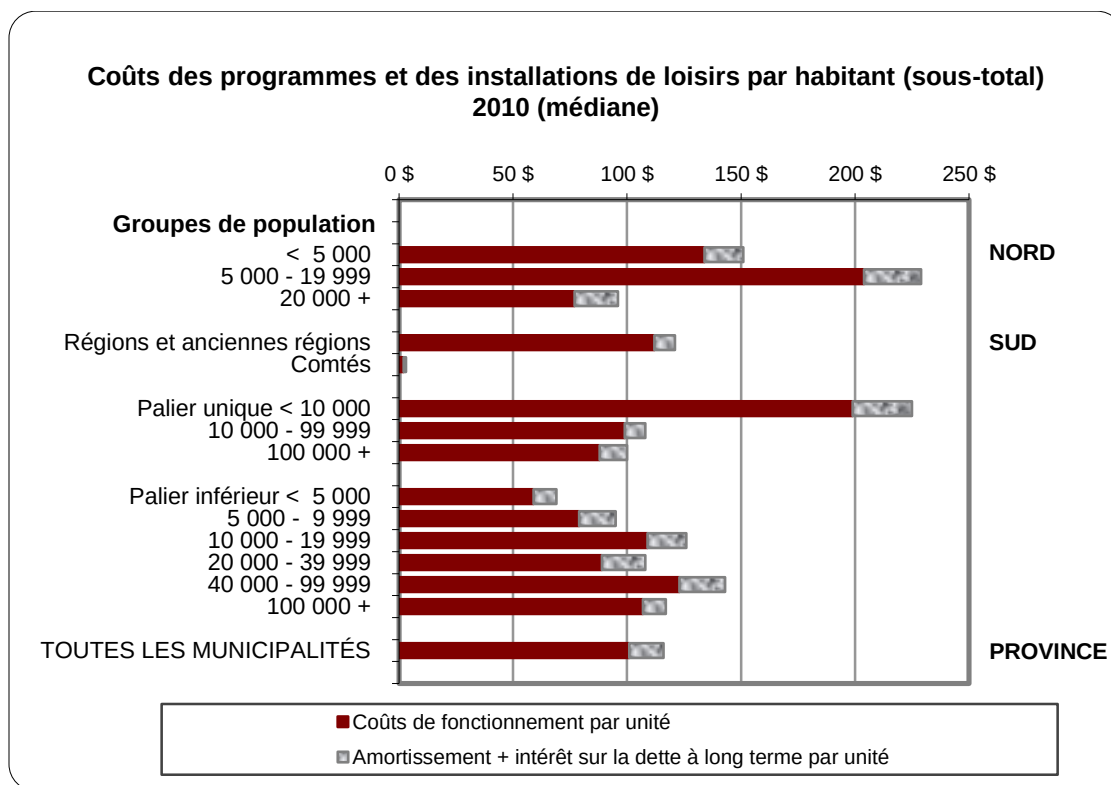
Programmes et installations de loisirs (sous-total) : Efficience

Coûts de fonctionnement des programmes et des installations de loisirs par habitant (sous-total).

Coûts totaux des programmes et des installations de loisirs par habitant (sous-total).

Coûts des programmes et des installations de loisirs

Population totale



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des programmes et des installations de loisirs par habitant (sous-total).			
		Coûts totaux des programmes et des installations de loisirs par habitant (sous-total).			
				2010	2009
Population		N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	38	22 à 581	134	119
	Coûts totaux	38	26 à 674	151	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	10	128 à 379	204	199
	Coûts totaux	10	143 à 403	229	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	68 à 130	77	122
	Coûts totaux	4	80 à 137	96	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	3	92 à 150	112	112
	Coûts totaux	3	97 à 159	121	
Comtés	Coûts de fonctionnement	1	2	2	2
	Coûts totaux	1	3	3	
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	3	141 à 356	199	117
	Coûts totaux	3	160 à 501	225	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	12	41 à 134	99	87
	Coûts totaux	12	54 à 178	108	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	70 à 121	88	84
	Coûts totaux	6	86 à 150	100	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	22	4 à 281	59	68
	Coûts totaux	22	6 à 333	69	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	36	14 à 216	79	80
	Coûts totaux	36	15 à 272	95	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	35	13 à 265	109	110
	Coûts totaux	35	14 à 296	126	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	17	39 à 202	89	80
	Coûts totaux	17	42 à 262	108	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	66 à 156	123	115
	Coûts totaux	10	73 à 199	143	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	13	54 à 181	107	90
	Coûts totaux	13	77 à 235	117	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	210	2 à 581	101	99
	Coûts totaux	210	3 à 674	116	
N^{bre} de municipalités déclarantes				210	183
				210	183

Référence RIF :

SLC 91 7320 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 7320 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des programmes et des installations de loisirs par habitant.

Coûts totaux des programmes et des installations de loisirs par habitant.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à 1. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- Le matériel ou les services contractuels sont des valeurs négatives au tableau 40.

NOTES

La population et les coûts influent sur les résultats.

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 223 des 326 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 108 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 25 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 7320 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7320 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Objectif	Fonctionnement efficace des programmes et des installations de loisirs.
Notes	Cette mesure est calculée automatiquement à partir de la somme des dépenses liées aux programmes et aux installations de loisirs déclarées au tableau 40 du RIF. Ce sous-total est fondé sur la manière dont beaucoup de municipalités regroupent leurs dépenses en matière de loisirs.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ Le nombre d'habitants déclaré par la municipalité; le nombre d'habitants selon les saisons. ▪ Le nettoyage après les tempêtes. ▪ Le nombre et le type des installations de loisirs. ▪ L'âge des installations. ▪ L'envergure des programmes de loisirs. ▪ La participation bénévole.
Résultats de la mesure des coûts totaux	Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles. ▪ La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats. ▪ La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Programmes et installations de loisirs (sous-total) : Efficience

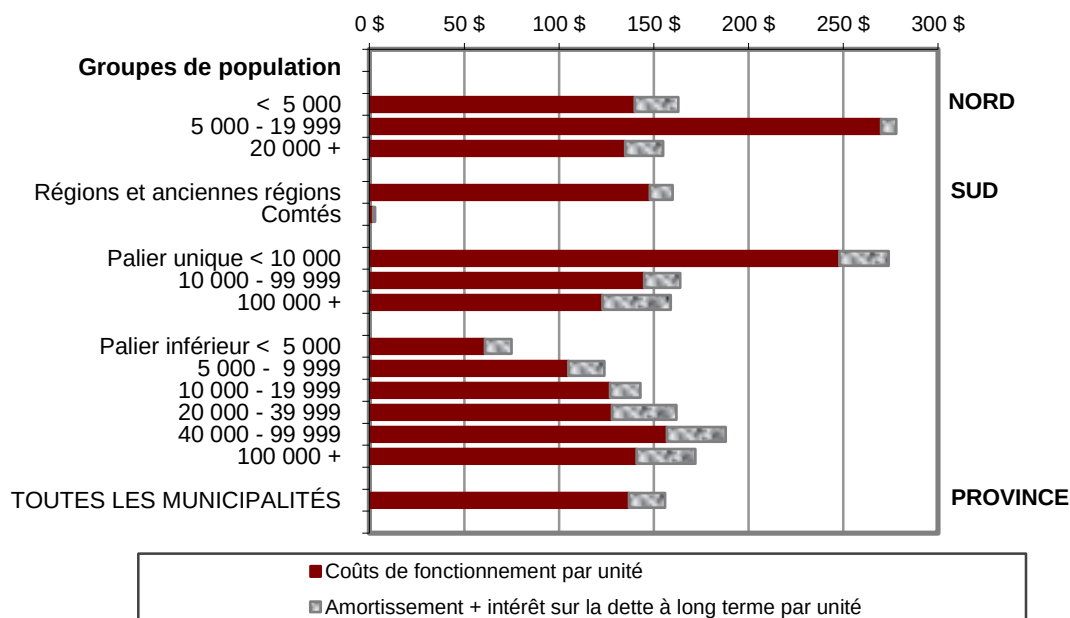
Coûts de fonctionnement des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total).

Coûts totaux des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total).

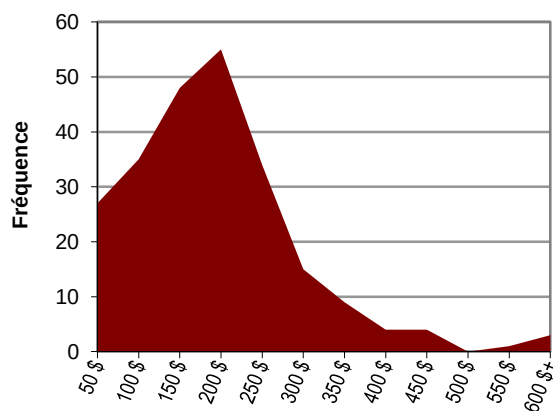
Coûts des parcs et des programmes et installations de loisirs

Population totale

Coûts des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total) 2010 (médiane)



Coûts totaux des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total) 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total)			
		Coûts totaux des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total)			
				2010	2009
Population		N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	41	21 à 602	140	132
	Coûts totaux	41	25 à 715	163	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	88 à 405	270	236
	Coûts totaux	11	124 à 429	278	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	128 à 225	135	142
	Coûts totaux	4	136 à 247	155	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	5	2 à 188	148	167
	Coûts totaux	5	2 à 203	160	
Comtés	Coûts de fonctionnement	3	0,26 à 3	2	,026
	Coûts totaux	3	0,29 à 3	3	
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	3	177 à 424	248	148
	Coûts totaux	3	198 à 578	274	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	12	69 à 190	145	130
	Coûts totaux	12	90 à 233	164	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	95 à 197	123	116
	Coûts totaux	6	121 à 225	159	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	28	10 à 326	61	70
	Coûts totaux	28	11 à 382	75	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	40	22 à 352	105	107
	Coûts totaux	40	25 à 418	124	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	40	16 à 311	127	130
	Coûts totaux	40	19 à 351	143	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	18	68 à 223	128	109
	Coûts totaux	18	76 à 285	162	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	126 à 204	157	142
	Coûts totaux	10	148 à 252	188	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	14	98 à 217	141	136
	Coûts totaux	14	98 à 274	172	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	235	0,26 à 602	137	132
	Coûts totaux	235	0,29 à 715	156	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			235	211
	Coûts totaux			235	211

Référence RIF :

SLC 91 7321 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 7320 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total)

Coûts totaux des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total)

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à 1. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- Le matériel ou les services contractuels sont des valeurs négatives au tableau 40.

NOTES

La population et les coûts influent sur les résultats.

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 231 des 235 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 100 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 4 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

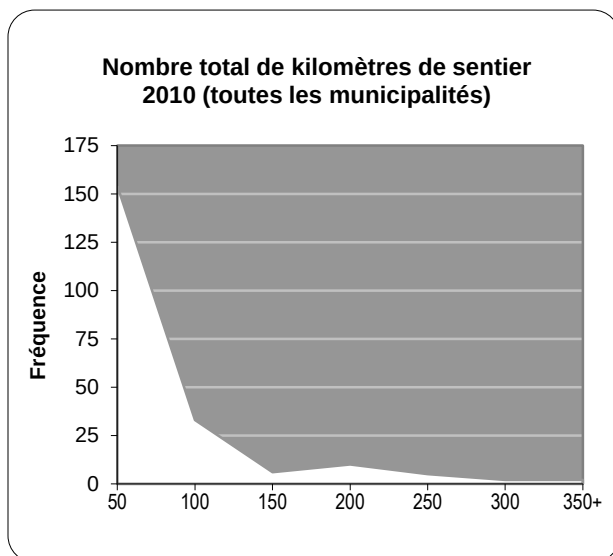
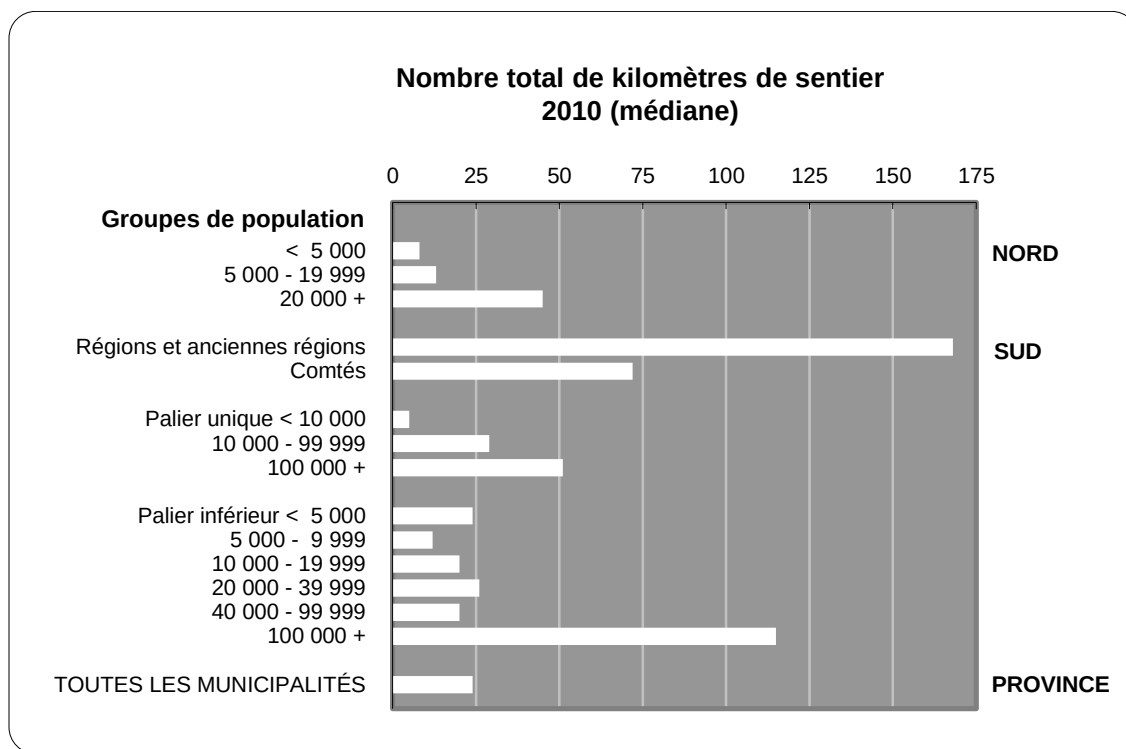
SLC 91 7321 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7321 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Objectif	Exploitation efficiente des programmes et des installations de loisirs.
Notes	Cette mesure est calculée automatiquement à partir de la somme des dépenses liées aux programmes et aux installations de loisirs déclarées au tableau 40 du RIF. Ce sous-total tient compte de la manière dont beaucoup de municipalités regroupent leurs dépenses en matière de loisirs.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Le nombre d'habitants déclaré par la municipalité; le nombre d'habitants selon les saisons. ■ Le nettoyage nécessaire après les tempêtes. ■ Le nombre et le type des installations de loisirs. ■ L'âge des installations. ■ L'envergure des programmes de loisirs. ■ La participation bénévole.
Résultats de la mesure des coûts totaux	Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles. ■ La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats. ■ La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Sentiers : Efficacité

Nombre total de kilomètres de sentier.



RÉSULTATS		Nombre total de kilomètres de sentier.					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	34	1 à 160	8	11	8	8	10
5 000 – 19 999	8	4 à 82	13	13	13	13	13
20 000 +	4	12 à 85	45	45	34	12	12
SUD							
Régions et anciennes régions	4	50 à 8 058	168	234	169	169	156
Comtés	6	6 à 200	72	72	72	6	6
Palier unique							
< 10 000	4	4 à 12	5	5	5	5	5
10 000 – 99 999	12	2 à 92	29	27	42	25	21
100 000 +	6	30 à 194	51	50	51	51	51
Palier inférieur							
< 5 000	15	1 à 135	24	25	18	10	7
5 000 – 9 999	34	2 à 100	12	9	9	10	10
10 000 – 19 999	43	1 à 1 200	20	22	22	22	20
20 000 – 39 999	18	6 à 239	26	16	16	13	16
40 000 – 99 999	10	7 à 182	20	22	21	23	23
100 000 +	14	27 à 267	115	115	90	90	89
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	212	1 à 8 058	24	23	21	18	18
N^{bre} de municipalités déclarantes			212	203	221	220	213

Référence RIF : SLC 92 7152 05.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères de base :

- Nombre total de kilomètres de sentier déclaré à SLC 92 7152 05 s'il est supérieur à 0.

Notes

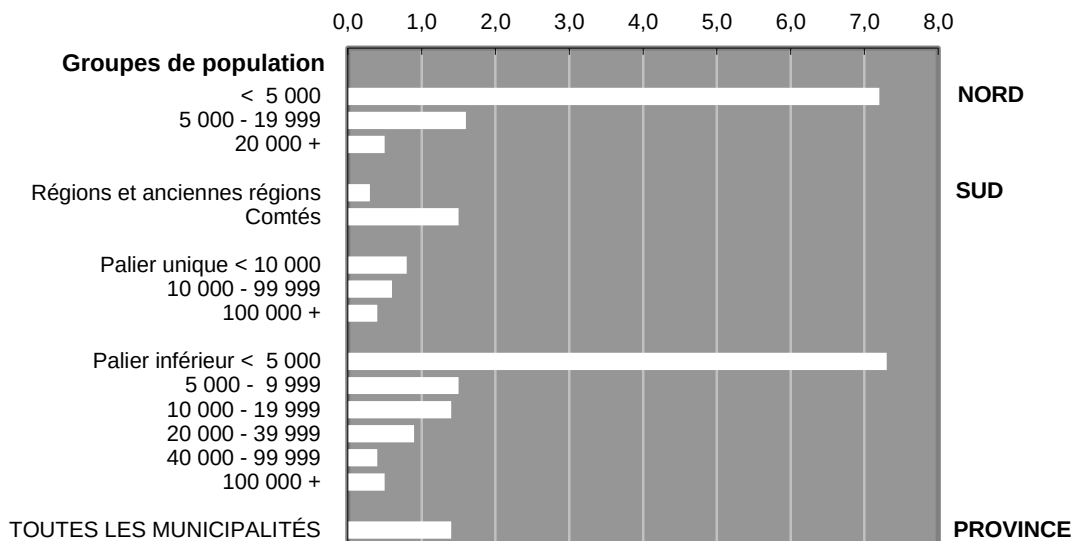
- Les sentiers sont définis comme des sentiers qui sont la propriété de la municipalité ou d'une tierce partie.
- Le nombre total de kilomètres de sentier est le numérateur de la mesure « nombre total de kilomètres de sentier par milliers d'habitants ».

Sentiers : Efficacité

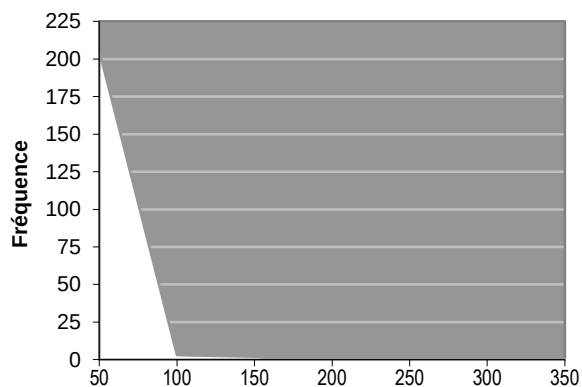
Nombre total de kilomètres de sentier par millier d'habitants.

$$\frac{\text{Nombre total de kilomètres de sentier}}{\text{Population totale} / 1\,000}$$

**Nombre total de kilomètres de sentier par millier d'habitants
2010 (médiane)**



**Nombre total de kilomètres de sentier par
millier d'habitants
2010 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS		Nombre total de kilomètres de sentier par millier d'habitants					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	34	0,5 à 234	7,2	11,2	10,3	10,3	10,6
5 000 – 19 999	8	0,3 à 8	1,6	1,6	2,1	1,9	1,9
20 000 +	4	0,2 à 1	0,5	0,5	0,3	0,2	0,2
SUD							
Régions et anciennes régions	4	0,1 à 1	0,3	1,1	0,3	0,1	0,1
Comtés	6	0,1 à 3	1,5	0,9	0,9	0,1	0,1
Palier unique							
< 10 000	4	0,6 à 3	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
10 000 – 99 999	12	0,2 à 3	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6
100 000 +	6	0,3 à 1	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Palier inférieur							
< 5 000	15	0,9 à 301	7,3	7,3	5,1	4,0	3,7
5 000 – 9 999	34	0,3 à 15	1,5	1,3	1,1	1,2	1,2
10 000 – 19 999	43	0,1 à 99	1,4	1,7	1,8	1,6	1,4
20 000 – 39 999	18	0,3 à 11	0,9	0,7	0,6	0,4	0,7
40 000 – 99 999	10	0,1 à 3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
100 000 +	14	0,2 à 1	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	212	0,1 à 301	1,4	1,2	1,2	1,2	1,2
N ^{bre} de municipalités déclarantes			212	203	221	220	213

Référence RIF : SLC 92 7152 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères de base :

- Nombre total de kilomètres de sentier déclaré à SLC 92 7152 05 s'il est supérieur à 0.

Note

- Les sentiers sont définis comme des sentiers qui sont la propriété de la municipalité ou d'une tierce partie.

Sentiers : Efficacité

Nombre total de kilomètres de sentier.

Nombre total de kilomètres de sentier par millier d'habitants.

Objectif

Sentiers propices à la pratique d'activités de loisir.

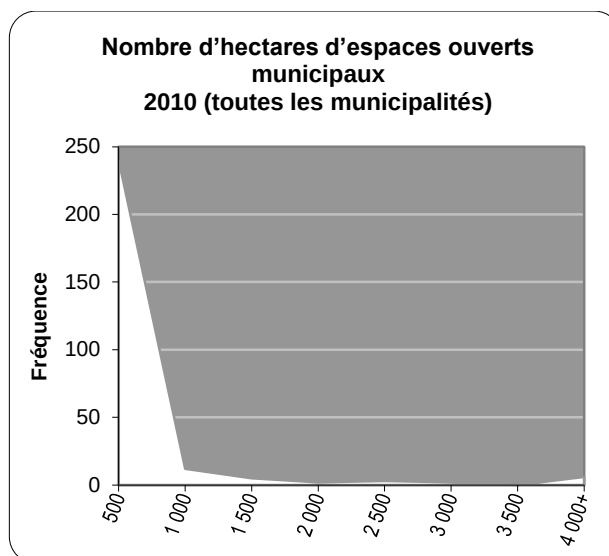
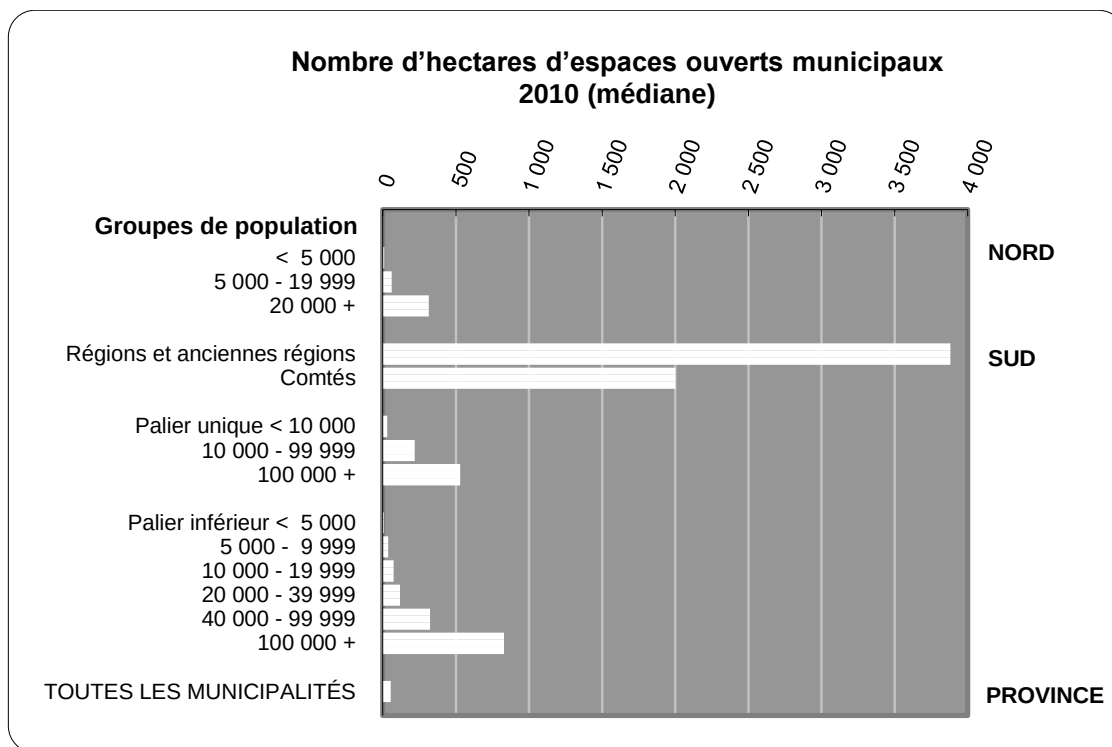
**Facteurs
influant sur
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La disponibilité de données exactes.
- Le fait que le réseau municipal de sentiers comprenne des sentiers appartenant à une tierce partie, y compris des aires de conservation, des droits de passage de compagnies d'électricité, etc.
- L'usage des sentiers (pédestres, cyclables, de patin, de motoneige).
- Les bénévoles.

Espaces ouverts : Efficacité

Nombre d'hectares d'espaces ouverts municipaux.



RÉSULTATS		Nombre d'hectares d'espaces ouverts municipaux.					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	58	1 à 74 196	11	11	11	13	12
5 000 – 19 999	9	4 à 606	61	40	61	61	40
20 000 +	4	91 à 1 516	315	315	315	900	900
SUD							
Régions et anciennes régions	3	2 635 à 6 109	3 881	5 464	2 124	1 797	1 797
Comtés	4	140 à 5 800	2 002	2 002	605	605	605
Palier unique							
< 10 000	4	11 à 44	30	32	30	30	30
10 000 – 99 999	12	60 à 4 152	219	219	211	209	185
100 000 +	6	257 à 2 414	529	505	479	478	567
Palier inférieur							
< 5 000	36	1 à 406	9	10	10	10	10
5 000 – 9 999	43	1 à 399	38	35	35	30	28
10 000 – 19 999	48	7 à 235	74	61	70	70	61
20 000 – 39 999	19	43 à 402	118	115	89	81	80
40 000 – 99 999	10	167 à 655	323	365	365	280	311
100 000 +	14	283 à 2 963	830	893	893	837	827
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	270	1 à 74 196	54	54	50	48	49
N^{bre} de municipalités déclarantes			270	257	290	285	274

Référence RIF : SLC 92 7155 05.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères de base :

- Le nombre total d'hectares d'espace ouvert déclaré, s'il est supérieur à 0.

Notes

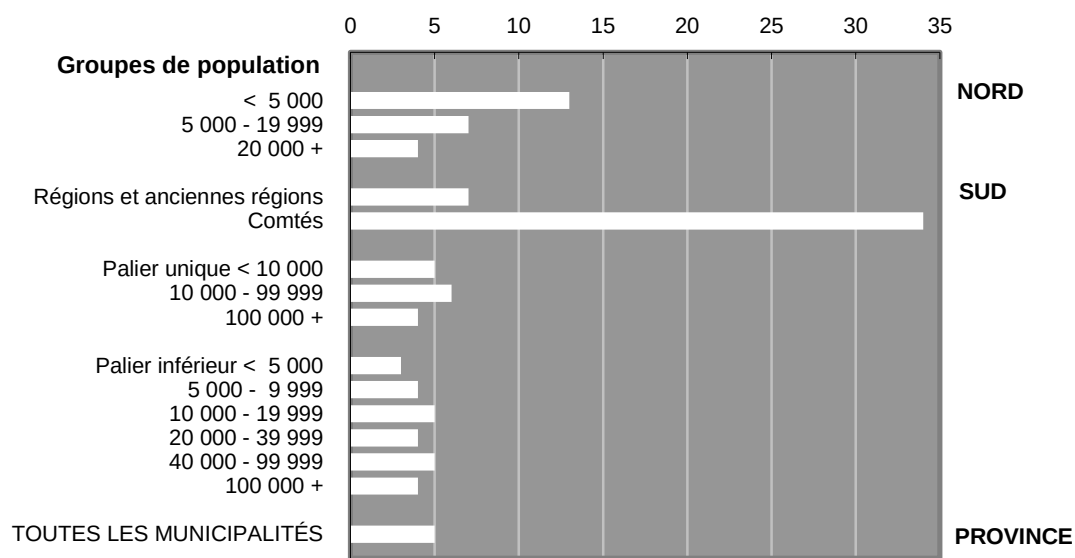
- Le nombre d'hectares d'espaces ouverts est le numérateur de la mesure « Nombre d'hectares d'espaces ouverts par millier d'habitants ».

Espaces ouverts : Efficacité

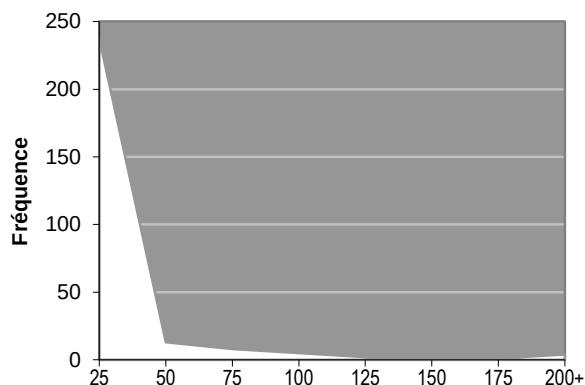
Nombre total d'hectares d'espaces ouverts municipaux par millier d'habitants.

$$\frac{\text{Nombre total d'hectares d'espaces ouverts}}{\text{Population totale / 1 000}}$$

Nombre total d'hectares d'espaces ouverts municipaux par millier d'habitants 2010 (médiane)



Nombre total d'hectares d'espaces ouverts municipaux par millier d'habitants 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre d'hectares d'espaces ouverts municipaux par millier d'habitants.					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	58	0,3 à 27 893	13	13	12	15	16
5 000 – 19 999	9	0,8 à 75	7	5	6	6	5
20 000 +	4	2 à 17	4	4	4	15	15
SUD							
Régions et anciennes régions	3	5 à 24	7	6	4	3	3
Comtés	4	2 à 93	34	34	11	11	11
Palier unique							
< 10 000	4	2 à 8	5	5	5	5	5
10 000 – 99 999	12	2 à 56	6	6	6	5	5
100 000 +	6	2 à 10	4	4	4	4	4
Palier inférieur							
< 5 000	36	0,3 à 119	3	4	4	4	4
5 000 – 9 999	43	0,2 à 62	4	4	4	4	4
10 000 – 19 999	48	0,6 à 15	5	5	5	5	4
20 000 – 39 999	19	2 à 18	4	4	3	3	3
40 000 – 99 999	10	2 à 11	5	5	5	5	5
100 000 +	14	3 à 8	4	4	4	4	3
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	270	0,2 à 27 893	5	5	5	5	5
N^{bre} de municipalités déclarantes			270	257	290	285	274

Référence RIF : SLC 92 7155 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le nombre total d'hectares d'espaces ouverts déclaré au numérateur à SLC 92 7155 05 est supérieur à 0.

Espaces ouverts : Efficacité

Nombre d'hectares d'espaces ouverts municipaux.

Nombre d'hectares d'espaces ouverts municipaux par millier d'habitants.

Objectif

Espaces ouverts adéquats pour la population.

Notes

Cette mesure normalise le nombre d'hectares d'espaces ouverts en divisant le nombre d'hectares par la population totale/1 000. Les municipalités n'ayant déclaré aucun hectare sont exclues.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le type d'espaces ouverts, comme les parcs, les espaces naturels, les forêts jardinées, etc.
- La disponibilité de données exactes.

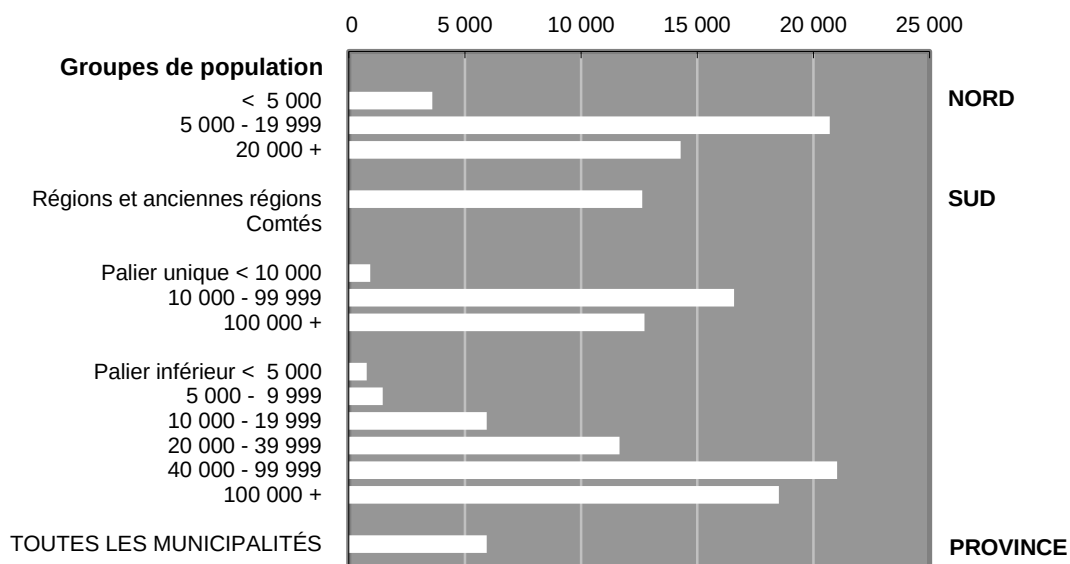
Programmes de loisirs : Efficacité

Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisirs par millier d'habitants

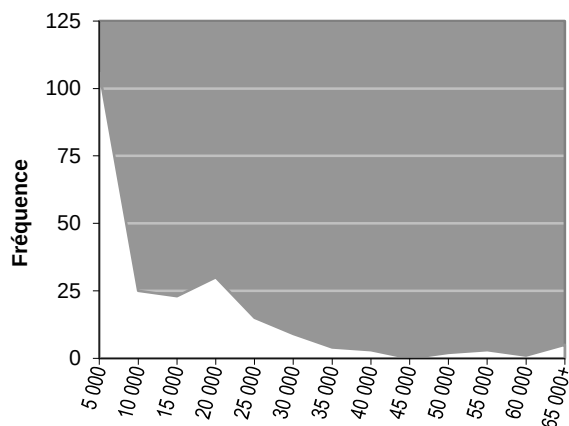
Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisirs : programmes avec permis, avec inscription ou à participation libre

Population totale / 1 000

Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisirs par millier d'habitants 2010 (médiane)



Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisirs par millier d'habitants 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisirs par millier d'habitants					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	40	89 à 59 327	3 589	1 442	1 652	897	1 054
5 000 – 19 999	10	45 à 66 071	20 708	22 793	24 851	21 151	15 164
20 000 +	4	35 à 34 204	14 288	10 014	16 164	3 833	3 985
SUD							
Régions et anciennes régions	3	7 571 à 14 800	12 634	12 045	9 034	7 102	15 721
Comtés							
Palier unique							
< 10 000	4	42 à 15 445	915	15 437	1 086	1 086	1 086
10 000 – 99 999	11	697 à 30 406	16 588	16 119	14 592	16 225	16 148
100 000 +	6	2 119 à 46 627	12 722	12 722	13 481	12 410	12 063
Palier inférieur							
< 5 000	23	12 à 30 473	769	831	528	1 086	826
5 000 – 9 999	38	12 à 74 984	1 452	1 631	891	1 330	890
10 000 – 19 999	46	7 à 106 615	5 940	6 379	4 993	10 073	5 749
20 000 – 39 999	17	31 à 35 328	11 652	6 559	6 712	3 949	2 846
40 000 – 99 999	10	750 à 2 935 946	21 029	17 485	17 385	19 813	20 571
100 000 +	14	9 638 à 35 595	18 515	19 453	20 268	18 370	16 653
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	226	7 à 2 935 946	5 940	6 309	3 664	3 386	2 578
N^{bre} de municipalités déclarantes			226	222	256	247	243

Référence RIF : SLC 92 7255 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères de base :

- Le nombre total d'heures de participation au numérateur à SLC 92 7255 05 est supérieur ou égal à 20.
- Le nombre total d'heures de participation au numérateur à SLC 92 7255 05 est inférieur au nombre d'habitants à SLC 02 0041 01 multiplié par 50.

Programmes de loisirs : Efficacité

Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisirs par millier d'habitants

Objectif

Les programmes de loisirs répondent aux besoins des résidents.

Notes

Les événements spéciaux ne sont pas inclus dans la mesure. Le nombre d'heures de participation est déclaré pour les programmes avec permis, avec inscription ou à participation libre.

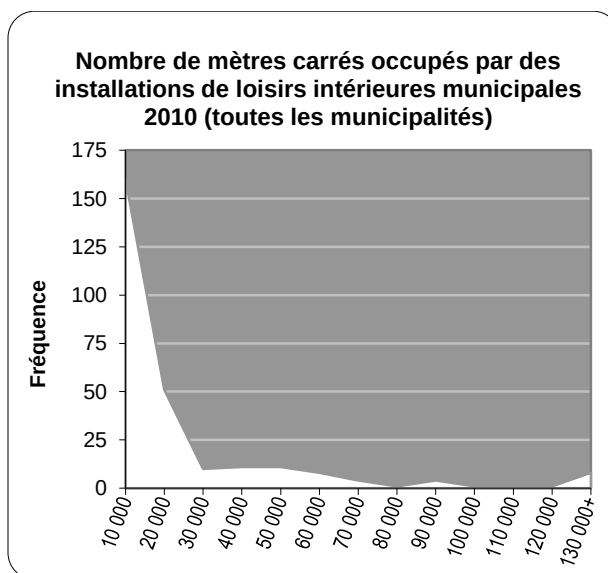
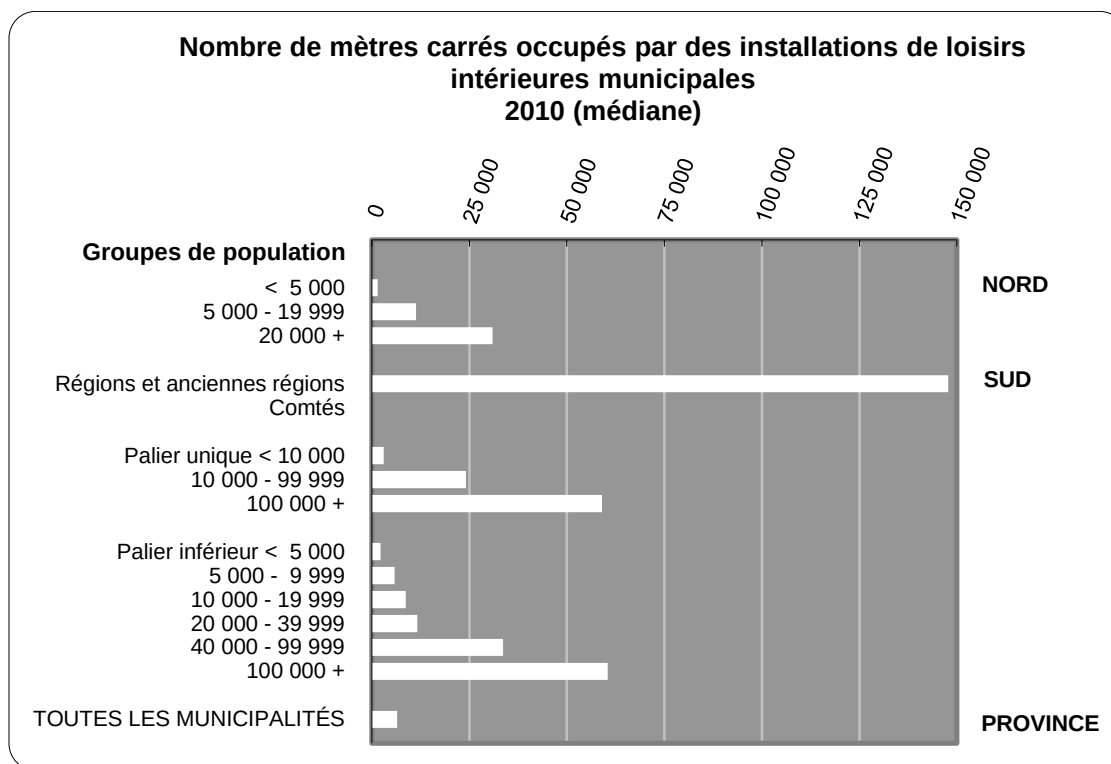
**Facteurs
influant sur
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La disponibilité de données exactes.
- Le fait que la municipalité a un système en place pour consigner chaque type de programme ou non.
- Le fait que les programmes de loisirs sont gérés ou non par des bénévoles.
- La disponibilité des installations pour les programmes, y compris les ententes réciproques avec les conseils scolaires.

Installations de loisirs intérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales.



RÉSULTATS		Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales.					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	59	5 à 49 285	1 500	1 785	1 643	1 643	1 323
5 000 – 19 999	10	5 281 à 52 500	11 298	12 211	11 298	11 298	11 298
20 000 +	4	12 326 à 56 841	30 967	30 967	45 314	45 314	56 841
SUD							
Régions et anciennes régions	4	111 899 à 415 161	147 741	375 479	135 267	135 267	135 267
Comtés							
Palier unique							
< 10 000	4	2 542 à 10 154	3 057	6 932	3 057	3 057	3 057
10 000 – 99 999	12	7 665 à 45 990	24 136	24 136	28 786	28 786	17 512
100 000 +	6	53 166 à 86 589	59 008	58 882	59 685	47 853	53 582
Palier inférieur							
< 5 000	37	6 à 24 380	2 232	2 032	2 415	2 356	2 356
5 000 – 9 999	45	54 à 104 295	5 873	5 130	5 735	5 735	5 873
10 000 – 19 999	47	780 à 500 000	8 701	7 636	8 701	8 701	7 841
20 000 – 39 999	19	5 126 à 27 208	11 690	11 792	11 792	11 273	11 273
40 000 – 99 999	10	17 836 à 357 990	33 677	32 128	33 450	33 450	27 669
100 000 +	14	31 776 à 207 067	60 491	61 653	61 653	60 491	60 491
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	271	5 à 500 000	6 534	6 215	6 092	5 873	5 873
N^{bre} de municipalités déclarantes			271	258	296	292	278

Référence RIF : SLC 92 7356 05.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures est supérieur à zéro.

NOTES

- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures est le numérateur de la mesure « nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales par millier d'habitants ».

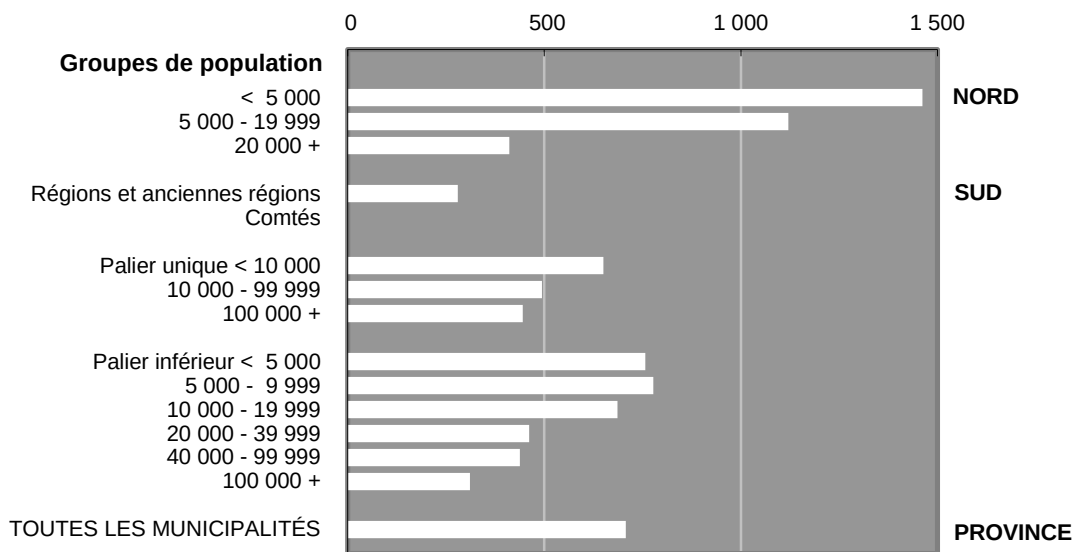
Installations de loisirs intérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales par millier d'habitants.

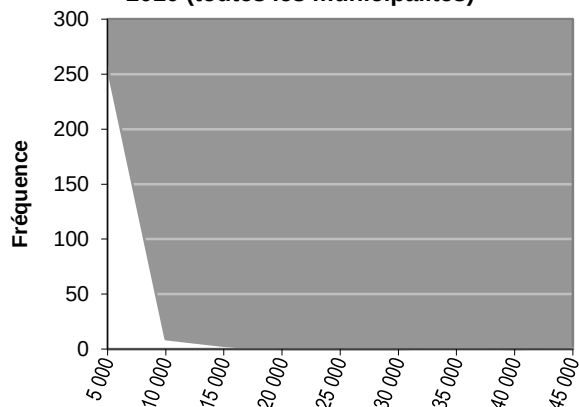
Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures

Population totale / 1 000

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales par millier d'habitants 2010 (médiane)



Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales par millier d'habitants 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales par millier d'habitants.					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	59	8 à 30 801	1 462	1 179	1 377	1 336	1 349
5 000 – 19 999	10	473 à 9 839	1 121	1 121	1 187	1 187	1 176
20 000 +	4	28 à 1 054	411	411	521	521	521
SUD							
Régions et anciennes régions	4	150 à 704	280	413	418	261	263
Comtés							
Palier unique							
< 10 000	4	608 à 1 535	650	790	650	650	650
10 000 – 99 999	12	279 à 1 275	494	494	495	495	396
100 000 +	6	228 à 493	445	448	446	255	256
Palier inférieur							
< 5 000	37	3 à 10 786	757	815	882	819	814
5 000 – 9 999	45	6 à 10 530	777	702	749	776	782
10 000 – 19 999	47	66 à 41 322	686	605	617	685	601
20 000 – 39 999	19	256 à 1 358	461	458	463	428	428
40 000 – 99 999	10	273 à 4 356	438	371	437	441	399
100 000 +	14	241 à 531	311	306	318	321	291
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	271	3 à 41 322	707	689	723	702	717
N^{bre} de municipalités déclarantes			271	258	296	292	278

Référence RIF : SLC 92 7356 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures au numérateur à SLC 92 7356 05 est supérieur à 0.

Installations de loisirs : Efficacité

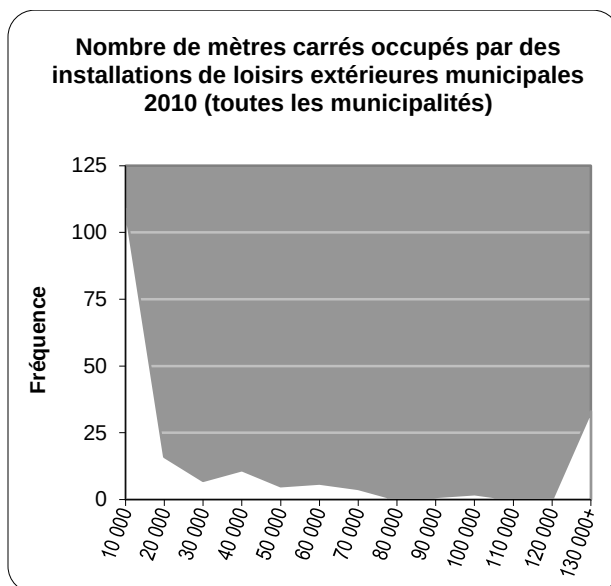
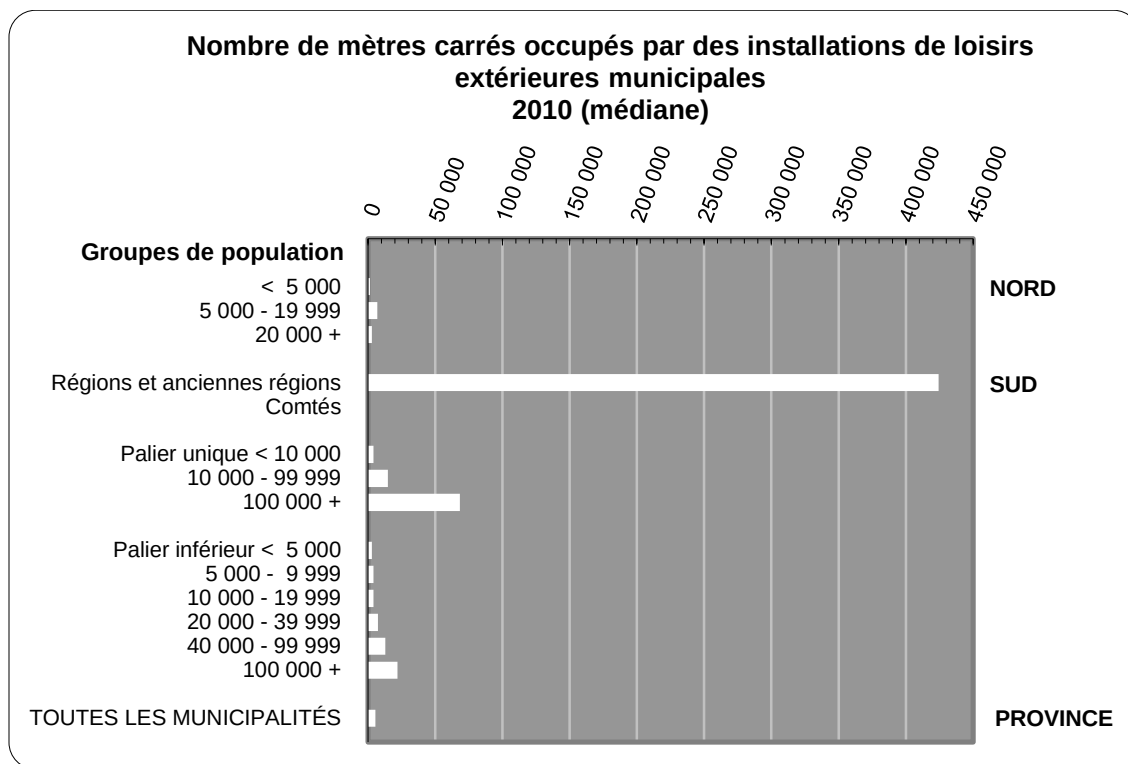
Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales.

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales par millier d'habitants.

Objectif	Installations de loisir intérieures adéquates pour la population.
Notes	Ces mesures ont été ajoutées en 2006 pour déterminer le nombre de mètres carrés de structures construites séparément des mètres carrés occupés par des installations et des aires de loisirs extérieures.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ La disponibilité de données exactes. ▪ Le nombre et la taille des installations de loisirs intérieures (structures bâties). ▪ L'âge de l'infrastructure a une incidence sur les coûts d'entretien.

Installations de loisirs extérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales.



RÉSULTATS		Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales.					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	39	5 à 1 570 500	1 337	1 398	1 398	1 398	1 782
5 000 – 19 999	6	929 à 705 281	6 836	39 210	6 836	6 836	6 836
20 000 +	3	611 à 911 151	2 910	2 910	6 573	6 573	2 910
SUD							
Régions et anciennes régions	4	42 810 à 2 920 200	424 297	42 810	42 810	422 429	447 222
Comtés							
Palier unique							
< 10 000	4	1 113 à 300 000	4 047	4 047	1 113	1 113	1 113
10 000 – 99 999	9	2 015 à 59 270	14 629	5 880	9 000	14 784	15 332
100 000 +	5	17 415 à 478 011	68 284	18 578	18 578	18 578	18 578
Palier inférieur							
< 5 000	17	34 à 50 424	2 894	2 894	2 785	1 980	1 980
5 000 – 9 999	34	13 à 316 800	4 047	2 532	5 351	5 351	5 130
10 000 – 19 999	37	35 à 1 451 965	4 013	3 051	4 013	5 073	4 013
20 000 – 39 999	14	221 à 429 371	7 381	6 917	6 917	2 098	3 458
40 000 – 99 999	8	2 421 à 1 980 316	12 883	12 833	12 883	12 883	8 061
100 000 +	14	677 à 3 233 283	21 751	22 188	22 188	22 188	22 188
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	194	5 à 3 233 283	5 374	4 013	5 073	4 322	4 271
N^{bre} de municipalités déclarantes			194	181	205	204	192

Référence RIF : SLC 92 7359 05.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures est supérieur à zéro.

Notes :

- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures est le numérateur de la mesure « nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales par millier d'habitants ».
- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures est défini comme étant l'espace appartenant à la municipalité dont l'accès est contrôlé, doté de fonctions électriques et mécaniques.
- En 2008 et en 2009, seules deux anciennes municipalités du groupe « Régions et anciennes régions » ont fait une déclaration, ce qui influe sur les résultats.

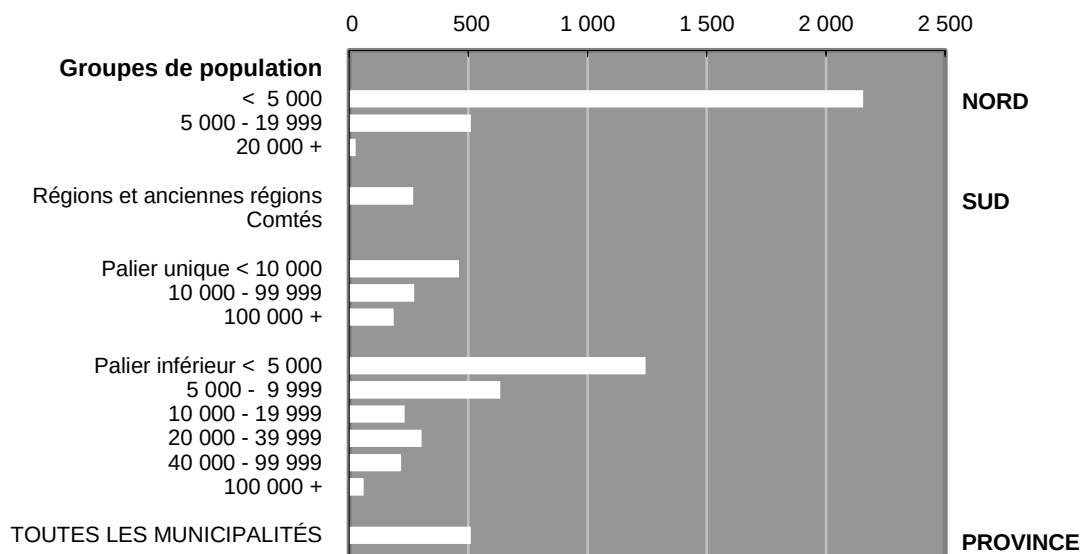
Installations de loisirs extérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales par millier d'habitants.

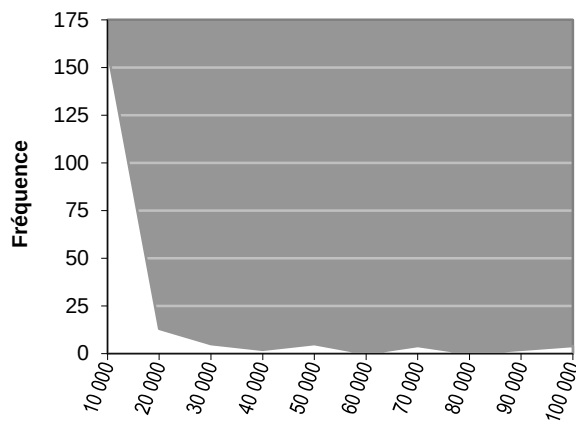
Nombre de mètres carrés occupés par des
installations de loisirs extérieures

Population totale / 1 000

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales par millier d'habitants 2010 (médiane)



Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales par millier d'habitants 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales par millier d'habitants.					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	39	6 à 1 191 578	2 156	1 736	1 876	1 930	1 930
5 000 – 19 999	6	113 à 69 720	510	2 893	510	510	511
20 000 +	3	8 à 21 191	27	27	87	88	27
SUD							
Régions et anciennes régions	4	153 à 3 183	269	266	266	266	271
Comtés							
Palier unique							
< 10 000	4	266 à 45 338	461	461	266	266	266
10 000 – 99 999	9	42 à 1 641	272	186	199	281	285
100 000 +	5	145 à 3 390	187	172	172	172	172
Palier inférieur							
< 5 000	17	9 à 31 949	1 243	1 293	1 192	966	435
5 000 – 9 999	34	2 à 44 767	634	485	691	687	651
10 000 – 19 999	37	3 à 92 077	232	182	233	341	303
20 000 – 39 999	14	10 à 21 434	304	304	304	95	165
40 000 – 99 999	8	28 à 24 096	217	223	223	211	147
100 000 +	14	2 à 17 219	60	60	61	62	63
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	194	2 à 1 191 578	510	436	559	496	398
N^{bre} de municipalités déclarantes			194	181	205	204	192

Référence RIF : SLC 92 7359 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures au numérateur à SLC 92 7359 05 est supérieur à zéro.

Notes :

- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures est défini comme étant l'espace appartenant à la municipalité dont l'accès est contrôlé, doté de fonctions électriques et mécaniques.

Installations de loisirs extérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales.
Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales par millier d'habitants.

Objectif	Installations de loisir extérieures adéquates pour la population.
Notes	Ces mesures ont été ajoutées en 2006 pour déterminer le nombre de mètres carrés occupés par des installations et des aires de loisirs extérieures séparément de l'espace occupé par des constructions. Seules les installations et les aires appartenant à la municipalité sont incluses. Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures est défini comme étant l'espace appartenant à la municipalité dont l'accès est contrôlé, doté de fonctions électriques et mécaniques.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ Disponibilité de données exactes. ▪ Nombre et taille des installations et des aires de loisirs extérieures.

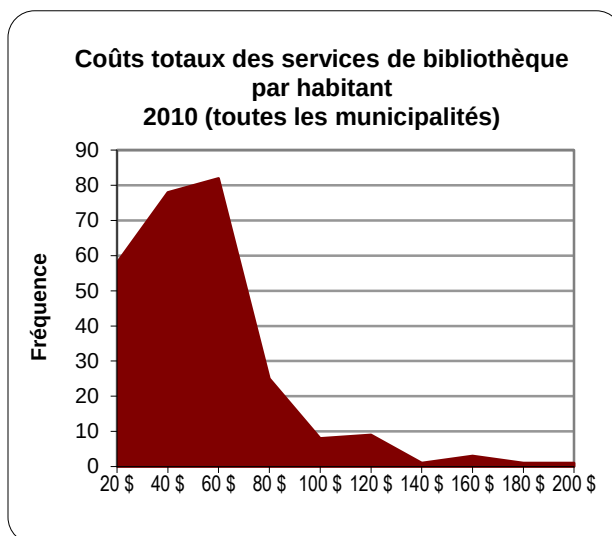
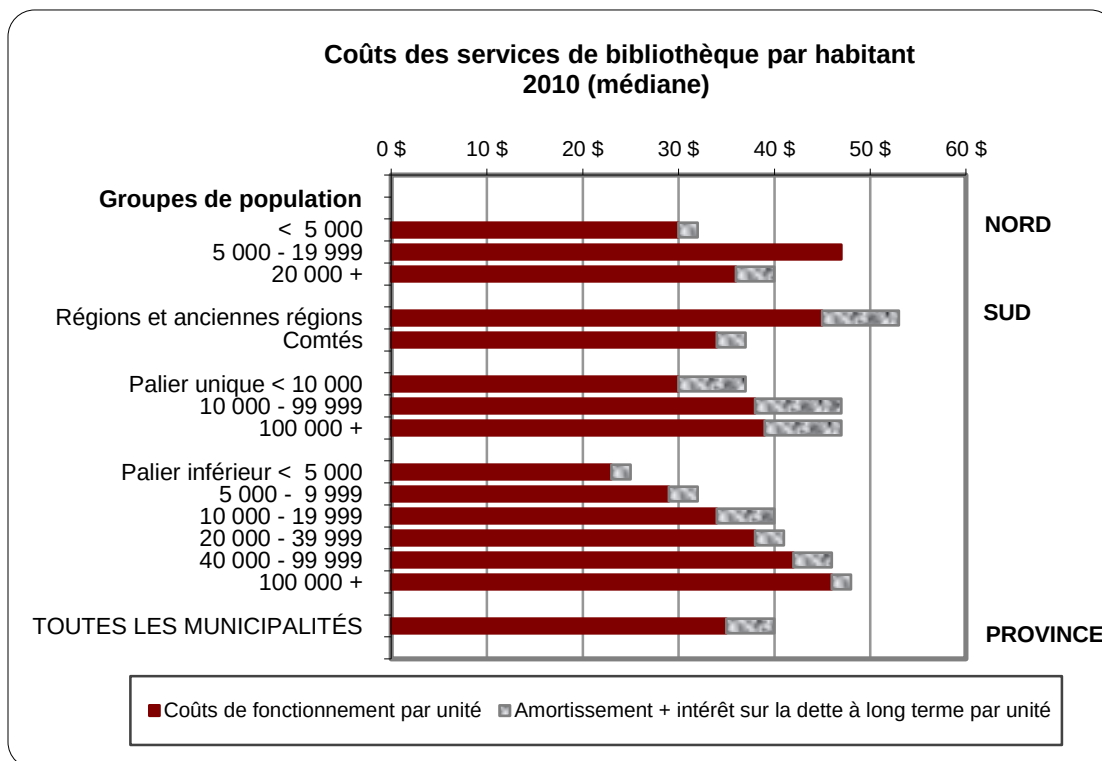
Services de bibliothèque : Efficience

Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par habitant.

Coûts totaux des services de bibliothèque par habitant.

Coûts des services de bibliothèque

Population totale / 1 000



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par habitant.			
		Coûts totaux des services de bibliothèque par habitant.			
				2010	2009
Population		N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	80	2 à 189	30	24
	Coûts totaux	80	2 à 197	32	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	25 à 82	47	46
	Coûts totaux	11	27 à 95	47	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	34 à 75	36	34
	Coûts totaux	4	38 à 80	40	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	4	42 à 61	45	43
	Coûts totaux	4	51 à 72	53	
Comtés	Coûts de fonctionnement	12	3 à 48	34	33
	Coûts totaux	12	3 à 58	37	
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	30 à 88	30	38
	Coûts totaux	4	35 à 99	37	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	13	26 à 68	38	38
	Coûts totaux	13	26 à 75	47	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	32 à 50	39	36
	Coûts totaux	6	38 à 60	47	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	39	3 à 136	23	25
	Coûts totaux	39	3 à 165	25	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	27	8 à 75	29	28
	Coûts totaux	27	8 à 106	32	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	31	4 à 91	34	35
	Coûts totaux	31	4 à 109	40	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	12	12 à 59	38	41
	Coûts totaux	12	12 à 71	41	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	28 à 59	42	36
	Coûts totaux	10	37 à 67	46	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	13	20 à 53	46	39
	Coûts totaux	13	24 à 64	48	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	266	2 à 189	35	33
	Coûts totaux	266	2 à 197	40	
N^{bre} de municipalités déclarantes				266	252
				266	

Référence RIF :

SLC 91 7405 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 7405 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par habitant.

Coûts totaux des services de bibliothèque par habitant.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à 0 \$. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- Les transferts externes sont déclarés comme une valeur négative.
- Les municipalités de palier inférieur desservies par le conseil de bibliothèque d'une municipalité de palier supérieur sont exclues parce que le palier supérieur a la responsabilité du service et déclare la mesure.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 111 des 155 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 27 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 77 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 7405 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7405 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Objectif	Services de bibliothèque efficients.
Notes	Cette mesure est calculée automatiquement à partir des coûts de fonctionnement déclarés au tableau 40 du RIF et de la population. Les résultats ne sont pas inclus dans le rapport si l'allocation de soutien aux programmes est la seule dépense déclarée ou si les transferts externes constatés au tableau 40 représentent des valeurs négatives. Les municipalités de palier supérieur dotées de conseils de bibliothèque ne déclarent que la population des municipalités de palier inférieur recevant des services de bibliothèque du conseil du palier supérieur. Les services de bibliothèque sont dispensés selon une variété de modèles, notamment : ▪ La municipalité a une bibliothèque. Il n'existe aucune entente contractuelle. ▪ La municipalité a une bibliothèque et elle a conclu un contrat « interconseils » avec une bibliothèque d'une autre municipalité. ▪ La municipalité a une bibliothèque et fournit des services contractuels dans des territoires non érigés en municipalité ou aux Premières nations. ▪ La municipalité a une bibliothèque et elle a conclu des ententes avec une ou plusieurs municipalités qui n'en ont pas. ▪ La municipalité n'a pas de bibliothèque et achète des services de bibliothèque d'une ou de plusieurs municipalités. ▪ La municipalité est membre d'une bibliothèque publique unie qui n'a conclu aucune entente avec les municipalités. ▪ La municipalité est membre d'une bibliothèque publique unie qui a conclu une entente avec les municipalités qui n'ont pas de bibliothèque. ▪ La municipalité de palier supérieur a une bibliothèque qui fournit des services à certaines ou à l'ensemble des municipalités de palier inférieur. Il n'existe aucun contrat. ▪ La municipalité de palier supérieur a une bibliothèque qui fournit des services à certaines ou à l'ensemble des municipalités de palier inférieur. Cette bibliothèque fournit aussi des services contractuels à des municipalités de l'extérieur du comté ou de la région. Les conseils de bibliothèque du palier supérieur sont habituellement situés dans les comtés; une seule région est dotée d'un conseil de bibliothèque de palier supérieur. ▪ La coopérative des bibliothèques du comté de Simcoe.

**Facteurs
influant sur
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le modèle de prestation de services utilisé.
- Les services offerts, y compris les services numériques.

**Résultats de la
mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Services de bibliothèque : Efficience

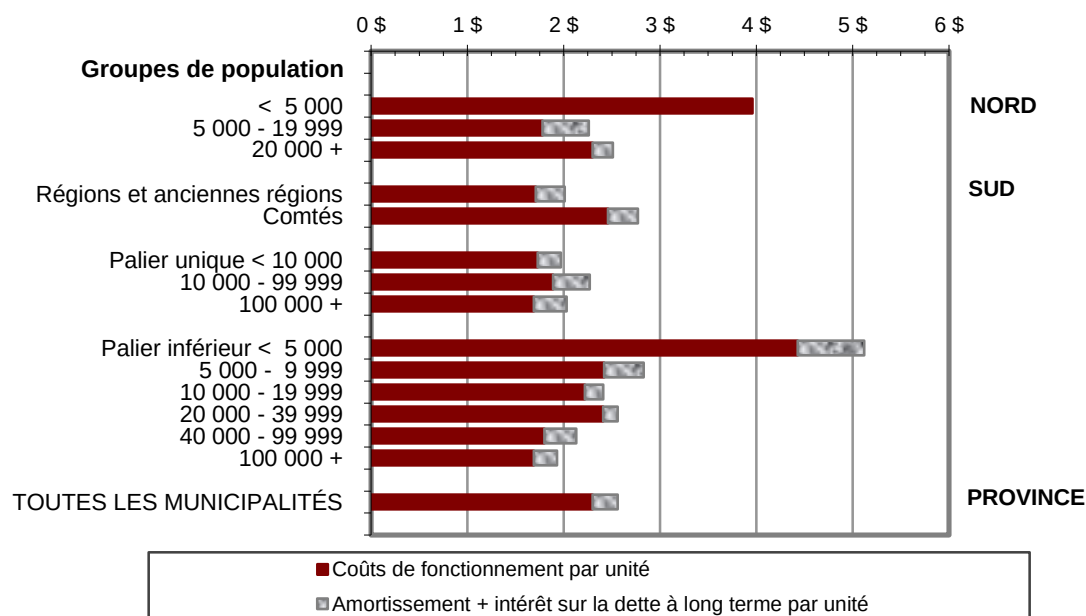
Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par utilisation.

Coûts totaux des services de bibliothèque par utilisation.

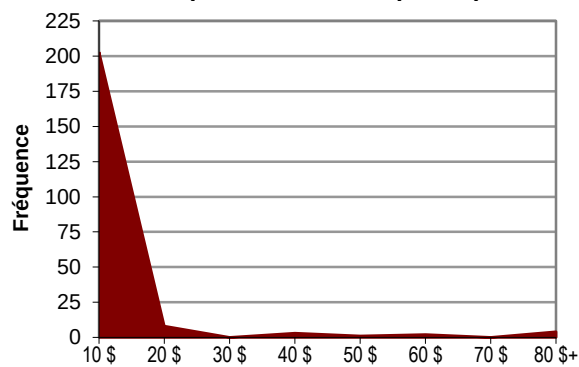
Coûts des services de bibliothèque

Nombre total d'utilisations de la bibliothèque
dans votre municipalité

Coûts des services de bibliothèque par utilisation 2010 (médiane)



Coûts totaux des services de bibliothèque par utilisation 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par utilisation.			
		Coûts totaux des services de bibliothèque par utilisation.			
				2010	2009
Population		N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	53	0,16 à 809,51	3,96	3,65
	Coûts totaux	53	0,61 à 865,45	3,96	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	10	0,94 à 3,05	1,78	1,60
	Coûts totaux	10	1,05 à 3,14	2,26	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	0,56 à 2,92	2,30	1,81
	Coûts totaux	4	0,63 à 3,23	2,51	
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	4	1,66 à 5,46	1,71	1,99
	Coûts totaux	4	2,00 à 6,47	2,01	
Comtés	Coûts de fonctionnement	11	1,53 à 29,14	2,46	2,36
	Coûts totaux	11	1,57 à 33,18	2,77	
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	1,72 à 4,24	1,73	2,14
	Coûts totaux	4	1,94 à 5,11	1,97	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	12	0,76 à 3,42	1,89	2,21
	Coûts totaux	12	0,77 à 3,92	2,27	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	0,38 à 2,01	1,69	1,65
	Coûts totaux	6	0,45 à 2,47	2,03	
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	31	0,24 à 528,74	4,43	4,09
	Coûts totaux	31	0,24 à 544,05	5,12	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	23	0,90 à 71,09	2,42	2,44
	Coûts totaux	23	1,06 à 71,09	2,83	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	31	0,82 à 10,26	2,22	2,10
	Coûts totaux	31	0,82 à 10,35	2,41	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	9	1,18 à 5,22	2,41	2,53
	Coûts totaux	9	1,34 à 8,35	2,56	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	0,40 à 5,02	1,80	1,77
	Coûts totaux	10	0,45 à 5,46	2,13	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	13	0,83 à 2,66	1,69	1,24
	Coûts totaux	13	0,83 à 3,04	1,93	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	221	0,16 à 809,51	2,30	2,27
	Coûts totaux	221	0,24 à 865,45	2,56	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			221	195
	Coûts totaux			221	

Référence RIF :

SLC 91 7406 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 7405 46 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par utilisation.

Coûts totaux des services de bibliothèque par utilisation.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à 1 \$. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- La municipalité est exclue si les transferts externes sont déclarés comme une valeur négative.
- Les municipalités de palier inférieur desservies par le conseil de bibliothèques de leur palier supérieur sont exclues parce que le palier supérieur a la responsabilité du service et déclare la mesure.
- Si une municipalité reçoit un revenu d'autres municipalités pour des services de bibliothèque, le nombre d'utilisations des bibliothèques doit être inférieur au nombre d'utilisations pour le conseil de bibliothèque inscrit à SLC 94 7403 02, si cette information est déclarée. En effet, le nombre d'utilisations des bibliothèques doit être réparti entre la bibliothèque qui fournit les services et la bibliothèque qui les achète, en fonction des dépenses.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2010 :

- 119 des 143 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 30 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 40 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 7406 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7406 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Objectif	Services de bibliothèque efficaces.
Notes	Cette mesure est calculée automatiquement à partir des coûts de fonctionnement déclarés au tableau 40. Le nombre d'utilisations des bibliothèques au dénominateur est déterminé d'après l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques menée par le ministère de la Culture. Les utilisations comprennent la diffusion annuelle, la participation aux programmes, l'utilisation des documents de la bibliothèque, le nombre de personnes qui utilisent les postes de travail, le nombre de fois que les utilisateurs accèdent aux bases de données électroniques de la bibliothèque, le nombre de transactions de références standard, le nombre de transactions de références électroniques, le nombre de visites en personne de la bibliothèque, le nombre de visites électroniques de la bibliothèque.
Calcul	Le numérateur est calculé automatiquement en fonction de la population et des coûts de fonctionnement déclarés au tableau 40 du RIF. Les résultats sont exclus si l'allocation de soutien aux programmes est la seule dépense déclarée ou si les transferts externes constatés au tableau 40 représentent des valeurs négatives. Si la bibliothèque a conclu un contrat, le nombre d'utilisations doit être réparti entre la municipalité qui fournit les services de bibliothèque et la ou les municipalités qui les achètent en fonction des dépenses totales encourues par les municipalités participantes. Il s'agit d'une méthode plus équitable de répartition des utilisations que la répartition en fonction de la population. Des fichiers de travail Excel sont fournis aux municipalités pour les aider à répartir le nombre d'utilisations des bibliothèques. Les membres d'une bibliothèque publique unie doivent également répartir les utilisations en fonction des dépenses. Les résultats doivent toutefois être identiques pour chaque membre de la bibliothèque unie étant donné que les utilisations sont réparties de façon proportionnelle. Les résultats sont sous-évalués si les utilisations ne sont pas réparties en fonction des dépenses pour : ▪ les municipalités ayant conclu une entente contractuelle; ▪ les membres d'une bibliothèque publique unie. Afin d'améliorer la qualité des résultats présentés dans ce rapport, les municipalités sont exclues si elles ont reçu des revenus d'autres

municipalités (preuve d'un lien contractuel), mais qu'elles ont déclaré les utilisations totales pour le conseil de bibliothèques. Ce critère ne tient pas compte des problèmes de déclaration auxquels sont confrontés les comtés, les municipalités qui achètent des services et les membres d'une bibliothèque publique unie.

**Facteurs
influant sur
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le modèle de prestation de services utilisé.
- Les services offerts, y compris les services numériques.
- La répartition du nombre d'utilisations des bibliothèques en fonction des dépenses dans les cas suivants : la municipalité fournit des services de bibliothèque contractuels, la municipalité achète des services, la municipalité est membre d'une bibliothèque publique unie.

**Résultats de
la mesure des
coûts totaux**

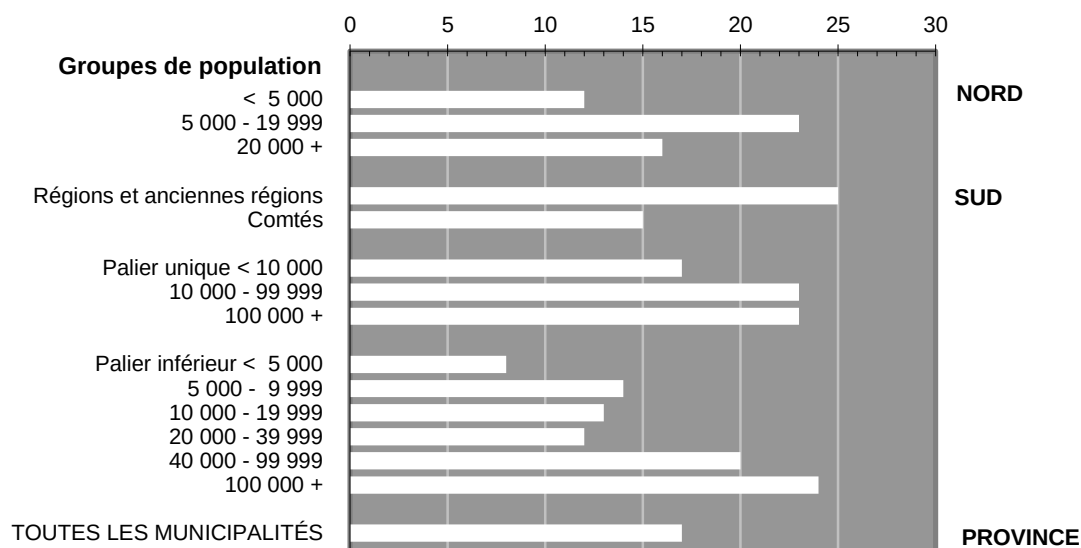
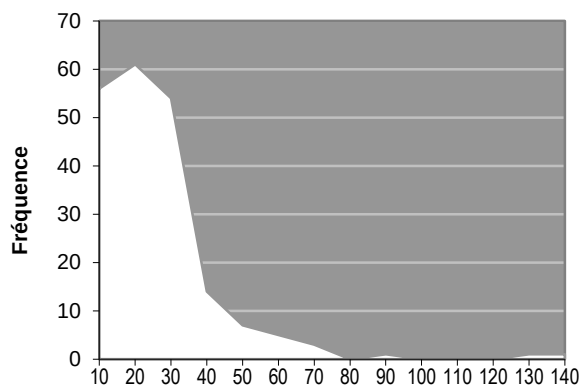
Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Services de bibliothèque : Efficacité

Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant.

$$\frac{\text{Nombre total d'utilisations des bibliothèques}}{\text{Population totale}}$$

**Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant
2010 (médiane)****Nombre d'utilisations des bibliothèques par
habitant
2010 (toutes les municipalités)**

RÉSULTATS Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant.							
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	49	0,05 à 128	12	10	9	9	10
5 000 – 19 999	10	11 à 55	23	30	21	21	18
20 000 +	4	12 à 64	16	18	17	18	17
SUD							
Régions et anciennes régions	6	8 à 37	25	22	27	26	22
Comtés	9	7 à 32	15	16	12	13	14
Palier unique							
< 10 000	4	7 à 51	17	18	14	15	14
10 000 – 99 999	10	11 à 57	23	21	16	18	17
100 000 +	6	18 à 83	23	32	22	24	25
Palier inférieur							
< 5 000	26	0,37 à 67	8	8	5	6	4
5 000 – 9 999	21	5 à 41	14	11	8	9	9
10 000 – 19 999	29	2 à 38	13	15	15	14	14
20 000 – 39 999	6	3 à 25	12	11	15	15	18
40 000 – 99 999	10	12 à 134	20	20	16	16	15
100 000 +	13	17 à 39	24	27	22	22	22
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	203	0,05 à 134	17	15	14	13	13
N^{bre} de municipalités déclarantes			203	187	222	208	208

Référence RIF : SLC 92 7460 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le nombre total d'utilisations des bibliothèques est supérieur à 10.
- Si une municipalité reçoit un revenu d'autres municipalités pour des services de bibliothèque, le nombre d'utilisations des bibliothèques doit être inférieur au nombre d'utilisations pour le conseil de bibliothèque inscrit à SLC 94 7403 02, si cette information est déclarée. En effet, le nombre d'utilisations des bibliothèques doit être réparti entre la bibliothèque qui fournit les services et la bibliothèque qui les achète, en fonction des dépenses.
NON (SLC 91 7406 20 > 0 ET SLC 92 7460 05 ≥ SLC 94 7403 02 ET SLC 94 7403 02 N'EST PAS NUL)

Services de bibliothèque : Efficacité

Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant.

Objectif

Utilisation accrue des services de bibliothèque.

Notes

Le nombre d'utilisations des bibliothèques au dénominateur est déterminé d'après l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques menée par le ministère de la Culture. Les utilisations des bibliothèques comprennent la diffusion annuelle, la participation aux programmes, les documents utilisés dans les bibliothèques, le nombre de personnes qui utilisent les postes de travail, le nombre de fois que les utilisateurs accèdent aux bases de données électroniques de la bibliothèque, le nombre de transactions de références électroniques, le nombre de visites en personne de la bibliothèque et le nombre de visites électroniques de la bibliothèque.

Calcul

Si la bibliothèque a conclu un contrat, le nombre d'utilisations des bibliothèques doit être réparti entre la municipalité qui fournit les services de bibliothèque et la ou les municipalités qui les achètent en fonction des dépenses totales encourues par les municipalités visées par le contrat. Il s'agit d'une méthode plus équitable de répartition des utilisations que la répartition en fonction de la population.

Les membres d'une bibliothèque publique unie doivent également répartir les utilisations en fonction des dépenses.

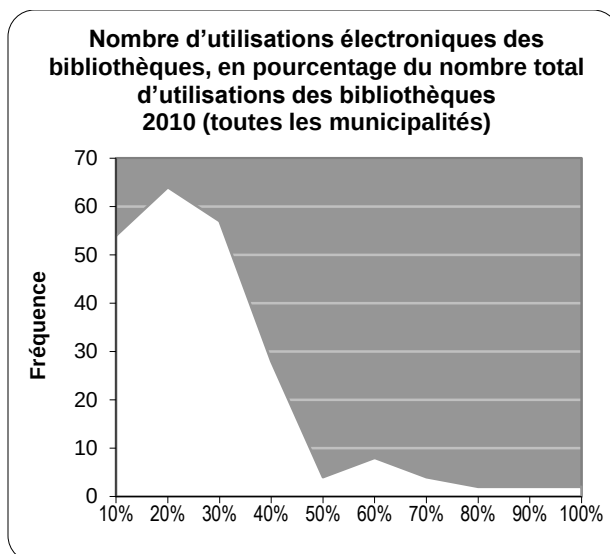
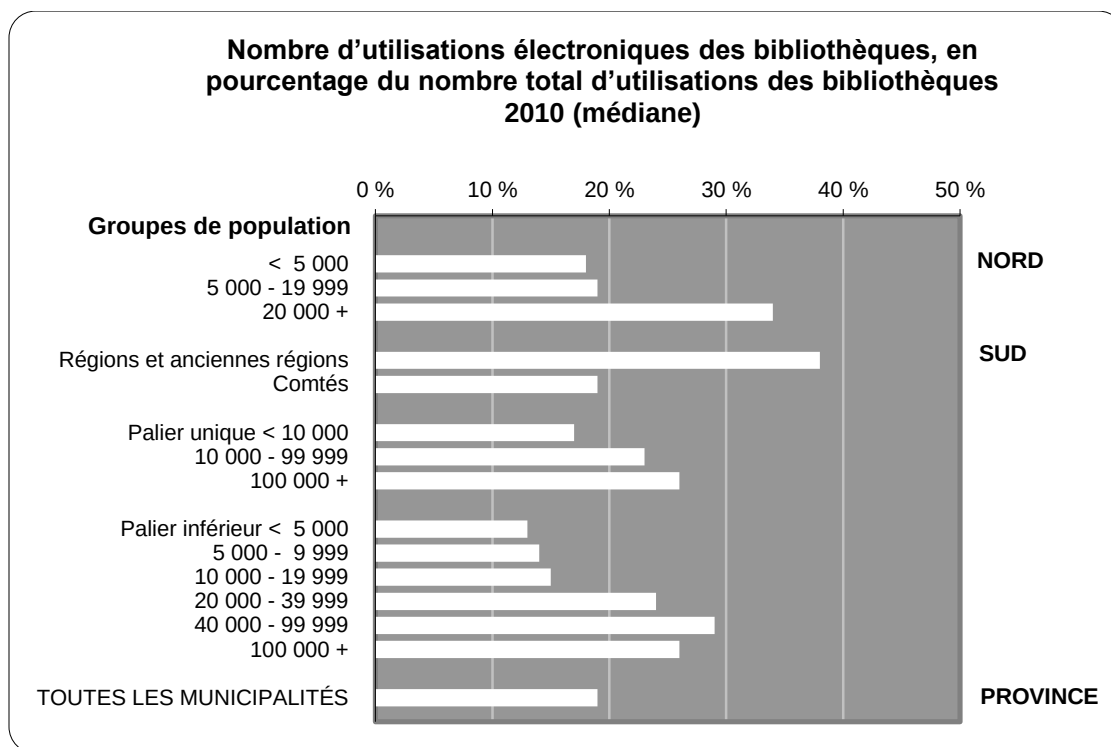
Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le modèle de prestation de services utilisé.
- Les services offerts, y compris les services numériques.

Services de bibliothèque : Efficacité

Nombre d'utilisations électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques.



RÉSULTATS Nombre d'utilisations électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques.				
			2010	2009
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %
NORD				
< 5 000	56	0 % à 100 %	18 %	15 %
5 000 – 19 999	9	5 % à 31 %	19 %	19 %
20 000 +	4	23 % à 91 %	34 %	35 %
SUD				
Régions et anciennes régions	5	24 % à 64 %	38 %	36 %
Comtés	11	3 % à 65 %	19 %	17 %
Palier unique				
< 10 000	4	14 % à 55 %	17 %	19 %
10 000 – 99 999	11	12 % à 61 %	23 %	23 %
100 000 +	6	16 % à 81 %	26 %	23 %
Palier inférieur				
< 5 000	30	0 % à 60 %	13 %	15 %
5 000 – 9 999	23	0 % à 74 %	14 %	12 %
10 000 – 19 999	32	0 % à 71 %	15 %	11 %
20 000 – 39 999	10	7 % à 33 %	24 %	19 %
40 000 – 99 999	10	20 % à 85 %	29 %	28 %
100 000 +	14	9 % à 51 %	26 %	28 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	225	0 % à 100 %	19 %	18 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			225	221

Référence RIF : SLC 92 7463 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

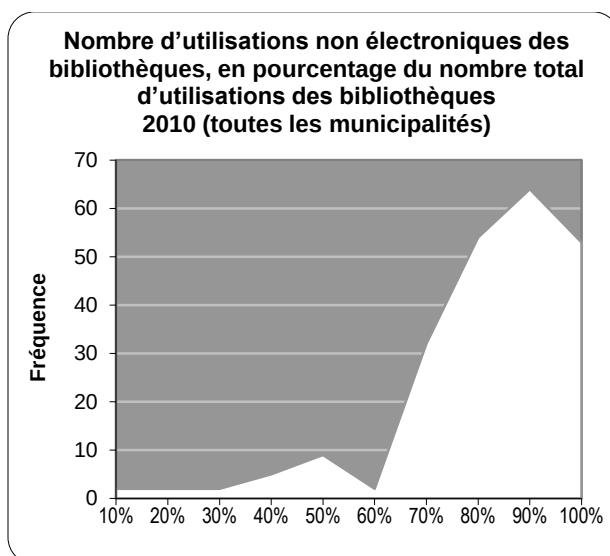
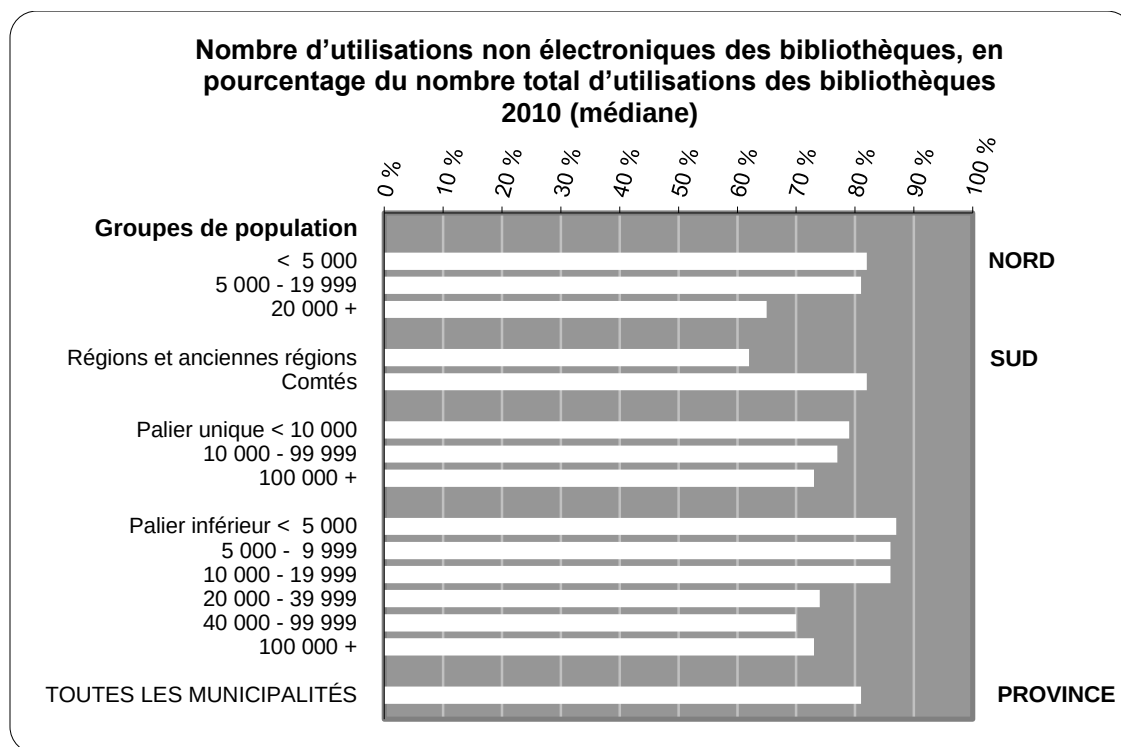
- La somme des utilisations électroniques et non électroniques des bibliothèques ne dépasse pas 100 %.

Notes :

- Le calcul des utilisations électroniques des bibliothèques a été mise à jour en 2009 : il comprend le nombre de personnes qui utilisent la connexion sans fil de la bibliothèque publique.

Services de bibliothèque : Efficacité

Nombre d'utilisations non électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques.



RÉSULTATS				
Nombre d'utilisations non électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques.				
			2010	2010
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %
NORD				
< 5 000	56	0,2 % à 100 %	82 %	85 %
5 000 – 19 999	9	69 % à 96 %	81 %	81 %
20 000 +	4	9 % à 77 %	65 %	64 %
SUD				
Régions et anciennes régions	5	36 % à 76 %	62 %	64 %
Comtés	11	35 % à 97 %	82 %	82 %
Palier unique				
< 10 000	4	45 % à 86 %	79 %	81 %
10 000 – 99 999	11	39 % à 88 %	77 %	76 %
100 000 +	6	19 % à 84 %	73 %	73 %
Palier inférieur				
< 5 000	30	40 % à 100 %	87 %	85 %
5 000 – 9 999	23	26 % à 100 %	86 %	88 %
10 000 – 19 999	32	29 % à 100 %	86 %	89 %
20 000 – 39 999	10	67 % à 93 %	74 %	81 %
40 000 – 99 999	10	15 % à 81 %	70 %	70 %
100 000 +	14	48 % à 91 %	73 %	72 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	225	0,2 % à 100 %	81 %	82 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			225	221

Référence RIF : SLC 92 7462 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- La somme des utilisations électroniques et non électroniques des bibliothèques ne dépasse pas 100 %.

Notes:

- Le calcul des utilisations électroniques des bibliothèques a été mise à jour en 2009 : il comprend le nombre de personnes qui utilisent la connexion sans fil de la bibliothèque publique.

Services de bibliothèque : Efficacité

Nombre d'utilisations électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques.

Nombre d'utilisations non électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques.

Objectif	Utilisation accrue des services de bibliothèque.
Notes	Le nombre d'utilisations électroniques des bibliothèques est déterminé d'après l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques menée par le ministère de la Culture. Les utilisations électroniques des bibliothèques comprennent le nombre de personnes qui utilisent les postes de travail, le nombre de fois que les utilisateurs accèdent aux bases de données électroniques de la bibliothèque, le nombre de transactions de références électroniques, ainsi que le nombre de visites électroniques de la bibliothèque.
Calcul	Comme la mesure est exprimée en pourcentage, la somme des utilisations électroniques et non électroniques des bibliothèques ne peut dépasser 100 %.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ Le modèle de prestation de services utilisé. ▪ Les services offerts, y compris les services électroniques. ▪ L'exactitude du nombre d'utilisations électroniques.

Emplacement des nouveaux aménagements résidentiels : Efficacité

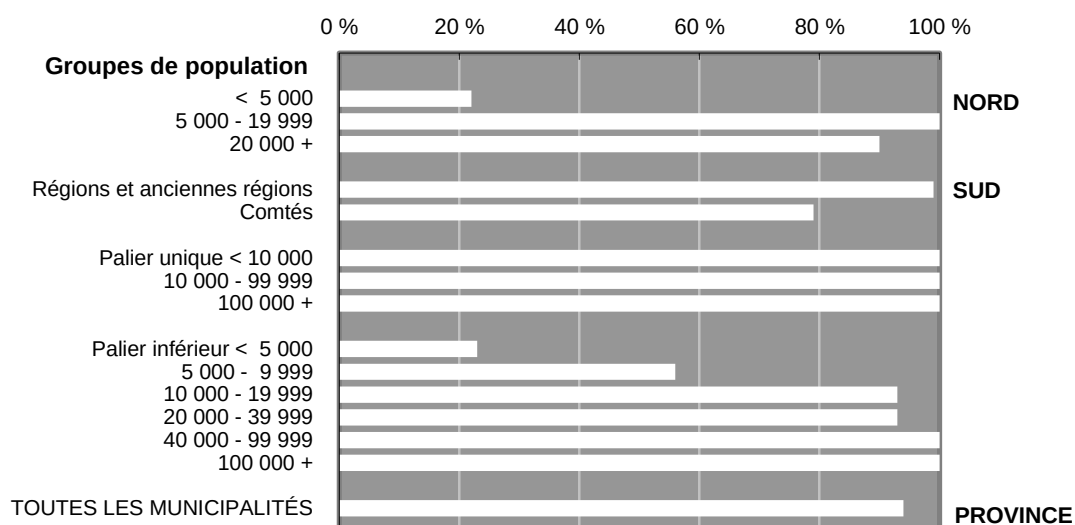
Pourcentage de nouvelles unités résidentielles situées dans des zones de peuplement.

Nombre de nouvelles unités résidentielles situées dans des zones de peuplement

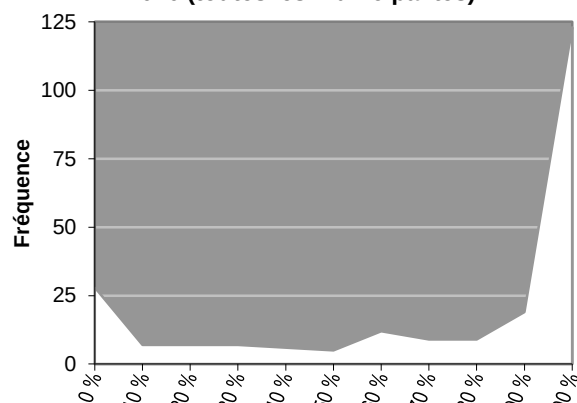
Nombre total de nouvelles unités résidentielles situées dans l'ensemble de la municipalité

X 100

Pourcentage de nouvelles unités résidentielles situées dans des zones de peuplement 2010 (médiane)



Pourcentage de nouvelles unités résidentielles situées dans des zones de peuplement 2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS Pourcentage de nouvelles unités résidentielles situées dans des zones de peuplement.

			2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD						
< 5 000	36	0 % à 100 %	22 %	33 %	27 %	71 %
5 000 – 19 999	9	24 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 +	4	78 % à 100 %	90 %	89 %	85 %	93 %
SUD						
Régions et anciennes régions	9	85 % à 100 %	99 %	97 %	98 %	99 %
Comtés	3	61 % à 90 %	79 %	65 %	67 %	75 %
Palier unique						
< 10 000	4	0 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
10 000 – 99 999	12	21 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	4	96 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Palier inférieur						
< 5 000	25	0 % à 100 %	23 %	29 %	20 %	9 %
5 000 – 9 999	42	0 % à 100 %	56 %	64 %	61 %	64 %
10 000 – 19 999	45	0 % à 100 %	93 %	87 %	87 %	91 %
20 000 – 39 999	17	51 % à 100 %	93 %	93 %	88 %	93 %
40 000 – 99 999	9	77 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	13	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	232	0 % à 100 %	94 %	93 %	90 %	91 %
N^{bre} de municipalités déclarantes						
			232	227	259	256

Référence RIF : SLC 92 8170 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le nombre total de nouvelles unités résidentielles situées dans l'ensemble de la municipalité est supérieur à zéro (SLC 92 8170 06 > 0).
- La mesure ne dépasse pas 100 % (SLC 92 8170 07 ≤ 100).

Notes :

- Cette mesure a été ajoutée en 2007 et remplace la mesure portant sur l'emplacement des nouveaux aménagements fondée sur les lots, les immeubles ou les unités approuvés définitivement. La mesure actuelle est reposée sur les données liées aux permis de construction.

Emplacement des nouveaux aménagements résidentiels : Efficacité

Pourcentage de nouvelles unités résidentielles situées dans des zones de peuplement.

Objectif

Nouvelles unités résidentielles situées dans des zones de peuplement.

Notes

Cette mesure permet de déclarer les nouvelles unités résidentielles nécessitant la construction d'immeubles ou de structures appartenant aux catégories suivantes : maisons individuelles, maisons jumelées, maisons en rangée et appartements/immeubles à logements multiples. Cette mesure ne tient pas compte des ajouts faits aux édifices résidentiels ni des reconstructions qui n'ajoutent pas de nouvelles unités résidentielles. Elle repose sur les données liées aux permis de construction. L'ancienne mesure portant sur l'emplacement des nouveaux aménagements était fondée sur les lots, immeubles et/ou unités approuvées définitivement.

Cette mesure est utilisée seulement par les municipalités responsables de la délivrance des permis de construction.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le fait que la municipalité a un plan officiel ou non.
- La désignation de zones de peuplement par la municipalité.
- La disponibilité des terrains propices aux nouveaux aménagements.
- Les terres de la Couronne peuvent représenter, pour certaines municipalités, une grande proportion des terres dont elles disposent.
- Les aménagements à l'extérieur des zones de peuplement peuvent être conformes aux politiques du plan officiel et aux énoncés de politiques provinciales.
- Le nombre d'unités établi selon les permis de construction peut ne pas correspondre au nombre réel de nouvelles unités résidentielles, car l'approbation finale de construction peut avoir lieu à une année différente de la construction.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

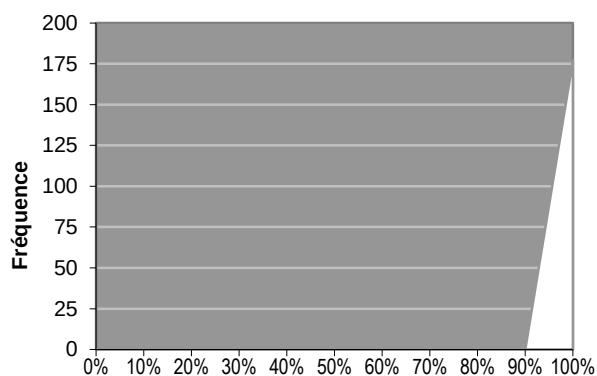
Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice.

Nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles dans le
plan officiel au 31 décembre de l'année de déclaration

Nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles dans le
plan officiel au 1^{er} janvier de l'année de déclaration

X 100

**Pourcentage de terres désignées à des fins
agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres
fins au cours de l'exercice
2010 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS		Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice.					
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD							
< 5 000	18	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5 000 – 19 999	3	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 +	1	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SUD							
Régions et anciennes régions	10	99 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Comtés	10	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Palier unique							
< 10 000	1	100 %	100 %	100 %	100 %	68 %	100 %
10 000 – 99 999	7	62 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	3	98 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Palier inférieur							
< 5 000	18	98 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5 000 – 9 999	34	99 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
10 000 – 19 999	41	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 – 39 999	16	80 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
40 000 – 99 999	8	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	10	5 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	180	5 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			180	164	193	192	183

Référence RIF : SLC 92 8163 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles au 1^{er} janvier de l'année de déclaration est supérieur à zéro. (SLC 92 8163 06 > 0)
- La mesure est inférieure à 100,5 %. (SLC 92 8163 07 < 100,5)

Notes :

- Aucun diagramme à barres n'est montré parce que le résultat médian pour tous les groupes était 100 % en 2010.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

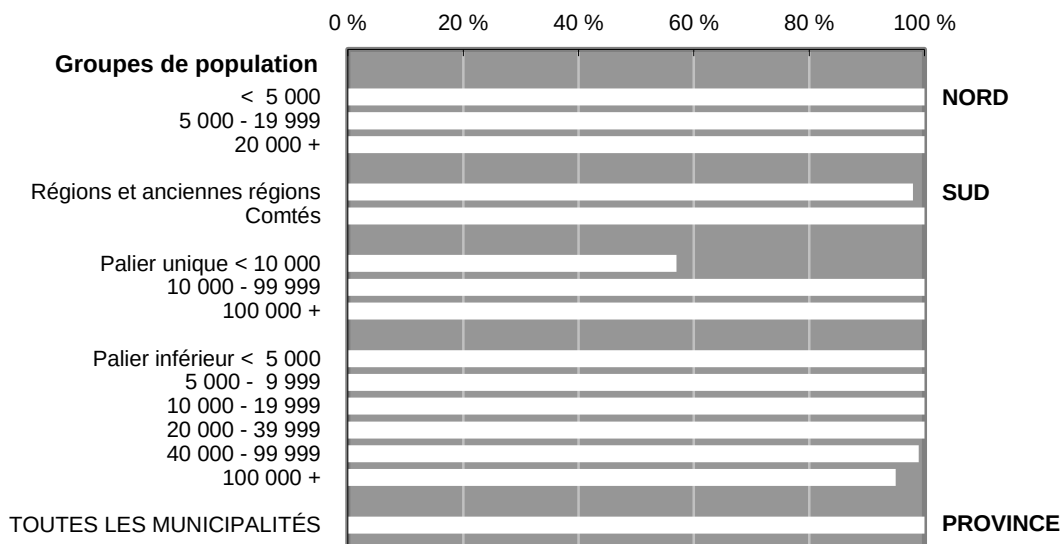
Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base 2000.

Nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles dans le plan officiel au 31 décembre de l'année de déclaration

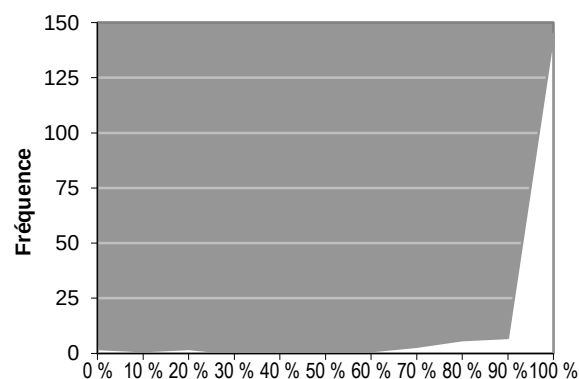
Nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles dans le plan officiel au 1^{er} janvier 2000

X 100

Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base 2000
2010 (médiane)



Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base 2000-2010 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS			Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base 2000.				
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD							
< 5 000	16	19 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5 000 – 19 999	2	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 +	1	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SUD							
Régions et anciennes régions	10	88 % à 100 %	98 %	98 %	98 %	98 %	98 %
Comtés	9	99 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Palier unique							
< 10 000	1	57 %	57 %	57 %	57 %	57 %	85 %
10 000 – 99 999	7	0 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	3	98 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Palier inférieur							
< 5 000	17	65 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5 000 – 9 999	30	11 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
10 000 – 19 999	38	85 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 – 39 999	15	64 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
40 000 – 99 999	8	88 % à 100 %	99 %	100 %	99 %	100 %	100 %
100 000 +	11	0 % à 100 %	95 %	95 %	97 %	100 %	100 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	168	0 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			168	161	184	179	176

Référence RIF : SLC 92 8164 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles au 1^{er} janvier 2000 est supérieur à 0. (SLC 92 8164 06 > 0).
- La mesure est inférieure à 100,5 %. (SLC 92 8164 07 < 100.5)

Notes :

- Aucun diagramme à barres n'est montré parce que le résultat médian pour tous les groupes sauf quatre était 100 % en 2010.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice.

Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base 2000.

Objectif

Préservation des terres agricoles.

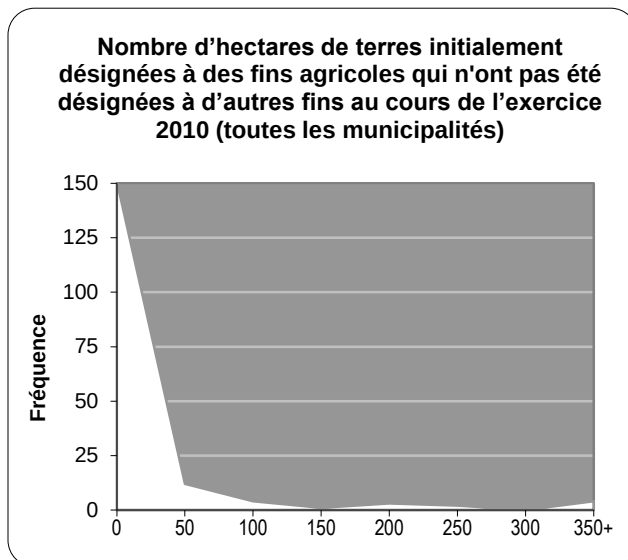
Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs ayant une incidence sur les résultats sont les mêmes pour toutes les mesures concernant la préservation des terres agricoles. Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- L'existence d'un plan officiel.
- La modification du plan officiel ou l'adoption d'un nouveau plan officiel.
- L'inclusion des terres agricoles dans une catégorie distincte dans le cadre du plan officiel.
- Le fait qu'une terre agricole soit considérée comme une terre portant toute désignation destinée à préserver les terres agricoles.
- La municipalité dispose d'un inventaire des terres agricoles.
- Une annexion ou une fusion.
- La demande de nouveaux aménagements.
- La construction de nouvelles routes et l'élargissement de routes existantes.
- Une variation dans le nombre d'hectares attribuable aux données du Système d'information géographique.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice.



RÉSULTATS			Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice.				
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	18	0	0	0	0	0	0
5 000 – 19 999	3	0	0	0	0	0	0
20 000 +	1	0	0	0	0	0	0
SUD							
Régions et anciennes régions	10	0 à 686	0	0	0	0	0
Comtés	8	0 à 322	1	0	20	2	38
Palier unique							
< 10 000	1	0	0	0	0	77	0
10 000 – 99 999	6	0 à 245	0	0	0	0	0
100 000 +	3	0 à 239	6	0	0	0	0
Palier inférieur							
< 5 000	18	0 à 159	0	0	0	0	0
5 000 – 9 999	34	-3 à 3 835	0	0	0	0	0
10 000 – 19 999	41	0 à 40	0	0	0	0	0
20 000 – 39 999	16	0 à 3 577	0	0	0	0	0
40 000 – 99 999	8	0 à 100	0	0	0	0	0
100 000 +	10	0 à 198	0	0	0	0	0
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	177	-3 à 3 835	0	0	0	0	0
N^{bre} de municipalités déclarantes			177	163	191	190	181

Référence RIF : SLC 92 8165 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Dans la mesure connexe portant sur la préservation des terres agricoles au cours de l'année de déclaration, la municipalité doit avoir désigné des terres à des fins agricoles dans le plan officiel. (SLC 92 8163 06 > 0)
- Les municipalités qui déclarent des valeurs négatives pour le nombre d'hectares (SLC 92 8165 07 < 0) pour cette mesure sont exclues des statistiques sommaires, sauf si elles font une inscription aux notes du tableau 93.

Notes :

Cette mesure est négative si le résultat pour la mesure connexe (pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice) est supérieur à 100 % (SLC 92 8163 07 > 100 %). Le nombre d'hectares désignés à des fins agricoles au 31 décembre de l'exercice peut être supérieur au nombre d'hectares au 1^{er} janvier 2000 par suite d'une fusion, d'une annexion, d'une modification du plan officiel ou de la méthode de calcul des hectares, ou encore d'erreurs dans la saisie des données.

- Aucun diagramme à barres n'est montré parce que le résultat médian pour tous les groupes sauf deux était 10.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice.

Objectif

Préservation des terres agricoles.

Notes

Cette mesure fournit le nombre d'hectares désignés à d'autres fins au cours de l'année de déclaration et complète la mesure « pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'année de déclaration ». La médiane de tous les groupes municipaux sauf deux étant égale à zéro, la fourchette au sein de chaque groupe est plus informative.

Facteurs influant sur les résultats

Les municipalités qui ont déclaré une valeur négative pour le nombre d'hectares désignés à d'autres fins sont exclues des statistiques sommaires. Une valeur négative signifie que SLC 92 8163 07 est supérieur à 100 % pour la mesure « pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice ». Le nombre d'hectares désignés à des fins agricoles à la fin de l'année peut être supérieur au nombre d'hectares au 1^{er} janvier par suite d'une fusion, d'une annexion, d'une modification du plan officiel ou de la méthode de calcul des hectares, ou bien d'erreurs dans la saisie des données.

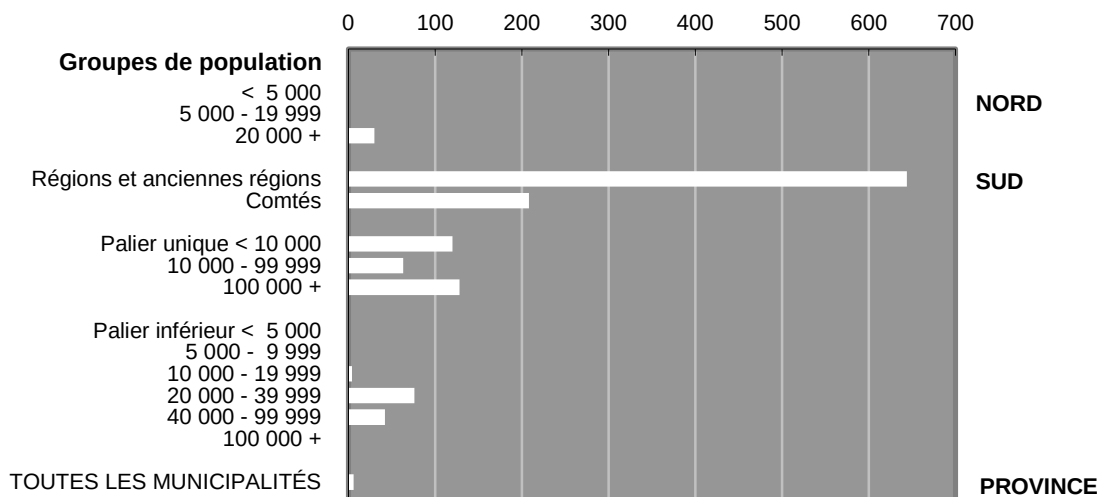
Les facteurs ayant eu une incidence sur les résultats sont les mêmes pour toutes les mesures concernant la préservation des terres agricoles. Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- L'existence d'un plan officiel.
- La modification du plan officiel ou l'adoption d'un nouveau plan officiel.
- L'inclusion des terres agricoles dans une catégorie distincte dans le cadre du plan officiel.
- Le fait qu'une terre agricole soit considérée comme une terre portant toute désignation destinée à préserver les terres agricoles.
- La municipalité dispose d'un inventaire des terres agricoles.
- Une annexion ou une fusion.
- La demande de nouveaux aménagements.
- La construction de nouvelles routes et l'élargissement de routes existantes.
- Une variation dans le nombre d'hectares attribuable aux données du Système d'information géographique.

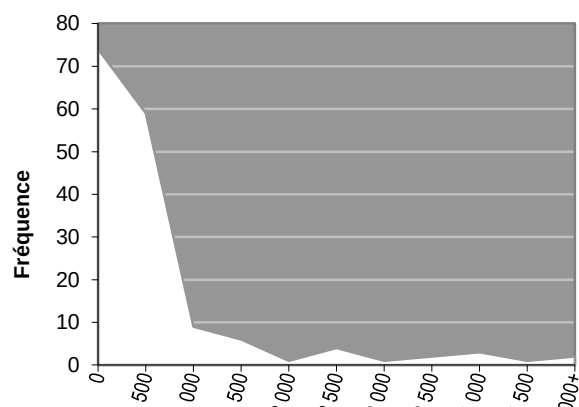
Préservation des terres agricoles : Efficacité

Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000.

**Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000
2010 (médiane)**



**Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000
2010 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS			Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1 ^{er} janvier 2000.				
			2010	2009	2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	16	0 à 924	0	0	0	0	0
5 000 – 19 999	2	0	0	0	0	0	0
20 000 +	1	30	30	30	30	30	30
SUD							
Régions et anciennes régions	10	0 à 3 547	644	583	1 169	1 114	895
Comtés	8	48 à 2 381	208	119	175	150	37
Palier unique							
< 10 000	1	120	120	120	120	120	43
10 000 – 99 999	6	0 à 2 545	63	85	80	85	19
100 000 +	3	0 à 264	128	26	0	27	110
Palier inférieur							
< 5 000	16	0 à 1 600	0	0	0	0	0
5 000 – 9 999	30	-695 à 5 005	0	0	1	0	0
10 000 – 19 999	36	0 à 2 107	4	11	4	4	4
20 000 – 39 999	15	0 à 8 343	76	5	15	2	2
40 000 – 99 999	8	0 à 3 922	42	6	15	6	6
100 000 +	10	0 à 1 382	0	4	4	0	0
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	162	-695 à 8 343	6	0	5	1	1
N^{bre} de municipalités déclarantes			162	152	179	175	171

Référence RIF : SLC 92 8166 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Dans la mesure connexe pour la préservation des terres agricoles par rapport à l'année de base (2000), la municipalité doit désigner certaines terres du plan officiel à des fins agricoles. (SLC 92 8164 06 > 0)
- Les municipalités qui déclarent des valeurs négatives pour le nombre d'hectares (SLC 92 8166 07 < 0) sont exclues des statistiques sommaires sauf si elles ont fait une inscription aux notes du tableau 93.

Notes :

- Une valeur négative signifie que SLC 92 8164 07 est supérieur à 100 % pour la mesure « pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base (2000) ». Le nombre d'hectares désignés à des fins agricoles au 31 décembre de l'exercice peut être supérieur au nombre d'hectares au 1^{er} janvier 2000 par suite d'une fusion, d'une annexion, d'une modification du plan officiel ou de la méthode de calcul des hectares, ou encore d'erreurs dans la saisie des données.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000.

Objectif

Préservation des terres agricoles.

Notes

Cette mesure fournit le nombre d'hectares cumulés qui ont été désignés à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000 et complète la mesure « pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins par rapport à l'année de base (2000) ».

Les municipalités qui ont déclaré une valeur négative pour le nombre d'hectares désignés à d'autres fins sont exclues des statistiques sommaires. Une valeur négative signifie que SLC 92 8164 07 est supérieur à 100 % pour la mesure « pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins par rapport à l'année de base 2000 ». Le nombre d'hectares désignés à des fins agricoles au 31 décembre de l'année de déclaration peut être supérieur au nombre d'hectares au 1^{er} janvier 2000 par suite d'une fusion, d'une annexion, d'une modification du plan officiel ou de la méthode de calcul des hectares, ou bien d'erreurs dans la saisie des données.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs ayant eu une incidence sur les résultats sont les mêmes pour toutes les mesures concernant la préservation des terres agricoles. Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- L'existence d'un plan officiel.
- La modification du plan officiel ou l'adoption d'un nouveau plan officiel.
- L'inclusion des terres agricoles dans une catégorie distincte dans le cadre du plan officiel.
- Le fait qu'une terre agricole soit considérée comme une terre portant toute désignation destinée à préserver les terres agricoles.
- La municipalité dispose d'un inventaire des terres agricoles.
- Une annexion ou une fusion.
- La demande de nouveaux aménagements.
- La construction de nouvelles routes et l'élargissement de routes existantes.
- Une variation dans le nombre d'hectares attribuable aux données du Système d'information géographique.

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2010

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2010
Administration générale			
	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement liés à la gouvernance et à la gestion, en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité.	91 0206 35
		b) Coûts totaux liés à la gouvernance et à la gestion, en pourcentage des coûts totaux de la municipalité.	91 0206 45
Services de protection			
Services d'incendie	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement des services de protection-incendie par 1 000 \$ au rôle d'évaluation.	91 1103 35
	Efficiencia	b) Coûts totaux des services de protection-incendie par 1 000 \$ au rôle d'évaluation.	91 1103 45
	Efficacité	Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants.	92 1151 07
	Efficacité	Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans.	92 1152 07
	Efficacité	Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants.	92 1155 07
	Efficacité	Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans.	92 1156 07
	Efficacité	Nombre d'incendies de bâtiment résidentiel par millier de ménages.	92 1160 07
Services de police	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement des services de police par habitant.	91 1204 35
	Efficiencia	b) Coûts totaux des services de police par habitant.	91 1204 45
	Efficacité	Taux de criminalité violente par millier d'habitants.	92 1258 07
	Efficacité	Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants.	92 1259 07
	Efficacité	Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du <i>Code criminel</i> , à l'exclusion des délits de la route).	92 1263 07
	Efficacité	Taux de criminalité chez les jeunes par millier de jeunes.	92 1265 07

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2010

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2010
Routes			
Routes	Efficiences	a) Coûts de fonctionnement liés aux routes revêtues par kilomètre de voie.	91 2111 35
	Efficiences	b) Coûts totaux liés aux routes revêtues par kilomètre de voie.	91 2111 45
	Efficiences	a) Coûts de fonctionnement liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie.	91 2110 35
	Efficiences	b) Coûts totaux liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie.	91 2110 45
	Efficacité	Pourcentage de kilomètres de voie revêtue dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant.	92 2152 07
Ponts et ponceaux			
Ponts et ponceaux	Efficiences	a) Coûts de fonctionnement liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie.	91 2130 35
	Efficiences	b) Coûts totaux liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie.	91 2130 45
	Efficacité	Pourcentage des ponts et des ponceaux dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant.	92 2165 07
Entretien hivernal			
Entretien hivernal	Efficiences	a) Coûts de fonctionnement liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver.	91 2205 35
	Efficiences	b) Coûts totaux liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver.	91 2205 45
	Efficacité	Pourcentage des interventions hivernales qui répondent aux niveaux de services municipaux fixés relativement à l'entretien des routes ou qui les dépassent.	92 2251 07
Transport en commun traditionnel			
	Efficiences	a) Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier.	91 2303 35
	Efficiences	b) Coûts totaux des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier.	91 2303 45
	Efficacité	Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par personne, par an, dans l'aire de service.	92 2351 07

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2010

Tableau, ligne, colonne
dans le Rapport
d'information financière
de 2010

Service	Type de mesure	Description de la mesure	
Services environnementaux			
Eaux usées	Efficienc	a) Coûts de fonctionnement de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout.	91 3111 35
	Efficienc	b) Coûts totaux de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout.	91 3111 45
	Efficienc	a) Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre.	91 3112 35
	Efficienc	b) Coûts totaux de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre.	91 3112 45
	Efficienc	a) Coûts de fonctionnement de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré).	91 3113 35
	Efficienc	b) Coûts totaux de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré).	91 3113 45
	Efficacité	Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an.	92 3154 07
	Efficacité	Estimation du pourcentage d'eaux usées qui n'a pas été traité.	92 3155 07
Eaux pluviales	Efficienc	a) Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.	91 3209 35
		b) Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.	91 3209 45
	Efficienc	a) Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.	91 3210 35
		b) Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.	91 3210 45

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2010

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2010
Services environnementaux (suite)			
Eau potable	Efficienc	a) Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable par mégalitre.	91 3311 35
	Efficienc	b) Coûts totaux du traitement de l'eau potable par mégalitre.	91 3311 45
	Efficienc	a) Coûts de fonctionnement de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation.	91 3312 35
	Efficienc	b) Coûts totaux de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation.	91 3312 45
	Efficienc	a) Coûts de fonctionnement du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre (système intégré).	91 3313 35
	Efficienc	b) Coûts de fonctionnement du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre (système intégré).	91 3313 45
	Efficacité	Nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau donné par le médecin hygiéniste visait l'approvisionnement en eau de la municipalité.	92 3355 07
	Efficacité	Nombre de bris dans la conduite d'eau maîtresse par centaine de kilomètres de conduite de distribution d'eau, par an.	92 3356 07
Gestion des déchets solides	Efficienc	a) Coûts de fonctionnement du ramassage des déchets par tonne ou par ménage.	91 3404 35
	Efficienc	b) Coûts totaux du ramassage des déchets par tonne ou par ménage.	91 3404 45
	Efficienc	a) Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par tonne ou par ménage.	91 3504 35
	Efficienc	b) Coûts totaux de l'élimination des déchets par tonne ou par ménage.	91 3504 45
	Efficienc	a) Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne ou par ménage.	91 3606 35
	Efficienc	b) Coûts totaux du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne ou par ménage.	91 3606 45
	Efficienc	a) Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne ou par ménage.	91 3607 35
	Efficienc	b) Coûts totaux moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne ou par ménage.	91 3607 45

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2010

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2010
Services environnementaux (suite)			
Gestion des déchets solides (suite)	Efficacité	Nombre de plaintes reçues concernant le ramassage des déchets et des articles recyclables par millier de ménages, par an.	92 3452 07
	Efficacité	Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.	92 3552 07
	Efficacité	Nombre de jours par an où une ordonnance de se conformer et de prendre des mesures correctives rendue par le ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines était en vigueur dans une installation de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité, par installation.	92 3553 03 à 92 3562 03 92 3553 07 à 92 3562 07
	Efficacité	Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage.	92 3655 07
	Efficacité	Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage (par rapport au nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle et ICI).	92 3656 07
Parcs et loisirs			
	Efficience	a) Coûts de fonctionnement des parcs par habitant.	91 7103 35
	Efficience	b) Coûts totaux des parcs par habitant.	91 7103 45
	Efficience	a) Coûts de fonctionnement des programmes de loisirs par habitant.	91 7203 35
	Efficience	b) Coûts totaux des programmes de loisirs par habitant.	91 7203 45
	Efficience	a) Coûts de fonctionnement des installations de loisirs par habitant.	91 7306 35
	Efficience	b) Coûts totaux des installations de loisirs par habitant.	91 7306 45
	Efficience	a) Coûts de fonctionnement des programmes et des installations de loisirs (sous-total).	91 7320 35
	Efficience	b) Coûts totaux des programmes et des installations de loisirs (sous-total).	91 7320 45
	Efficacité	a) Nombre total de kilomètres de sentier.	92 7152 05
	Efficacité	b) Nombre total de kilomètres de sentier par millier d'habitants.	92 7152 07
	Efficacité	a) Nombre d'hectares d'espaces ouverts municipaux.	92 7155 05
	Efficacité	b) Nombre d'hectares d'espaces ouverts municipaux par millier d'habitants.	92 7155 07
	Efficacité	Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisirs par millier d'habitants.	92 7255 07

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2010

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2010
Parcs et loisirs (suite)			
	Efficacité	a) Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales.	92 7356 05
	Efficacité	b) Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales par millier d'habitants.	92 7356 07
	Efficacité	a) Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales.	92 7359 05
	Efficacité	b) Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales par millier d'habitants.	92 7359 07
Bibliothèques			
	Efficience	a) Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par habitant.	91 7405 35
	Efficience	b) Coûts totaux des services de bibliothèque par habitant.	91 7405 45
	Efficience	a) Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par utilisation.	91 7406 35
	Efficience	b) Coûts totaux des services de bibliothèque par utilisation.	91 7406 45
	Efficacité	Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant.	92 7460 13
	Efficacité	Nombre d'utilisations électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques.	92 7463 07
	Efficacité	Nombre d'utilisations non électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques.	92 7462 07
Aménagement du territoire			
	Efficacité	Pourcentage de nouvelles unités résidentielles situées dans des zones de peuplement.	92 8170 07
	Efficacité	Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice.	92 8163 07
	Efficacité	Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base 2000.	92 8164 07
	Efficacité	Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice.	92 8165 07
	Efficacité	Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1 ^{er} janvier 2000.	92 8166 07

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

Les municipalités sont regroupées selon l'emplacement géographique, le type de municipalité et le nombre d'habitants déclaré par la municipalité dans le Rapport d'information financière (RIF) de 2010 à SLC 02 0041 01. Si une municipalité n'a pas présenté son RIF au moment de la compilation des données du présent rapport, on présume que le nombre d'habitants est égal à celui déclaré dans le RIF de 2010.

NORD

Population	Municipalité	Population de 2010	Population de 2009
< 5 000	Alberton, canton	958	958
	Armour, canton	1 241	1 241
	Armstrong, canton	1 155	1 155
	Assiginack, canton	915	915
	Atikokan, canton	-	3 170
	Baldwin, canton	553	553
	Billings, canton	539	539
	Black River - Matheson, canton	2 396	2 380
	Blind River, ville	-	3 651
	Bonfield, canton	2 009	2 009
	Brethour, canton	117	117
	Bruce Mines, ville	-	584
	Burk's Falls, village	893	893
	Burpee and Mills, canton	285	285
	Callander, municipalité	3 579	3 579
	Calvin, canton	608	602
	Carling, canton	1 115	1 064
	Casey, canton	385	385
	Central Manitoulin, canton	1 792	1 782
	Chamberlain, canton	310	310
	Chapleau, canton	2 072	2 354
	Chapple, canton	650	711
	Charlton-Dack, municipalité	613	613
	Chisholm, canton	1 172	1 210
	Cobalt, ville	961	1 229
	Cockburn Island, canton	2	2
	Coleman, canton	431	431
	Conmee, canton	689	685
	Dawson, canton	500	513
	Dorion, canton	291	290
	Dubreuilville, canton	773	773
	Ear Falls, canton	893	893
	East Ferris, canton	4 431	4 431
	Emo, canton	1 120	1 125
	Englehart, ville	1 494	1 494
	Evanturel, canton	473	473

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

NORD

Population	Municipalité	Population de 2010	Population de 2009
< 5 000 (suite)			
	Fauquier-Strickland, canton	621	621
	French River, municipalité	2 660	2 660
	Gauthier, canton	133	132
	Gillies, canton	544	544
	Gordon/Barrie Island, municipalité	523	513
	Gore Bay, ville	799	799
	¹ Greenstone, municipalité	4 906	4 906
	Harley, canton	551	551
	Harris, canton	519	519
	² Hearst, ville	4 728	4 590
	Hilliard, canton	190	190
	Hilton Beach, village	-	166
	Hilton, canton	251	261
	Hornepayne, canton	1 041	1 200
	Hudson, canton	462	462
	Huron Shores, municipalité	1 696	1 696
	Ignace, canton	1 184	1 184
	Iroquois Falls, ville	4 192	4 298
	James, canton	414	414
	Jocelyn, canton	361	264
	Johnson, canton	588	588
	Joly, canton	237	237
	Kearney, ville	837	837
	Kerns, canton	325	325
	Killarney, municipalité	397	405
	La Vallee, canton	968	968
	Laird, canton	1 109	1 109
	Lake of The Woods, canton	285	308
	Larder Lake, canton	735	735
	Latchford, ville	446	446
	Macdonald Meredith et al, canton	1 550	1 550
	Machar, canton	813	798
	Machin, canton	978	978
	Magnetawan, municipalité	1 286	1 610
	Manitouwadge, canton	2 300	2 500
	Marathon, ville	3 446	3 886

¹ En 2005 et en 2006, la population de la municipalité de Greenstone était d'un peu plus de 5 000 personnes, ce qui la plaçait dans le groupe des municipalités du Nord de 5 000 à 19 999 habitants pour ces années.

² De 2005 à 2008, la population de la ville de Hearst était d'un peu plus de 5 000 personnes, ce qui la plaçait dans le groupe des municipalités du Nord de 5 000 à 19 999 habitants pour ces années.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

NORD

Population	Municipalité	Population de 2010	Population de 2009
< 5 000	Markstay-Warren, municipalité	2 645	2 645
	Matachewan, canton	375	375
	Mattawa, ville	2 114	2 114
	Mattawan, canton	150	150
	Mattice - Val Cote, canton	727	714
	McDougall, canton	2 493	2 493
	McGarry, canton	674	674
	McKellar, canton	929	930
	McMurrich-Monteith, canton	791	791
	Moonbeam, canton	1 112	1 112
	Moosonee, ville	3 000	3 000
	Morley, canton	492	500
	Nairn and Hyman, canton	434	421
	Neebing, municipalité	2 190	2 184
	Nipigon, canton	1 161	1 661
	Nipissing, canton	1 612	1 578
	Northeastern Manitoulin & The Isl., ville	2 711	2 711
	O'Connor, canton	720	720
	Opasatika, canton	236	280
	Papineau-Cameron, canton	1 060	1 060
	Perry, canton	1 929	1 929
	Pickle Lake, canton	-	398
	Plummer Additional, canton	625	625
	Powassan, municipalité	3 309	3 309
	Prince, canton	-	971
	Rainy River, ville	713	715
	Red Lake, municipalité	4 728	4 694
	Red Rock, canton	1 063	1 063
	Ryerson, canton	591	591
	Sables-Spanish Rivers, canton	2 910	2 910
	Schreiber, canton	900	900
	Seguin, canton	4 276	4 276
	Shuniah, canton	2 915	2 915
	Sioux Narrows-Nestor Falls, canton	599	604
	Smooth Rock Falls, ville	1 473	1 473
	South Algonquin, canton	1 104	1 102
	South River, village	942	1 069
	Spanish, ville	740	740
	St. Joseph, canton	1 196	1 211
	St. Charles, municipalité	1 196	1 226
	Strong, canton	1 327	1 327
	Sundridge, village	875	875
	Tarbutt and Tarbutt Additional, canton	428	428

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

NORD

Population	Municipalité	Population de 2010	Population de 2009
< 5 000 (suite)	Tehkummah, canton	382	382
	Temagami, municipalité	814	938
	Terrace Bay, canton	1 586	1 586
	The Archipelago, canton	572	560
	The North Shore, canton	468	468
	Thessalon, ville	1 318	1 271
	Thornloe, village	83	83
	Val Rita-Harty, canton	797	964
	Wawa, municipalité	2 726	3 074
	³ White River, canton	841	889
	Whitestone, municipalité	728	1 030
5 000 à 19 999	Cochrane, ville	5 487	5 073
	Dryden, cité	8 195	7 143
	Elliot Lake, cité	11 170	11 549
	Espanola, ville	5 079	5 079
	Fort Frances, ville	8 103	8 103
	Kapuskasing, ville	7 323	7 512
	Kenora, cité	12 401	13 414
	Kirkland Lake, ville	8 125	8 250
	Oliver Paipoonge, municipalité	5 180	5 757
	Parry Sound, ville	5 818	5 818
	Sioux Lookout, municipalité	5 336	5 336
	Temiskaming Shores, cité	10 442	10 442
	West Nipissing, municipalité	13 410	13 410
20 000 +	North Bay, cité	53 966	53 966
	Sault Ste. Marie, cité	75 400	75 300
	Thunder Bay, cité	109 140	109 140
	Timmins, cité	42 997	42 997

³ Population tirée du 2009 *Ontario Municipal Directory* de l'Association des directeurs généraux, des secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario (ADGSTMO).

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

	Municipalité	Population de 2010	Population de 2009
Régions et anciennes régions	Durham, région	621 420	616 780
	Greater Sudbury, cité	158 900	160 700
	Halton, région	492 100	480 000
	Hamilton, cité	528 502	525 697
	Muskoka, district	63 041	62 109
	Niagara, région	443 866	442 908
	Ottawa, cité	917 570	908 390
	Oxford, comté	93 711	93 147
	Peel, région	1 317 900	1 303 984
	Toronto, cité	2 773 000	2 755 800
	Waterloo, région	543 700	534 900
	York, région	1 061 983	1 032 606
Comtés	Bruce, comté	60 264	62 745
	Dufferin, comté	58 600	54 436
	Elgin, comté	49 241	44 975
	Essex, comté	176 642	176 642
	Frontenac, comté	26 658	26 658
	Grey, comté	-	92 411
	Haliburton, comté	16 526	16 526
	Hastings, comté	52 543	52 543
	Huron, comté	57 131	56 321
	Lambton, comté	128 204	128 204
	Lanark, comté	55 008	55 008
	Leeds and Grenville, comtés unis	62 159	61 632
	Lennox and Addington, comté	40 542	40 542
	Middlesex, comté	73 341	73 341
	Northumberland, comté	83 860	83 043
	Perth, comté	35 448	35 448
	Peterborough, comté	58 182	58 182
	Prescott and Russell, comtés unis	82 780	80 922
	Renfrew, comté	77 693	78 463
	Simcoe, comté	238 815	238 815
	Stormont, Dundas and Glengarry, comtés unis	57 485	59 063
	Wellington, comté	93 636	92 612

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Palier unique	Municipalité	Population de 2010	Population de 2009
< 10 000	Gananoque, palier unique	4 702	4 702
	Pelee, canton	275	275
	Prescott, palier unique	4 180	4 180
	Smiths Falls, palier unique	8 777	8 777
	St. Marys, palier unique	6 617	6 617
10 000 – 99 999	Belleville, cité	48 821	48 821
	⁴ Brant County	30 825	31 485
	Brantford, cité	94 493	93 399
	Brockville, cité	19 128	19 128
	Cornwall, cité	45 965	45 965
	⁵ Haldimand County	45 212	45 212
	Kawartha Lakes, cité	74 561	74 561
	⁶ Norfolk County	63 000	62 850
	Orillia, cité	31 716	31 420
	Pembroke, cité	12 035	12 035
	Peterborough, cité	76 000	76 000
	⁷ Prince Edward County, cité	21 486	22 203
	Quinte West, cité	42 697	42 697
	St. Thomas, cité	36 110	36 110
	Stratford, cité	31 641	31 641
100 000 +	Barrie, cité	141 000	140 000
	Chatham-Kent, municipalité	108 177	108 177
	Guelph, cité	123 000	120 400
	Kingston, cité	119 712	119 080
	London, cité	365 200	362 235
	Windsor, cité	194 744	205 343

⁴ Brant County, une municipalité à palier unique, est classée avec les municipalités à palier unique de 10 000 à 99 999 habitants.

⁵ Haldimand County, une municipalité à palier unique, est classée avec les municipalités à palier unique de 10 000 à 99 999 habitants.

⁶ Norfolk County, une municipalité à palier unique, est classée avec les municipalités à palier unique de 10 000 à 99 999 habitants.

⁷ Prince Edward County, une municipalité à palier unique, est classée avec les municipalités à palier unique de 10 000 à 99 999 habitants.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Palier inférieur	Municipalité	Population de 2010	Population de 2009
< 5 000	Addington Highlands, canton	1 900	2 011
	Adelaide-Metcalf, canton	2 892	3 117
	Admaston-Bromley, canton	2 657	2 705
	Algonquin Highlands, canton	1 976	1 976
	Amaranth, canton	3 483	3 445
	Ashfield-Colborne-Wawanosh, canton	4 845	4 829
	Asphodel-Norwood, canton	4 125	4 125
	Athens, canton	2 809	2 809
	Bancroft, ville	3 838	3 838
	Bonnechere Valley, canton	3 186	3 280
	Brooke-Alvinston, municipalité	-	2 432
	Brudenell, Lyndoch and Raglan, canton	1 424	1 489
	Carlow-Mayo, canton	950	950
	Casselman, village	3 192	3 151
	Central Frontenac, canton	3 978	3 888
	Centre Hastings, municipalité	4 390	4 390
	Dawn-Euphemia, canton	2 066	2 136
	Deep River, ville	4 550	4 550
	Deseronto, ville	1 824	1 824
	Dutton-Dunwich, municipalité	3 569	3 574
	East Garafraxa, canton	2 297	2 262
	East Hawkesbury, canton	3 289	3 289
	East Luther Grand Valley, canton	2 403	2 419
	Enniskillen, canton	3 122	3 122
	Faraday, canton	1 578	1 578
	Front of Yonge, canton	2 803	2 803
	Frontenac Islands, canton	1 596	1 596
	Georgian Bay, canton	1 781	1 781
	Greater Madawaska, canton	2 238	2 238
	Hastings Highlands, municipalité	4 033	4 033
	Havelock-Belmont-Methuen, canton	4 637	4 637
	Head, Clara and Maria, canton	210	211
	Highlands East, municipalité	2 744	2 947
	Horton, canton	2 497	2 507
	Howick, canton	3 882	3 880

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Palier inférieur	Municipalité	Population de 2010	Population de 2009
< 5 000 (suite)			
	Killaloe, Hagarty and Richards, canton	2 241	2 385
	Lake of Bays, canton	2 589	2 589
	Laurentian Hills, ville	2 830	2 830
	Limerick, canton	365	365
	Lucan Biddulph, canton	4 187	3 986
	Madawaska Valley, canton	3 990	4 182
	Madoc, canton	1 905	1 905
	Marmora and Lake, municipalité	3 465	3 511
	Melancthon, canton	2 475	2 393
	Merrickville-Wolford, village	2 812	2 812
	Montague, canton	3 140	3 140
	Morris-Turnberry, municipalité	3 379	3 379
	Mulmur, canton	3 163	3 018
	Newbury, village	405	439
	North Algona-Wilberforce, canton	2 612	2 659
	North Frontenac, canton	1 904	1 904
	North Huron, canton	4 833	4 833
	North Kawartha, canton	2 062	2 062
	Northern Bruce Peninsula, municipalité	3 850	3 850
	Oil Springs, village	720	720
	Perth South, canton	3 888	3 888
	Point Edward, village	1 964	1 968
	Southwold, canton	4 724	4 724
	Stirling-Rawdon, canton	4 906	4 906
	Tudor and Cashel, canton	682	682
	Tyendinaga, canton	3 618	3 524
	Warwick, canton	3 833	3 945
	Westport, village	594	594
	Wollaston, canton	730	730

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Palier inférieur	Municipalité	Population de 2010	Population de 2009
5 000 – 9 999	Alfred and Plantagenet, canton	7 877	8 185
	Alnwick-Haldimand, canton	6 435	6 435
	Arnprior, ville	-	7 158
	Arran-Elderslie, municipalité	6 747	6 747
	Augusta, canton	7 510	7 510
	Aylmer, ville	7 069	7 069
	Bayham, municipalité	6 727	6 727
	Beckwith, canton	6 309	6 254
	Blandford - Blenheim, canton	6 796	6 799
	Bluewater, municipalité	6 578	7 120
	Brockton, municipalité	8 875	9 351
	Carleton Place, ville	9 905	9 731
	⁸ Cavan Monaghan, canton	9 235	9 235
	Central Huron, municipalité	6 719	7 026
	Champlain, canton	7 699	7 965
	Chatsworth, canton	6 450	6 420
	Cramahe, canton	5 375	5 396
	Douro-Dummer, canton	6 954	6 954
	Drummond-North Elmsley, canton	6 831	6 831
	⁹ Dysart et al, canton	5 526	4 824
	East Zorra - Tavistock, canton	7 000	7 000
	Edwardsburgh-Cardinal, canton	6 689	6 689
	¹⁰ Galway-Cavendish and Harvey, canton	5 284	5 284
	Goderich, ville	7 251	7 251
	Grey Highlands, municipalité	8 405	9 750
	Hanover, ville	7 147	7 147
	Huron East, municipalité	9 233	9 233
	Huron-Kinloss, canton	6 515	6 515
	¹¹ Lanark Highlands, canton	5 180	5 180
	Laurentian Valley, canton	8 288	8 520
	Leeds and the Thousand Islands, canton	9 037	8 999
	Malahide, canton	8 828	7 394

⁸ En 2007, le canton de Cavan-Millbrook-North est devenu le canton de Cavan-Monaghan.

⁹ En 2006 et en 2010, le canton de Dysart et al. a déclaré un peu plus de 5 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 5 000 à 9 999 habitants pour ces années.

¹⁰ En 2005, seulement, le canton de Galway-Cavendish and Harvey a déclaré moins de 5 000 habitants.

¹¹ En 2005 seulement, le canton de Lanark Highlands a déclaré moins de 5 000 habitants.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD	SUD	SUD	SUD
Palier inférieur	Palier inférieur	Palier inférieur	Palier inférieur
5 000 – 9 999	McNab-Braeside, canton	7 222	7 222
	¹² Minden Hills, canton	5 556	5 821
	Minto, ville	9 230	9 150
	Mono, ville	6 895	7 986
	Muskoka Lakes, canton	6 467	6 467

¹² De 2005 à 2008, le canton de Minden Hills a déclaré moins de 5 000 habitants.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Palier inférieur	Municipalité	Population de 2010	Population de 2009
5 000 – 9 999			
(suite)			
	North Dumfries, canton	9 410	8 402
	¹³ North Glengarry, canton	9 740	10 088
	North Middlesex, municipalité	6 275	6 240
	North Stormont, canton	6 120	6 231
	Otonabee-South Monaghan, canton	6 934	6 934
	Penetanguishene, ville	9 354	9 354
	Perth, ville	6 251	6 233
	¹⁴ Petrolia, ville	5 222	5 222
	Plympton-Wyoming, ville	7 459	7 459
	Puslinch, canton	6 129	6 077
	Ramara, canton	8 355	8 631
	Renfrew, ville	7 846	7 846
	Rideau Lakes, canton	9 209	9 209
	Shelburne, ville	5 764	5 565
	South Bruce, municipalité	5 561	5 540
	¹⁵ South Huron, municipalité	9 982	9 982
	Southgate, canton	7 167	7 167
	Southwest Middlesex, municipalité	5 860	5 890
	South-West Oxford, canton	6 460	6 890
	Stone Mills, canton	6 764	6 918
	Tay Valley, canton	6 000	5 912
	The Blue Mountains, ville	6 825	6 825
	The South Bruce Peninsula, ville	7 289	7 196
	Tweed, municipalité	4 974	5 153
	Wainfleet, canton	6 250	6 601
	West Elgin, municipalité	5 242	5 223
	West Perth, municipalité	8 839	8 607
	Whitewater Region, canton	5 904	6 014
	Zorra, canton	7 440	7 547

¹³ En 2010 seulement, la population de North Glengarry est devenue inférieure à 10 000, ce qui la place dans le groupe des 5 000 à 9 999 pour cette année-là.

¹⁴ En 2005 et en 2006, la ville de Petrolia a déclaré moins de 5 000 habitants.

¹⁵ En 2005 et en 2006, la municipalité de South Huron a déclaré un peu plus de 10 000 habitants, ce qui la place dans le groupe des 10 000 à 19 999 pour ces années. De 2007 à 2010, la municipalité a déclaré un peu moins de 10 000 habitants, ce qui la place dans le groupe des 5 000 à 9 999.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Palier inférieur 10 000 – 19 999	Municipalité	Population de 2010	Population de 2009
	¹⁶ Adjala-Tosorontio, canton	10 695	10 695
	Bracebridge, ville	15 652	15 652
	¹⁷ Brighton, municipalité	10 253	10 253
	Brock, canton	11 279	11 517
	Central Elgin, municipalité	12 015	12 015
	Clearview, canton	14 088	14 088
	Cobourg, ville	-	18 210
	Collingwood, ville	17 503	17 503
	¹⁸ Elizabethtown-Kitley, canton	10 201	10 201
	Erin, ville	10 068	11 830
	Essa, canton	16 901	16 901
	¹⁹ Georgian Bluffs, canton	10 506	10 506
	Gravenhurst, ville	11 046	11 046
	Greater Napanee, ville	15 400	15 400
	Guelph-Eramosa, canton	13 176	13 041
	Hamilton, canton	10 972	10 972
	Hawkesbury, ville	10 886	10 869
	Huntsville, ville	18 280	18 280
	Ingersoll, ville	10 512	10 512
	Kincardine, municipalité	10 763	10 170
	²⁰ King, canton	19 487	19 487
	²¹ Lambton Shores, municipalité	11 150	10 612
	Lincoln, ville	19 663	19 663
	Loyalist, canton	15 062	15 062

¹⁶ En 2005, le canton d'Adjala-Tosorontio a déclaré un peu moins de 10 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 5 000 à 9 999 pour cette année-là.

¹⁷ En 2005, la municipalité de Brighton a déclaré un peu moins de 10 000 habitants, ce qui la place dans le groupe des 5 000 à 9 999 pour cette année-là.

¹⁸ De 2005 à 2008, le canton d'Elizabethtown-Kitley a déclaré un peu moins de 10 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 5 000 à 9 999 pour ces années. De 2009 à 2010, le canton a déclaré plus de 10 000, ce qui le place dans le groupe des 10 000 à 19 999.

¹⁹ En 2005 et en 2006, le canton de Georgian Bluffs a déclaré un peu moins de 10 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 5 000 à 9 999 pour ces années.

²⁰ En 2005 et en 2006, le canton de King a déclaré un peu plus de 20 000, ce qui le place dans le groupe des 20 000 à 39 999 pour ces deux années. De 2007 à 2010, le canton a déclaré un peu moins de 20 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 10 000 à 19 999.

²¹ Population tirée du 2009 Ontario Municipal Directory de l'ADGSTMO.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Palier inférieur	Municipalité	Population de 2010	Population de 2009
10 000 – 19 999 (suite)			
	²² Mapleton, canton	10 560	10 500
	²³ Meaford, municipalité	10 005	11 365
	Middlesex Centre, canton	14 787	16 000
	Midland, ville	17 300	17 200
	Mississippi Mills, ville	11 734	11 734
	Niagara-on-the-Lake, ville	14 587	14 587
	North Dundas, canton	12 100	12 004
	North Grenville, municipalité	14 198	14 198
	North Perth, ville	12 255	12 255
	²⁴ Norwich, canton	10 481	10 481
	Pelham, ville	16 051	16 007
	Perth East, canton	10 744	11 120
	Petawawa, ville	15 769	15 898
	Port Colborne, cité	18 003	18 003
	Port Hope, municipalité	17 300	17 279
	Russell, canton	13 883	13 385
	Saugeen Shores, ville	11 720	11 720
	Severn, canton	11 066	10 900
	Smith-Ennismore-Lakefield, canton	17 413	17 413
	²⁵ South Dundas, canton	10 535	10 535
	South Frontenac, canton	15 675	15 675
	South Glengarry, canton	11 781	12 067
	South Stormont, canton	12 552	12 552
	Springwater, canton	18 778	18 783
	St. Clair, canton	14 650	14 649

²² De 2005 à 2008, le canton de Mapleton a déclaré un peu moins de 10 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 5 000 à 9 999 pour ces années. De 2009 à 2010, le canton a déclaré plus de 10 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 10 000 à 19 999.

²³ En 2006 seulement, la municipalité de Meaford a déclaré un peu moins de 10 000 habitants, ce qui la place dans le groupe des 5 000 à 9 999 pour cette année-là. En 2005, en 2007 et de 2008 à 2010, la municipalité a déclaré un peu plus de 10 000 habitants, ce qui la place dans le groupe des 10 000 à 19 999 pour ces années.

²⁴ En 2009 et en 2010, le canton de Norwich a déclaré un peu plus de 10 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 10 000 à 19 999.

²⁵ De 2006 à 2008, le canton de South Dundas a déclaré un peu moins de 10 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 5 000 à 9 999 pour ces années. En 2005, en 2009 et en 2010, South Dundas a déclaré un peu plus de 10 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 10 000 à 19 999.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Population 10 000 – 19 999 (suite)	Municipalité	Population de 2010	Population de 2009
	²⁶ Strathroy-Caradoc, canton	19 980	19 977
	²⁷ Tay, canton	10 261	10 261
	Thames Centre, municipalité	12 073	12 290
	The Nation, municipalité	11 078	11 078
	Thorold, cité	18 224	18 224
	Tillsonburg, ville	14 822	14 822
	²⁸ Tiny, canton	10 784	10 784
	Trent Hills, municipalité	12 247	12 247
	Uxbridge, canton	19 169	19 169
	Wasaga Beach, ville	17 000	16 700
	²⁹ Wellesley, canton	10 570	10 484
	Wellington North, canton	11 175	11 944
	West Grey, municipalité	12 193	12 193
	West Lincoln, canton	13 700	13 167
	Wilmot, canton	19 621	19 151
	³⁰ Woolwich, canton	19 658	19 658

²⁶ En 2005 seulement, le canton de Strathroy-Caradoc a déclaré un peu plus de 20 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 20 000 à 39 999 pour ces années. À compter de 2006, la population tombe à un peu moins de 20 000 habitants, ce qui place le canton dans le groupe des 10 000 à 19 999.

²⁷ En 2005 et en 2006, le canton de Tay a déclaré un peu moins de 10 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 5 000 à 9 999 pour ces années. De 2007 à 2010, la population est d'un peu plus de 10 000 habitants, ce qui place la municipalité dans le groupe des 10 000 à 19 999.

²⁸ En 2005 seulement, le canton de Tiny a déclaré un peu moins de 10 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 5 000 à 9 999 pour cette année-là. De 2006 à 2010, la population est d'un peu plus de 10 000 habitants, ce qui place la municipalité dans le groupe des 10 000 à 19 999.

²⁹ En 2007 seulement, le canton de Wellesley a déclaré un peu moins de 10 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 5 000 à 9 999. En 2005, en 2006 et de 2008 à 2010, le canton a déclaré plus de 10 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 10 000 à 19 999 pour ces années.

³⁰ En 2007 seulement, le canton de Woolwich a déclaré un peu moins de 20 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 20 000 à 39 999. En 2005, en 2006 et de 2008 à 2010, le canton a déclaré un peu moins de 20 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 10 000 à 19 999 pour ces années.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Population	Municipalité	Population de 2010	Population de 2009
20 000 – 39 999	Amherstburg, ville	21 748	21 748
	Bradford-West Gwillimbury, ville	26 872	25 589
	Centre Wellington, canton	26 049	26 049
	Clarence-Rockland, cité	24 904	23 000
	³¹ East Gwillimbury, ville	24 000	24 000
	³² Essex, ville	20 032	20 032
	Fort Erie, ville	29 925	29 925
	Grimsby, ville	23 937	23 937
	Innisfil, ville	32 582	32 448
	³³ Kingsville, ville	21 200	21 000
	Lakeshore, ville	34 569	34 176
	³⁴ LaSalle, ville	28 772	27 700
	Leamington, municipalité	28 833	28 833
	New Tecumseth, ville	30 398	31 903
	Orangeville, ville	27 613	27 280
	³⁵ Oro-Medonte, canton	20 031	20 031
	³⁶ Owen Sound, cité	21 753	21 753
	Scugog, canton	21 439	21 439
	Tecumseh, ville	24 224	24 224
	Whitchurch - Stouffville, ville	36 500	34 300
	Woodstock, cité	32 127	32 127

³¹ De 2005 à 2007, la ville d'East Gwillimbury a déclaré un peu moins de 20 000 habitants, ce qui la place dans le groupe des 10 000 à 19 999 pour ces années. De 2008 à 2010, la ville a déclaré plus de 20 000 habitants, ce qui la place dans le groupe des 20 000 à 39 999.

³² En 2005 seulement, la ville d'Essex a déclaré un peu moins de 20 000 habitants, ce qui la place dans le groupe des 10 000 à 19 999 pour cette année-là. De 2006 à 2010, la ville a déclaré plus de 20 000 habitants, ce qui la place dans le groupe des 20 000 à 39 999.

³³ En 2005 seulement, la ville de Kingsville a déclaré un peu moins de 20 000 habitants, ce qui la place dans le groupe des 10 000 à 19 999 pour cette année-là. De 2006 à 2010, la ville a déclaré plus de 20 000 habitants, ce qui la place dans le groupe des 20 000 à 39 999.

³⁴ Population tirée du 2009 Ontario Municipal Directory de l'ADGSTMO.

³⁵ De 2005 à 2007, le canton d'Oro-Medonte a déclaré un peu moins de 20 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 10 000 à 19 999 pour cette année-là. De 2006 à 2010, le canton a déclaré plus de 20 000 habitants, ce qui le place dans le groupe des 20 000 à 39 999.

³⁶ De 2005 à 2007, la cité d'Owen Sound a déclaré un peu moins de 20 000 habitants, ce qui la place dans le groupe des 10 000 à 19 999 pour ces années. De 2008 à 2008, la cité a déclaré plus de 20 000 habitants, ce qui la place dans le groupe des 20 000 à 39 999.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Population	Municipalité	Population de 2010	Population de 2009
40 000 – 99 999	Ajax, ville	110 455	98 842
	Aurora, ville	55 024	53 686
	Caledon, ville	57 900	57 900
	Clarington, municipalité	87 900	86 650
	Georgina, ville	46 845	46 845
	Halton Hills, ville	59 900	58 700
	Milton, ville	82 000	81 000
	Newmarket, ville	84 351	83 048
	Niagara Falls, cité	82 184	82 184
	Pickering, cité	93 315	92 950
	Sarnia, cité	71 420	71 420
	Welland, cité	50 331	50 331
100 000 +	Brampton, cité	504 600	497 680
	Burlington, cité	174 300	172 400
	Cambridge, cité	129 000	131 000
	Kitchener, cité	249 400	224 100
	Markham, ville	309 144	304 050
	Mississauga, cité	736 000	731 000
	Oakville, ville	180 500	177 200
	Oshawa, cité	151 284	149 854
	Richmond Hill, ville	187 776	183 237
	St. Catharines, cité	131 989	131 989
	Vaughan, cité	296 863	283 886
	Waterloo, cité	122 900	122 200
	Whitby, ville	124 495	123 400

Liste des sites Web

Les sites Web suivants présentent des renseignements supplémentaires utiles.

Ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML)

Consultez la page d'accueil du MAML et cliquez sur « Programme de mesure de la performance des services municipaux » pour obtenir de l'information sur le Programme. Le site comprend également des documents d'archives.

www.mah.gov.on.ca

Association des directeurs généraux, des secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario (ADGSTMO)

L'ADGSTMO sert ceux et celles dont la profession est directement liée à l'administration municipale. Elle contribue à l'expertise de ceux et celles qui veulent acquérir les compétences, les connaissances et les capacités au travail d'équipe requises pour promouvoir l'excellence au sein de l'administration municipale.

www.amcto.com (en anglais seulement)

Association des municipalités de l'Ontario (AMO)

L'Association travaille de concert avec les administrations municipales et pour le compte de celles-ci. Parmi les activités de l'Association, mentionnons les relations intergouvernementales, l'élaboration de politiques ainsi que la collecte et la diffusion d'information sur toutes les questions touchant les municipalités. Le Système d'analyse de l'information et des données municipales (SAIDM) appartient à l'Association, qui donne gratuitement aux municipalités de l'Ontario l'accès aux données liées au PMPSM et aux autres données concernant le RIF.

www.amo.on.ca (en anglais seulement)

Pour obtenir la liste des pages d'accueil des municipalités de l'Ontario, cliquez sur le lien suivant : <http://www.amo.on.ca/YLG/ylg/ontario.html> (en anglais seulement)

Corporations Supporting Recycling (CSR)

CSR est un organisme canadien sans but lucratif du secteur privé qui travaille avec tous les paliers de gouvernement, plus particulièrement avec les municipalités, ainsi que les organismes non gouvernementaux et les groupes de l'industrie, pour faciliter la création de systèmes municipaux durables de recyclage et de réacheminement des déchets solides. Cliquez sur « GAP » pour obtenir des renseignements sur les principes généralement reconnus. Ces principes ont servi à mesurer le flux des déchets municipaux pour les mesures de la performance des services de gestion des déchets solides.

www.csr.org (en anglais seulement)

Municipal Finance Officers Association of Ontario (MFOA)

La MFOA est l'association professionnelle des agents financiers municipaux de la province de l'Ontario. Elle aide ses membres à assumer leurs responsabilités obligatoires et autres responsabilités financières en effectuant des études et en organisant des séminaires afin d'examiner les grandes politiques et les enjeux en matière de gestion financière, d'en discuter et de prendre position à cet égard.

www.mfoa.on.ca (en anglais seulement)

Ontario Good Roads Association (OGRA)

L'OGRA soulève les préoccupations de toutes les municipalités et d'un grand nombre de Premières Nations de l'Ontario en matière de transports et de travaux publics. Depuis plus de 100 ans, cette association aide les municipalités à offrir des réseaux de transport efficaces et efficaces.

www.ogra.org/home.asp (en anglais seulement)

Ontario Municipal Administrators' Association (OMAA)

Les membres de l'OMAA sont des personnes ayant de vastes responsabilités de gestion pour leur corporation municipale. Ils ont pour objectif une administration locale efficace et démocratique, dont les représentants sont élus. Ils cherchent à améliorer la valeur du palier d'administration municipal au moyen de la promotion d'une amélioration continue de l'administration municipale et de l'excellence du leadership dans les services publics locaux dans l'ensemble de l'Ontario.

On peut accéder à ce site en se rendant sur la page d'accueil de l'AMO à l'adresse www.amo.on.ca (en anglais seulement) puis en déroulant jusqu'au bas et en cliquant sur « OMAA ».

Ontario Municipal CAO's Benchmarking Initiative (OMBI)

L'OMBI est un projet de partenariat dont l'objectif est de promouvoir l'excellence des services municipaux. Les municipalités participantes examinent les statistiques en matière de performance, cernent les meilleures pratiques opérationnelles et travaillent ensemble dans un esprit d'innovation et d'entrepreneuriat à l'obtention de succès encore plus retentissants.

www.ombi.ca (en anglais seulement)

Réseau d'échange des connaissances des municipalités de l'Ontario (RECMO)

Le RECMO, anciennement appelé Centre des meilleures pratiques municipales de l'Ontario, a été lancé en 2009 par l'Association des municipalités de l'Ontario et le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario. Il offre de l'information en ligne sur ce que les municipalités de l'Ontario et d'ailleurs font pour améliorer la prestation des services et le rapport qualité-prix pour les contribuables. Parmi les pratiques que nous décrivons, beaucoup ont été déterminées au moyen des données du Programme de mesure de la performance des services municipaux de l'Ontario et ont été examinées et documentées avec soin par les experts collaborateurs appropriés. En outre, nous diffusons de l'information sur les pratiques qui sous-tendent l'excellence en matière de services, l'innovation et les prix de reconnaissance.

<http://www.omkn.ca> (en anglais seulement)

Ministère des Affaires municipales et du Logement

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario 2012

ISSN 1715-3751 (Imprimé)

ISBN 978-1-4606-0230-0 (Imprimé, 2012 ed.)

ISSN 1715-376X (En ligne)

ISBN 978-1-4606-0232-4 (PDF, 2012, ed.)

10/09/12

This publication is also available in English under the title
*Municipal Performance Measurement Program: Summary of 2009
and 2010 Results*

Programme
de mesure
de la performance
des services municipaux